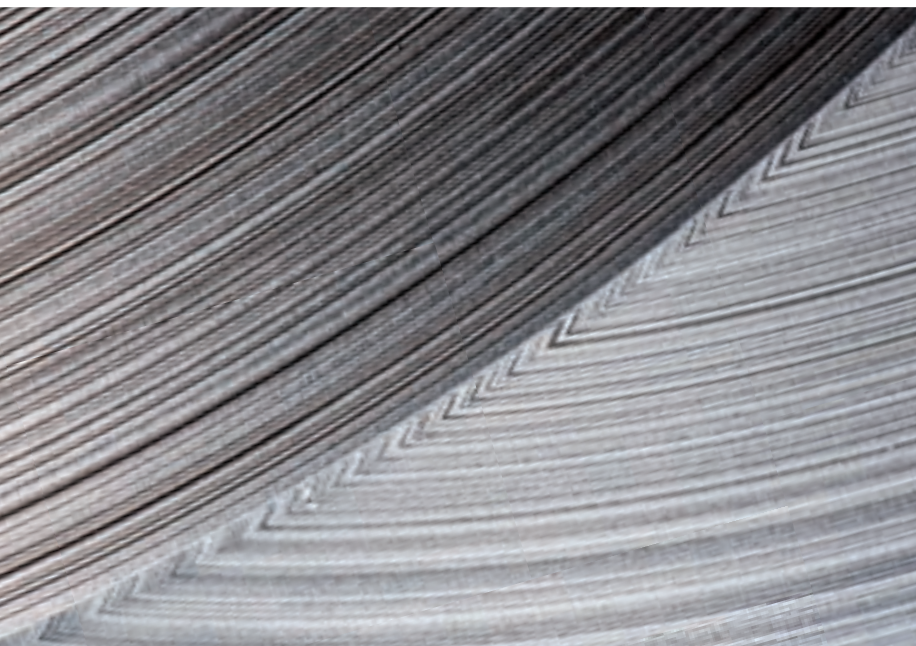


Rapport annuel 2008



15

sites de production dans le monde

4 004

collaborateurs au plan mondial

609,4 M€

de chiffre d'affaires en 2008



Saft, l'énergie de demain

Saft est le premier* concepteur, développeur et producteur mondial de batteries de haute technologie pour les applications de l'industrie de la défense.

Le Groupe est maintenant très bien positionné sur les nouveaux marchés des véhicules propres et du stockage des énergies renouvelables.



Le premier* fabricant mondial de batteries à base de nickel pour les applications à usage industriel dans le domaine du transport, aérien et ferroviaire, des applications stationnaires et de l'éclairage de sécurité.



Le premier* fabricant mondial de piles au lithium primaire pour l'industrie de l'électronique et de la défense.



Le premier* fabricant européen de batteries de haute technologie spécialisées pour la défense et l'espace et n° 1 mondial* de batteries lithium-ion pour les satellites commerciaux.

* Estimation du management.



Message du Président

« La solide performance des deux dernières années a bien positionné Saft pour relever les défis à court terme, tout en maintenant le cap sur les opportunités attractives qui s'offrent à nous à moyen terme. »



John Searle,
Président du Directoire

En 2008, malgré les difficultés économiques, les principales activités de Saft ont poursuivi leur croissance avec une rentabilité rétablie.

Saft a continué à améliorer sa trésorerie et renforcé sa situation financière.

Les évolutions en 2009 sont plus difficiles à prédire clairement car de nombreux secteurs sont assez sévèrement affectés par la récession.

Je pense que Saft possède de nombreux atouts défensifs, comme ses activités de batteries de remplacement, ses ventes à des projets bénéficiant de financement des pouvoirs publics et ses activités dans le secteur militaire, qui compenseront partiellement l'impact du ralentissement sur le Groupe.

De plus, nous prenons constamment des mesures pour améliorer notre structure de coûts et notre organisation. Un des projets importants en 2009 concerne la fusion de notre plus petite division, Rechargeable Battery Systems (RBS), avec Industrial Battery Group (IBG), afin d'accroître les synergies de production, techniques et commerciales.

Certains marchés de Saft risquent d'être confrontés à des difficultés, mais nous prévoyons aussi des évolutions positives. Nous continuerons à profiter des avantages de la baisse du prix des matières premières ; le taux de change du dollar, défavorable depuis un certain temps, paraît aujourd'hui évoluer en notre faveur ; nous démarrons 2009 en bonne position, forts d'un carnet de commandes

bien fourni et d'une solide trésorerie, et nous sommes prêts à développer nos excellentes perspectives à moyen terme.

Les batteries de Johnson Controls-Saft équiperont la Mercedes Class S qui sera lancée en juin de cette année et de nombreux pays soutiennent aujourd'hui le développement accéléré de véhicules propres.

Le stockage des énergies renouvelables a franchi des étapes significatives avec l'adoption en Europe d'objectifs ambitieux dans ce domaine et parallèlement, la reconnaissance publiquement exprimée par l'industrie photovoltaïque européenne de l'importance du stockage de l'énergie. Par ailleurs, les autorités acceptent de plus en plus largement l'idée que le stockage d'énergie représente un élément primordial de la stabilisation du réseau parallèlement à l'accroissement des énergies renouvelables.

Dans ce domaine, Saft a annoncé des progrès importants et des projets de démonstration réalisés dans le cadre de programmes de stockage d'énergie pour l'habitat et pour les réseaux d'électricité. En 2009, nous avons pour objectif de faire tester notre technologie lithium-ion par davantage de grandes entreprises de distribution d'électricité.

Pour conclure, la solide performance des deux dernières années a bien positionné Saft pour relever les défis à court terme, tout en maintenant le cap sur les opportunités attractives qui s'offrent à nous à moyen terme.



Une équipe de direction internationale

Une société à Directoire et Conseil de Surveillance

Membres des organes de direction et de contrôle

Directoire

- 1 Xavier Delacroix, Directeur Général de la division IBG
- 2 Bruno Dathis, Directeur Financier (depuis le 17 mars 2008)
- 3 Jill Ledger, Directrice de la Communication et des Relations Investisseurs
- 4 Thomas Alcide, Directeur Général de la division SBG, Président de Saft America Inc.
- 5 John Searle, Président

Conseil de Surveillance

Yann Duchesne, Président
Jean-Marc Daillance, Vice-Président
Bruno Angles
Ghislain Lescuyer

Comité d'Audit

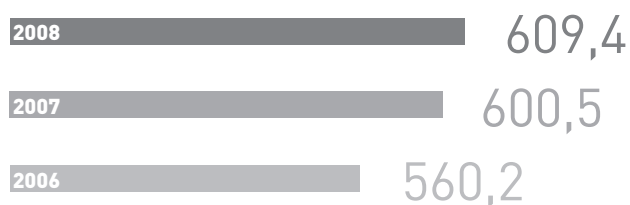
Jean-Marc Daillance, Président
Bruno Angles
Yann Duchesne

Comité des Rémunérations

Yann Duchesne, Président
Ghislain Lescuyer
Bruno Angles

Chiffres clés 2008

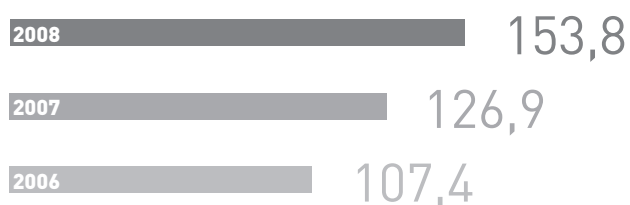
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)



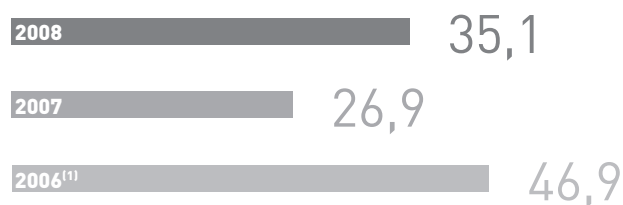
EBITDA (en millions d'euros)



Capitaux propres consolidés (en millions d'euros)



Résultats après impôt (en millions d'euros)



(1) hors éléments non récurrents détaillés en note de bas de page ci-contre.

EBIT (en millions d'euros)



Dettes financières nettes (en millions d'euros)



Chiffre d'affaires 2008 par activité

240,8 M€
Specialty Battery Group



76,5 M€

Rechargeable Battery Systems

292,1 M€

Industrial Battery Group

Exercice clos le 31 décembre 2008

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre			Exercice clos		Exercice clos
	2008	2007	% de variation	le 31 décembre 2007	Retraité* et hors éléments non récurrents	le 31 décembre 2006
	Publié	Retraité*		Publié		Publié
Chiffre d'affaires	609,4	600,5	1,5 %	600,5	560,2	560,2
Marge brute	171,8	156,7	9,6 %	156,7	164,5	164,5
Marge brute (%)	28,2 %	26,1 %		26,1 %	29,4 %	29,4 %
EBITDA	110,1	98,0	12,3 %	96,1	101,6	99,3
EBITDA (%)	18,1 %	16,3 %		16,0 %	18,1 %	17,7 %
EBIT	80,8	70,3	14,9 %	68,4	75,8	73,5
EBIT (%)	13,2 %	11,7 %		11,4 %	13,5 %	13,1 %
Résultat opérationnel**	80,7	69,1	16,8 %	69,1	70,0	84,9
Résultat avant impôts**	41,9	38,2	9,7 %	38,2	53,9	68,8
Résultat net**	35,1	26,9	30,5 %	26,9	37,5	46,9
BPA (euros par action)	1,90	1,46	30,1 %	1,46	2,05	2,54

EBITDA se définit comme le résultat opérationnel avant amortissements, frais de restructuration et autres produits et charges opérationnels ;

EBIT se définit comme le résultat opérationnel avant frais de restructuration et autres produits et charges opérationnels.

* L'excédent brut d'exploitation (EBITDA) et le résultat opérationnel (EBIT) ci-dessus présentés au titre des exercices 2006 et 2007 incorporent respectivement un produit de 2,3 millions et 1,9 million d'euros au titre des crédits d'impôt recherche. Ces produits étaient antérieurement comptabilisés au poste « Autres produits et charges opérationnels » et n'étaient donc pas inclus dans les soldes ci-dessus mentionnés. Ce changement de comptabilisation est explicité dans la note annexe 2 aux comptes consolidés de l'exercice 2008. Le crédit d'impôt recherche s'est élevé à 5,8 millions d'euros en 2008.

** Les données 2006 présentées hors éléments exceptionnels excluent du résultat opérationnel et du résultat avant impôts un gain non récurrent de 14,9 millions d'euros sur la création de Johnson Controls-Saft et excluent du résultat net le gain non récurrent de 14,9 millions d'euros sur la création de Johnson Controls-Saft et la charge d'impôt correspondante de 5,9 millions d'euros.

Les faits marquants



Janvier

Le satellite géostationnaire de télécommunication Horizons-2, lancé par une fusée Ariane 5 GS depuis la base de Kourou en Guyane, est équipé de batteries Saft lithium-ion.

SAIC Motor Corporation choisit Johnson Controls-Saft pour la fourniture de batteries lithium-ion destinées à équiper sa flotte de démonstration de véhicules hybrides.

Johnson Controls-Saft est retenu pour fournir des batteries nickel métal hybride (Ni-MH) pour équiper la berline A5 ISG, le tout dernier modèle de Chery Automobile, un constructeur automobile chinois de premier plan. Les éléments Ni-MH seront tout d'abord fabriqués en France, les travaux de développement étant réalisés aux États-Unis et l'intégration des batteries en Chine.

Mars

Airbus sélectionne les systèmes batteries lithium-ion de Saft comme source d'alimentation pour le démarrage et le secours de l'A350 XWB. Ce choix témoigne de l'expertise technique de Saft dans le domaine des nouvelles technologies et des améliorations apportées aux performances de ses batteries, issues de la collaboration avec Airbus dans les technologies alcalines depuis les années 1970.

Avril

Jules Verne, le premier véhicule de transfert automatique (Automated Transfer Vehicle, ATV) de l'Agence spatiale européenne s'est amarré en mode automatique à la Station spatiale internationale. Il est alimenté en énergie électrique par des batteries Saft de technologies lithium primaire et rechargeables au nickel-cadmium qui ont contribué au succès de cette mission.

Les batteries Saft Li-ion débutent leur première mission pour GALILEO, le système européen de navigation par satellite, avec le lancement réussi du satellite expérimental GIOVE-B depuis le cosmodrome de Baïkonour Cosmodrome. GIOVE-B est le 24^e satellite en orbite à recourir à la technologie Li-ion, qui a déjà fait ses preuves, pour l'alimentation de secours embarquée.

Saft remporte un deuxième contrat auprès de BAE Systems pour fournir des batteries Li-ion aux véhicules du programme FCS (Future Combat Systems) de l'armée américaine. Les batteries Saft alimenteront la propulsion et le démarrage du système hybride des engins blindés MGV.

Mai

Terracon Energy GmbH choisit des batteries Saft à base de nickel pour équiper le système de stockage d'un « conteneur énergétique » novateur, autonome et transportable fournissant une source d'énergie renouvelable quasiment instantanée pouvant délivrer une puissance de pointe de 10kW dans des zones éloignées.

Juin

Ford choisit Johnson Controls-Saft comme fournisseur de batteries pour sa flotte de démonstration de véhicules hybrides Escape raccordables au réseau.



Juillet

Saft réalise une percée dans le secteur de l'électricité en Inde en signant un important contrat avec Lanco Infratech Ltd. en vue de fournir les batteries pour les systèmes d'alimentation de secours de la centrale thermique de Nagarjuna située à Udipi dans la province de Karnataka dans le sud de l'Inde.

L'agence américaine de logistique de la défense (Defense Logistics Agency – DLA) attribue à Saft un important contrat pluriannuel portant sur la fourniture de batteries BA 5590 de technologie lithium-dioxyde de soufre (Li-SO₂) destinées à différentes applications militaires portables telles que les systèmes de communication et les systèmes électroniques.

Août

Saft, Conergy et Tenesol annoncent le lancement de SOL-ION, un projet franco-allemand de développement d'un nouveau concept de transformation d'énergie et de stockage d'électricité photovoltaïque (PV) connecté au réseau. L'objectif du partenariat est de développer un système de stockage d'énergie avec des batteries Li-ion pouvant être industrialisé pour des systèmes photovoltaïques (PV) décentralisés et connectés au réseau, destinés à l'habitat. 75 systèmes seront installés en Allemagne et en France.

Septembre

Saft remporte auprès de Bombardier Transportation GmbH un contrat portant sur la fourniture de batteries à base de nickel destinées aux 27 métros DT5 de dernière génération actuellement construits pour Hamburger Hochbahn AG, l'exploitant du réseau de transit rapide à Hambourg en Allemagne.

Octobre

Johnson Controls-Saft annonce que son deuxième contrat de production de batteries lithium-ion pour véhicules hybrides est destiné à équiper la BMW Série 7 ActiveHybrid.

Novembre

Les batteries rechargeables Saft nickel-cadmium sont choisies pour fournir la puissance nécessaire au démarrage des APU (Auxiliary Power Unit) ainsi que l'énergie vitale de secours du Sukhoi Superjet 100, l'avion de transport régional de passagers, premier avion issu du renouveau de l'industrie aéronautique civile russe.

Le premier système-batterie Li-ion haute tension est développé par Saft en partenariat avec ABB pour renforcer la stabilité des réseaux de distribution d'énergie ; les applications potentielles concernent les industries dont les activités nécessitent des pointes de puissance de courte durée, ainsi que les réseaux d'électricité alimentés par une forte proportion d'énergies renouvelables, en particulier l'énergie éolienne.

Décembre

Saft lance la production de sa nouvelle gamme de batteries Tel.X nickel-cadmium (Ni-Cd), spécialement conçue pour les réseaux télécom. Le programme d'investissement récemment finalisé de 9 millions de dollars porte sur une nouvelle ligne de production implantée au sein de l'usine américaine de fabrication de Valdosta en Géorgie, aux États-Unis.

Saft en Bourse

En bref

La liquidité sur le titre a progressé de plus de 35 % par rapport à 2007, avec un taux de rotation du capital qui continue de s'accroître, ce qui a favorisé l'intégration du titre au SBF 120 le 22 décembre 2008.

Calendrier financier 2009

Résultats annuels 2008	19 février 2009
Chiffre d'affaires du premier trimestre 2009	29 avril 2009
Assemblée Générale	3 juin 2009
Chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2009 et résultats du premier semestre 2009	29 juillet 2009
Chiffre d'affaires du troisième trimestre 2009	2 novembre 2009

Principaux actionnaires (au 2 février 2009)

• Oppenheimer Funds Inc	9,31 %
• Schroders	5,55 %
• Picket Asset Management	5,37 %
• Taube, Hodson, Stonex Partners	5,04 %
• Fortis Investment Management	5,03 %
• Dirigeants et personnel	3,56 %

Directeur des Relations Investisseurs

Jill Ledger

Tél. : + 33 (0)1 49 93 17 07

Fax : + 33 (0)1 49 93 19 55

E-mail : investor@saftbatteries.com

Répartition du capital

(Sur la base d'une analyse de l'actionariat de septembre 2008)



Actionnaires institutionnels :

en France	22,05 %
au Royaume-Uni	30,06 %
autres en Europe	16,88 %
aux États-Unis	23,42 %
dans le reste du monde	1,68 %

Actionnaires individuels* :

Autres :	4,65 %
----------	--------

* y compris dirigeants et salariés du Groupe

Dividende net (en euros)



Il sera proposé à l'Assemblée Générale de juin 2009 la distribution d'un dividende de 0,68 euro par action.

Fiche signalétique

Cotation : Euronext Paris**Marché :** Eurolist Compartiment B**Indices :** SBF 120, CAC MID 100, CAC IT, CAC Industrial Index**Code ISIN :** FR 0010208165

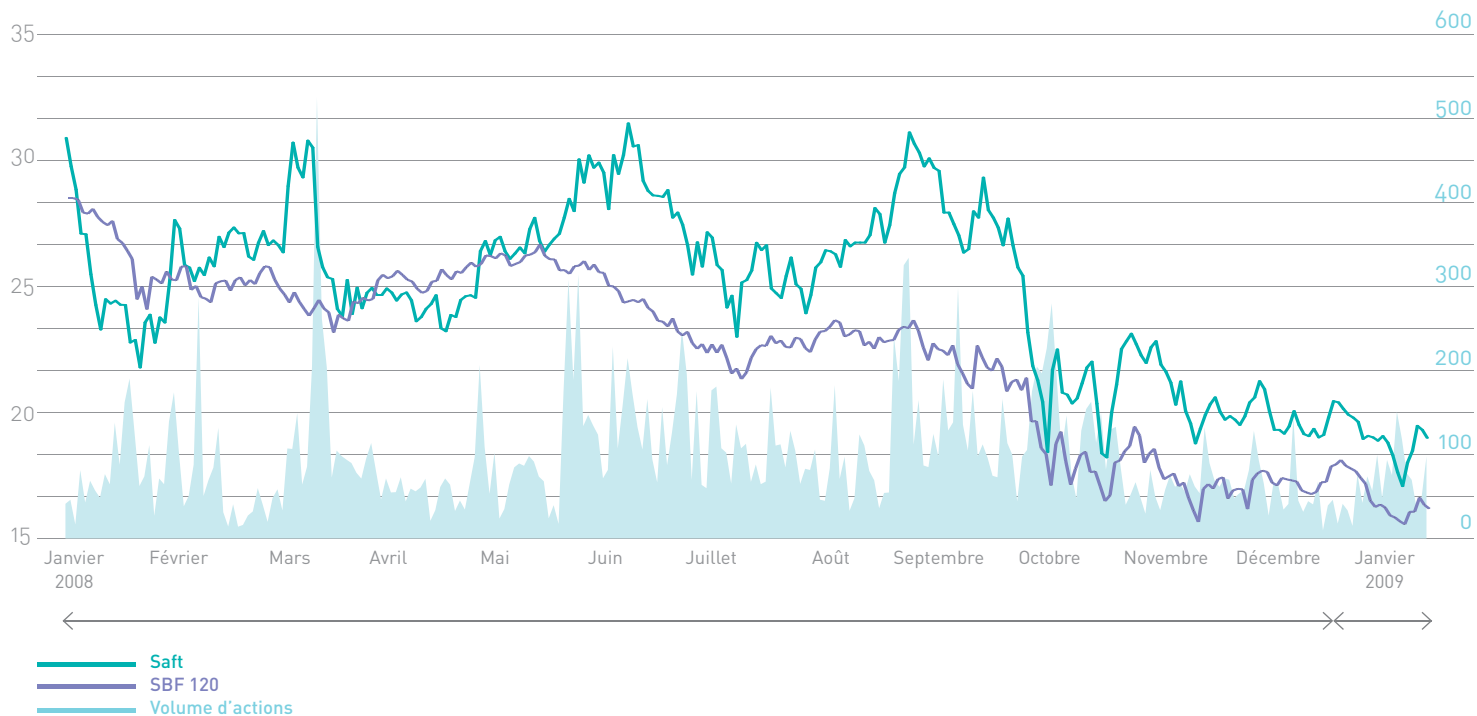
Données boursières

Cours de l'action (en euros)	2008	2007	2006
Plus haut	32,16	34,48	24,79
Plus bas	18,38	22,41	17,50
Dernier cours de l'année	19,30	30,21	24,32
Évolution sur l'année (dividende inclus)	- 36,49 %	+ 24,82 %	+ 36,76 %
Évolution du CAC40 sur l'année	- 42,02 %	+ 2,78 %	+ 19,93 %
Évolution du SBF 120 sur l'année	- 40,18 %	+ 1,68 %	+ 21,48 %
Capitalisation boursière au 31 décembre (en millions d'euros)	357	559	450
Volume annuel (en millions de titres)	24,53	17,79	6,55
Nombre de titres composant le capital au 31 décembre	18 514 086	18 514 086	18 514 086
Taux de rotation annuel du capital	x 1,3	x 0,96	x 0,35

Évolution du cours de l'action du 1^{er} janvier 2008 au 31 janvier 2009

(en euros)

(en milliers d'actions)



Historique et organigramme du Groupe

Historique

1918

Création par deux électrochimistes d'origine suisse de la Société des Accumulateurs Fixes et de Traction (Saft SA) en France avec pour objet de fabriquer et de distribuer des batteries à base de nickel pour des applications industrielles et des chariots de manutention.

1928

Rachat de Saft par la Compagnie générale d'Électricité (devenue par la suite Alcatel).

1940-1980

Développement des activités Saft au Royaume-Uni (années 1940) et aux États-Unis (années 1970).

Au début des années 1980, Saft démarre des activités en Asie (Singapour).

1980-1995

Admission des actions de la société Saft SA à la cote officielle de la Bourse de Paris. Au début des années 1990, Alcatel rachète la totalité des actions de Saft SA qui sont retirées de la cote en 1995.

Afin de se renforcer sur le marché des batteries industrielles, acquisition de deux des principaux concurrents du Groupe, respectivement Alcad et Nife et de la société tchèque Ferak à la fin des années 1980 et au début des années 1990.

2000

Acquisition de Tadiran, fabricant israélien de piles au lithium, ayant ses activités en Israël, aux États-Unis et en Allemagne, et qui détenait une participation de 50 % dans Sonnenschein Lithium en Allemagne.

2001

Réduction des activités de la division batteries rechargeables (appelée désormais division RBS) avec la fermeture d'une unité de fabrication à Tijuana (Mexique), cession de son unité d'assemblage de batteries en Corée, et de son unité de distribution Uniross ; ces restructurations représentent une réduction d'effectifs d'environ 1 300 personnes.

Acquisition de Hawker Eternacell, leader dans le domaine des piles au lithium pour les Forces armées américaines et britanniques. Augmentation de la participation de Saft dans ASB de 22 % à 50 % et de sa participation dans Sonnenschein Lithium de 50 % à 100 %. Ces sociétés font aujourd'hui partie de la division SBG.

2003

Acquisition de la société allemande Friemann und Wolf Batteretechnik GmbH (Friwo), ainsi que les actifs d'Emisa et de Centra, auprès d'Exide. Ces sociétés produisent des batteries industrielles Ni-Cd, des piles au lithium pour le secteur de la défense et des batteries équipant les torpilles.

2004

Acquisition auprès d'Alcatel de l'ensemble des activités du Groupe par les Fonds Doughty Hanson.

2005

Réorganisation du groupe autour de la société Saft Groupe SA à laquelle sont rattachées, directement ou indirectement, l'intégralité des filiales opérationnelles du Groupe et admission des actions de Saft Groupe SA aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris le 29 juin 2005.

Implantation d'une unité de production dans le sud de la Chine, à Zhuhai par création d'une filiale détenue à 100 %.

Acquisition de 51 % du capital d'AMCO Power Systems, fabricant indien de batteries nickel-cadmium basé à Bangalore.

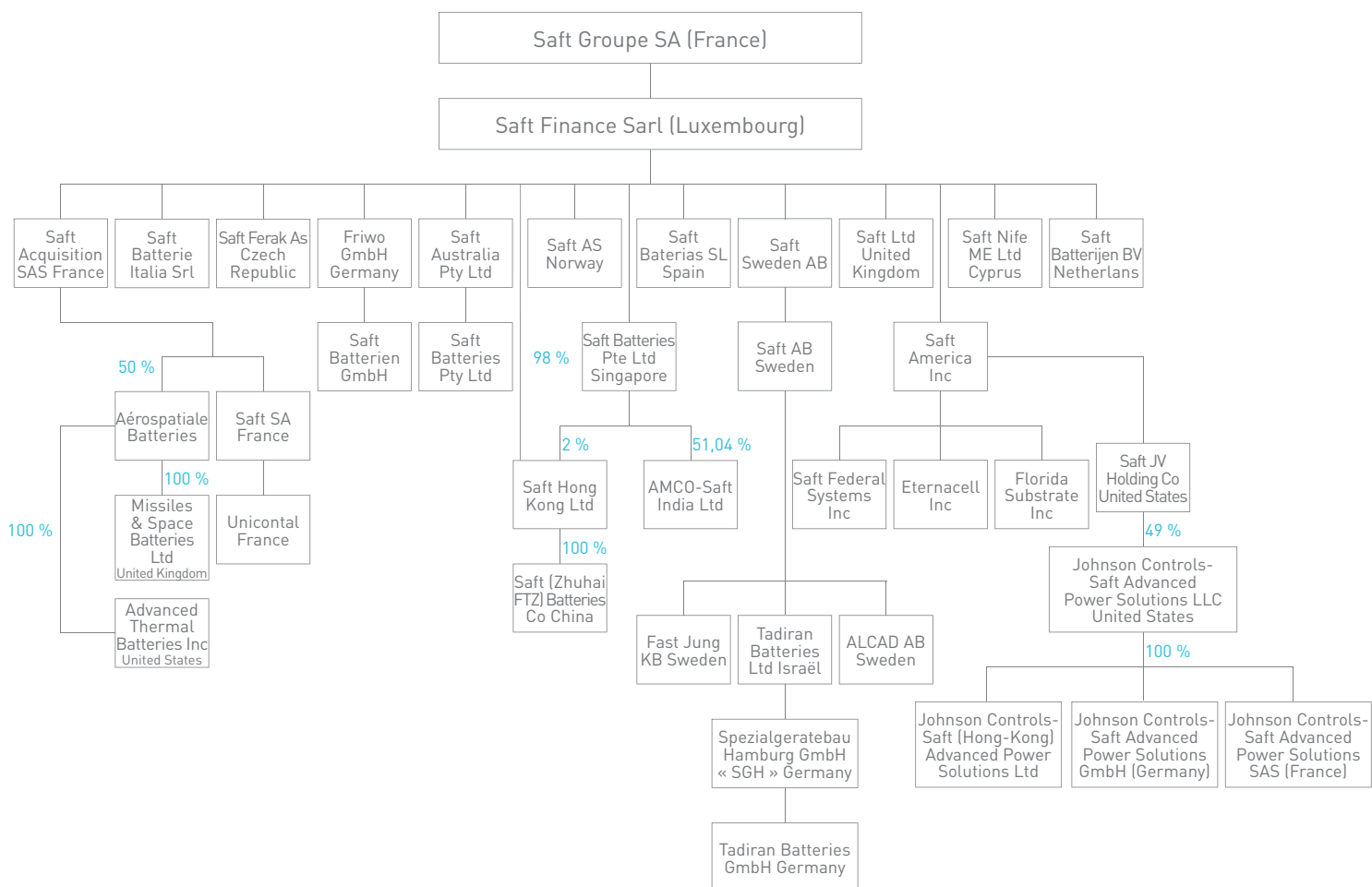
2006

Création de la joint-venture Johnson Controls-Saft afin d'adresser le marché des véhicules hybrides et électriques. Saft détient 49 % et Johnson Controls 51 % de cette joint-venture.

2008

Démarrage de la nouvelle ligne de production de Johnson Controls-Saft à Nersac en France, dédiée aux batteries lithium-ion pour les véhicules hybrides et électriques.

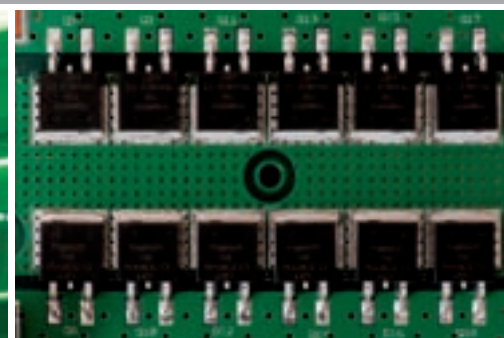
Organigramme du Groupe Saft



Activités du Groupe



Saft est organisé en trois grandes divisions spécialisées par technologie et marché.



40 %

du chiffre d'affaires du Groupe

21,4 %

marge d'EBITDA

240,8 M€

de chiffre d'affaires



Specialty Battery Group

Principales applications

Satellites, lanceurs spatiaux, véhicules militaires hybrides, petits sous-marins, missiles, torpilles, systèmes de communication militaires, lunettes de vision nocturne, compteurs d'électricité, d'eau et de gaz, télépéages, systèmes GPS, équipements médicaux, systèmes de localisation par satellite, bouées sonars.

Avec la division Specialty Battery Group (SBG), Saft est le premier concepteur, développeur et fabricant mondial de systèmes de batterie au lithium primaire et Li-ion rechargeables hautes performances pour les secteurs industriels de l'électronique, de la défense et de l'espace. Les technologies de pointe développées par la société produisent des solutions reconnues pour leur format compact, leur grande fiabilité, leur légèreté et leur longévité. SBG conçoit, développe et fabrique par ailleurs des batteries à base d'argent, rechargeables et non rechargeables, pour les applications de la défense traditionnelles telles que les missiles et les torpilles.

Les ventes de la division SBG, qui représentent 40 % du chiffre d'affaires du Groupe, s'élèvent à 240,8 millions d'euros en 2008, en hausse de 6,7 % comparativement à 2007 à taux de change constants. Malgré l'impact du ralentissement des ventes dans le secteur de la défense au premier semestre, Saft a remporté l'intégralité du plus important contrat pluriannuel avec l'armée américaine en juillet 2008 et les premières ventes réalisées dans le cadre de ce contrat ont démarré au second semestre. Saft a également fourni des quantités importantes de batteries Li-ion à l'armée indienne. La vente de batteries à base d'argent a atteint des niveaux records en 2008.

Le léger repli de la marge EBITDA, à 21,4 %, est principalement imputable aux effets de change.

Perspectives

SBG continue de renforcer sa position technologique de premier producteur mondial de batteries de haute technologie pour les applications de l'industrie de l'électronique, de l'espace et de la défense en centrant les ressources techniques sur le développement de nouveaux éléments primaires et rechargeables, et sur l'amélioration et l'adaptation de nos technologies traditionnelles, afin d'ouvrir la voie à de nouveaux marchés et de nouvelles applications.

Sur le segment du lithium civil, Saft développe en étroite collaboration avec les équipementiers les produits dont ils ont besoin, comme en témoigne le récent lancement de solutions novatrices destinées au secteur pétrolier et gazier. Citons par exemple le lancement d'un nouvel élément Li-ion et d'un nouvel élément lithium primaire tous deux représentant des avancées majeures dans la conception de sources d'énergie fiables et économes pour les équipements électroniques utilisés pour le forage fonctionnant sous de sévères contraintes de chocs, de vibrations, de pression et de température.

Sur le segment des applications militaires, le Groupe continue de fournir les batteries lithium-ion pour l'alimentation de missiles du système ITAS, l'un des déploiements majeurs de la technologie lithium-ion dans le secteur militaire. En 2008, Saft a également conclu un nouveau contrat qui se prolongera en 2009 pour le programme FCS (*Future Combat Systems*). Au cours des prochaines années, ce contrat pourrait aboutir à une production en série destinée à équiper les véhicules FCS dotés de systèmes hybrides conçus pour réduire les consommations de carburant et accroître l'autonomie en mode tout-électrique.



Le lithium civil

Saft est le premier fournisseur mondial en technologies lithium primaire pour l'industrie. Avec leurs hautes performances, leur longévité, leur légèreté et leur très grande fiabilité, les batteries au lithium sont largement utilisées pour alimenter un large éventail d'applications spécialisées. Ces batteries constituent des composants clés pour les compteurs électriques, de gaz et d'eau, les systèmes d'alarme, les systèmes de relevés de compteurs automatisés, les systèmes de péage autoroutier automatisés, les équipements électroniques et médicaux et les systèmes de localisation par satellite.

SBG a enregistré une solide croissance de ses ventes dans ce segment en 2008, cela grâce au maintien du développement dans la plupart des secteurs et à la poursuite de la progression des ventes aux États-Unis dopant la croissance des systèmes de relevés de compteurs automatisés. Le marché du lithium civil offre un bon potentiel de croissance pour les années à venir avec l'intégration progressive de nouvelles applications dans les transports avec les systèmes de localisation et de suivi par satellite, les appareils médicaux ou les applications pétrolières et gazières ainsi que le déploiement des relevés de compteurs automatisés en Europe.

Le lithium militaire et les systèmes de défense de nouvelle génération

En 2008, Saft a conservé sa position de premier concepteur, développeur et fabricant mondial de solutions lithium hautes performances pour les applications militaires. Ces batteries alimentent des équipements allant des systèmes de communication et des lunettes de vision nocturne aux caméras d'imagerie thermique et aux lance-missiles. Les Forces armées australiennes, françaises, allemandes, israéliennes, indiennes, britanniques, et américaines comptent parmi les principaux clients de SBG.

La demande a ralenti en 2004 en raison d'un excédent de stocks aux États-Unis, mais cette tendance devrait s'inverser dans un futur proche du fait d'un déploiement permanent de nouveaux équipements portatifs pour les champs de bataille qui aura pour effet l'accroissement des besoins pour des systèmes batteries à forte valeur ajoutée tels que ceux fournis par SBG. La division a également connu un retour à la croissance dans ce segment au second semestre grâce à la signature d'un important contrat pluriannuel avec l'armée américaine et à plusieurs contrats avec d'autres armées.

Les systèmes de défense de nouvelle génération, dont les programmes sont principalement mis en œuvre par les équipementiers américains de la défense et financés par les pouvoirs publics américains, incluent des systèmes de combat du futur (*Futur Combat Systems*) et le système de missiles ITAS, ainsi que divers véhicules militaires hybrides et des sous-marins tels que les drones autonomes (*Autonomous Underwater Vehicles*) et les sous-marins propulseurs (*Swimmer Delivery Vehicle*). Ils nécessitent tous des systèmes de batteries fiables et légers, à haute énergie ou haute puissance.

Ce marché est très prometteur pour Saft et grâce à l'excellence de ses programmes R&D et à son leadership confirmé dans la technologie Li-ion, le Groupe a été sélectionné pour plusieurs projets d'envergure.

L'investissement à long terme dans les technologies Li-ion porte aujourd'hui ses fruits pour Saft sur ce segment, les Forces armées de terre et de mer du monde entier commençant à adopter la technologie Li-ion. Au cours des prochaines années, l'abandon des anciens systèmes devrait s'accélérer, et Saft est parfaitement bien positionné pour tirer parti d'une poursuite de la croissance.



“ L’activité lithium militaire de Saft a repris au second semestre 2008 grâce à des contrats obtenus à l’international. ”

Thomas J. Alcide,
Directeur Général, SBG

La défense traditionnelle

La division SBG conçoit et fabrique des batteries à base d’argent qui fournissent la source d’énergie principalement pour la propulsion des torpilles mais également pour les systèmes de guidage des missiles. Les principaux clients de Saft dans ce secteur sont les maîtres d’œuvre militaires avec lesquels SBG a conclu des contrats à long terme. Chaque système batterie sur ce marché est conçu pour une application spécifique, mais tous doivent être robustes, résister aux chocs et avoir une aptitude au stockage prolongé.

Le marché de la défense traditionnelle offre une bonne visibilité à long terme et les prévisions portent à croire qu’il restera stable ; l’année 2008 était une excellente année pour les batteries à base d’argent à destination des torpilles.

L’espace

Saft est un leader mondial de la conception, du développement et de la fabrication de batteries équipant les satellites utilisés pour les télécommunications, ainsi que par les secteurs scientifiques et de la défense. Sur ce segment, le Groupe a enregistré une croissance régulière en 2008 et accru sa part de marché, ce qui le place aujourd’hui en position de fabricant de référence pour les batteries lithium-ion destinées aux satellites commerciaux.

Les batteries constituent la seule source d’énergie des satellites lorsque leurs panneaux solaires ne sont pas exposés au soleil. Les batteries pour satellites doivent pouvoir résister à des températures extrêmes, à des vibrations et à des contraintes mécaniques et une fois le satellite mis sur orbite, leur fonctionnement doit rester fiable pendant une période pouvant aller jusqu’à quinze ans. Sur ce marché longtemps dominé par les technologies Ni-Cd et Ni-H₂, Saft a innové avec des solutions basées sur la technologie Li-ion qui combine réduction du poids, amélioration des capacités de stockage d’énergie et meilleure gestion thermique. L’ensemble du secteur des satellites évolue aujourd’hui dans cette direction, ce qui confère à Saft un avantage concurrentiel.

48 %

du chiffre d'affaires du Groupe

20,1 %

marge d'EBITDA

292,1 M€

de chiffre d'affaires



Industrial Battery Group

Principales applications

Systèmes de sécurité pour avions, systèmes de vérification au sol et démarrage, trains à grande vitesse, réseaux de transit urbains (métros et tramways), systèmes de secours pour le secteur pétrolier et gazier et pour les infrastructures industrielles, production et distribution électrique, stockage d'énergie renouvelable, réseaux de télécommunications.

La division Industrial Battery Group (IBG) du Groupe est mondialement reconnue comme le premier concepteur, développeur et fabricant de solutions de batteries à base de nickel pour les secteurs de l'industrie et des transports. Ces batteries de haute technologie sont réputées pour leur robustesse et leur fiabilité, ainsi que pour leur durée de vie prolongée même dans des conditions climatiques extrêmes. Saft, qui attache une grande importance à l'innovation, a développé des technologies de batteries Li-ion de dernière génération pour des applications émergentes, outre les secteurs d'activité traditionnels du Groupe.

La division IBG affiche de bons résultats en 2008 avec une hausse de 6,8 % de son chiffre d'affaires à 292,1 millions d'euros. Les activités d'IBG ont représenté 48 % des activités globales de Saft. Toutefois, vers la fin de l'année, les performances ont été contrastées selon les marchés.

Les principaux vecteurs de croissance ont été les nouveaux projets pétroliers et gaziers, les infrastructures sur les marchés émergents, les nouvelles centrales électriques et les réseaux de distribution d'électricité, les réseaux ferroviaires et les usines de désalinisation. Les ventes sont restées solides au second semestre, hormis le marché de l'aviation qui a souffert d'un léger fléchissement et celui des réseaux de télécommunications qui a subi une nette diminution.

La marge EBITDA enregistre un rebond comparativement à 2007 à taux de change constants et représente 20,1 % des ventes en 2008 du fait de l'ajustement des prix de vente aux prix des matières premières.

Perspectives

Des perspectives de croissance prometteuses s'offrent à IBG, parmi lesquelles le besoin accru d'infrastructures de transport et d'énergie, en particulier dans les marchés émergents et, à moyen

terme, l'utilisation accrue des systèmes d'énergie renouvelable nécessitant des batteries de stockage.

La division continue d'exploiter pleinement toutes les opportunités offertes par le marché et à cette fin, a adopté trois stratégies. Tout d'abord, IBG continue d'investir dans les batteries à base de nickel en développant de nouveaux produits tels que la solution de télécommunication Tel. X, et en renforçant ses capacités de production existantes afin de répondre à la demande de batteries offrant une fiabilité et une longévité importantes. Puis, IBG élargit sa base clients existante en adaptant son réseau de vente afin de répondre à la demande. Ensuite, Saft maintient d'importants efforts en Recherche et Développement dans les nouvelles technologies et applications dédiées aux marchés existants et émergents.

Les activités de recherche du Groupe entreprises au cours des dernières années commencent aujourd'hui à se traduire en nouveaux produits qui contribueront à accélérer la croissance à moyen terme. Par exemple, la nouvelle batterie Li-ion de Saft destinée à l'aviation est actuellement développée en collaboration avec Airbus pour le nouvel A-350 XWB.

L'évolution vers des systèmes d'énergie renouvelable est également favorable à Saft, qui s'affirme rapidement comme



un acteur sur ce marché prometteur. En 2008, une avancée majeure a été la sélection de la technologie de pointe pour SOL-ION, le plus important programme en Europe dans le domaine du stockage de l'énergie photovoltaïque.

Le développement, réalisé par Saft conjointement avec ABB, du premier système de batterie Li-ion haute tension destiné à renforcer la stabilité des réseaux de distribution d'énergie a constitué une innovation clé en 2008. Les applications potentielles concernent les industries dont les activités nécessitent des pointes de puissance de courte durée, ainsi que les réseaux d'électricité alimentés par une forte proportion d'énergie renouvelable, en particulier l'énergie éolienne.

Le secteur ferroviaire

Tant sur les marchés émergents que sur ceux parvenus à maturité, Saft fournit aux principaux exploitants ferroviaires et constructeurs de trains des batteries à base de nickel destinées aux systèmes d'alimentation de secours (communication, éclairage, climatisation), ainsi qu'aux systèmes de sécurité critiques (freinage d'urgence, ouverture des portes). Ces batteries sont utilisées dans les métros, les tramways et les trains à grande vitesse.

Saft a créé de nouveaux sites de production et de support en Inde et en Chine.

Sur les marchés plus matures, l'activité est stimulée par les avancées technologiques conduisant à la conception de batteries plus efficaces et plus compactes. Ces nouveaux systèmes sont plus petits, plus légers et nécessitent peu voire aucune maintenance.

L'industrie aéronautique

Saft est le premier producteur mondial de batteries de haute technologie pour le marché de l'aviation. Que ce soit pour les avions civils ou militaires, les batteries Saft assurent des fonctions de sécurité critique ; elles sont utilisées pour l'alimentation de secours, pour l'avionique et les systèmes de sécurité ainsi que pour le démarrage des moteurs. Saft est le fournisseur de tous les principaux constructeurs aéronautiques occidentaux ainsi que de toutes les plus importantes armées de l'air. Le Groupe est le seul fournisseur de batteries pour les avions Airbus.

Le secteur aéronautique, qui exige des batteries entièrement fiables même en cas de conditions extrêmes, devrait rester un marché en expansion du fait de l'intensification du trafic aérien moyen terme. Saft entretient des relations de longue date avec ses clients et les

batteries de remplacement à base de nickel ont représenté en 2008 plus de 70 % des ventes du Groupe dans le secteur aéronautique.

En 2008, les batteries rechargeables Saft à base de nickel ont été choisies pour équiper l'avion de transport régional Sukhoi Superjet 100. Ces batteries ont reçu la pleine approbation de l'Agence européenne de Sécurité aérienne (EASA) et des autorités russes de sécurité aérienne.

Les batteries stationnaires à usage industriel

La division IBG de Saft développe et produit des batteries à base de nickel permettant de disposer d'énergie de secours en cas de défaillance du réseau, en particulier dans l'industrie pétrolière et gazière, laquelle représente près de 50 % du chiffre d'affaires de ce segment. Parmi les autres applications, citons les systèmes d'alimentation de secours des installations industrielles de production et de distribution électriques et les systèmes de signalisation ferroviaire.

Durant la période 2005-2007, les prix élevés du pétrole ont stimulé la croissance, tendance qui devrait se poursuivre au cours des années à venir malgré les fluctuations du marché. Les investissements d'infrastructure réalisés par



“ La progression en faveur des systèmes d'énergie renouvelable permet à Saft d'être reconnu dès à présent comme un acteur clef sur ce marché prometteur. ”

Xavier Delacroix,
Directeur Général, IBG

les économies émergentes et, au plan mondial, dans les énergies renouvelables devraient également stimuler la croissance à moyen terme.

Un point fort témoignant de la présence de Saft sur ce marché a été la signature, en 2008, d'un important contrat avec Lanco Infratech Limited pour fournir en énergie de secours la centrale thermique de Nagarjuna située à Udupi dans l'état du Karnataka au sud de l'Inde. Les batteries hautes performances à base de nickel seront fabriquées par l'usine Amco Saft India à Bangalore.

Les batteries de secours pour les réseaux de télécommunication

Le rôle des batteries de secours des réseaux de télécommunication est de fournir de l'énergie en cas de défaillance du réseau. Lorsque la fiabilité est un facteur critique, les opérateurs peuvent opter pour la technologie nickel plutôt que pour des batteries au plomb, en particulier lorsque les batteries sont installées dans des armoires télécom externes dans des zones éloignées soumises à des conditions climatiques extrêmes. Le coût plus élevé de cette technologie est compensé par la du-

rée de vie prolongée de ces batteries. La technologie à base de nickel, qui représente seulement 2,5 % de l'énorme marché télécom actuel, présente donc un solide potentiel de croissance.

Dans cette optique, IBG continue d'investir dans les batteries à base de nickel, de développer de nouveaux produits tels que Tel. X, et de renforcer ses capacités de production à Valdosta (Géorgie) afin de répondre à la demande à moyen terme de batteries ayant une fiabilité et une longévité importantes.

Les ventes au segment des réseaux télécom ont enregistré un fort fléchissement au quatrième trimestre 2008, que Saft anticipe de compenser progressivement par les ventes de systèmes Tel. X à de nouveaux clients internationaux qui sont actuellement en phase de test de cette nouvelle gamme de produits.

12 %

du chiffre d'affaires du Groupe

3,1 %

marge d'EBITDA

76,5 M€

de chiffre d'affaires

Principales applications

Éclairage de sécurité, appareils médicaux, mobilité individuelle, équipements audio et vidéo professionnels, outils électriques professionnels, équipements de sécurité, équipements de télécommunication.



Rechargeable Battery Systems

La division Rechargeable Battery Systems (RBS) de Saft cible les marchés professionnels qui nécessitent des technologies basées sur le nickel, pour lesquels RBS conçoit, développe et fabrique des éléments et des batteries réputés pour leur haute performance, leur grande fiabilité et l'absence de maintenance. À partir de juillet 2009, Saft mettra en œuvre un projet de fusion de RBS avec la division IBG afin de créer une même division représentant environ 60 % de l'activité du Groupe.

L'expertise de la division RBS dans la fabrication des nouvelles chimies alcalines est aujourd'hui mise à profit pour fournir la dernière génération d'électrodes positives en mousse de nickel pour les nouvelles batteries Tel. X de la division Industrial Battery Group (IBG) destinées aux réseaux de télécommunication. RBS a également entrepris la modernisation de ses activités en support de la coentreprise Johnson Controls-Saft sur le site de Nersac.

En 2008, les ventes de la division RBS s'élevaient à 76,5 millions d'euros, en repli de 6,8 % par rapport à 2007 à taux de change constants. Cette baisse tient principalement à l'indexation du prix du nickel, qui reflète également une diminution des coûts.

La marge EBITDA ressort à 3,1 %, contre 3,7 % en 2007.

Perspectives

Afin d'améliorer ses marges opérationnelles RBS a mis en œuvre plusieurs grandes mesures. Tout d'abord, la division continue de développer des batteries innovantes pour les nouvelles applications à forte valeur ajoutée dans les marchés des équipements médicaux et des applications en électronique professionnelle. Ensuite, le lancement d'une nouvelle génération d'électrode positive (PNE) survenu fin 2007 devrait permettre à Saft de conserver sa position de leader dans l'alimentation des systèmes d'éclairage de sécurité. Dans le cadre du projet de fusion, RBS fournit un soutien à la division

IBG avec la fourniture d'électrodes pour les batteries des réseaux de télécommunication et en mettant à disposition des ressources pour l'usine de production de batteries Li-ion de Johnson Controls-Saft de Nersac en France, qui a été inaugurée en janvier 2008. Le Groupe estime que cette fusion permettra de dégager des synergies dans les secteurs de la production, du développement produit, des achats, et enfin des ventes et du marketing.

Électronique professionnelle

Saft conçoit, développe et fabrique des batteries à base de nickel destinées à un vaste éventail d'applications professionnelles, notamment les instruments de mesure, les équipements médicaux, les applications électroniques industrielles de haute technologie, et l'outillage professionnel pour les marchés de la construction et de l'agriculture. Sur ces marchés très concurrentiels, la valeur ajoutée de Saft tient à la conception de produits fiables et hautement performants, ainsi qu'à un service client de grande qualité.

En 2008, le Groupe a remporté de nouveaux contrats dans les secteurs des équipements d'assistance respiratoire, des lampes torches professionnelles et des lampes de mines. RBS est également bien positionnée dans le marché en plein essor des équipements médicaux.

Éclairage et systèmes de sécurité

Saft détient une part de marché d'environ 50 % dans le secteur de l'éclairage de sécurité. Pour l'essentiel, les batteries du Groupe équipent des systèmes d'éclairage pour les établissements publics, les bureaux et les immeubles d'habitation, et doivent répondre à des normes de sécurité et à des critères réglementaires. En particulier, les batteries doivent résister aux fortes températures générées par ces systèmes, lesquels imposent le recours exclusif à des technologies certifiées telles que celles proposées par RBS. Bien que l'activité soit affectée par le ralentissement économique aux États-Unis et en Europe, Saft est bien positionné dans ce segment, en particulier grâce aux efforts continus de R&D consacré au développement de solutions à base de nickel offrant une plus longue durée de vie et une densité d'énergie élevée dans un volume réduit.

Coentreprises



Saft détient une participation importante dans deux coentreprises et joue un rôle actif dans le management et dans la prise de décision.

Johnson Controls-Saft Advanced Power Solutions

Priorité au segment des véhicules électriques et hybrides

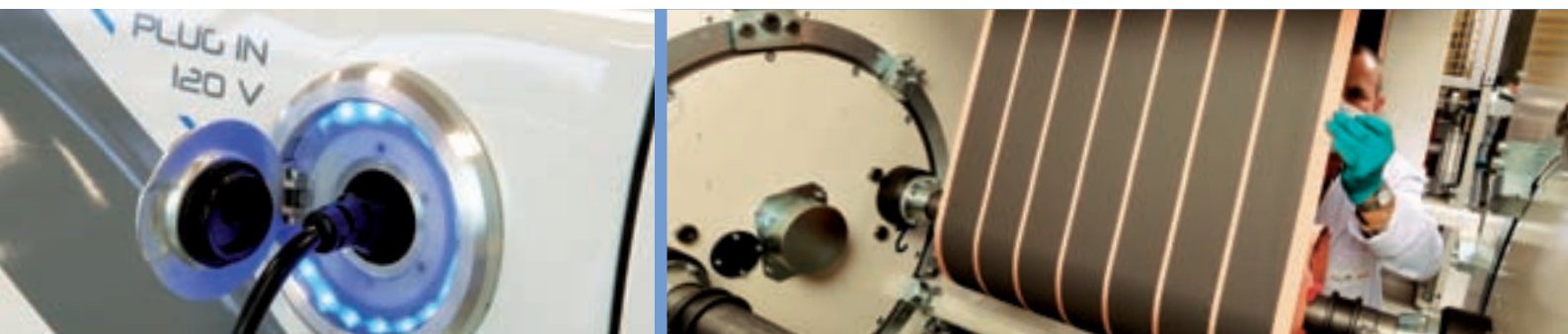
Saft exploite son expertise technologique dans une coentreprise détenue avec Johnson Controls, équipementier automobile américain de premier rang. Cette coentreprise sert le marché en plein essor des véhicules hybrides et électriques, cela en capitalisant tout particulièrement sur l'expertise acquise dans la technologie Li-ion.

Johnson Controls-Saft Advanced Power Solutions (JC-S) a été créé en 2006 afin de développer, de produire et de commercialiser des batteries de haute technologie Li-ion et Ni-MH pour les véhicules hybrides et les véhicules électriques. En 2007, la société a construit une nouvelle ligne de production en France, à Nersac. Cette usine, inaugurée en janvier 2008 en présence de sept grands constructeurs automobiles originaires de trois continents, est la première au monde à produire des batteries Li-ion pour cette application. La version hybride de la Class S de Mercedes qui entrera en production en juin 2009 sera le premier véhicule commercialisé à utiliser la technologie Li-ion.

L'usine de Nersac, d'une surface de 2 000 mètres carrés, a nécessité un investissement de 15 millions d'euros et peut produire jusqu'à 10 000 blocs batterie (350 000 éléments) par an, avec la possibilité d'augmenter la production de façon à pouvoir répondre à l'accroissement de la demande des constructeurs automobiles. Johnson Controls-Saft est en voie de devenir un acteur de premier plan à l'échelle mondiale et le premier fournisseur occidental dans ce segment en forte croissance.

Accroissement de la demande

Le marché présente un potentiel de croissance considérable. En Europe, la quasi-totalité des constructeurs automobiles ont annoncé leur intention de développer des véhicules propres. Selon les études, le marché des véhicules hybrides a atteint 500 000 véhicules en 2007 et atteindra environ 2,2 millions de véhicules par an d'ici 2012, et environ 4 millions d'ici 2015, avec un intérêt croissant pour les véhicules hybrides raccordables au réseau et les véhicules électriques.



Contrats importants

L'usine de Nersac a été construite après que Johnson Controls-Saft ait conclu un contrat pour la fourniture de batteries destinées au véhicule hybride Class S de Mercedes. En 2008, JC-S a annoncé avoir conclu les contrats suivants :

- un contrat de production de batteries Li-ion avec BMW pour équiper la série 7 ActiveHybrid ;
- un contrat de production avec Chery et des contrats de développement avec SAIC et Ford pour équiper des flottes de véhicules hybrides raccordables au réseau ;
- un contrat de production avec Azure aux États-Unis, ce qui constitue un premier succès sur le segment des véhicules commerciaux ;
- un contrat de production avec Ford pour son premier véhicule raccordable au réseau.

Une présence mondiale

Johnson Controls-Saft a établi une présence mondiale de façon à être plus proche de ses clients. Outre l'usine de Nersac, la société possède des centres de R&D aux États-Unis à Milwaukee et en France à Bordeaux, ainsi que des centres d'excellence en ingénierie de systèmes, de tests et de production intégrée à Milwaukee, en Allemagne à Hanovre et en Chine à Shanghai.

Grâce à sa combinaison gagnante de leadership technologique, de réseau commercial et d'expertise en gestion de projets, Johnson Controls-Saft est bien placé pour devenir un acteur mondial de premier plan et le premier fournisseur européen sur ce segment en forte croissance. Johnson Controls-Saft est une entreprise passionnante susceptible de générer une valeur substantielle pour ses sociétés-mères.

ASB Group

Spécialiste
des batteries
thermiques

Saft détient 50 % de cette société en coparticipation avec EADS. Le Groupe ASB fabrique des batteries thermiques pour missiles tactiques et armes intelligentes, et compte deux filiales : MSB en Écosse et ATB aux États-Unis.

ASB a connu une forte croissance et une rentabilité record en 2008, en raison d'un mix de produits très favorable et d'une augmentation des volumes pour des projets en Europe, en particulier.

Présence internationale

Production

Répartis sur 10 pays, les 15 sites de production du Groupe produisent plus de 1 500 millions de Wh par an, représentés par des systèmes autonomes d'énergie mettant en œuvre les technologies électrochimiques choisies dans le large portefeuille propriété du Groupe.

Aucune de ces usines ne représente une immobilisation corporelle d'une taille plus significative qu'une autre à l'échelle du Groupe.

Le Groupe vend ses produits à des constructeurs, équipementiers, des distributeurs et des utilisateurs finaux. Au 31 décembre 2008, le service commercial et le service marketing comptaient 200 employés répartis dans 24 bureaux commerciaux répartis sur les différents

continents. Chacune des divisions du Groupe dispose de sa propre équipe commerciale, celle-ci pouvant le cas échéant travailler pour une autre division sur certains marchés de taille modeste. Chaque équipe commerciale est responsable du processus de qualification des batteries pour les applications auxquelles elles sont destinées et du suivi des principaux clients du Groupe. Le Groupe complète en tant que de besoin ses équipes commerciales par des agents commerciaux dans certains secteurs ou zones géographiques et notamment, en Chine, aux États-Unis, au Moyen-Orient, en Afrique et en Amérique latine.

Le tableau ci-dessous indique les effectifs commerciaux employés par le Groupe au 31 décembre 2008, par division et par région géographique.

Distribution, vente et marketing

	IBG	RBS	SBG	Total
Europe	61*	14	35	110
États-Unis	32	6	24	62
Asie	14	4	1	19
Reste du monde	4	0	5	9
Total	111	24	65	200

* y compris bureau de Chypre qui couvre la zone du Moyen-Orient.

Les équipes commerciales de la division IBG sont organisées par zone géographique.

Ces équipes couvrent six régions du monde : l'Europe occidentale, l'Europe centrale et de l'Est, l'Amérique du Nord, la péninsule indienne, le Moyen-Orient et l'Asie. L'Afrique et l'Amérique latine sont rattachées à la zone Europe. Ces équipes commerciales rapportent directement au Directeur Commercial de la division, basée à Bagnole (France). La politique marketing de la division est centralisée, de même que la coordination des principaux appels d'offres internationaux, lorsque plusieurs clients du Groupe sont en concurrence pour un même projet.

Les équipes commerciales de la division SBG sont organisées autour des marques sous lesquelles sont vendues les produits de cette division ; la division SBG dispose ainsi de deux équipes commerciales internationales indépendantes, l'une responsable du marketing et de la vente de batteries commercialisées sous la marque Saft, l'autre responsable des produits commercialisés sous la marque « Tadiran ». Chacune de ces deux équipes est ensuite organisée par zone géographique. Des équipes commerciales locales spécialisées se consacrent aux secteurs de l'espace et de la défense.

La division RBS dispose de ses propres équipes commerciales et de marke-

ting, sauf sur certains marchés de taille modeste où elle partage son équipe commerciale avec la division SBG.

Dans la plupart des marchés de batteries de haute technologie que Saft vise, la marque « Saft » est un critère clé dans la décision d'achat de clients. Cette marque reflète la réputation du Groupe comme producteur de batteries fiables, sûres et de haute performance et est un avantage concurrentiel important. Le Groupe commercialise également ses produits sous d'autres marques reconnues qui permettent à Saft de bénéficier de positions fortes sur certains marchés spécialisés dans le monde entier. Ces autres marques sont : « Alcad », « Tadiran », « Friwo », « Emisa » ; « Nica », « Nife » et « Ferak ». Les marques « Tadiran », « Friwo » et « Ferak » ont, notamment du fait de leur ancienneté, une excellente notoriété sur certains marchés.

S'ajoutent aux marques commerciales de nombreux noms de produits déposés, par exemple le nom « ULM ® » qui est utilisé pour la commercialisation de batteries destinées à l'industrie aéronautique. L'activité SBG a par ailleurs déposé plusieurs noms de produits, dont le « MP Intégration® » dans sa gamme Li-ion. Saft dépose ses marques pour les protéger dans tous les pays où le Groupe vend ou dans ceux où un risque de contrefaçon existe.

Les différents sites industriels et de distribution du Groupe sont présentés en pages 30 et 31 ci-après.

Le Groupe Saft dans le monde



- **Site de production Specialty Battery Group**
Batteries primaires et rechargeables de haute performance pour les applications électroniques, de la défense et de l'espace.
- **Site de production Industrial Battery Group**
Batteries rechargeables à base de nickel et batteries de nouvelles technologies pour applications industrielles.
- **Site de production Rechargeable Battery Systems**
Petites batteries rechargeables à base de nickel pour applications professionnelles.



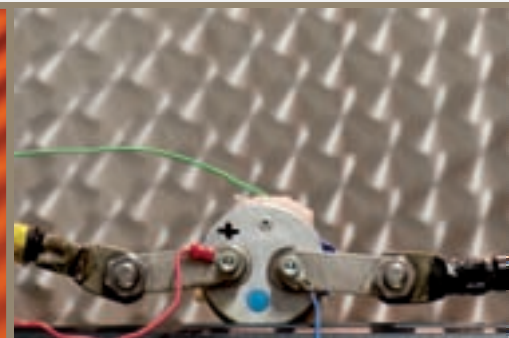
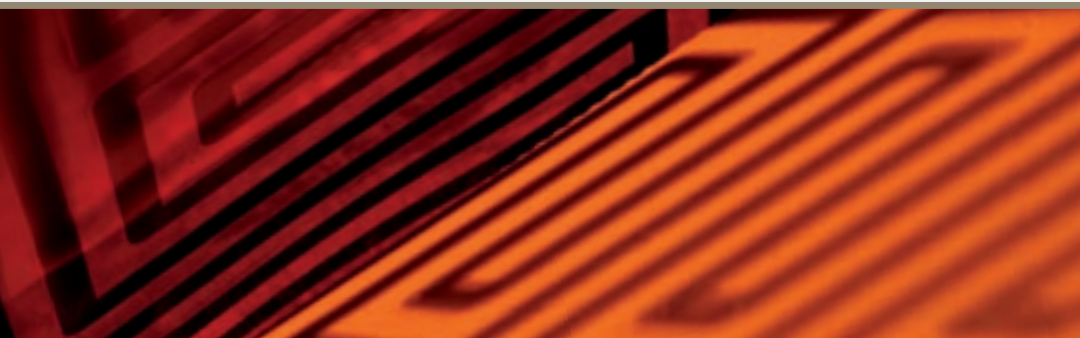
■ Réseau de vente Saft

▲ ASB (50 % Saft, 50 % EADS)

▲ Johnson Controls-Saft (Saft 49 %, Johnson Controls Inc. 51 %)

355
personnes

5,6 %
du chiffre d'affaires



Recherche et développement

Plus de la moitié du chiffre d'affaires du Groupe est réalisé avec des produits spécialement conçus pour l'application. C'est dire l'importance de la R&D pour Saft, qui y a consacré cette année 5,6 % de son chiffre d'affaires, y compris les subventions et les développements financés par les clients.

Si la priorité de l'effort de R&D vise à satisfaire les besoins de nos clients, la création de nouveaux produits génériques tient également une place importante. Pour ce faire, une coopération structurée est mise en œuvre entre les équipes de marketing, la recherche et les équipes de développement.

La recherche emploie 50 chercheurs et techniciens, la plupart à Bordeaux en France, avec une équipe à Cockeysville (Maryland, États-Unis) et utilise près de 20 % des ressources consacrées par Saft à la R&D. La recherche est centralisée et ses résultats sont mis à la disposition des équipes techniques chargées du développement des produits. Les équipes de développement, installées sur les différents sites de production, comptaient plus de 350 personnes à fin 2008.

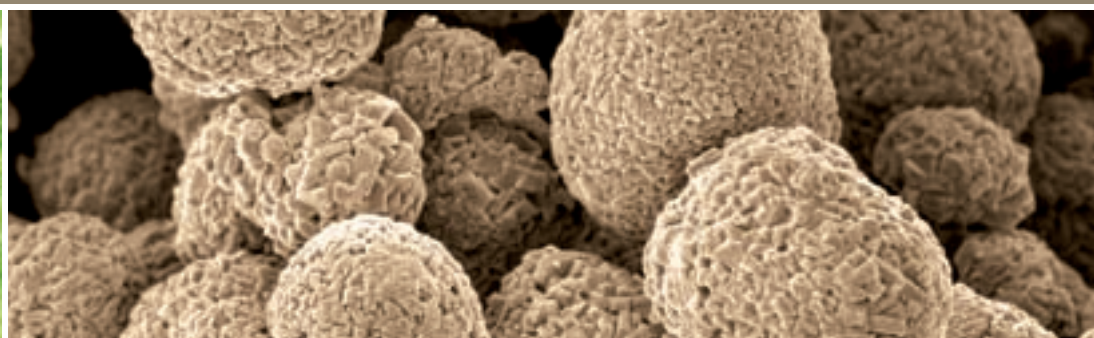
Une R&D pour satisfaire les besoins des clients

Toutes les équipes qui contribuent au cycle de création des produits ont pour préoccupation principale de satisfaire les besoins des clients et les besoins futurs des marchés.

La recherche coopère étroitement avec les équipes de développement et les équipes de marketing. Ses travaux portent sur les matériaux et les procédés susceptibles

d'améliorer les performances ou de réduire les coûts, ainsi que sur une connaissance fine des produits commercialisés par la concurrence. Les équipes de R&D travaillent également sur les systèmes batteries, car les batteries sont de plus en plus souvent intégrées à d'autres équipements : chargeurs, système de réchauffage/refroidissement, etc., en plus de l'application elle-même, et ces ensembles parfois complexes doivent être gérés en toutes circonstances. Les programmes de recherche portent sur l'ensemble des technologies fabriquées par Saft et en premier lieu, sur les technologies lithium-ion.

Les équipes de développement sont rattachées aux *business units* et installées sur les sites où l'essentiel de leurs produits sont fabriqués, mais les échanges entre équipes sont nombreux et fructueux : ils portent sur les savoir-faire, les innovations et les retours d'expérience. Si nécessaire, ils concernent des transferts de composants, de produits, voire de technologie. L'unité de Bordeaux chargée du développement des systèmes complexes travaille ainsi actuellement au profit de tous les sites européens. La coopération avec les clients est une caractéristique essentielle de l'activité de Saft et dans certains cas, Saft fait partie intégrante du projet du client.



Les développements, extrêmement divers en durée et en complexité, peuvent s'échelonner de quelques jours à quelques années et aller de l'adaptation d'un produit existant à la création d'un système-batterie pour une application exigeante en performance et fiabilité. La majeure partie des dépenses de développement est consacrée aux batteries et systèmes complexes.

Résultats

Parmi les nouveautés de 2008, deux projets offrent des perspectives d'avenir considérables :

- SOL-ION, projet européen de stockage d'énergie photovoltaïque dédié au développement d'un système industrialisable destiné aux installations photovoltaïques domestiques connectées au réseau. Le stockage décentralisé d'énergie peut seul permettre un recours croissant aux énergies renouvelables.
- Un système-batterie Li-ion haute tension, développé par Saft et ABB et destiné à améliorer la stabilité et la fiabilité des réseaux de distribution d'énergie électrique. Compte tenu de la contribution intermittente des énergies renouvelables, la présence de telles réserves d'énergie devient de plus en plus nécessaire.

Les principaux développements qui ont abouti en 2008 sont les suivants :

- Gamme Li-MnO₂ : pile primaire destinée aux radiocommunications de l'armée américaine.
- Uptimax : nouvelle gamme de Block-batterie Ni-Cd à maintenance réduite mettant à profit l'amélioration de performance des nouvelles masses actives.
- Ecolife : nouvelle gamme Ni-Cd à très longue durée de vie (huit ans à 40 °C) pour applications d'éclairage de sécurité.
- VN U gamme Ni-Cd étanche destinée à l'éclairage de sécurité permettant de garantir quatre ans à 50 °C au lieu de 40 °C.
- Gamme NiMH destinée aux petites applications photovoltaïques non connectées au réseau.
- Nouvelle génération MP de puissance pour Intensium 1, en application télécom.
- Tel. X, la nouvelle gamme Ni-Cd pour le secours longue durée des stations télécom, développée en 2007, a été industrialisée en 2008 à Valdosta.
- Divers éléments et Li-ion de très grande puissance (VLU), en particulier pour des véhicules militaires aux États-Unis.



“ La coopération
avec les clients est
une caractéristique
essentielle
de l'activité de Saft
et dans certains cas,
Saft fait partie
intégrante du projet
du client. ”

Richard Doisneau,
Directeur Technologique
Corporate





Développement durable

L'environnement, l'hygiène et la sécurité sont des priorités absolues chez Saft. Les piles et accumulateurs fabriqués par le Groupe fournissent de l'énergie électrique sans aucune émission lors de leur utilisation, et les impacts de nos produits pendant les autres phases de leur cycle de vie, essentiellement la fabrication et le recyclage, sont analysés dans l'optique d'identifier des voies d'amélioration. Saft s'efforce en outre de minimiser l'utilisation des matières premières primaires au bénéfice des matières premières secondaires (issues du recyclage) ; aussi les produits de Saft contribuent-ils au développement durable.

Conformité avec les lois et réglementations

Dans tous les pays où Saft dispose d'une usine, le Groupe est en conformité avec des réglementations locales strictes qui, qu'elles soient nationales ou internationales, visent souvent à réglementer les substances classées. Avant même que la Directive REACH ne soit promulguée au sein de l'Union européenne (REACH réglemente la fabrication et l'utilisation des substances chimiques, avec l'objectif de protéger la santé humaine et l'environnement), Saft avait déjà mis en œuvre des systèmes et mesures adaptés lors des étapes de conception et de fabrication de nos produits afin d'assurer que les risques potentiels étaient minimisés.

En 2008, Saft a finalisé son évaluation de l'impact de REACH sur ses activités ; les filiales européennes du Groupe sont pré-enregistrées les substances qui sont fabriquées dans l'Union européenne par notre Groupe ou celles importées provenant de fournisseurs en dehors de l'Union européenne, et ont échangé de nombreuses informations avec les fournisseurs européens pour s'assurer qu'ils ont entrepris les démarches nécessaires de mise en conformité avec les exigences d'enregistrement de REACH. Saft n'estime pas que le processus d'enregistrement prévu par REACH entraînera de rupture dans la fabrication de ses produits.

Le Groupe a pour politique de faire certifier les systèmes de gestion de l'environnement implantés sur ses sites industriels. L'année dernière, nous avons annoncé la certification de nos usines de Nersac et de Poitiers et cette année, le Groupe est fier d'annoncer que notre site de Bordeaux a obtenu la certification ISO 14001 au quatrième trimestre 2008.

Éco-conception

L'éco-conception, qui représente le meilleur moyen d'améliorer la performance environnementale des produits, apporte également une contribution durable à la fourniture d'énergie et au développement durable.

L'aspect environnemental de la conception de nos batteries est réglementé par différentes restrictions réglementaires limitant l'utilisation des produits chimiques. Depuis de nombreuses années déjà, le respect des obligations réglementaires et la minimisation de l'impact des activités du Groupe sur l'environnement sont au cœur des valeurs du Groupe. Cette approche réglementaire est aujourd'hui complétée par le concept d'Analyse du Cycle de Vie.



L'Analyse du Cycle de Vie porte sur les aspects et les impacts environnementaux potentiels (comme l'utilisation des ressources et les conséquences environnementales des émissions) tout au long du cycle de vie d'un produit, de l'achat des matières premières jusqu'à la production, l'utilisation, le traitement en fin de vie et le recyclage d'un produit (du berceau jusqu'au tombeau).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la méthodologie d'évaluation du cycle de vie de nos produits, Saft a récemment commencé à utiliser cet outil et procède actuellement à l'analyse des produits les plus représentatifs dans leurs principaux segments de marché. Au fil des évolutions futures, Saft s'efforcera de quantifier les améliorations de la performance environnementale de ses nouvelles gammes de produits et d'en informer ses clients.

Préservation des ressources

Le développement durable est également synonyme de préservation des ressources, et les programmes de recyclage de Saft apportent une contribution significative à la réalisation de cet objectif. En outre, répétons que Saft s'efforce de limiter l'utilisation de l'eau et de l'énergie au cours de l'étape de fabrication.

Les technologies des batteries Saft contribuent à minimiser l'utilisation des matières premières ; la durée de vie de nos batteries est nettement plus longue que des batteries classiques, ce qui accroît de façon corollaire le nombre de cycles de charge/décharge que nos batteries rechargeables peuvent supporter.

Les batteries Saft contribuent également au développement de sources d'énergies renouvelables car le Groupe a développé des batteries spécialement conçues pour répondre aux exigences de ces segments. Ces batteries ont déjà été intégrées à des systèmes photovoltaïques autonomes et sont aujourd'hui testées sur des systèmes connectés au réseau.

“ Le développement durable est également synonyme de préservation des ressources, et les programmes de recyclage de Saft apportent une contribution significative à la réalisation de cet objectif. ”

Patrick de Metz,
Directeur de l'Environnement



Rapport financier

Rapport de gestion	42
États financiers consolidés 2008 certifiés	90
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	139
Comptes sociaux annuels	141
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	150
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	151

Avertissement

Les informations contenues dans le rapport de gestion, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2008, présentées dans ce document ont été arrêtées par le Directoire, revues par le Comité d'Audit et approuvées par le Conseil de Surveillance de Saft.

Certaines déclarations figurant dans le présent document contiennent des informations prospectives qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent par nature des risques, identifiés ou non, et des incertitudes pouvant donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels ou les objectifs de Saft et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations.

Rapport de gestion

I. Faits marquants de l'exercice	44
II. Événements récents et orientations 2009	49
III. Activité des filiales et sociétés contrôlées par Saft Groupe SA	50
IV. Gouvernement d'entreprise et rémunérations des mandataires sociaux	51
A) Organisation et fonctionnement des organes de direction et de surveillance	51
B) Rémunérations des membres des organes de direction et de surveillance	54
C) Informations et mandats des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	60
D) Déclarations concernant les organes de direction et de surveillance	63
V. Risques	64
A) Facteurs de risque	64
B) Gestion des risques et contrôle interne	
Rapport du président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne	70
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président	76
VI. Capital et actionariat	77
A) Capital social de Saft Groupe SA	77
B) Droits de vote	77
C) Acquisition par la société de ses propres actions	77
D) Répartition du capital	77
E) Titres non représentatifs du capital	77
F) Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions	78
G) Dividendes	79
H) Autorisations en vigueur	80
VII. Développement durable	81
A) Environnement, hygiène et sécurité	81
B) Ressources humaines et données sociales consolidées	85
VIII. Activité et résultats de Saft Groupe SA	87

I. Faits marquants de l'exercice

A) Résultats consolidés de l'exercice

En date du 12 février 2009, le Directoire a arrêté et autorisé la publication des États Financiers Consolidés 2008 de Saft Groupe SA.

Les résultats consolidés de l'exercice 2008 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Exercice clos le 31 décembre			Exercice clos le 31 décembre 2007 Publié
	2008 publié	2007 retraité***	% de variation	
Chiffre d'affaires	609,4	600,5	1,5 %	600,5
Marge brute	171,8	156,7	9,6 %	156,7
Marge brute (%)	28,2 %	26,1 %		26,1 %
EBITDA*	110,1	98,0	12,3 %	96,1
EBITDA (%)	18,1 %	16,3 %		16,0 %
EBIT**	80,8	70,3	14,9 %	68,4
EBIT (%)	13,2 %	11,7 %		11,4 %
Résultat opérationnel	80,7	69,1	16,8 %	69,1
Résultat avant impôts	41,9	38,2	9,7 %	38,2
Résultat net	35,1	26,9	30,5 %	26,9
BPA (euro par action)	1,90	1,46	30,1 %	1,46

* L'EBITDA se définit comme le résultat d'exploitation avant amortissements, frais de restructuration et autres produits et charges.

** L'EBIT se définit comme le résultat d'exploitation avant frais de restructuration et autres produits et charges.

*** L'excédent brut d'exploitation (EBITDA) et le résultat opérationnel (EBIT) ci-dessus présentés au titre de l'exercice 2007 incorporent respectivement un produit de 1,9 million d'euros au titre des crédits d'impôt recherche. Ces produits étaient antérieurement comptabilisés au poste « Autres produits et charges opérationnels » et n'étaient donc pas inclus dans les soldes ci-dessus mentionnés. Ce changement de comptabilisation est explicité dans la note annexe 2 aux comptes consolidés de l'exercice 2008. Le crédit d'impôt recherche s'est élevé à 5,8 millions d'euros en 2008.

Les chiffres clés de ces résultats sont les suivants :

- le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2008 s'établit à 609,4 millions d'euros, en progression de 4,9 % sur l'exercice 2007, à taux de change constants ;
- la marge d'EBITDA est en forte progression à 110,1 millions d'euros contre un montant de 98,0 millions d'euros en 2007. Elle s'élève ainsi à 18,1 % du chiffre d'affaires en 2008, contre 16,3 % du chiffre d'affaires en 2007. Cette évolution résulte principalement de l'augmentation de la marge brute de la division IBG.

La marge d'EBITDA s'établit ainsi au-dessus de la fourchette de prévisions de début d'exercice (17 % à 18 % pour un cours de change €/ \$ de 1,45) et ce malgré un effet défavorable lié à l'évolution du dollar dont le cours moyen contre l'euro s'est élevé à 1,47\$/Euro en 2008, contre un cours moyen de 1,37\$/Euro au cours de l'exercice 2007 ;

- la marge d'EBIT, à 80,8 millions d'euros, est en augmentation de 10,5 millions d'euros, soit en croissance de 14,9 % par rapport à l'exercice précédent ;
- le résultat opérationnel du Groupe progresse de 16,8 % à 80,7 millions d'euros contre 69,1 millions d'euros pour l'exercice 2007 ; le résultat net s'est établi à 35,1 millions d'euros en 2008, contre un résultat net de 26,9 millions d'euros en 2007. Affecté par la constatation d'une perte de change nette de 12,5 millions d'euros (incluant une perte de change non réalisée – c'est-à-dire non cash – de 16,0 millions d'euros sur la partie de la dette du Groupe en euros localisée en Suède), il a par ailleurs bénéficié d'une baisse plus importante qu'initialement escomptée du taux global d'imposition ;
- le bénéfice par action 2008 s'établit ainsi de 1,90 euro, contre 1,46 euro en 2007 ;
- le free cash-flow du Groupe, défini comme les flux de trésorerie générés par l'activité et non affectés aux opérations d'investissements et de financement, mais avant acquisition de titres de sociétés (et notamment les financements de Johnson Controls-Saft) et paiement des dividendes, s'est élevé à 55,4 millions d'euros en 2008, contre 0,2 million d'euros en 2007 ;
- au 31 décembre 2008, l'endettement net du Groupe s'élève à 281,1 millions d'euros contre 297,8 millions d'euros au 31 décembre 2007. Le ratio endettement net/EBITDA du Groupe s'établit ainsi à 2,55 au 31 décembre 2008 contre 3,10 au 31 décembre 2007 ;
- Saft proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire de juin de distribuer un dividende de 0,68 euro par action et envisage de proposer aux actionnaires la possibilité d'un paiement du dividende en actions.

B) Résultats par ligne de produits

Le chiffre d'affaires et la marge d'EBITDA par ligne de produits ont évolué comme suit :

Ligne de produit	Exercice clos le 31 décembre 2008				Exercice clos le 31 décembre 2007		
	CA (M€)	CA [% de variation]	EBITDA (M€)	EBITDA marge [%]	CA (M€)	EBITDA* (M€)	EBITDA marge [%]
IBG	292,1	6,8 %	58,7	20,1 %	282,4	45,4	16,1 %
SBG	240,8	6,7 %	51,6	21,4 %	234,7	52,1	22,2 %
RBS	76,5	- 6,8 %	2,4	3,1 %	83,4	3,1	3,7 %
Autres	0,0		- 2,6		0,0	- 2,6	n.a
Total	609,4	4,9 %	110,1	18,1 %	600,5	98,0	16,3 %

* Retraité pour inclure le crédit d'impôt recherche à hauteur de 0,4 million d'euros pour IBG, 0,5 million d'euros pour SBG, 0,3 million d'euros pour RBS et 0,7 million d'euros pour le centre de coût « Autres ».

À taux de change réels, à l'exception de la variation du chiffre d'affaires qui est à taux constants.

Le centre de coûts « Autres » comprend les services du siège tels que l'informatique, la recherche, la direction générale, la finance et l'administration.

Industrial Battery Group (IBG)

La progression du chiffre d'affaires d'IBG de 6,8 % à taux de change constants résulte d'une évolution contrastée. Le chiffre d'affaires a connu une très forte progression de 14,4 % au cours du premier semestre 2008, tiré par la croissance du marché des télécommunications et la demande de batteries de secours pour applications industrielles stationnaires, en particulier dans les secteurs de l'industrie pétrolière et gazière, et de la production et distribution d'électricité. Il a d'autre part bénéficié de l'effet des relèvements tarifaires instaurés en 2007. La demande en provenance des marchés émergents a significativement contribué à la croissance en volume des ventes au premier semestre.

Le chiffre d'affaires du second semestre est resté stable par rapport au chiffre d'affaire du second semestre 2007, à taux de change constants. Si la demande de batteries de secours pour applications stationnaires est restée forte, le marché des télécommunications s'est fortement contracté, l'un de nos principaux clients dans ce secteur ayant très sensiblement réduit ses achats à compter du troisième trimestre. Enfin, et conformément aux attentes, le marché des pièces de rechange dans le secteur de l'aviation a connu un ralentissement au second semestre, ralentissement accentué en fin d'année par le déstockage opéré par les compagnies aériennes et les distributeurs.

Au cours de l'exercice, les applications stationnaires ont représenté 55 % du chiffre d'affaires (53 % en 2007) contre 45 % pour les marchés de transport – aviation et rail – (47 % en 2007). À taux de change constants, les applications stationnaires ont enregistré une croissance de 12 % en 2008 contre une croissance de 1 % pour les marchés du transport.

Sur le plan de la rentabilité, l'exercice 2008 a été marqué par un renforcement attendu de la marge d'EBITDA de la division IBG, celle-ci s'étant établie à 20,1 % du chiffre d'affaires contre 16,1 % en 2007.

Cette forte croissance résulte de la combinaison des éléments suivants :

- l'effet des augmentations de prix mise en œuvre au cours de l'année 2007 et dont le plein effet est intervenu au cours du premier semestre 2008 ;
- la croissance des volumes ;
- un effet de change défavorable lié à l'affaiblissement du dollar, de la livre sterling et de la couronne tchèque contre l'euro, et malgré un effet positif lié au renforcement de la couronne suédoise contre l'euro ;
- et, enfin, comme explicité ci-après, mais dans une faible mesure seulement, de la baisse des prix du nickel.

En 2008, le prix moyen de la tonne de nickel au comptant sur le LME a été de 21 030 \$ contre un prix moyen de 37 200 \$ en 2007. De 29 000 \$/tonne au premier trimestre 2008, le prix moyen du nickel s'est élevé à près de 25 700 \$/tonne au second trimestre, puis 18 960 \$/tonne au troisième trimestre pour s'établir à 10 840 \$/tonne au quatrième trimestre. Compte tenu de la politique de couverture mise en œuvre afin de préserver la rentabilité d'une large partie du carnet de commandes de la division IBG, le Groupe n'a que très partiellement bénéficié de la baisse des prix au cours du second semestre.

Au cours du troisième trimestre 2008, tirant bénéfice de l'accélération de la baisse des prix sur le LME, la couverture des besoins de la division IBG a été étendue à un horizon de douze mois ; ainsi, à la clôture de l'exercice 2008, approximativement 70 % des besoins estimés de la division pour l'année 2009 sont couverts au moyen de produits dérivés.

Dans la mesure du possible, Saft continuera à appliquer la stratégie consistant à acheter à terme une partie des besoins de la division IBG à un prix conforme à celui qui a été facturé aux clients sur les commandes qu'ils ont passées à IBG.

Sur le plan commercial et du développement de nouveaux marchés, l'exercice 2008 a été marqué par de nombreux succès et notamment :

- la signature début 2008 du contrat de fourniture de batteries lithium-ion pour le programme Airbus A350 XWB ;
- l'annonce de la participation de Saft dans un projet franco-allemand (projet « Sol-ion ») dédié au développement d'un nouveau concept de transformation d'énergie et de stockage d'électricité photovoltaïque connecté au réseau et destinés à l'habitat et aux bâtiments. Ce projet permettra de démontrer les bénéfices importants qui pourront être retirés du stockage d'énergie photovoltaïque tant pour l'environnement que pour l'ensemble des acteurs ;
- un contrat prometteur signé avec le groupe ABB et relatif au développement d'un système de batteries Lithium-ion haute tension destiné à améliorer la stabilité des réseaux de distribution d'énergie. Les applications potentielles concernent les industries dont les activités nécessitent des pointes de puissance de courte durée ainsi que les réseaux d'électricité alimentés par une forte proportion d'énergies renouvelables, en particulier l'énergie éolienne.

Sur le plan industriel, une ligne de production dédiée à la fabrication de la nouvelle gamme de produits destinés au marché des télécommunications a été implantée dans l'unité de Valdosta aux États-Unis. Cette nouvelle gamme de produits doit permettre au Groupe d'accroître sa pénétration encore faible sur ce marché des télécommunications tout en diversifiant sa base clientèle dans ce secteur.

Speciality Battery Group (SBG)

Le chiffre d'affaires 2008 de SBG, à 240,8 millions d'euros, a lui aussi connu une croissance soutenue de 6,7 % à taux de change constants par rapport à l'exercice précédent.

Tirée tout au long de l'année par les marchés civils en lithium primaire, et en particulier par le marché américain des systèmes de relevés automatiques de compteurs et le marché des satellites, la croissance du chiffre d'affaires de la division s'est trouvée renforcée au second semestre par un redressement des ventes dans les marchés militaires. Ce redressement fait suite aux gains de contrats enregistrés tout au long du premier semestre, dont le renouvellement du contrat pluriannuel auprès de l'agence américaine de logistique de la défense (Defense Logistics Agency-DLA) pour la fourniture de batteries au lithium aux différentes Forces armées américaines.

Au cours de l'exercice 2008, les marchés civils ont représenté 63 % du chiffre d'affaire de la division contre 60 % au cours de l'exercice 2007. Les marchés militaires ont représenté 37 % des ventes 2008 contre 40 % au cours de l'exercice précédent. À taux de change constants, les marchés civils ont enregistré une progression de 11 % en 2008 contre une croissance de 1 % des marchés militaires.

La marge d'EBITDA de la division s'est établie à 21,4 % du chiffre d'affaires en 2008 contre 22,2 % en 2007. L'impact positif de la croissance des volumes a été neutralisé par les effets négatifs des variations de change liés à l'affaiblissement du dollar et de la livre sterling, devises dans lesquelles la division a réalisé une part importante de ses ventes, mais aussi au renforcement de 15 % du shekel israélien contre le dollar. La division SBG dispose en effet en Israël d'une unité de production dont une partie importante des coûts, et notamment les charges de personnel sont en shekel israélien.

Outre le contrat pluriannuel avec l'agence américaine de logistique de la défense ci-dessus mentionné, SBG a enregistré d'importants succès commerciaux en 2008, tant dans ses marchés civils que militaires, et notamment :

- un important contrat multiannuel auprès de BAE Systems, pour le dispositif FCS (Future Combat Systems). SAFT fournira des batteries lithium-ion (Li-ion) pour véhicules hybrides aux engins blindés MGV, une gamme de véhicules de combat hybrides conçue pour le programme FCS ;
- un contrat auprès de ECA, le spécialiste français des systèmes robotiques, pour fournir un système-batterie lithium-ion (Li-ion) qui équipera le véhicule démonstrateur sous-marin autonome (AUV) de la Marine nationale, dénommé « Guerre des Mines » ;
- un contrat avec JSC ISS, la plus importante société de satellites commerciaux de Russie, pour fournir des systèmes-batteries lithium-ion (Li-ion) destinés au fonctionnement des satellites commerciaux géostationnaire terrestre basés sur la plate-forme Express-1000H ;
- enfin, les batteries Saft produites par la division SBG ont contribué en 2008 à l'arrimage réussi de l'ATV Jules Verne à la Station spatiale internationale.

Sur le plan industriel, les principaux investissements de la division SBG en 2008 ont été destinés à accroître ses capacités, d'une part ses capacités de production de batteries non rechargeables au lithium-chlorure de thionyle grand format qui permettent de satisfaire de multiples applications civiles et militaires, portables ou sédentaires et, d'autre part, les capacités de test de batteries destinées au marché des lanceurs et satellites.

Rechargeable Battery Systems (RBS)

Le chiffre d'affaires de RBS a connu en 2008 une diminution de 6,8 % à taux de change constants. Cette diminution s'explique principalement par l'évolution des prix, la baisse du nickel étant intégralement répercutée aux clients par un mécanisme de surcharge nickel mis en œuvre en cours d'année 2006. Le Groupe estime que la baisse des volumes a été limitée à moins de 5 % et résulte principalement d'une contraction des marchés. Saft estime en effet ne pas avoir perdu de part de marché dans le secteur très compétitif de l'éclairage de sécurité.

À taux de change constants, les marchés de l'éclairage de sécurité ont enregistré en 2008 une diminution de 10,5 % et les marchés d'électronique professionnelle une décroissance de 2,4 %.

La marge d'EBITDA 2008 de la division RBS s'est élevée à 3,1 % contre 3,7 % à l'issue de l'exercice 2007 et le cash-flow opérationnel 2008 de la division a été largement positif.

Johnson Controls–Saft (JC-S)

L'exercice 2008 a été marqué par l'accomplissement d'un grand nombre de progrès par Johnson Controls–Saft et la signature d'importants contrats, notamment :

- en janvier 2008, un contrat de production avec BMW pour la production de batteries au lithium pour la nouvelle BMW hybride Série 7 dont la production doit démarrer en 2010 ;
- en juin, l'annonce de la signature avec le groupe Ford, d'un contrat de développement et de fourniture de batteries pour une flotte de véhicules de type Plug in Hybrid ;
- l'annonce en janvier 2009 d'un contrat de production sur le marché du véhicule commercial hybride en Amérique du Nord avec Azure. Les livraisons de batteries Li-ion à Azure débuteront en 2010.
- enfin l'annonce, début février 2009, d'un contrat de production pour la fourniture d'un système de batterie complet pour le premier véhicule hybride rechargeable produit par le groupe Ford, véhicule dont le lancement est prévu en 2012.

Outre ses nombreux programmes de développement, Johnson Controls–Saft dispose à ce jour de cinq programmes de production avec Mercedes, BMW, Ford, Azure et Chery, ce dernier concernant la fourniture de batteries au nickel métal hydrure (Ni-MH).

Les premières livraisons des batteries au lithium-ion à Mercedes vont s'effectuer au premier semestre 2009 à partir de l'unité de production de Nersac, inaugurée en janvier 2008, et dont il est prévu une extension des capacités de production en 2009.

L'impact de cette coentreprise sur les résultats de Saft en 2008 s'établit comme suit :

- Saft a constaté en résultat de l'exercice sa quote-part de 49 %, soit (11,4) millions d'euros, dans la perte que JC-S a enregistrée en 2008 (contre (8,2) millions d'euros en 2007). Cette quote-part de résultat est enregistrée dans la rubrique « Quote-part dans le résultat des entreprises associées » ;
- Saft a également constaté un actif d'impôts différés de 4,4 millions d'euros en 2008, qui vient en déduction de ces pertes (contre 3,2 millions d'euros en 2007).

Au cours de l'exercice, afin de permettre le fonctionnement opérationnel et de financer les dépenses d'investissement de JC-S, Saft a répondu, pour sa quote-part, soit 12,8 millions d'euros (18,9 millions de dollars US), aux appels de fonds de la joint-venture. Saft prévoit que la coentreprise procédera à d'autres appels de fonds pour un total d'environ 35 millions de dollars en 2009 (soit 17 millions de dollars US pour la quote-part Saft). Une partie de ces fonds sera consacrée à l'augmentation des capacités de la ligne de production de Nersac.

Saft examinera les perspectives et les progrès accomplis à la date de chaque appel de fonds. Saft considère néanmoins que JC-S est très bien placé pour l'avenir et, si ses progrès continuent comme prévu, Saft a l'intention de conserver sa participation de 49 % dans la coentreprise.

C) Résultat financier

Le résultat financier du Groupe a atteint (28,8) millions d'euros, contre une charge nette de (23,3) millions d'euros en 2007. Cette augmentation s'explique par la constatation d'une perte de change non réalisée (c'est-à-dire non cash) de 16,0 millions d'euros sur la partie de la dette du Groupe en euros localisée en Suède (108,0 millions d'euros).

La localisation dans un pays n'ayant pas l'euro comme devise de fonctionnement d'une partie de la dette en euros du Groupe se justifie sur le plan opérationnel et financier par la capacité de cette entité à générer d'importants cash-flows positifs dans cette devise, compte tenu de son activité. Elle se traduit toutefois sur le plan comptable par l'enregistrement de gains ou de pertes de change au gré des fluctuations de la couronne suédoise contre l'euro. Ces gains ou pertes de change comptables sont toutefois sans impact sur le cash-flow du Groupe.

Une perte de change de même nature avait été enregistrée en 2007 pour un montant de 4,7 millions d'euros.

La charge nette d'intérêts du Groupe s'est élevée à 15 millions d'euros contre une charge nette de 16,4 millions d'euros en 2007.

D) Résultat courant avant impôt

Le résultat courant avant impôt a été 41,9 millions d'euros en 2008, contre 38,2 millions d'euros en 2007. Outre le résultat financier, il prend en compte la quote-part du Groupe dans les résultats des coentreprises au sein duquel le Groupe est présent.

Comme mentionné ci-avant, la quote-part du Groupe dans le résultat de Johnson Controls–Saft s'est élevée à (11,4) millions d'euros en 2008 (contre (8,2) millions d'euros en 2007). La quote-part du Groupe dans le résultat de la joint-venture avec EADS, ASB, s'est élevée à 1,4 million d'euros en 2008 contre 0,6 million d'euros en 2007. Le groupe ASB a en effet réalisé une excellente année 2008, tant sur le plan de l'activité que des résultats financiers.

E) Résultat net part du Groupe Résultat par action et dividende

Le résultat net en part du Groupe s'est élevé à 35,1 millions d'euros en 2008, en progression de 30,5 % par rapport à l'exercice précédent. Le résultat net a bénéficié, outre la bonne performance opérationnelle des lignes de produit, d'un taux effectif d'impôt en forte réduction à 16,3 % contre 29,6 % en 2007.

Cette baisse sensible du taux effectif résulte :

- d'une part, du recouvrement de pertes fiscales dans un certain nombre de pays, pertes qui n'avaient auparavant pu être activées compte tenu de l'incertitude attachée à leur récupération ;
- d'autre part, d'une réduction de la dette d'impôts différés enregistrée sur les actifs incorporels inscrits au bilan du Groupe lors de l'acquisition des activités batteries au groupe Alcatel. Cette réduction est principalement consécutive à la baisse, au sein de plusieurs pays où le Groupe est implanté, du taux d'imposition sur les sociétés.

Le résultat par action s'établit ainsi à 1,90 euro, en augmentation de 30,1 % par rapport à l'exercice 2007.

Saft proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire de distribuer un dividende de 0,68 euro par action et envisage de proposer aux actionnaires la possibilité d'un paiement du dividende en actions.

F) Recherche et Développement

Les efforts de Recherche et Développement ont encore été accrus en 2008 tant en termes d'effectifs que de dépenses. À la fin de l'année 2008, les équipes de Recherche et Développement s'élevaient à 355 ingénieurs et techniciens soit un effectif en hausse 20 collaborateurs par rapport à 2007. L'augmentation concerne principalement l'unité chargée du développement des grandes batteries pour toutes applications en Europe, le plus souvent basées sur la technologie du lithium-ion. Cette unité, basée à Bordeaux, a été constituée à la fin de l'année 2007 pour mettre en commun l'expertise de Saft et répondre à une demande croissante de systèmes complexes.

Les dépenses de Recherche et Développement, y compris les subventions et les financements des clients (et avant déduction du crédit d'impôt recherche), ont représenté 5,6 % du chiffre d'affaires consolidé 2008 à comparer à 5,5 % en 2007 et 5,3 % en 2006. En 2008, les travaux de développement ont été particulièrement intenses dans les secteurs de l'énergie et des transports. Plus de 60 % des coûts de R&D engagés en 2008 ont été financés par le Groupe.

G) Actifs immobilisés et investissements

Investissements

Le total des investissements industriels s'est élevé à 22,6 millions d'euros en 2008 contre 18,0 millions d'euros au cours de l'exercice 2007 et 21,5 millions d'euros en 2006. L'augmentation constatée en 2008 résulte de l'implantation sur le site nord américain de Valdosta en Géorgie d'une ligne de fabrication pour la nouvelle gamme de produits « Tel X » destinée au marché des télécommunications. Cette ligne, inaugurée en janvier 2009, a nécessité un investissement de 9,6 millions de dollars US (6,6 millions d'euros), dont 8,2 millions de dollars US (5,6 millions d'euros) au cours de l'exercice 2008.

Les investissements du Groupe en actifs incorporels se sont élevés à 5,8 millions d'euros en 2008 contre 6,5 millions en 2007 et en 2006. Ils correspondent presque exclusivement à des frais de développement capitalisés.

Après prise en compte des financements de la joint-venture Johnson Controls-Saft pour un montant de 12,8 millions d'euros (18,9 millions de dollars US) et de produits de cession pour 1,3 million d'euros, les flux nets de trésorerie générés par les opérations d'investissements se sont globalement élevés à (38,7) millions d'euros en 2008, en augmentation de 11,7 millions d'euros par rapport à l'exercice 2007.

Propriétés immobilières, usines et équipements

Les immobilisations productives significatives du Groupe sont détenues en pleine propriété par le Groupe. Aucune charge majeure individuelle ne pèse sur les immobilisations du Groupe.

H) Trésorerie et financements

En l'absence d'opération de financement spécifique au cours de l'exercice, les investissements ainsi que les dividendes versés en 2008 pour un montant de 12,6 millions d'euros ont été financés par les cash-flows générés par l'activité.

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité en 2008 se sont ainsi élevés à 81,6 millions d'euros contre 22,2 millions d'euros en 2007. Cette évolution résulte d'une forte amélioration de la profitabilité, mais intègre aussi une légère réduction du besoin en fonds de roulement dans un contexte de croissance de l'activité.

La relative stabilité du besoin en fonds de roulement par rapport à l'exercice précédent recouvre une amélioration du besoin en fonds de roulement opérationnel, principalement grâce à la réduction du délai de recouvrement des créances clients. La stabilité du niveau des stocks dans un contexte de croissance de l'activité en 2008 s'explique principalement par le fait que l'augmentation des prix des matières premières en 2007 avait entraîné une sensible augmentation des stocks à la fin de l'exercice. Cette amélioration du besoin en fonds de roulement opérationnel a toutefois été partiellement compensée en 2008 par une augmentation sensible des autres créances, notamment des créances fiscales.

Le free cash-flow (défini comme les flux de trésorerie générés par l'activité et non affectés aux opérations d'investissement et de financement, mais avant acquisition de titres de sociétés – et notamment les financements de Johnson Controls-Saft – et paiement de dividendes en actions) s'est ainsi élevé à 55,4 millions d'euros au cours de l'exercice et la trésorerie nette au 31 décembre 2008 s'élève à 68,8 millions d'euros contre 42,3 millions d'euros un an auparavant.

Compte tenu de la dette bancaire d'un montant de 349,9 millions d'euros, la dette nette du Groupe au 31 décembre 2008 s'élevait à 281,1 millions d'euros, en diminution de 16,7 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2007.

Le ratio d'endettement net sur EBITDA s'établissait ainsi à 2,55 au 31 décembre 2008 contre 3,10 un an auparavant.

La bonne performance financière de l'exercice contribue au renforcement du bilan consolidé du Groupe. Les capitaux propres augmentent ainsi de 26,9 millions d'euros à 153,8 millions d'euros.

Après une échéance en janvier 2009 (4,5 millions d'euros et 7 millions de dollars US), les prochaines échéances d'amortissement de la dette sont en juillet 2009 et janvier 2010 (4,5 millions d'euros et 7 millions de dollars US chacune) avant l'amortissement du solde de la dette en juillet 2010. Le Groupe a de bonnes relations avec ses partenaires bancaires et se donne pour objectif de refinancer sa dette avant la fin de l'exercice 2009.

I) Évolution du périmètre en 2008

Il n'y a pas eu de changement de périmètre en 2008.

J) Principes de préparation des États Financiers Consolidés

En application du règlement européen du 16 juin 2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les États Financiers Consolidés du groupe Saft Groupe SA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, ont été établis conformément au référentiel IFRS, tel qu'approuvé dans l'Union européenne et conformes aux IFRS de l'IAS B.

Pour rappel, au 1^{er} janvier 2008, le Groupe a décidé de modifier la présentation des crédits d'impôt au titre de la recherche. Constatant l'évolution de la pratique en la matière, et afin de donner une plus juste mesure du coût pour le Groupe de sa Recherche et Développement, le Directoire de Saft a décidé de comptabiliser, à compter du 1^{er} janvier 2008 les crédits d'impôt au titre de la recherche en diminution des frais de recherche et développement sur la ligne « Frais de Recherche et Développement ». Le Groupe comptabilisait jusqu'au 31 décembre 2007 les crédits d'impôt au titre de la recherche sur la ligne « Autres charges et produits opérationnels ». L'impact de ce changement s'analyse comme suit :

- montant reclassé au 31 décembre 2007 : 1,9 million d'euros ;
- montant reclassé au 31 décembre 2006 : 2,4 millions d'euros.

Les nouvelles normes IFRS et les interprétations de l'IFRIC, telles qu'adoptées par l'Union européenne pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008, ont été appliquées par la Société et n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation et de présentation des comptes.

La Société n'a pas appliqué par anticipation les normes et interprétations dont l'utilisation n'est pas obligatoire en 2008.

II. Événements récents et orientations 2009

Aucun événement intervenu depuis le 31 décembre 2008 n'est de nature à remettre en cause de manière significative la situation financière du Groupe à cette date.

Réduction des coûts et organisation

Saft a entrepris un examen approfondi de ses opérations et de ses prix de revient afin d'accroître son efficacité et d'amplifier les synergies de coûts. Plusieurs sources de réduction des coûts ont ainsi été identifiées et sont en cours de mise en œuvre, notamment au travers :

- d'un recours accru aux fournisseurs à bas coûts pour les achats de matières premières autres que les métaux ;
- du transfert d'une partie des activités d'assemblage batteries de la division SBG vers des pays à bas coûts ;
- du projet de fusion des divisions Industrial Battery Group et Rechargeable Battery Systems, regroupement qui va permettre la mise en œuvre de synergies dans les domaines industriel, technique et commercial. Cette fusion devrait être effective dès la fin du premier semestre 2009 et le plein effet des synergies est attendu pour la fin de l'exercice 2010.

L'ensemble de ces mesures devrait permettre des réductions de coûts annuelles de 10 millions d'euros. Les premières économies seront réalisées dès l'exercice 2009 et leur plein effet attendu en 2011.

Cette réorganisation va permettre au Groupe Saft de réallouer des ressources techniques et commerciales clés au développement d'applications émergentes dans le domaine des batteries de haute technologie.

Perspectives pour 2009

À taux de changes constants, et notamment une parité €/USD de 1,47, l'évolution du chiffre d'affaires 2009 devrait se situer dans une fourchette de - 5 % à 0 %, soit en léger recul par rapport au chiffre d'affaires 2008.

Grâce à la bonne tenue des marchés militaires, le chiffre d'affaires de la division SBG devrait continuer de croître en 2009 tandis que celui des autres divisions s'inscrira en léger recul sous l'effet conjugué de la diminution de la surcharge du nickel, d'ajustements de prix au sein de la division IBG et de la faiblesse persistante des marchés télécom et aviation observée depuis le quatrième trimestre 2008.

La sensibilité des ventes du Groupe Saft à la parité de change US \$/€ reste inchangée.

Saft prévoit le maintien de sa rentabilité en 2009, avec une marge d'EBITDA d'au moins 18 % du chiffre d'affaires. Le Groupe a enfin pour objectif de refinancer sa dette bancaire avant la fin de 2009.

III. Activité des filiales et sociétés contrôlées par Saft Groupe SA

Dénomination sociale	Pays d'immatriculation	Activité	Chiffre d'affaires 2007 en K€ (excluant l'intragroupe)	Chiffre d'affaires 2008 en K€ (excluant l'intragroupe)
Saft Groupe SA	France	Holding	-	-
Friemann & Wolf Batterietechnik GmbH (Friwo)	Allemagne	Production, achats et ventes	3 824	3 368
Saft Batterien GmbH	Allemagne	Achats et ventes	2 443	1 742
SGH GmbH	Allemagne	Holding	227	227
Tadiran Batteries GmbH	Allemagne	Production, achats et ventes	20 155	16 992
Saft UK Ltd	Angleterre	Production, achats et ventes	14 499	13 155
Saft Australia Pty Ltd	Australie	Holding	-	-
Saft Batteries Pty Ltd	Australie	Assemblage, achats et ventes	7 539	8 846
Saft Zhuhai (Ftz) Batteries Co, Ltd	Chine	Production, achats et ventes	3 824	4 745
Saft Nife ME Ltd	Chypre	Achats et ventes	5 338	7 719
MSB (50 %)	Écosse	Production de batteries thermiques	-	-
Saft Baterias SL	Espagne	Achats et ventes	10 444	12 454
Eternacell, Inc.	États-Unis	Dormant	-	-
Florida Substrate Inc. (= Saft PPF)	États-Unis	Production de bandes de plaque	1 653	2 940
Saft America Inc.	États-Unis	Production, achats et ventes	171 461	158 863
Saft Federal Systems Inc. (=Tadiran)	États-Unis	Achats et ventes	29 192	33 992
Saft JV Holding Co	États-Unis	Holding	-	-
ATB (50 %)	États-Unis	Production et commercialisation de batteries thermiques	-	-
Johnson Controls-Saft Advanced Power Solutions LLC (49 %)	États-Unis	Holding	-	-
Saft SA	France	Production, achats et ventes	220 732	224 826
Saft Acquisition SAS	France	Holding	-	-
ASB (50 %)	France	Production de batteries thermiques	-	-
Johnson Controls-Saft Advanced Power Solutions SAS (49 %)	France	Production, achats et ventes	-	-
Saft Hong Kong Ltd	Hong Kong	Holding et commercial	6 380	6 430
Amco-Saft India Ltd (51%)	Inde	Production, achats et ventes	3 596	5 048
Tadiran Batteries Ltd	Israël	Production, achats et ventes	11 491	11 303
Saft Batterie Italia Srl	Italie	Achats et ventes	1 159	487
Saft Finance Sarl	Luxembourg	Holding	480	823
Saft AS Norway	Norvège	Achats et ventes	1 199	828
Saft Batterijen BV	Pays-Bas	Achats et ventes	311	272
Saft Ferak AS	République tchèque	Production, achats et ventes	12 373	15 831
Saft Batteries Pte Ltd	Singapour	Achats et ventes	6 234	6 414
Alcad AB	Suède	Achats et ventes	22 079	24 758
Fast Jung KB	Suède	Société civile immobilière	-	-
Saft AB	Suède	Production, achats et ventes	43 893	47 370
Saft Sweden AB	Suède	Holding	-	-
Total			600 529	609 433

Le chiffre d'affaires excluant l'intragroupe correspond au chiffre d'affaires consolidé du Groupe et exclut donc les chiffres d'affaires des sociétés consolidées par la méthode de mise en équivalence.

IV. Gouvernement d'entreprise et rémunérations des mandataires sociaux

Une société à Directoire et Conseil de Surveillance. Une équipe de direction internationale.

Directoire

John Searle, Président

Bruno Dathis, Directeur Financier (depuis le 17 mars 2008)

Thomas Alcide, Directeur Général de la division SBG, Président de Saft America Inc

Xavier Delacroix, Directeur Général de la division IBG

Élizabeth Ledger, Directrice de la Communication et des Relations Investisseurs

Conseil de Surveillance

Yann Duchesne, Président

Jean-Marc Daillance, Vice-Président

Bruno Angles

Ghislain Lescuyer

A) Organisation et fonctionnement des organes de direction et de surveillance

Saft Groupe SA a été constituée le 7 juin 2005 sous forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Cette structure permet de dissocier les fonctions et les pouvoirs de direction et de contrôle, et le contrôle de cette direction. Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire.

Les fonctions de gestion et de direction de la Société sont exercées par le Directoire et la fonction de contrôle par le Conseil de Surveillance, organe de représentation des actionnaires. Un Règlement Intérieur complète les statuts, fixe les règles de fonctionnement du Conseil de Surveillance et de contrôle et organise les rapports avec le Directoire.

Le fonctionnement et la composition des organes de direction et de surveillance sont présentés ci-après.

1. Directoire

Le Directoire est nommé par le Conseil de Surveillance qui fixe le nombre de ses membres. Le Conseil de Surveillance nomme le Président du Directoire qui représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société ; il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux Assemblées Générales. Toutefois, conformément à la loi, la cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés, ainsi que l'octroi de cautionnements, avals et garanties font l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le Directoire doit en outre obtenir l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance pour engager la Société dans le cadre d'investissements ou de désinvestissements modifiant le périmètre de consolidation de la Société et ses filiales. Le Directoire doit également obtenir l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance pour tout investissement dans le cadre d'une opération de croissance externe ou tout engagement supérieur à trente (30) millions d'euros qui ne s'inscrit pas dans les orientations budgétaires de la Société et qui ne présente pas un caractère opérationnel usuel. Le Directoire doit aussi obtenir l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance pour l'émission de tout titre obligataire et pour mettre en œuvre toute délégation ou autorisation consentie par l'Assemblée Générale, et notamment pour l'émission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement ou à terme, accès au capital de la Société.

Les membres du Directoire sont obligatoirement des personnes physiques pouvant être choisies en dehors des actionnaires. Le Directoire est nommé pour une durée de deux ans.

La composition du directoire au cours de l'exercice 2008 a été la suivante :

Nom	Date de première nomination	Date de renouvellement	Date de fin de mandat	Autres fonctions et principaux mandats
John Searle Président	23 mars 2005	14 mai 2007	13 mai 2009	<ul style="list-style-type: none"> • Président-Directeur Général de Saft SA • Gérant de Saft Finance Sàrl • Administrateur de Saft America Inc • Chairman de Saft Ltd, Chairman de Tadiran Batteries Ltd • Président-Directeur Général de Aérospatiale Batteries • Administrateur de MSB • Administrateur de Johnson Controls-Saft Advanced Power Solutions LLC
Thomas Alcide	22 avril 2005	14 mai 2007	13 mai 2009	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Général de SBG • Président et CEO de Saft America Inc, Saft Federal Systems Inc, Eternacell Inc, Florida Substrate Inc, Saft JV Holding Co, Saft Zhuhai (FTZ) Batteries Co Ltd
Bruno Dathis	5 mai 2008	n.a.	13 mai 2009	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Financier
Xavier Delacroix	11 janvier 2007	14 mai 2007	13 mai 2009	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Général d'IBG • Administrateur de Saft SA • Président du Conseil de Surveillance de Saft Ferak AS • Administrateur de AMCO-Saft India Ltd, Saft AB • Administrateur de Saft Baterias SL
Élizabeth Ledger	22 avril 2005	14 mai 2007	13 mai 2009	<ul style="list-style-type: none"> • Directrice de la Communication et des Relations Investisseurs
Nicholas Smith	22 avril 2005	14 mai 2007	Démission 29 février 2008	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur Financier

2. Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de quatre membres. Chaque membre du Conseil de Surveillance doit être, pendant toute la durée de son mandat, propriétaire de 100 actions inscrites au nominatif.

Les membres du Conseil de Surveillance adhèrent au « Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance – Code de bonne conduite du Conseil de Surveillance », dont les principales dispositions sont présentées en pages 158 à 160 du présent document de référence.

Le Conseil de Surveillance nomme, parmi ses membres, un Président et un Vice-Président. Le Conseil de Surveillance est assisté de deux Comités permanents, un Comité d'Audit et un Comité des Rémunérations, dont les attributions et les modalités de fonctionnement sont énoncées dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance sont les suivants :

Nom	Date de première nomination	Date de renouvellement	Date de fin de mandat	Fonction	Autres fonctions et principaux mandats en 2008
Yann Duchesne	12 mai 2005	16 juin 2008	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010	Président du Conseil de Surveillance	<ul style="list-style-type: none"> Senior Principal de Doughty Hanson & Co. (Grande-Bretagne) Administrateur d'IPSOS (France), Balta Industries Group (Belgique), Administrateur de Tumi Inc. (USA) Membre du Conseil de Surveillance de Laurent Perrier (France) Président du Conseil de Surveillance de KP1 (France)
Jean-Marc Daillance	12 mai 2005	16 juin 2008	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010	Vice-Président du Conseil de Surveillance	<ul style="list-style-type: none"> Président du Directoire de Zodiac Marine Holding SA (France) Représentant permanent de Marine Investment Luxembourg Sàrl (Luxembourg)
Bruno Angles	12 mai 2005	16 juin 2008	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010	Membre du Conseil de Surveillance	<ul style="list-style-type: none"> Senior Vice President, Head of France, Macquarie European Infrastructure Funds Administrateur de MAF (Macquarie Autoroutes de France), Eiffarie, APRR, AREA Président du Conseil d'Administration de la Fondation de l'École Nationale des Ponts-et-Chaussées
Ghislain Lescuyer	12 mai 2005	16 juin 2008	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010	Membre du Conseil de Surveillance	<ul style="list-style-type: none"> Executive Vice President d'AREVA (Business Unit Products)

Le Conseil de Surveillance veille à compter en son sein des membres indépendants en ligne avec les préconisations relatives au gouvernement d'entreprise du rapport Afep-Medef (octobre 2003) et les recommandations de janvier 2007 et octobre 2008, dans la mesure où ils satisfont notamment les conditions suivantes :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société ou de la société mère ou d'une société appartenant à son périmètre de consolidation et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'Administrateur ;
- ne pas être fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement de la Société ou d'une société appartenant à son périmètre de consolidation ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de la Société au cours des cinq années précédentes ; et
- ne pas avoir de liens juridiques avec un actionnaire détenant, directement ou indirectement, plus de 10 % du capital social ou des droits de vote de la Société.

Au regard de ces critères, trois des membres du Conseil de Surveillance doivent être considérés comme indépendants : Messieurs Jean-Marc Daillance, Bruno Angles et Ghislain Lescuyer.

Les membres du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations sont les suivants :

Comité d'Audit

Jean-Marc Daillance, Président

Bruno Angles

Yann Duchesne

Comité des Rémunérations

Yann Duchesne, Président

Ghislain Lescuyer

Bruno Angles

Le Conseil de Surveillance, son Comité d'Audit et son Comité des Rémunérations se sont réunis au cours de l'année 2008 aux dates suivantes :

- Conseil de Surveillance : les 21 janvier, 5 février, 11 mars, 5 mai, 22 juillet, 25 août et 4 novembre ;
- Comité d'Audit : les 5 février, 11 mars, 5 mai, 22 juillet, 25 août et 4 novembre ;
- Comité des Rémunérations : les 21 janvier, 13 et 29 février, 11 mars, 5 mai, 10 juillet et 4 novembre.

L'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que l'organisation du contrôle interne sont d'autre part décrites au sein du rapport du Président du Conseil de Surveillance présenté en pages 70 à 75 du présent document de référence.

Comité Exécutif

Le Groupe Saft dispose en outre d'un Comité Exécutif (ou Management committee), instance de discussion et de mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Outre les membres du directoire du Groupe, le Comité Exécutif comprend M. Igal Carmi, Directeur Général de la société Tadiran Batteries Ltd, M. François Bouchon, Directeur Général de la division RBS, M. Franck Cecchi, Chief Operating Officer de la Joint-Venture Johnson Controls-Saft et M. Richard Doisneau, Chief Technical Officer du Groupe Saft. Le Comité Exécutif se réunit mensuellement.

Gouvernement d'entreprise

Ainsi que cela a été décidé lors d'une réunion du Conseil de Surveillance en date du 4 novembre 2008 et porté à la connaissance du public par communiqué en date du 22 décembre 2008, la Société se conforme au Code de gouvernement d'entreprise résultant de la consolidation du rapport de l'Afep et du Medef d'octobre 2003, et des recommandations de janvier 2007 et octobre 2008, à l'exception des points mentionnés dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance en page 72 du présent document de référence. Le texte de ce Code peut être consulté sur le site du Medef (www.medef.fr).

B) Rémunérations des membres des organes de direction et de surveillance

1. Rémunérations versées aux membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale du 16 juin 2008 a fixé à 200 000 euros le montant global maximum de l'allocation annuelle des jetons de présence de l'exercice 2008 à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance.

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance au cours de deux derniers exercices ont été les suivants :

Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les membres du Conseil de Surveillance, mandataires sociaux non dirigeants (montants versés)		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2007	Montants versés au cours de l'exercice 2008
Yann Duchesne		
Jetons de présence	30 562,50 €	47 738,00 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Jean-Marc Daillance		
Jetons de présence	30 375,00 €	31 825,00 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Bruno Angles		
Jetons de présence	30 375,00 €	31 825,00 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Ghislain Lescuyer		
Jetons de présence	30 375,00 €	31 825,00 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Total	121 687,50 €	143 213,00 €

Seuls les membres du Conseil de Surveillance peuvent prétendre à des jetons de présence.

2. Rémunérations des membres du Directoire

Les rémunérations brutes, avantages de toute nature et options sur actions versés aux mandataires sociaux de Saft Groupe SA par la Société, les sociétés contrôlées par Saft Groupe SA au sens de l'article L.233-1 6 du Code du Commerce ou des sociétés qui contrôlent Saft Groupe SA au sens du même article, s'établissent comme suit :

	Exercice 2007	Exercice 2008
John Searle – Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	551 845 €	623 122 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	n.a.	88 650 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	n.a.	n.a.
Total	551 845 €	711 772 €

	Exercice 2007	Exercice 2008
Thomas Alcide – Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	173 556 €	194 190 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	n.a.	73 875 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	n.a.	n.a.
Total	173 556 €	268 065 €

	Exercice 2007	Exercice 2008
Bruno Dathis – Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	Néant	159 808 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	n.a.	73 500 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	n.a.	n.a.
Total	Néant	233 308 €

	Exercice 2007	Exercice 2008
Xavier Delacroix – Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	183 624 €	215 216 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	n.a.	73 875 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	n.a.	n.a.
Total	183 624 €	289 091 €

	Exercice 2007	Exercice 2008
Élizabeth Ledger – Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	132 406 €	153 190 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	n.a.	47 280 €
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	n.a.	n.a.
Total	132 406 €	200 470 €

	Exercice 2007	Exercice 2008
Nicholas Smith – Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	258 055 €	80 486 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	n.a.	n.a.
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	n.a.	n.a.
Total	258 055 €	80 486 €

Ces rémunérations se ventilent comme suit par nature :

John Searle – Président du Directoire	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	477 259 €	477 259 €	493 757 €	493 757 €
Rémunération variable	67 170 €	67 170 €	121 949 €	121 949 €
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature :				
- Véhicule de fonction	7 416 €	7 416 €	7 416 €	7 416 €
Total	551 845 €	551 845 €	623 122 €	623 122 €

Thomas Alcide – Membre du Directoire	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	152 757 €	152 757 €	155 905 €	155 905 €
Rémunération variable	18 650 €	18 650 €	36 283 €	36 283 €
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature :				
- Véhicule de fonction	2 149 €	2 149 €	2 002 €	2 002 €
Total	173 556 €	173 556 €	194 190 €	194 190 €

Bruno Dathis – Membre du Directoire	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	Néant	Néant	159 165 €	159 165 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature :				
- Véhicule de fonction	Néant	Néant	643 €	643 €
Total	Néant	Néant	159 808 €	159 808 €

Xavier Delacroix – Membre du Directoire	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	133 268 €	133 268 €	154 836 €	154 836 €
Rémunération variable	9 340 €	9 340 €	33 871 €	33 871 €
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature :				
- Véhicule de fonction	41 016 €	41 016 €	26 509 €	26 509 €
- Indemnité de logement	2 137 €	2 137 €	4 579 €	4 579 €
- Indemnité de logement	38 879 €	38 879 €	21 930 €	21 930 €
Total	183 624 €	183 624 €	215 216 €	215 216 €

Élizabeth Ledger – Membre du Directoire	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	115 619 €	115 619 €	124 897 €	124 897 €
Rémunération variable	13 759 €	13 759 €	24 465 €	24 465 €
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature :				
- Véhicule de fonction	3 028 €	3 028 €	3 828 €	3 828 €
Total	132 406 €	132 406 €	153 190 €	153 190 €

Nicholas Smith – Membre du Directoire	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	204 034 €	204 034 €	32 126 €	32 126 €
Rémunération variable	26 994 €	26 994 €	44 203 €	44 203 €
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature :				
- Véhicule de fonction	3 414 €	3 414 €	774 €	774 €
- Prime de mobilité	23 613 €	23 613 €	3 383 €	3 383 €
Total	258 055 €	258 055 €	80 486 €	80 486 €

Les critères de détermination du montant de la part variable des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux sont : l'EBITDA (défini comme le résultat d'exploitation avant amortissements, frais de restructuration et autres produits et charges), le résultat net et l'operating cash-flow, tels que mesurés au niveau des comptes consolidés de Saft Groupe SA.

L'identité, au sein des tableaux ci-avant présentés, entre les montants « dus » et « versés » de la part variable des rémunérations des membres du Directoire au titre d'un exercice résulte du fait que la fixation de cette part variable au titre d'un exercice est postérieure à la date d'arrêté des dits comptes consolidés. Ainsi, au jour de la publication des résultats 2008, la part variable définitive des membres du directoire au titre de l'exercice 2008 n'a pas été définitivement arrêtée par le Conseil de Surveillance.

Pour le Président du Directoire, il est prévu de lui accorder une indemnité contractuelle de rupture du contrat de travail dont le versement est subordonné au respect de conditions performances du bénéficiaire, appréciées au regard de celles de Saft Groupe SA. Ainsi, ce versement n'aura lieu que si les deux critères suivants sont réunis :

- paiement au moins une fois sur les trois dernières années d'au moins 20 % du maximum de la prime annuelle sur objectifs ;
- EBIT de Saft Groupe SA positif sur l'ensemble de la durée des mandats du bénéficiaire.

Un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies a été mis en place au 1^{er} janvier 2007 au bénéfice des dirigeants et cadres de la société Saft Acquisition SAS, dans le cadre d'un Plan d'Épargne Retraite Interentreprises (PERI). Ce régime a été étendu au bénéfice des autres dirigeants et cadres salariés du Groupe en France le 1^{er} janvier 2008. Les membres du Directoire salariés du Groupe en France bénéficient de ce régime dont le financement est entièrement à la charge du Groupe.

Les sommes constatées ou provisionnées au titre de ce régime au bénéfice des membres du Directoire se sont élevées à 40 669 euros en 2008.

3. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par l'émetteur durant l'exercice 2008 à chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (souscription ou achat)	Valeur globale des options ⁽¹⁾	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
John Searle	N° : 3 Date : 22/01/08	Souscription	88 650 €	15 000	27,00 €	du 23/01/2012 au 22/01/2018
Thomas Alcide	N° : 3 Date : 22/01/08	Souscription	73 875 €	12 500	27,00 €	du 23/01/2012 au 22/01/2018
Bruno Dathis	N° : 3bis Date : 5/11/08	Souscription	73 500 €	10 000	26,00 €	du 06/11/2012 au 05/11/2018
Xavier Delacroix	N° : 3 Date : 22/01/08	Souscription	73 875 €	12 500	27,00 €	du 23/01/2012 au 22/01/2018
Élizabeth Ledger	N° : 3 Date : 22/01/08	Souscription	47 280 €	8 000	27,00 €	du 23/01/2012 au 22/01/2018
Nicholas Smith	-	-	-	Néant	-	-
Total				58 000		

(1) Valeur des options lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de IFRS 2 mais avant effet de l'étalement de la charge sur la période d'acquisition.

4. Options de souscription ou d'achat d'actions levées au cours de l'exercice 2008 par les dirigeants mandataires sociaux

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée durant l'exercice 2008 par les dirigeants mandataires sociaux.

5. Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dirigeants ou levées par ces derniers

Date de l'Assemblée	Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions				
	Plan n° 1 29 juin 2005	Plan n° 1bis 29 juin 2005	Plan n° 2 22 juin 2006	Plan n° 3 17 décembre 2007	Plan n° 3bis 17 décembre 2007
Date du Conseil d'Administration ou du Directoire selon le cas	29 juin 2005	28 septembre 2005	27 novembre 2006	22 janvier 2008	5 novembre 2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées :	421 500	34 500	400 000	390 000	10 000
dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux :					
• John Searle	15 000	-	20 000	15 000	-
• Élizabeth Ledger	8 000	-	8 000	8 000	-
• Thomas Alcide	12 500	-	12 500	12 500	-
• Xavier Delacroix	6 000	-	10 000	12 500	-
• Bruno Dathis	-	-	-	-	10 000
• Bertrand Olivesi ⁽¹⁾	12 500	-	-	-	-
• Nicolas Smith ⁽¹⁾	20 000	-	12 500	-	-
Point de départ d'exercice des options	30 juin 2009	28 septembre 2009	28 novembre 2010	23 janvier 2012	6 novembre 2012
Date d'expiration	29 juin 2015	27 septembre 2015	27 novembre 2016	22 janvier 2018	5 novembre 2018
Prix de souscription ou d'achat	26,00 €	30,50 €	26,00 €	27,00 €	26,00 €
Modalités d'exercice	-	-	-	-	-
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2008	0	0	0	0	0

(1) Messieurs Bertrand Olivesi et Nicolas Smith ont quitté le Groupe Saft respectivement en 2007 et 2008

Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions

Date de l'Assemblée	Plan n° 1 29 juin 2005	Plan n° 1bis 29 juin 2005	Plan n° 2 22 juin 2006	Plan n° 3 17 décembre 2007	Plan n° 3bis 17 décembre 2007
Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques du plan ::					
- options attribuées aux mandataires sociaux	32 500	0	12 500	0	0
- options attribuées aux salariés non mandataires sociaux	62 500	3 000	12 500	5 000	0
Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice et pouvant être souscrites :					
- par les mandataires sociaux	41 500	0	50 500	48 000	10 000
- par les salariés non mandataires sociaux	285 400	31 500	324 500	337 000	0

6. Actions de performances consenties aux dirigeants

Le Groupe n'a à ce jour jamais émis de programme d'actions de performance.

7. Intérêts des dirigeants dans le capital de la Société au 31 décembre 2008

Membres du Conseil de Surveillance :

	Nombre d'actions	% du capital	% de droits de vote
Yann Duchesne	100	NS	NS
Jean-Marc Daillance	100	NS	NS
Bruno Angles	100	NS	NS
Ghislain Lescuyer	100	NS	NS

Membres du Directoire :

	Nombre d'actions	% du capital	% de droits de vote
John Searle	228 452	1,23 %	1,23 %
Élizabeth Ledger	60 000	0,32 %	0,32 %
Thomas Alcide	36 420	0,20 %	0,20 %
Xavier Delacroix	22 781	0,12 %	0,12 %
Nicholas Smith	1 000	NS	NS
Bruno Dathis	300	NS	NS

8. Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et personnes assimilées

Les opérations réalisées au titre des articles 222-14 et 222-15 du Règlement Général de l'AMF sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 ont été au nombre de quatre, dont deux cessions et deux achats :

Nom	Vente d'actions	Achat d'actions	Date
Thomas Alcide	30 000		17 mars 2008
Élizabeth Ledger	15 937		7 mai 2008
Bruno Dathis		100	16 septembre 2008
Bruno Dathis		200	7 octobre 2008

Elles sont déposées et détaillées sur le site : <http://www.saftbatteries.com>

9. Options consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux et levées par ces derniers au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008

	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice 2008, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	45 000	26,98 €
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice 2008 par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	Néant	Néant

C) Informations et mandats des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

1. Directoire

Tableau de synthèse des informations relatives aux dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
John Searle Président du Directoire Date début mandat : 14 mai 2007 Date fin mandat : 13 mai 2009	Oui*		Oui (à cotisations définies)		Oui		Oui	
Thomas Alcide Président du Directoire Date début mandat : 14 mai 2007 Date fin mandat : 13 mai 2009	Oui			Non		Non		Non
Bruno Dathis Président du Directoire Date début mandat : 5 mai 2008 Date fin mandat : 13 mai 2009	Oui		Oui (à cotisations définies)			Non		Non
Xavier Delacroix Président du Directoire Date début mandat : 14 mai 2007 Date fin mandat : 13 mai 2009	Oui		Oui (à cotisations définies)			Non		Non
Élizabeth Ledger Président du Directoire Date début mandat : 14 mai 2007 Date fin mandat : 13 mai 2009	Oui		Oui (à cotisations définies)			Non		Non

* Aucun mandat social nouveau n'a été confié à Monsieur John Searle et aucun renouvellement de mandat n'étant intervenu depuis le 6 octobre 2008. La question du cumul entre mandat social et contrat de travail de Monsieur John Searle, Président du Directoire fait actuellement l'objet d'une étude spécifique à la demande du Conseil de Surveillance.

John Searle**Président du Directoire**

Né en 1954

Britannique

Date de première nomination : 23 mars 2005

Date d'échéance de mandat : 13 mai 2009

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2008 : 188 477

Adresse professionnelle : Saft – 12, rue Sadi Carnot – 93170 Bagnolet

John Searle est Président du Directoire de la Société. Il est en charge des activités opérationnelles du Groupe Saft depuis 2002. John Searle est également Président-Directeur Général de la société Saft SA. Il a intégré le groupe Saft en 1990 et a assuré diverses fonctions commerciales et de direction au Royaume-Uni puis en France. En 1999, John Searle a été nommé à la tête de la division Specialty Battery Group. Préalablement à son entrée au sein du Groupe Saft, il a été directeur opérationnel chez Manchester Steel et Directeur commercial chez Saunders Valve au Royaume-Uni. John Searle est diplômé en ingénierie de l'Université de Cambridge. John Searle n'exerce et n'a exercé aucun autre mandat au cours des cinq dernières années, autres que ceux mentionnés page 52 du document de référence.

Thomas Alcide**Membre**

Né en 1958

Américain

Date de première nomination : 22 avril 2005

Date d'échéance de mandat : 13 mai 2009

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2008 : 36 420

Adresse professionnelle : Saft America Inc. –
313 Crescent street, Valdese, NC 28690 – États-Unis

Thomas Alcide est Directeur de la division SBG depuis 2004. Précédemment, il a été Directeur de la division des batteries lithium du Groupe de 2002 à 2004 et Directeur de l'usine de Valdese jusqu'en 2002. Auparavant, il a occupé divers postes d'encadrement au sein du Groupe aux États-Unis. Avant de rejoindre Saft en 1988, Thomas Alcide a occupé des fonctions d'ingénieur au sein de Duracell. Il est titulaire d'un diplôme en ingénierie de la California Coast University et a un diplôme en technologie électronique de l'Arizona Institute of Tehnology. Thomas Alcide n'exerce et n'a exercé aucun autre mandat au cours des cinq dernières années, autres que ceux mentionnés page 52 du document de référence.

Bruno Dathis**Membre**

Né en 1958

Français

Date de première nomination : 7 mai 2008

Date d'échéance de mandat : 13 mai 2009

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2008 : 300

Adresse professionnelle : Saft – 12, rue Sadi Carnot – 93170 Bagnolet

Bruno Dathis a intégré le Groupe Saft en mars 2008 comme Directeur Financier. Il est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise d'économie de l'Université de Paris. Il est également expert comptable. Associé au sein du cabinet Ernst & Young, Bruno rejoint Balmain en 1999 en tant que Directeur Financier et membre du Conseil d'Administration. Il rejoint Myers Industries Incorporated (NYSE) en 2004 au poste de Directeur Financier pour la division européenne Allibert-Buckhom. Bruno Dathis n'exerce et n'a exercé aucun autre mandat au cours des cinq dernières années, autres que ceux mentionnés page 52 du document de référence.

Xavier Delacroix**Membre**

Né en 1964

Français

Date de première nomination : 11 janvier 2007

Date d'échéance de mandat : 13 mai 2009

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2008 : 22 781

Adresse professionnelle : Saft – 12, rue Sadi Carnot – 93170 Bagnolet

Xavier Delacroix est Directeur Général de la division IBG depuis janvier 2007. Il a intégré le groupe Saft en 1992 au sein de la division Espace Défense, et il est devenu Directeur du site de Poitiers (division SBG) en début d'année 2006. Xavier Delacroix a débuté sa carrière au sein de la Délégation Générale de l'Armement (DGA). Il est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'ESTACA et d'un master de l'ENSAM de Paris. Xavier Delacroix n'exerce et n'a exercé aucun autre mandat au cours des cinq dernières années, autres que ceux mentionnés page 52 du document de référence.

Élizabeth Ledger**Membre**

Née en 1961

Britannique

Date de première nomination : 22 avril 2005

Date d'échéance de mandat : 13 mai 2009

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2008 : 60 000

Adresse professionnelle : Saft – 12, rue Sadi Carnot – 93170 Bagnolet

Élizabeth Ledger est Directrice de la communication et des relations investisseurs de Saft après avoir dirigé la communication du Groupe depuis 1999 et sa communication interne depuis 1998. Auparavant, Élizabeth Ledger a occupé différents postes au sein du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale du Royaume-Uni de 1983 à 1991. De 1991 à 1998, elle a été consultante en communication d'entreprises de RSCG Consulting. Elle est Présidente de l'association Recharge, qui regroupe les fabricants mondiaux de batteries rechargeables. Ancienne élève étrangère de l'École nationale d'Administration, elle est également titulaire d'une licence de langues de l'Université de Leeds, et d'une maîtrise en marketing de l'Université de Manchester. Élizabeth Ledger n'exerce et n'a exercé aucun autre mandat au cours des cinq dernières années, autres que ceux mentionnés page 52 du document de référence.

Nicholas Smith

Né en 1962

Britannique

Date de première nomination : 22 avril 2005

Démission : le 29 février 2008

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2008 : 1 000

2. Conseil de Surveillance

Yann Duchesne

Président du Conseil de Surveillance

Né en 1956

Français

Date de première nomination : 12 mai 2005

Date d'échéance de mandat : AG 2011

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2008 : 100

Adresse professionnelle : Doughty Hanson & Co –

45 Pall Mall, London SW1Y 5JG – Grande-Bretagne

Yann Duchesne est Président du Conseil de Surveillance de la Société depuis le 12 mai 2005. Il est Senior Principal de Doughty Hanson à Londres depuis janvier 2003. Auparavant, il a occupé divers postes chez McKinsey & Company pendant vingt ans et a dirigé pendant de nombreuses années le département corporate finance et private equity de ce Cabinet de Consultants en France. En 1997, il est devenu le Directeur Général du bureau de Paris de McKinsey & Company. Auteur d'un livre sur la politique économique (France SA), il s'est vu décerner la Légion d'honneur. Yann Duchesne est diplômé de l'École Polytechnique, de l'École des Mines de Paris et de l'I.E.P. de Paris. Yann Duchesne est membre du Conseil de Surveillance de Laurent Perrier. Il est également Président du Conseil de Surveillance de KP1 et Administrateur d'IPSOS, Balta Industries et Tumi Inc.

Jean-Marc Daillance

Vice-Président du Conseil de Surveillance

Né en 1957

Français

Date de première nomination : 12 mai 2005

Date d'échéance de mandat : AG 2011

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2008 : 100

Adresse professionnelle : 54 avenue Sainte-Foy – 92 200 Neuilly-sur-Seine

Jean-Marc Daillance est membre du Conseil de Surveillance de la Société depuis le 12 mai 2005 et Vice-Président depuis le 14 mai 2007. Après différentes responsabilités au sein du groupe Zodiac depuis 1984, il a été Directeur général branche Marine de Zodiac et membre de son Comité Exécutif de 2002 à août 2007, puis Président du Directoire de Zodiac Marine Holding jusqu'en janvier 2008. Durant l'exercice 2008, il a été représentant de Marine Investment Luxembourg Sàrl (Groupe Carlyle) au Conseil de Surveillance de Zodiac Marine Holding S.A. Ces dernières années, Jean-Marc Daillance a par ailleurs exercé les mandats suivants : Président de Zodiac European Pools (France), Zodiac International SASU (France), Zodiac Pool Care Europe SASU (France), P.S.A. (France), Evac International O. y, Chairman de Zodiac Group Australia Pty Ltd, Zodiac Pool Care Inc., Gérant de Debes & Wunder GmbH, Zodiac Kern GmbH, Directeur Général de Marine Holding US Corp. Auparavant, il avait été ingénieur à la SAT (Paris) et chez IBM Corporation à Raleigh (États-Unis). Jean-Marc Daillance est ancien élève de l'École Polytechnique et est titulaire d'un Master of Business Administration de la Harvard Business School. Il a été Vice-Président de la Harvard Business School Alumni Association (Boston) et est Administrateur du Harvard Business School de France et de la Société amicale des anciens élèves de l'École Polytechnique.

Bruno Angles

Membre du Conseil de Surveillance

Né en 1964

Français

Date de première nomination : 12 mai 2005

Date d'échéance de mandat : AG 2011

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2008 : 100

Adresse professionnelle : Macquarie European Infrastructure Funds, 41 avenue Georges V – 75008 Paris

Bruno Angles est membre du Conseil de Surveillance de la Société depuis le 12 mai 2005. Il est également Senior Vice-Président, Head of France des Macquarie European Infrastructure Funds, depuis 2007. Il était précédemment Senior Partner de Mercer Delta (2006-2007) après avoir été Directeur Général de Vinci Energies (2004-2005) et Administrateur des sociétés Eiffarie, APRR et AREA. Auparavant, il a occupé divers postes chez McKinsey & Company de 1996 à 2004 dont il est devenu Directeur associé en 2000. Il a également été Directeur Général de la Société du Tunnel du Mont Blanc (SMTB) (1 994-1996), Conseiller technique au Cabinet de Bernard Bosson (1 993-1994), et Chef du service des grands travaux de la Direction Départementale de l'équipement (DDE) d'Île et Vilaine (1990-1993). Bruno Angles est ancien élève de l'École Polytechnique, Ingénieur des Ponts et Chaussées, et diplômé du Collège des Ingénieurs. Il est Président de la Fondation de l'École Nationale des Ponts et Chaussées.

Ghislain Lescuyer

Membre du Conseil de Surveillance

Né en 1957

Français

Date de première nomination : 12 mai 2005

Date d'échéance de mandat : AG 2011

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2008 : 100

Adresse professionnelle : AREVA T&D – Tour Areva – 1, place de la Coupole - 92084 Paris-La Défense

Ghislain Lescuyer est membre du Conseil de Surveillance de la Société depuis le 12 mai 2005. Il est également Executive Vice President d'Areva-TD depuis 2007. Auparavant, il a été Directeur Exécutif (activité plates-formes d'accès et « gateways »), puis Directeur Général Adjoint de Thomson de 2003 à 2007, et a occupé divers postes notamment chez Europ@web où il a été Directeur Général de 2000 à 2003 ; ainsi que chez Bull à partir de 1994 où il a été nommé Coprésident de Bull in Services en 1999. Il a également été Conseiller de direction du Cabinet McKinsey & Company (1 989-1993), et Directeur des ventes de la Société Hewlett-Packard (1983-1987). Ghislain Lescuyer est Ingénieur civil des Télécommunications et titulaire d'un Master of Business Administration.

D) Déclarations concernant les organes de direction et de surveillance

Les mandataires sociaux n'ont aucun lien familial avec tout autre mandataire social et n'ont pas été condamnés pour fraude au cours des cinq dernières années au moins.

Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à leur encontre par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris organismes professionnels) et ils n'ont pas été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins. Ils n'ont pas de conflit d'intérêt potentiel à l'égard de Saft Groupe SA.

Il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu desquels ces personnes ont été sélectionnées en tant que mandataires sociaux.

Il n'existe pas de restriction acceptée par ces personnes à la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital de Saft Groupe SA, à l'exception des règles relatives à la prévention du délit d'initié, de l'obligation statutaire, pour les membres du Conseil de Surveillance, d'être propriétaires d'au moins 100 actions de la Société pendant la durée de leur mandat et des obligations qui pourraient être applicables aux mandataires sociaux dirigeants de conservation d'actions. Les mandataires sociaux n'ont pas été associés à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes de direction et de surveillance de l'émetteur à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

À la date d'enregistrement du présent document de référence, la Société n'a connaissance d'aucun conflit d'intérêt potentiel ou actuel entre les devoirs, à l'égard de la Société, des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

V. Risques

A) Facteurs de risque

La société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a d'autres risques que ceux listés ci-après, que la société juge pertinents et significatifs.

1. Risques liés aux activités commerciales et à la stratégie de Saft

Les développements technologiques pourraient entraîner la perte des avantages concurrentiels du Groupe.

Les activités commerciales de Saft sont centrées sur les marchés spécialisés des batteries de haute technologie. Saft occupe la première place sur plusieurs de ces marchés parce qu'il offre à ses clients des produits à haute valeur ajoutée grâce à des technologies innovantes et à sa capacité à adapter ses produits aux évolutions des spécifications de ses clients. Actuellement, les batteries standards utilisant les technologies couramment disponibles ne satisfont pas les besoins des clients de Saft. Cependant, il ne peut être exclu que des avancées technologiques dans la fabrication de batteries permettent à des batteries standards de répondre à ces besoins.

Le Groupe est exposé à la concurrence et à une pression sur les prix.

Certains segments d'activités du Groupe sont exposés à la concurrence de fabricants de batteries à bas coûts, notamment en Chine. La pression que cette concurrence exerce sur les prix empêche le Groupe de répercuter dans ses prix de vente la hausse du coût des matières premières sur ces segments. Bien que le Groupe possède des implantations industrielles dans certains pays dits à bas coûts de main-d'œuvre notamment en République tchèque, en Chine et en Inde, il ne peut être exclu que de nouveaux entrants en provenance de pays dans lesquels les coûts de main-d'œuvre sont très faibles souhaitent concurrencer le Groupe sur ses autres activités et le contraignent ainsi à réduire ses prix et ses marges en conséquence.

Le Groupe est dépendant de certains clients stratégiques qui pourraient réduire leur demande de produits du Groupe.

Les ventes de Saft sont réalisées au profit de divers clients industriels présents dans des secteurs très variés tels que les industries aéronautique et ferroviaire, l'infrastructure routière, les transports en commun, l'industrie pétrolière, les télécommunications, la production de gaz et d'électricité, la défense et l'espace. Toutefois, le Groupe réalise une partie significative de ses ventes avec certains clients stratégiques. Ainsi, pour l'exercice 2008, les ventes du Groupe auprès de son plus important client ont représenté moins de 4 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Saft tente de diversifier son portefeuille de clients afin de ne pas être dépendant d'un client unique ou d'un nombre trop limité de clients. Le Groupe s'efforce de limiter son exposition aux fluctuations conjoncturelles qui peuvent affecter certains secteurs d'activités, mais le Groupe demeure, dans certains secteurs dépendants de clients stratégiques, par exemple dans les domaines des télécommunications ou de la Défense. Un changement dans les relations commerciales avec ces clients pourrait avoir un effet négatif significatif sur ses activités commerciales dans les secteurs concernés.

Des problèmes de qualité affectant les produits du Groupe pourraient nuire à sa réputation et détériorer sa position concurrentielle.

Le succès des activités commerciales de Saft dépend de la qualité de ses produits et des rapports avec ses clients. Dans l'éventualité où les produits de Saft ne répondraient pas aux exigences de ses clients, sa réputation pourrait en être altérée, ce qui pourrait nuire à ses efforts commerciaux et de marketing. Saft ne peut pas garantir que ses clients ne seront pas confrontés à des problèmes de qualité avec ses produits.

Le Groupe dépend de ses dirigeants et d'autres salariés clés.

Le succès de Saft dépend dans une large mesure de la qualité et de l'expérience de son équipe de direction qui jouit d'une excellente réputation dans l'industrie. En outre, les processus de production et les activités de recherche et développement du Groupe reposent sur un grand nombre d'ingénieurs et autres salariés clés. Rien ne permet de garantir que ces dirigeants et autres salariés clés continueront de travailler au sein du Groupe dans le futur. Le succès du Groupe dépendra tout particulièrement de sa capacité à attirer, former, conserver et motiver des salariés et des cadres hautement qualifiés. Compte tenu de la forte concurrence pour de telles compétences, rien ne permet de garantir que Saft soit en mesure de satisfaire les critères précités. Le départ d'un ou plusieurs dirigeants ou salariés clés, ou encore l'incapacité de Saft à attirer d'autres salariés de qualité, pourrait avoir un effet négatif significatif sur ses résultats.

La délocalisation des opérations des clients du Groupe pourrait avoir un effet défavorable sur son activité.

La confirmation de la tendance, suivie par un grand nombre de clients du Groupe, à délocaliser leurs activités commerciales et sites de production en Asie ou vers d'autres pays à faible coût de main-d'œuvre pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe. Ainsi, les clients industriels traditionnels du Groupe qui ont délocalisé, ou envisagent de délocaliser tout ou partie de leurs productions vers des pays à faible coût de main-d'œuvre pourraient décider d'acquérir leurs batteries auprès de concurrents du Groupe déjà présents dans ces pays. Dans ce contexte et afin d'assurer le suivi et la gestion de ce risque, le Groupe développe ses implantations dans des pays à bas coûts de main-d'œuvre, notamment en République tchèque, en Chine et en Inde.

Des désaccords entre Saft et ses partenaires au sujet de leurs filiales communes pourraient nuire aux activités commerciales de Saft.

Depuis le 10 janvier 2006, Saft et Johnson Controls, premier équipementier automobile américain, gèrent Johnson Controls – Saft Advanced Power Solutions LLC (JC-S), société américaine à responsabilité limitée créée suite à une joint-venture spécialisée dans le secteur des batteries de technologie avancée destinées aux véhicules hybrides et aux véhicules électriques. Saft détient une participation de 49 % dans JC-S et intervient conjointement avec Johnson Controls dans la gouvernance JC-S. Bien qu'à ce jour Saft entretienne de bonnes relations avec Johnson Controls, si les rapports entre Saft et Johnson Controls venaient à se détériorer ou si les termes de leur accord n'étaient plus respectés, les actifs et activités commerciales

de Saft pourraient en être affectés. En outre, en cas de conflit entre les parties, de mésentente en termes de management de JC-S ou en cas de résolution du contrat, un effet négatif significatif sur les activités commerciales du Groupe dans ce secteur pourrait être enregistré.

Des risques similaires existent au titre des participations égalitaires détenues par l'une des filiales de Saft et EADS France dans la société ASB, qui produit principalement des piles thermiques à usage militaire, les relations entre les actionnaires étant régies par un pacte d'actionnaires, renouvelé en 2006.

Risques liés aux engagements vis-à-vis de l'État français

Dans le cadre de la convention conclue entre la Société et l'État français, les filiales opérationnelles françaises de la Société pourraient être amenées à devoir maintenir en France l'exploitation de certaines activités et le développement de certains produits destinés à la Défense nationale française, pendant une durée supérieure à six mois, notwithstanding le fait qu'une telle exploitation ou un tel développement pourraient ne plus s'avérer économiquement viables et par conséquent affecter la situation financière de ces filiales. Saft estime cependant que, compte tenu des produits concernés par ces engagements, les conséquences de ces engagements ne devraient pas avoir d'effet significatif sur la situation financière du Groupe.

Il est possible que le Groupe échoue dans ses efforts visant à intégrer ses acquisitions.

L'acquisition d'autres lignes de produits, de technologies ou d'unités de production, nouvelles ou complémentaires notamment par le biais d'acquisitions d'autres sociétés, fait partie intégrante de la stratégie de développement du Groupe.

Ces acquisitions pourraient être payées par l'émission de titres donnant accès au capital de la Société ou des sociétés du Groupe. Or, toute émission d'actions de la Société aurait pour effet de diluer la participation des actionnaires existants. Ces acquisitions pourraient également avoir pour effet de réduire le résultat net combiné du Groupe et en conséquence le bénéfice par action. Ces acquisitions pourraient également avoir pour conséquence d'accroître le niveau d'endettement du Groupe ou de l'exposer à des risques comptables et fiscaux. Des problèmes d'intégration des sociétés ou des actifs acquis pourraient, le cas échéant, gêner l'activité du Groupe. Enfin, il n'est pas à exclure que ces acquisitions fassent apparaître des passifs, entraînent des coûts non prévus et perturbent l'organisation du Groupe.

2. Risques liés à l'industrie dans laquelle opère le Groupe

Les prix de certaines des matières premières utilisées par le Groupe sont très volatiles et leur fluctuation entraîne des variations significatives du prix de revient des produits du Groupe.

Les fluctuations des cours des métaux que Saft utilise pour produire ses batteries peuvent avoir un impact significatif sur la rentabilité du Groupe. Certains des métaux utilisés par Saft dans la fabrication de ses batteries se négocient sur les marchés internationaux de matières premières, en particulier le nickel et le cobalt. Les autres métaux, tels que le lithium, ne sont pas négociés sur les marchés internationaux de matières premières, les prix étant négociés directement avec les

fournisseurs. Le prix du cadmium est celui publié par le *London Metal Bulletin*. Les coûts de ces matières premières fluctuent selon l'offre et la demande, et sont donc incontrôlables par le Groupe.

Les coûts des matières premières ont beaucoup augmenté en 2006 et 2007. Cette volatilité des prix des matières premières devrait continuer à avoir un impact sur les résultats opérationnels du Groupe, rendant les comparaisons de période à période extrêmement difficiles. Dans l'éventualité d'une augmentation mondiale des coûts de matières premières, le Groupe ne peut garantir qu'il lui sera possible d'en acheter à un coût raisonnable ou de répercuter les augmentations sur ses clients.

Toutefois, à partir de fin 2006, le Groupe a pu, avec un certain décalage, faire passer avec succès les augmentations de coûts du nickel à ses clients. Pour la division RBS, cela s'est fait à travers une surcharge de nickel. Pour la division IBG, cela s'est traduit par des augmentations de prix.

Saft gère son exposition aux prix des matières premières de manière centralisée, sous des directives approuvées par le Comité de Direction. Cela peut inclure la couverture d'une partie de ses besoins prévisionnels de nickel et de cobalt, en recourant soit à des contrats d'achat à terme, soit à des produits dérivés généralement libellés en dollars.

Les plus-values ou moins-values résultant de ces contrats de couverture sont affectées aux coûts de vente de la division, dont le besoin est couvert dans la mesure où ces contrats sont désignés comme des contrats de couverture au sens de la norme IAS 39. Les gains ou pertes résultant de la mise au marché et de la réalisation de contrats n'étant pas désignés comme des contrats de couverture, sont comptabilisés en « Autres charges et produits opérationnels ».

Actuellement, la politique de couverture du risque de prix sur le nickel est la suivante :

- pour IBG, dont la consommation annuelle de nickel est de l'ordre de 1 500 à 1 700 tonnes, des produits dérivés sont contractés afin de couvrir jusqu'à 70 % des besoins estimés sur un horizon maximum de douze mois ; et
- pour RBS, dont la consommation annuelle est de l'ordre de 400 à 500 tonnes, les couvertures pouvant être mises en place sont peu significatives compte tenu du mécanisme d'indexation (dit de « surcharge nickel ») mis en place et ci-dessus décrit.

Par ailleurs, la poudre de nickel, utilisée par Saft dans la fabrication de ses batteries Ni-Cd, n'est disponible qu'auprès d'un fournisseur unique. Saft dépend donc exclusivement de ce fournisseur pour son approvisionnement en poudre de nickel. Bien que Saft ait toujours entretenu de bonnes relations avec ce fournisseur dans le passé, il ne peut être garanti que le Groupe puisse continuer à se procurer de la poudre de nickel auprès de ce fournisseur à des prix raisonnables.

La nature cyclique de l'industrie et les événements géopolitiques ont eu un impact négatif sur le résultat d'exploitation du Groupe qui pourrait continuer à en subir les conséquences.

Le résultat d'exploitation du Groupe est lié en partie à la nature cyclique de ses activités et aux besoins de ses clients. Une diminution des dépenses d'investissement dans un ou plusieurs des principaux secteurs d'activités auxquels appartiennent les clients du Groupe (aéronautique, télécommunications, aviation, ferroviaire, défense, satellites, services publics notamment) pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les ventes et le résultat d'exploitation du Groupe.

Le chiffre d'affaires du Groupe est également lié à l'activité, par nature imprévisible, des Forces armées qu'il approvisionne. Une modification de la conjoncture géopolitique mondiale pourrait conduire à des variations importantes des ventes de batteries du Groupe.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe dépend en partie du niveau des dépenses publiques.

Une partie importante du chiffre d'affaires consolidé de Saft est corrélatée aux dépenses dans le secteur de la défense. Ces dépenses sont déterminées, pour chaque pays, sur la base d'une combinaison complexe de considérations géopolitiques et de contraintes budgétaires. Les dépenses militaires peuvent donc varier significativement d'une année à l'autre. De ce fait, l'existence de conditions économiques et politiques défavorables ou d'indicateurs économiques en baisse dans le secteur de la défense pourrait affecter négativement le résultat d'exploitation et la situation financière du Groupe.

Par ailleurs, il est fréquent que les contrats portant sur les produits destinés à l'industrie de la défense ou de l'espace soient attribués en priorité aux entreprises nationales. Saft peut par conséquent, dans certains pays, être désavantagé par rapport aux fournisseurs locaux. Compte tenu de l'importance stratégique des industries de la défense et de l'espace, ainsi que de la sensibilité politique propre à ces secteurs, les considérations politiques continueront de jouer un rôle important dans le choix des fournisseurs.

Le Groupe est soumis à un nombre important de règles en matière d'approvisionnement.

Le Groupe doit se conformer aux règles en matière d'attribution, de gestion et d'exécution des marchés publics. Ces règles dictent la conduite des relations commerciales du Groupe et occasionnent parfois des coûts supplémentaires. Par ailleurs, le Groupe pourrait encourir, en cas de violation de certaines de ces règles, des sanctions civiles ou pénales. Une telle violation pourrait également conduire à la résiliation de contrats, voire à l'interdiction pour l'avenir de participer à des appels d'offres pour des contrats similaires. Ces règles avantageant généralement les autorités et les organismes publics en leur accordant des conditions plus favorables que celles constatées dans les transactions négociées entre personnes privées.

La transformation des Forces armées et la planification d'opérations militaires sont susceptibles de modifier les priorités en matière d'approvisionnement des clients du Groupe.

Les récents conflits internationaux ainsi que la lutte contre le terrorisme international ont souligné la nécessité pour les États de pouvoir déployer rapidement des armées dotées d'équipements sophistiqués et ont relancé la demande pour des solutions nouvelles dans ce

secteur. Les événements géopolitiques récents ont également mis en évidence les nouveaux besoins en moyens logistiques et en systèmes de collecte d'informations, ainsi que la nécessité de maintenir des moyens opérationnels après la fin des hostilités. Les Forces armées des différents États envisagent d'importants changements en ce sens dans leurs structures organisationnelles, leurs technologies et les moyens employés. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure de répondre à de tels changements et ainsi perdre une partie de sa clientèle dans le secteur de la défense.

Certaines batteries produites par le Groupe sont soumises à des restrictions à l'exportation.

Le marché des exportations représente un marché significatif pour le Groupe.

Certaines batteries produites par le Groupe peuvent être exportées uniquement à la condition d'obtenir préalablement une licence, notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France, en Israël ou en Allemagne.

Les procédures de délivrance de telles licences sont généralement longues. La distribution des produits du Groupe est dépendante de ces restrictions qui soit ne s'appliquent pas, soit s'appliquent partiellement aux concurrents non européens du Groupe.

Par ailleurs, les sociétés américaines et les sociétés situées sur le territoire des États-Unis doivent se conformer à la réglementation américaine relative au contrôle des exportations qui restreint la diffusion de certaines informations, produits et matériels aux personnes morales ou physiques étrangères. Le Groupe pourrait ne plus être en mesure d'exercer ses activités aux États-Unis et ses clients pourraient ne plus pouvoir s'approvisionner en batteries aux États-Unis, si :

- les licences d'exportation n'étaient pas obtenues à temps ;
- les licences d'exportation obtenues ne permettaient pas le transfert de tous les produits commandés ; ou si
- les licences d'exportation obtenues contenaient des conditions ou des restrictions posant d'importants problèmes techniques ou commerciaux.

De tels événements pourraient significativement affecter le chiffre d'affaires consolidé et le résultat d'exploitation du Groupe.

Si d'autres pays venaient à édicter des restrictions similaires ou si les procédures existantes de délivrance de licences d'exportation devenaient plus contraignantes, la distribution de certains produits du Groupe pourrait être affectée significativement. De plus, le Groupe ne peut prédire si des facteurs géopolitiques ne rendront pas impossible l'obtention de licences d'exportation dans certains pays, ce qui pourrait également avoir un effet significatif sur la situation financière et le résultat d'exploitation du Groupe.

Le Groupe est soumis aux risques inhérents à la présence de ses opérations dans plusieurs pays.

Une fraction importante du chiffre d'affaires consolidé de Saft est réalisée en dehors des marchés américains et européens, et des risques spécifiques existent dans chacun des pays concernés. La survenance d'événements tels que des conflits armés, des catastrophes naturelles, des fluctuations de devises, ou encore des restrictions commerciales pourraient avoir un effet significatif sur la conduite et les résultats des activités de Saft.

3. Risques de marché et de financement

Risque de change

Les informations relatives au risque de change et à sa gestion figurent à la note 3 des États Financiers Consolidés au 31 décembre 2008.

Comme explicité dans cette note, l'exposition du Groupe au risque de change est principalement liée à la variation du dollar contre l'euro. Le Groupe estime qu'une variation de 10 % du cours de change de l'USD contre l'euro aurait un impact de même sens de l'ordre de 4 % à 5 % sur son chiffre d'affaires et une variation de même sens de l'ordre de 6 % à 7 % de son EBITDA (tel que défini dans les États Financiers Consolidés du Groupe).

Bien que moins sensible aux variations individuelles contre l'euro des devises autres que l'USD, le chiffre d'affaires et la marge d'EBITDA sont affectés par leurs variations. Le poids total des autres devises dans le chiffre d'affaires du Groupe est d'environ 13 % en 2008.

Risque de crédit

Les informations relatives au risque de crédit et à sa gestion figurent à la note 3 des États Financiers Consolidés au 31 décembre 2008.

Risque de liquidité

Les informations relatives au risque de liquidité et à sa gestion figurent à la note 3 des États Financiers Consolidés au 31 décembre 2008.

Comme explicité dans cette note, le principal risque de liquidité du Groupe tient à son endettement financier.

Au 31 décembre 2008, sur la base des comptes consolidés à cette date, la dette bancaire du Groupe s'élève à 349,9 millions d'euros. Après une échéance en janvier 2009 (4,5 millions d'euros et 7 millions de dollars US), les prochaines échéances d'amortissement de la dette sont en juillet 2009 et janvier 2010 (4,5 millions d'euros et 7 millions de dollars US chacune) avant l'amortissement du solde de la dette en juillet 2010. Le Groupe a de bonnes relations avec ses partenaires bancaires et se donne pour objectif de refinancer sa dette avant la fin de l'exercice 2009. Le montant élevé de la dette de Saft pourrait avoir pour conséquences de :

- rendre le Groupe plus vulnérable à l'évolution défavorable des conditions économiques et industrielles notamment la hausse des taux d'intérêt, dans la mesure où une fraction importante de la dette du Groupe est soumise à des taux d'intérêt variables ;
- obliger le Groupe à consacrer une fraction importante de ses flux de trésorerie d'exploitation au paiement des intérêts, réduisant ainsi sa capacité à financer son fonds de roulement, ses dépenses d'investissement, ses programmes de réduction de coûts ou d'autres opérations de croissance externe ;
- limiter la capacité distributrice du Groupe ;
- limiter la capacité du Groupe à planifier ou réagir aux changements affectant ses activités ou les marchés sur lesquels il opère ;
- limiter la capacité du Groupe à lancer de nouveaux produits, à développer de nouvelles technologies ou à tirer profit de nouvelles opportunités ;
- affaiblir la position concurrentielle du Groupe face à des concurrents proportionnellement moins endettés ; et
- limiter la capacité du Groupe à s'endetter davantage à l'avenir, compte tenu des covenants contenus dans les contrats d'emprunt auxquels les sociétés du Groupe ont souscrit.

Les contrats d'emprunt conclus en 2005 à l'occasion de l'introduction en Bourse de la Société par les sociétés du Groupe contiennent des engagements financiers. Le non-respect de l'un d'entre eux pourrait autoriser les prêteurs à demander le remboursement anticipé des sommes empruntées. Des événements imprévisibles, et échappant au contrôle du Groupe, pourraient l'empêcher de respecter certains de ses engagements financiers.

Cependant, les sociétés du Groupe génèrent – et Saft estime qu'elles continueront de générer – dans l'avenir des flux de trésorerie suffisants pour faire face à leurs obligations contractuelles au titre des emprunts en cours.

Le Groupe Saft dispose enfin d'une ligne de crédit multidevise de 30 millions d'euros de nature à réduire le risque de liquidité.

Pour de plus amples informations sur l'endettement du Groupe, se reporter à la note 17 en annexe aux États Financiers Consolidés au 31 décembre 2008.

Risque de taux

Les informations relatives au risque de taux et à sa gestion figurent à la note 3 des États Financiers Consolidés au 31 décembre 2008.

Risque sur actions

Le Groupe a mis en place un contrat de liquidité afin d'améliorer la liquidité des actions de Saft Groupe SA, et est donc exposé au risque de variation des cours sur ses propres actions. Le montant affecté à ce contrat au cours de l'exercice 2008 était limité à 1,7 million d'euros.

L'autorisation d'une durée de dix-huit mois accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 6 juin 2007, et permettant à la société de pouvoir, dans certaines conditions, de racheter ses propres actions n'a pas été renouvelée lors de l'Assemblée Générale en date du 16 juin 2008. En conséquence, le contrat de liquidité ci-dessus mentionné a pris fin le 6 décembre 2008.

Les données relatives aux opérations sur ses propres actions réalisées au cours de l'exercice sont présentées en page 77 du présent document.

4. Risques juridiques et environnementaux

L'activité du Groupe l'expose à des risques environnementaux.

Dans le cadre de ses activités liées à la fabrication de piles et batteries, le Groupe utilise d'importantes quantités de matières dangereuses telles que le nickel, le cobalt, le cadmium ou le lithium, ainsi que de petites proportions de mercure dans les applications de la défense sous leurs formes chimiques élémentaires ou composées. Pour cette raison, le Groupe est tenu de se conformer à un certain nombre de lois et réglementations qui touchent à l'environnement, à la santé et à la sécurité – cela aussi bien au niveau international que local –. Ces réglementations imposent des obligations de plus en plus strictes dans les domaines des rejets aériens et aqueux, de l'utilisation, du stockage, et de l'élimination de substances dangereuses, ainsi que dans les domaines de la dépollution des sols, de l'enlèvement de l'amiante et de façon plus générale dans les rémédiations environnementales.

Les objectifs centraux du Groupe tiennent compte de ces exigences légales et les systèmes de gestion mis en œuvre pour en assurer le respect au niveau des différents sites de fabrication sont en cours de documentation et de certification suivant les termes de la norme internationale ISO 14000.

Par ailleurs, Saft Finance Sarl – filiale directe de Saft Groupe SA – s'est vue accorder diverses garanties contractuelles touchant aux aspects environnementaux et couvrant notamment – dans certaines limites – les coûts qu'implique la rémédiation des sites et terrains affectés par les opérations du Groupe antérieures à 2004. Les effets de ces garanties courent jusqu'en 2014.

Risques réglementaires

Le Groupe peut devoir supporter des coûts opérationnels en croissance notable ainsi que des obligations d'investissements significatifs si des législations, des politiques ou des demandes additionnelles des autorités de contrôle étaient votées, décidées ou exigées. Des réglementations additionnelles pourraient aussi limiter la capacité du Groupe de modifier ses process ou d'agrandir ses usines, de continuer son activité, et pourraient le contraindre à mettre en œuvre des mesures de prévention des pollutions, ou de subir de nouveaux coûts pour la rémediation de sites existants. La non-conformité avec ces exigences pourrait déclencher le versement d'amendes administratives ou pénales, ou de dédommagements civils.

Dans certains pays, les lois en matière d'environnement couvrent non seulement les sites où le Groupe opère aujourd'hui, mais les sites où le Groupe a eu des activités industrielles ou autres, dans lesquels l'activité industrielle s'est interrompue, ou qui ont été vendues. De nombreux sites actuels ou passés du Groupe ont un long passé d'activité industrielle. De plus, le Groupe pourrait dans le futur être mis à contribution pour la rémediation de sites ou d'usines, propriétés ou opérées par une tierce partie, et sur ou dans lesquels le Groupe a stocké ou éliminé des déchets qu'il a générés.

D'autre part, de fait de la forte densité d'énergie des piles et accumulateurs au lithium fabriqués par le Groupe, ces batteries peuvent poser des risques de sécurité et plus particulièrement des risques d'incendie. Même si Saft a mis en place des procédures de sécurité pour ses activités de recherche et de développement et pour ses opérations de production, il est impossible de garantir que de tels accidents ne vont pas survenir à l'avenir. De plus, même si le Groupe est détenteur d'assurances couvrant les risques environnementaux ainsi que les risques de destruction de biens et de constructions, tout accident survenant sur l'un de ses sites ou pendant l'utilisation des produits fabriqués par le Groupe peut générer des retards de production ou d'expédition significatifs ou des demandes de compensation basées sur la responsabilité civile. De telles conséquences pourraient avoir un impact négatif sur l'activité, la situation ou les résultats du Groupe.

Le 26 septembre 2006, une nouvelle directive sur les piles et accumulateurs a été publiée dans le *Journal Officiel* de l'Union européenne sous la référence 2006/66/CE. Cette directive vise d'une part à s'assurer que les piles et accumulateurs sont bien collectés et recyclés en fin de vie, et d'autre part à limiter l'utilisation du mercure pour la plupart des piles et accumulateurs à usage non militaire et du cadmium pour des batteries à usage non industriel et non professionnel, cela à partir de septembre 2008.

Excepté pour quelques segments très mineurs du portefeuille Saft, ces restrictions commerciales ne touchent pas les produits de notre Groupe. Cette directive ne devrait donc pas avoir d'incidence mesurable sur les opérations du Groupe. En outre, depuis le milieu des années 1980, Saft a participé à la mise en place et au développement d'un réseau de partenaires pour la collecte et le recyclage dans la plupart des pays industrialisés. Ce réseau – site <http://www.saftbatteries.com> pour tout détail – permet à Saft de respecter, moyennant quelques adaptations, l'obligation de reprise que cette nouvelle directive impose aux producteurs de piles et accumulateurs de l'Union européenne.

Toutefois, la commission européenne est susceptible à tout moment de réexaminer les dérogations actuelles à l'interdiction du cadmium

et pourrait émettre des propositions d'interdiction supplémentaires, celles-ci pouvant éventuellement affecter des segments de marché dans lesquels le Groupe Saft est présent.

De plus, le 30 décembre 2006, un nouveau règlement de l'Union européenne nommé REACH (Enregistrement, Évaluation, Autorisation des Substances Chimiques) a été publié dans le *Journal Officiel* de l'Union européenne. L'objectif de REACH est d'améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement par le biais d'une identification meilleure et plus précoce des propriétés des substances chimiques. Ce règlement prévoit aussi la substitution des substances chimiques les plus dangereuses, nommées « substances extrêmement préoccupantes » dans REACH, et ce lorsque des alternatives adéquates ont été identifiées. Certaines des substances utilisées largement dans les batteries industrielles sont classées dangereuses sous le régime juridique en vigueur, et pourraient être considérées comme des « substances extrêmement préoccupantes » par REACH.

Les salariés et anciens salariés du Groupe peuvent avoir été exposés et, dans une certaine mesure, l'être encore, à des substances toxiques ou dangereuses.

Pour la fabrication de ses produits, le Groupe utilise et a utilisé d'importantes quantités de matières toxiques ou dangereuses. Malgré les procédures de sécurité et de surveillance mises en place au niveau du Groupe et de chaque site de production en particulier, les salariés du Groupe pourraient avoir été exposés à ces substances et développer des pathologies qui pourraient les conduire à rechercher la responsabilité du Groupe.

De plus, sur certains sites, des salariés du Groupe pourraient avoir été exposés (et l'être encore, à ce jour) à d'autres matières dangereuses ou toxiques qui pourraient les conduire à rechercher la responsabilité des sociétés du Groupe en cause, dans le cas où des pathologies liées à cette exposition se déclareraient.

La responsabilité du Groupe du fait de ses produits pourrait être engagée et les garanties contractuelles octroyées aux clients du Groupe être mises en œuvre.

Le Groupe conçoit, développe et vend des batteries de haute technologie, notamment à destination des industries ferroviaire, aéronautique et spatiale. Dans certains des contrats conclus par Saft, celui-ci consent des garanties de bon fonctionnement et de conformité de ses produits aux spécifications définies par les clients d'une durée allant de une à dix années. En cas de dysfonctionnement d'une batterie produite par Saft, la responsabilité délictuelle ou contractuelle de Saft peut être engagée du fait de préjudices corporels, matériels ou immatériels qui en résulteraient. De plus, lorsqu'un appareil équipé d'une batterie Saft est défaillant, il ne peut être exclu que le fabricant de l'appareil allègue que la batterie Saft est la cause de la défaillance, même lorsque la batterie correspond aux spécifications contractuelles. Ce risque est particulièrement présent dans le cas de batteries destinées aux avions et aux satellites, où il est souvent très difficile de déterminer la source de la défaillance.

Le dysfonctionnement d'un appareil équipé d'une batterie Saft pourrait entraîner de nouvelles dépenses de recherche et développement, monopoliser des ressources techniques et économiques, et entacher la réputation commerciale de Saft. Le Groupe risquerait également de devoir engager des dépenses significatives du fait de retours de pro-

duits par ses clients. De tels coûts pourraient engendrer une réduction significative de la trésorerie de Saft et réduire de manière significative sa rentabilité. Par ailleurs, Saft pourrait être également amené à accorder des réductions à ses clients sur des commandes futures, ce qui affecterait ses bénéfices futurs. Enfin, Saft pourrait être amené à perdre certains clients ce qui pourrait réduire significativement son chiffre d'affaires consolidé.

Risques fiscaux

Le Groupe fait l'objet de contrôles fiscaux réguliers réalisés par les autorités fiscales des pays dans lesquels il est implanté. Saft n'a, à ce jour, aucune information lui indiquant que les contrôles fiscaux en cours, n'ayant pas donné lieu à notification, pourraient avoir un impact significatif sur la situation financière du Groupe.

Risques de technologie

Le Groupe Saft n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet ou licence, que ce soit en interne ou en tiers, dont la perte pourrait avoir une importance significative sur son activité ou sa rentabilité.

Le Groupe offre des produits sous des marques variées, dont la protection est nécessaire pour sa réputation de fabricant de qualité.

L'activité du Groupe repose sur l'utilisation d'un certain nombre de marques, de licences et de clauses contractuelles protégeant ses marques. Dans plusieurs segments sur lesquels le Groupe opère, sa réputation est étroitement associée à ses marques.

Le Groupe effectue un travail de veille destiné à empêcher ou mettre fin à toute atteinte à ses marques. L'utilisation non autorisée des marques du Groupe est cependant difficile à contrôler et celui-ci ne peut garantir l'efficacité des mesures qui pourraient être prises pour en empêcher l'utilisation non autorisée, en particulier dans les pays étrangers où les lois ne garantissent pas efficacement la protection des droits de propriété intellectuelle du Groupe. Le Groupe ne peut pas garantir que ses marques ne seront pas contrefaites ou utilisées sans son consentement ou que de tels actes n'aient pas un effet négatif important sur sa réputation ou sur son résultat d'exploitation.

Des obligations de confidentialité peuvent empêcher la direction de la Société d'avoir accès à des données techniques et commerciales ainsi qu'à d'autres informations concernant certaines de ses filiales. Ces obligations pourraient empêcher la Société de divulguer certaines informations aux investisseurs.

Certaines filiales du Groupe fournissent les Forces armées de divers pays, notamment celles des États-Unis, d'Israël et de France, et peuvent être soumises à des obligations de confidentialité restreignant la transmission d'informations sensibles à toute personne n'étant pas ressortissante du pays concerné. Ces contraintes empêcheraient la direction de Saft d'avoir accès à certains documents techniques et commerciaux concernant ces filiales, dans la mesure où ceux-ci seraient confidentiels. Cela serait susceptible d'affecter la capacité de la direction de Saft à prendre des décisions stratégiques informées ou à accéder à certaines informations nécessaires pour la préparation des états financiers de Saft. De plus, même si la Direction Générale de Saft avait accès à ces informations, des obligations de confidentialité pourraient l'empêcher de révéler avec précision celles relatives aux activités commerciales ou à des projets que des investisseurs pourraient considérer comme significatifs.

Litiges

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, à la date du présent document de référence et pour une période couvrant au moins les douze derniers mois, de fait exceptionnel, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société aurait connaissance, qui serait en suspens, ou dont elle serait menacée) qui serait susceptible d'avoir, ou aurait eu récemment un effet significatif sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou du Groupe Saft.

Assurances

Le Groupe met en œuvre une politique visant à obtenir une couverture externe d'assurance permettant de prendre en charge les risques relatifs à la production et à la commercialisation de ses batteries et à les assurer à des taux raisonnables. Afin d'optimiser sa politique de couverture de l'ensemble des sociétés du Groupe, Saft fait appel à la filiale française du courtier en assurances, Marsh, qui négocie les polices d'assurance en son nom. Enfin, de manière générale la plupart des polices d'assurance du Groupe prévoient un plafond de couverture applicable soit par sinistre, soit par an et par sinistre. Dans la plupart de ces polices, les couvertures sont limitées par un certain nombre d'exclusions usuelles pour ce type de contrats et de franchises d'un montant peu significatif.

Le Groupe est assuré pour sa responsabilité civile par la société XL Insurance Company Ltd. Cette police d'assurance couvre le Groupe dans le monde entier pour toutes les conséquences pécuniaires de la mise en jeu de sa responsabilité civile dans le cadre de ses activités, du fait de dommages ou préjudices corporels, matériels et immatériels causés aux tiers. La couverture maximum offerte dans le cadre de ce contrat est plafonnée à 60 millions d'euros par an et par sinistre, avec des sous-plafonds de (i) 15 millions d'euros (pour les dommages immatériels non consécutifs, les pollutions accidentelles et les fautes inexcusables résultant de maladies professionnelles), et de (ii) 5 millions d'euros (pour les biens confiés).

Les différents sites du Groupe sont assurés contre les dommages aux biens et les pertes d'exploitation qui pourraient en résulter dans le cadre d'un contrat d'assurance conclu avec la société XL Insurance Company Ltd, assureur appariteur. Certains biens et certains types de dommages, qui varient en fonction du territoire sur lequel se produit le sinistre, sont exclus du champ d'application de ce contrat. L'engagement maximum de l'assureur est de 150 millions d'euros par sinistre, avec des sous-plafonds en fonction de la nature (i) du dommage (fixé à 50 millions d'euros pour les événements naturels et à 15 millions d'euros pour les tremblements de terre, les ouragans, les tempêtes et les inondations) et (ii) des biens assurés fixés à 15 millions d'euros pour les acquisitions nouvelles, les recours de tiers et les frais et préjudices divers). Cette couverture est destinée à éviter toute perte significative et à assurer le maintien de l'exploitation en cas de sinistre.

Le Groupe est assuré pour tous les risques liés au transport de ses biens de production ou d'équipement, de produits finis, semi-finis et de matières premières par les assureurs Allianz Marine & Aviation et Axa Corporate Solutions Assurance SA. L'engagement maximum des assureurs est limité à 5 millions d'euros par sinistre. Cette police comporte une franchise et des exclusions usuelles pour ce type de contrats, mais ne prévoit pas de sous-plafond par type de sinistre.

Le Groupe a également souscrit auprès d'Allianz Marine & Aviation, assureur appariteur, une police d'assurance particulière destinée à la couverture des risques de responsabilité du fait des produits aéronautiques (à l'exception des produits spatiaux). Ce contrat couvre, dans la limite des exclusions stipulées, les risques du Groupe encourus du fait de ses activités de fournisseur de l'industrie aéronautique. Le montant maximum de couverture est fixé à 300 millions d'euros par sinistre avec un sous-plafond de 125 millions de dollars pour arrêts de vols.

Le Groupe a souscrit avec Allianz Marine & Aviation, assureur appariteur, une police d'assurance destinée à couvrir la responsabilité du fait des produits spatiaux. Le montant maximum de couverture par sinistre est de 20 millions d'euros pour les produits livrés après le 1^{er} mars 2005 et de 10 millions d'euros pour les produits livrés antérieurement à cette date.

Le Groupe est également couvert contre les risques de pertes financières résultant d'actes frauduleux commis par un tiers ou un préposé à son encontre ou à rencontre d'un client. Cette assurance est souscrite auprès de la société AIG Europe. Le montant maximum de couverture par sinistre est de 10 millions d'euros.

Enfin, le Groupe a souscrit une police d'assurance en matière environnementale auprès de la société AIG Europe. Cette police couvre, sous certaines conditions, les risques environnementaux liés aux sites de production du Groupe situés en dehors des États-Unis avec un plafond de 15 millions d'euros par an et par sinistre. S'agissant des sites de production situés aux États-Unis, le Groupe a souscrit une police d'assurance auprès d'AIG Environmental, Inc. couvrant les risques environnementaux avec un plafond de 10 millions de dollars américains.

Les polices d'assurance couvrant la responsabilité civile et les risques environnementaux du Groupe excluent la couverture des garanties contractuelles consenties par le Groupe donnant lieu à des obligations qui excèdent les obligations légales.

B) Gestion des risques et contrôle interne

Rapport du Président du Conseil de Surveillance

sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance, les procédures de contrôle interne et les principes et les règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Ce rapport vous est présenté conformément à l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier et de l'article L. 225-68 alinéa 7 du Code de commerce.

Il a été approuvé par les membres du Conseil de Surveillance lors de la séance du conseil en date du 13 février 2009.

Le présent rapport rend compte :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe ; et
- des principes et des règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Pour produire ce rapport, le Président du Conseil de Surveillance s'est fondé sur les éléments d'information suivants :

- le règlement intérieur du Conseil et les travaux réalisés par les Comités du Conseil durant l'année 2008 ;
- le compte rendu d'activité et les synthèses de rapports de l'audit interne groupe ;
- les entretiens tenus avec les membres du Directoire ;
- la prise de connaissance de la synthèse des travaux des Commissaires aux Comptes, notamment ceux relatifs à l'examen du contrôle interne comptable et financier.

Ainsi que cela a été décidé lors de la réunion de votre Conseil de Surveillance le 4 novembre 2008 et porté à la connaissance du public par communiqué en date du 22 décembre 2008, la Société entend désormais se référer au code de gouvernement d'entreprise résultant de la consolidation du rapport de l'AFEP et du MEDEF d'octobre 2003, et des recommandations de janvier 2007 et octobre 2008. Le texte de ce code peut être consulté sur le site du MEDEF (www.medef.fr).

Conformément aux dispositions de l'alinéa 8 de l'article L.225-68 du Code de commerce, le présent Rapport précise lesquelles des dispositions du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF ne sont pas appliquées à ce jour.

a) La composition et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Composition du Conseil de Surveillance

La composition du Conseil de Surveillance qui comprend quatre membres et n'a pas été modifiée au cours de l'exercice 2008 est la suivante :

- Monsieur Yann Duchesne, Président,
- Monsieur Jean-Marc Daillance, Vice-Président,
- Messieurs Bruno Angles et Ghislain Lescuyer.

Messieurs Jean-Marc Daillance, Bruno Angles et Ghislain Lescuyer sont «indépendants». Les critères retenus par la Société pour qualifier l'indépendance d'un Membre du Conseil de Surveillance sont ceux établis par le code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF. Aux termes de ce code, un Administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Mission du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion du Directoire. À ce titre, il peut, à toute époque de l'année, opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer par le Directoire les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Une fois par trimestre au moins, il entend un rapport du Directoire sur la gestion de la Société. En outre, les décisions du Directoire mentionnées dans les statuts de la Société et dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, nécessitent l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance statuant à la majorité (le Président du Conseil de Surveillance ayant une voix prépondérante).

Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance

Un Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance a été approuvé et mis en œuvre par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 22 avril 2005 et modifié le 9 janvier 2006. Ce règlement intérieur est disponible sur le site de la Société (www.saftbatteries.com). Les principales dispositions du Règlement Intérieur sont reprises dans le document de référence précité.

Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice 2008, le Conseil de Surveillance s'est réuni sept fois aux dates fixées, à savoir : les 21 janvier, 5 février, 11 mars, 5 mai, 22 juillet, 25 août et 4 novembre 2008.

Le taux de participation des membres du Conseil de Surveillance aux réunions s'est établi à plus de 90 %.

Au cours de ses réunions, le Conseil de Surveillance a notamment traité des points suivants :

- examen des prévisions budgétaires et de comptes de résultats,
- examen des chiffres d'affaires trimestriels et semestriels,
- examen des rapports trimestriels d'activité du Directoire,
- examen des présentations et des communiqués de presse sur les résultats,
- examen des états financiers annuels et intermédiaires,
- examen des résolutions présentées à l'Assemblée Générale annuelle,
- examen du rapport annuel,
- présentation du Plan Stratégique,
- autorisation au Directoire à consentir des cautions, avals et garanties,
- examen de la synthèse des activités de l'audit et du contrôle interne du Groupe Saft en 2008 et validation du plan d'audit et de contrôle interne pour l'année 2009.

Les Comités

Le Conseil de Surveillance est doté de deux Comités spécialisés permanents, le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations, dont les rôles et le fonctionnement sont précisés dans le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance.

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de trois membres du Conseil de Surveillance, tous membres indépendants, qui sont désignés à titre personnel et ne peuvent pas se faire représenter. Les membres du Comité d'Audit sont Messieurs Jean-Marc Daillance, Président, Bruno Angles et Yann Duchesne.

Le Comité d'Audit :

- a pour mission d'étudier les états financiers sociaux et consolidés annuels et intermédiaires avant leur présentation au Conseil de Surveillance, ainsi que tout document financier publié par la Société ;
- revoit ces états financiers avec le Directoire et les Commissaires aux Comptes, pour s'assurer que la présentation des états financiers aux actionnaires et aux Commissaires aux Comptes est satisfaisante ;
- est tenu informé des règles comptables appliquées au sein du Groupe et examine toute proposition de modification des normes ou principes comptables ;

- est responsable de la mise en œuvre du processus de sélection des Commissaires aux Comptes de la Société ;
- revoit avec les Commissaires aux Comptes et la Direction Financière et Comptable, l'adéquation et l'efficacité des contrôles financiers et comptables, et formule toute recommandation pour l'amélioration des procédures de contrôle interne ;
- peut étudier toute question portée à sa connaissance et dispose d'un droit de consultation directe, indépendant et confidentiel des Commissaires aux Comptes, des dirigeants et du personnel de Saft ainsi que de l'ensemble des documents de gestion, des livres et registres de la Société ;
- participe à l'examen de tout projet de transaction financière revêtant une importance significative pour le Groupe ;
- valide le plan d'audit interne annuel ainsi que les conclusions des missions d'audit interne conduites durant l'exercice écoulé. Le Comité d'Audit prend en outre connaissance du rapport d'activité de l'audit interne et suit la réalisation des actions préconisées dans ce rapport.

Le Comité d'Audit s'est réuni six fois au cours de l'exercice écoulé aux dates fixées, à savoir : les 5 février, 11 mars, 5 mai, 22 juillet, 25 août et 4 novembre 2008.

Le taux de participation des membres du Comité d'Audit aux réunions s'est établi à plus de 90 %.

Au cours de ses réunions, le Comité d'Audit a notamment revu les points suivants avant leur transmission au Conseil de Surveillance :

- les états financiers annuels et intermédiaires,
- les divers communiqués de presse financiers de la Société,
- les rapports trimestriels du Directoire,
- les rapports et honoraires des Commissaires aux Comptes,
- les rapports sur l'activité de l'audit et du contrôle interne du Groupe,
- le diagnostic sur la gouvernance d'entreprise au sein du Groupe Saft.

Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est composé de trois membres issus du Conseil de Surveillance, dont deux membres indépendants, qui sont désignés à titre personnel et ne peuvent pas se faire représenter. Les membres du Comité des Rémunérations sont Messieurs Yann Duchesne, Président, Ghislain Lescuyer et Bruno Angles.

Le Comité des Rémunérations a pour mission de revoir et de faire des propositions au Conseil de Surveillance sur les questions suivantes :

- montant des jetons de présence des membres du Conseil de Surveillance,
- rémunération du Président et du Vice-Président du Conseil de Surveillance,
- rémunération des membres du Directoire,
- octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ou attribution gratuite d'actions de la Société aux membres du Directoire,
- octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ou attribution gratuite d'actions de la Société à des salariés du Groupe,
- directives relatives à la politique de rémunération du Groupe.

Le Comité des Rémunérations s'est réuni sept fois au cours de l'exercice écoulé aux dates fixées, à savoir : les 21 janvier, 13 février, 29 février, 11 mars, 5 mai, 10 juillet et 4 novembre 2008.

Le taux de présence des membres du Comité des Rémunérations aux réunions s'est établi à plus de 90 %.

Au cours de ses réunions, le Comité des Rémunérations a notamment statué sur :

- l'augmentation annuelle des salaires du Président et des membres du Directoire, ainsi que des membres du Saft Management Committee (SMC),
- l'attribution des bonus 2007 liés à la performance des membres du SMC,
- la fixation des objectifs pour les bonus 2008 des membres du SMC,
- les montants et la répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil de Surveillance,
- l'attribution de stock-options à un membre du Directoire.

Évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a procédé à une évaluation de son fonctionnement et de ses travaux en janvier 2009 avec l'aide d'un cabinet indépendant. L'analyse des résultats de cette auto-évaluation et les éventuels plans d'actions qui pourraient en découler feront l'objet d'une séance spécifique du Conseil de Surveillance au cours du 1^{er} semestre 2009.

Conformité du Groupe Saft par rapport aux recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008

Le Groupe Saft applique les dispositions des Recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants, à l'exception des points suivants :

- cumul entre mandat social et contrat de travail de Monsieur John Searle, Président du Directoire: aucun mandat social nouveau n'a été confié à Monsieur John Searle et aucun renouvellement de mandat n'étant intervenu depuis le 6 octobre 2008. Cette question fait actuellement l'objet d'une étude spécifique à la demande du Conseil de Surveillance.
- évaluation du mode de fonctionnement du Conseil de Surveillance : comme indiqué précédemment, l'analyse des résultats de cette auto-évaluation et les éventuels plans d'actions qui pourraient en découler feront l'objet d'une séance spécifique du Conseil de Surveillance au cours du 1^{er} semestre 2009 ;
- plans d'options sur actions: aucune règle spécifique ne fixe la fréquence et/ou la périodicité d'attribution des plans d'options sur actions.

b) Limitations apportées par le Conseil de Surveillance aux pouvoirs du Directoire

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de Saft Groupe SA dans la limite de son objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi.

Les statuts de la Société ainsi que le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance stipulent cependant que certaines décisions doivent être soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance dans les domaines suivants :

- cession d'immeubles et de participations et octroi de garanties,
- investissements ou de désinvestissements modifiant le périmètre de consolidation du Groupe,

- investissements dans le cadre d'une opération de croissance externe ou d'engagement au-delà d'un certain montant,
- l'émission de tout titre obligataire et pour la mise en œuvre de toute délégation en la matière.
- Par ailleurs, le Conseil de Surveillance doit avoir communication des documents prévisionnels et de gestion et des rapports d'analyse de ces derniers établis par le Directoire.

c) Dispositions statutaires relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont énoncées aux articles 13, 14 et 22 des statuts de la Société. Ces statuts peuvent être consultés sur le site www.saftbatteries.com.

d) Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

La Société a mis en place des procédures de contrôle interne qui lui permettent de s'assurer de la fiabilité des comptes consolidés et de son contrôle sur les sociétés du Groupe. Le Groupe Saft comprend la société mère Saft Groupe SA et ses filiales consolidées, comme indiqué à la note annexe 4 aux États Financiers Consolidés. Le Groupe ne comprend pas les coentreprises ASB et Johnson Controls-Saft Advanced Power Solutions qui ne sont pas consolidées.

Définition et objectifs du contrôle interne

Le Groupe a adopté une définition du contrôle interne compatible avec celle élaborée par le *Committee of Sponsoring Organization (COSO)* de la *Treadway Commission* dont les conclusions ont été publiées en 1992 aux États-Unis.

Au sein du Groupe, le contrôle interne est défini comme un ensemble de processus mis en œuvre par le Conseil de Surveillance, le Directoire et l'ensemble du personnel en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace du Groupe, en accord avec les orientations données aux activités du Groupe par les organes sociaux de la Société.

Le système de contrôle interne du Groupe doit ainsi apporter une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs consistant à garantir :

- le respect des lois et règlements applicables, des politiques définies par le Groupe, et des procédures internes ;
- la protection des actifs du Groupe ;
- la prévention et la maîtrise des fraudes et erreurs, en particulier dans les domaines comptable et financier ;
- la fiabilité des informations comptables et financières.

Limites du contrôle interne

Comme tout système de contrôle, le dispositif de contrôle interne du Groupe Saft ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs du Groupe et la maîtrise de l'ensemble de ses risques.

Les processus de contrôle interne du Groupe

Le Groupe structure son approche du contrôle interne autour des cinq composantes prévues par le référentiel COSO précité :

- l'environnement de contrôle,
- l'évaluation des risques,
- les activités de contrôle,
- l'information et la communication et,
- le pilotage du contrôle interne.

Environnement de contrôle

Le Groupe a mis en place un environnement de contrôle fort qui repose notamment sur le rôle du Saft Management Committee (SMC) qui est l'instance de discussion et de mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

Le SMC se réunit au moins une fois par mois sous l'autorité du Président du Directoire. Sur la base des dossiers qui lui sont présentés et des informations échangées lors de ses réunions, il fournit l'impulsion nécessaire aux orientations ou aux prises de décisions des organes du Groupe et assure le pilotage des activités et des projets au plus haut niveau.

L'environnement de contrôle fait l'objet d'un effort d'amélioration continue qui est inscrit dans les objectifs du Groupe et s'est notamment traduit par l'adoption d'un règlement intérieur du Conseil de Surveillance et la présence d'un Comité d'Audit au sein du Conseil de Surveillance de la Société.

Évaluation des risques

L'analyse des risques auxquels le Groupe est exposé passe par l'identification et l'évaluation de l'ensemble des risques internes et externes susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du Groupe. L'évaluation des risques permet notamment d'orienter les activités de contrôle et éventuellement certains travaux de l'audit interne.

Afin de maîtriser cette composante essentielle du contrôle interne, la direction du Groupe réalise régulièrement une cartographie des risques et des contrôles sur l'ensemble de ses processus, cartographie qui permet :

- d'une part, de hiérarchiser les risques potentiels en fonction de l'impact et de l'appréciation du niveau de contrôle pour chacun d'entre eux ; et
- d'autre part, de procéder à une autoévaluation du dispositif de contrôle interne du Groupe.

La cartographie des risques du Groupe Saft est mise à jour périodiquement. La dernière cartographie des risques a été réalisée en janvier 2007. Elle avait été validée par l'ensemble du Saft Management Committee et présentée au Conseil de Surveillance.

Une mise à jour de la cartographie des risques du Groupe est prévue au cours de l'année 2009.

Activités de contrôle

Ces activités portent d'une part sur le suivi de l'activité et de la performance des divisions du Groupe et, d'autre part sur l'application des normes et procédures qui contribuent à la mise en œuvre des orientations de la direction du Groupe.

Le Groupe a mis en place un suivi rigoureux et dynamique de la performance de chaque division et de l'application des politiques du Groupe avec les acteurs suivants :

- le département en charge du contrôle de gestion qui assure un suivi mensuel détaillé de l'activité des filiales et unités opérationnelles à partir du budget, des réalisations et des prévisions réactualisées périodiquement. Le reporting mensuel établi par chaque unité opérationnelle ou filiale à partir d'un outil informatisé dédié (progiciel Magnitude) est revu attentivement par les contrôleurs de gestion de divisions et le SMC, et fait l'objet d'investigations spécifiques auprès de la filiale si nécessaire ;

- le Président du Directoire, le Directeur Financier et les Directeurs des divisions industrielles du Groupe qui se réunissent chaque mois pour analyser les performances mensuelles de chaque division et des unités qu'elles regroupent, qu'elles soient commerciales (notamment les commandes, les ventes, etc.) ou financières ainsi que les prévisions et leur actualisation périodique.

Sous l'impulsion du Saft Management Committee, un corps de règles et de procédures a été défini pour chacune des directions générales des trois divisions industrielles IBG, SBG et RBS.

D'autre part, le Groupe dispose d'un manuel de contrôle interne qui couvre l'ensemble des contrôles clés considérés comme étant essentiels pour le bon fonctionnement des opérations de Saft. Ce manuel est mis à jour en tant que de besoin.

Ce manuel de contrôle interne a été le support, au cours de l'année 2008, à un processus d'autoévaluation par chaque entité opérationnelle de la qualité de son contrôle interne, processus dont les résultats, une fois finalisés, serviront :

- à la mise en œuvre d'éventuelles actions de renforcement du contrôle interne qui pourront soit concerner des entités spécifiques, soit des processus identifiés ;
- à la réalisation de missions spécifiques d'audit interne à partir de 2009.

Information et communication

Cette composante du dispositif de contrôle interne du Groupe vise à identifier, recueillir et diffuser sous une forme et dans des délais appropriés l'information pertinente qui permet à la totalité du personnel du Groupe d'assumer ses responsabilités. Il s'agit des flux d'information qui sous-tendent des procédures de contrôle internes efficaces, depuis les orientations fixées par le Directoire jusqu'à leur exécution dans chacune des unités et sociétés du Groupe.

Le Groupe est doté d'outils permettant un partage optimal des informations entre le Directoire, le Saft Management Committee et les filiales ou unités opérationnelles, au travers de ses systèmes intranet et de messagerie qui permettent à chacun de ses acteurs d'avoir accès à une information qualitative et quantitative pertinente relative à leurs responsabilités.

Cela est réalisé en allouant à chaque catégorie d'information un canal de communication adapté et efficace permettant de véhiculer :

- les informations relatives au suivi budgétaire ;
- les informations comptables et financières remontant des filiales vers le siège du Groupe ;
- les informations opérationnelles et fonctionnelles échangées entre le Saft Management Committee et la direction de chaque division industrielle.

À titre d'illustration, le contrôle financier des filiales est assuré par les contrôleurs de gestion de divisions et les responsables du contrôle de gestion des filiales, et soumis au Saft Management Committee au moyen des documents suivants :

- le plan d'affaires à trois ans (actualisé une fois par an) ;
- le budget élaboré une fois par an et faisant l'objet d'un suivi d'écarts et d'une actualisation complète (reforecast) a minima à la fin de chaque trimestre ;
- le reporting financier mensuel structuré par le progiciel dédié Magnitude.

De la même manière, un système d'information et de contrôle spécifique existe en matière de décision et de suivi des investissements. La direction du Groupe dispose ainsi d'une information mensuelle dans le cadre d'une procédure d'autorisation d'engagement stricte et formalisée, placée sous l'autorité d'un responsable dédié. Les autorisations d'investissement pour des montants supérieurs à 30 000 euros sont contresignées par le Président du Directoire.

Pilotage

Les systèmes de contrôle interne doivent être supervisés afin qu'en soit évaluée, dans le temps, la pertinence.

Pour cela un système de suivi permanent a été mis en place, notamment par le biais de l'audit interne.

La fonction d'audit interne au sein du Groupe Saft a vocation à réaliser des missions d'audit sur l'ensemble des entités, des activités et des processus du Groupe. Son programme d'audit est approuvé par le Saft Management Committee et le Comité d'Audit. Les plans d'action développés par les entités du Groupe qui ont été soumis à un audit interne donnent systématiquement lieu à un suivi. L'audit interne a notamment pour mission de vérifier de façon indépendante l'existence et l'efficacité des procédures de contrôle interne et applique les normes professionnelles d'audit interne édictées par les organisations professionnelles internationales (Institute of Internal Auditors).

Dans le cadre du plan d'audit interne 2008, les principales missions suivantes ont été mises en œuvre :

- la revue générale du contrôle interne pour les sites de production de Poitiers, de Zhuhai (Chine) et de Bangalore (Inde) ainsi que pour les trois sites commerciaux de Hong Kong, de Singapour et de Sydney. Une carence de contrôle interne a été relevée au sein d'une des entités auditées. Elle a donné lieu à une mission d'audit complémentaire spécifique et à la mise en œuvre d'actions correctives. Cette carence est sans conséquence significative sur la situation financière du Groupe Saft ;
- la mise en œuvre d'une campagne d'autoévaluation par chaque entité du Groupe de la qualité de son contrôle interne au travers d'une évaluation du respect des dispositifs de contrôle interne pour chacun des processus définis au niveau du Groupe. À ce jour, 15 des 17 processus ont été couverts. Les travaux du Comité d'Audit au cours de l'exercice 2009 intégreront la revue des conclusions de cette importante étude menée par le Groupe.

Les procédures de contrôle interne associées à l'élaboration de l'information financière et comptable

La production de l'information financière et comptable du Groupe Saft est assurée par la Direction Financière qui coordonne l'arrêté des comptes de Saft Groupe SA et de ses filiales. Outre les points relatifs à l'information comptable et financière mentionnés ci-avant dans chacune des composantes du dispositif de contrôle interne, il convient de souligner les points spécifiques suivants :

- un logiciel de consolidation commun au Groupe permet, au travers d'une liasse de reporting standard, de remonter de manière homogène les informations comptables et financières nécessaires à l'action de la Direction Générale et à l'information du public. Ces informations sont régulièrement enrichies afin d'améliorer la qualité de l'information financière disponible au niveau du Groupe ;

- la production de l'information comptable et financière statutaire est effectuée sur la base d'un calendrier et d'un ensemble de procédures et de contrôles formalisés. La traçabilité des opérations de clôture est assurée par la constitution d'un dossier de clôture pour chacune des entités ;
- la Direction Financière du Groupe Saft s'appuie notamment sur les directions financières de chaque filiale et les procédures de contrôle de gestion et de contrôle budgétaire existantes au sein du Groupe. Cette organisation permet de fixer des objectifs, de recueillir et d'analyser l'information comptable et financière aux différents niveaux de l'organisation et de réagir sans délai à toute dérive constatée ;
- le Groupe Saft a élaboré et utilise un « Manuel des principes comptables et de consolidation » à l'usage des sociétés du Groupe. Ce manuel définit les méthodes d'évaluation utilisées par le Groupe. Il précise les règles de consolidation à respecter. Il intègre une analyse détaillée des normes IFRS et de leurs modalités d'application dans le Groupe Saft et a été mis en ligne sur le site intranet du Groupe.

e) Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent pas d'autre rémunération que celle représentée par les jetons de présence. Pour 2008, un montant global maximum de 200 000 euros de jetons de présence a été approuvé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2008.

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil de Surveillance a, conformément à l'article L. 225-83 Code de commerce, fixé comme suit les montants individuels de jetons de présence pour l'exercice 2008 :

- Monsieur Yann Duchesne, Président : 47 738 euros,
- Messieurs Bruno Angles, Jean-Marc Daillance et Ghislain Lescuyer : 31 825 euros chacun.

Membres du Directoire

La composition du Directoire, qui comprend cinq membres, était la suivante au 31 décembre 2008 :

- Monsieur John Searle, Président,
- Madame Élisabeth Ledger,
- Monsieur Thomas Alcide,
- Monsieur Bruno Dathis,
- Monsieur Xavier Delacroix.

Monsieur Nicholas Smith a démissionné le 29 février 2008 et Monsieur Bruno Dathis a été nommé le 5 mai 2008.

La rémunération du Président du Directoire et des membres du Directoire est fixée par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité des Rémunérations. Elle comporte une part fixe et une part variable déterminée en fonction d'objectifs de performance financière du Groupe, relatifs à l'EBITDA, aux ventes et à l'*operating working capital*. Le montant de la part variable peut représenter jusqu'à 60 % de la part fixe, sauf circonstances particulières.

Les informations détaillées sur les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux membres du Directoire figurent sous forme de tableaux détaillés dans la section « Gouvernement d'entreprise » du rapport de gestion du Groupe pour l'exercice 2008.

Les membres du Directoire percevant des jetons de présence au titre de leurs mandats au sein des coentreprises et/ou filiales du Groupe Saft rétrocèdent ces jetons à la Société.

À l'exception du Président du Directoire, les membres salariés en France du Directoire bénéficient des accords d'intéressement et de participation de Saft SA.

Au cours de sa séance en date du 11 mars 2008, le Conseil de Surveillance a mis le contrat de travail entre Monsieur John Searle et Saft Acquisition SAS en conformité avec l'article L.225-90 du Code de commerce par l'adjonction d'une clause stipulant que le versement d'une éventuelle indemnité contractuelle de rupture de contrat de travail, sera subordonné au respect des conditions liées aux performances du bénéficiaire au regard de celles de Saft Groupe SA. Ces conditions sont décrites dans la section «Gouvernement d'entreprise » du Rapport de gestion du Groupe pour l'exercice 2008.

Le Président et trois des membres du Directoire (Madame Élisabeth Ledger, Messieurs Bruno Dathis et Xavier Delacroix) bénéficient du même régime de retraite supplémentaire à cotisations définies que celui des cadres salariés en France du Groupe.

Le Président et les membres du Directoire bénéficient chacun de la mise à disposition d'un véhicule dont les coûts de location et d'utilisation sont pris en charge par la Société.

Politique d'attribution des options d'actions

Nature des options

Les options sur actions attribuées sont des options de souscription d'actions, conformément aux décisions prises lors des Assemblées Générales des 29 juin 2005, 22 juin 2006 et 17 décembre 2007.

Critères de définition des catégories de bénéficiaires

Ces options de souscription d'actions sont attribuées sur proposition du Directoire par décision du Conseil de Surveillance. Les catégories de bénéficiaires de ces options sont une centaine de cadres du Groupe. Les membres du Saft Management Committee (dont font partie les membres du Directoire de Saft Groupe SA), ne peuvent collégalement percevoir plus de 25 % des options attribuées lors de chaque plan.

Périodicité des plans

Les plans de souscription d'actions sont mis en œuvre à une fréquence supérieure à un an. Trois plans principaux ont été attribués depuis que la Société est cotée : juin 2005, novembre 2006, janvier 2008.

Conditions arrêtées pour l'exercice des options

Aucune levée d'options n'est intervenue au 31 décembre 2008, le premier plan d'attribution prévoyant une levée possible au plus tôt à partir du 30 juin 2009. Les conditions arrêtées pour l'exercice des options sont les suivantes : des périodes d'interdiction de levées sont définies et communiquées à l'ensemble des bénéficiaires d'options. Durant ces périodes, aucun des attributaires ne peut exercer ses options.

Concernant les membres du Directoire, le Conseil de Surveillance a fixé à 15 % le nombre d'actions devant être conservé pendant toute la durée de mandat pour toute levée d'option effectuée et relative aux options attribuées lors du dernier plan mis en œuvre le 17 décembre 2007.

Recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans le document de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux

L'ensemble des informations chiffrées relatives aux rémunérations des mandataires sociaux est présenté sous forme de tableaux figurant dans la section « Gouvernement d'entreprise » du rapport de gestion du Groupe pour l'exercice 2008.

f) Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L. 225-100-3 du Code de commerce)

À l'exception des clauses de changement de contrôle figurant dans les contrats d'emprunts et décrites en note annexe 17 aux comptes consolidés, la Société n'a pas conclu d'accord significatif qui serait modifié ou prendrait fin automatiquement en cas de changement de contrôle de la Société.

Les engagements de la Société vis-à-vis des États français et Israéliens sont décrits en pages 65 et 155 du présent document de référence.

Rapport des Commissaires aux Comptes

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du conseil de surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

(Exercice clos le 31 décembre 2008)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Saft Groupe SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
 - prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
 - déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.
- Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 17 février 2009

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Bruno Tesnière

MOORESTEPHENS SYC

SYC SA

Serge Yablonsky

VI. Capital et actionariat

A) Capital social de Saft Groupe SA

Au 31 décembre 2008, le capital social de la Société s'élevait à 18 514 086 euros, divisé en 18 514 086 actions de 1 euro de valeur nominale, de même catégorie et entièrement libérées.

B) Droits de vote

Au 31 décembre 2008, le nombre de droits de vote était de 18 461 763, nombre correspondant au nombre des actions constituant le capital, soit 18 514 086 actions, déduction faite des 52 323 actions autodétenues au 31 décembre 2008 et privées du droit de vote. Il n'existe pas de droit de vote double.

Évolution du capital depuis la création de la société :

Année	Type d'opération	Actions créées	Actions totales	Capital en €
2005	Création de la Société	37 000	37 000	37 000
2005	Augmentation de capital	18 477 086	18 514 086	18 514 086

Le capital et le nombre théorique des droits de vote de la société n'ont pas évolué depuis 2005.

Au cours de ces trois dernières années, la structure de l'actionariat a été marquée par la cession, par les fonds de Doughty Hanson & Co, au mois d'avril 2007, de leur participation résiduelle de 36,6 % du capital de Saft que Doughty Hanson & Co détenait depuis l'introduction en Bourse du Groupe en juin 2005.

C) Acquisition par la société de ses propres actions

Un programme de rachat d'actions de la Société a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2007. Cette autorisation d'une durée de dix-huit mois, non renouvelée lors de l'Assemblée Générale en date du 16 juin 2008 a pris fin le 6 décembre 2008.

L'objectif du programme de rachat d'actions était de permettre l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers. Le Prestataire de service d'investissements intervenant aux fins d'assurer l'animation du titre Saft était la société Exane BNP Paribas (16, avenue Matignon – 75008 Paris) qui disposait pour ce faire de 1 700 000 euros de moyens financiers.

Au cours de l'exercice 2008, les mouvements d'achat et vente de titres de la Société ont été les suivants :

- achat : 167 483 titres au cours moyen d'achat de 25,37 euros par action,
- vente : 146 706 titres au cours moyen de vente de 26,19 euros par action.

Le nombre total de titres traités en 2008 dans le cadre du contrat de liquidité s'est élevé à 314 189 titres. La Société n'a supporté aucun frais de négociation au titre de ces opérations.

Au 31 décembre 2008, la Société détenait 52 323 de ses propres actions (représentant 0,28 % du capital). Leur valeur globale, évaluée au cours d'achat, s'élève à cette date à 1 175 753 euros. Leur valeur de marché au 31 décembre 2008 est de 1 009 834 euros.

D) Répartition du capital

Au 31 décembre 2008, la répartition du capital était la suivante :

- Dirigeants et personnel 3,56 %
- Flottant 96,44 %

Les intérêts des dirigeants dans le capital de la société au 31 décembre 2008 sont détaillés en page 59 du présent document de référence. Ils représentaient à cette date 1,67 % du capital. L'actionariat salarié représentait quant à lui 1,89 % du capital (dont 0,12 % via le FCPE Saft Energy).

Au 27 mars 2009, les principaux actionnaires, sur la base des déclarations de franchissements de seuils, étaient les suivants :

- Oppenheimer Funds Inc 9,31 %
- Schroders 5,55 %
- Pictet Asset Management 5,37 %
- Taube, Hodson, Stonex Partners 5,04 %
- Fortis Investment Management 5,03 %

À la connaissance de la Société :

- aucun actionnaire n'exerce une influence notable sur le Groupe à la date d'enregistrement du document ;
- il n'existe pas de pacte d'actionnaires ou d'actions de concert.

Les principaux actionnaires au 31 décembre 2007, étaient :

- Schroders 19,24 %
- Fortis Investments Management 5,16 %
- Oppenheimer Funds Inc. 5,01 %
- Bestinver 5,00 %

Les principaux actionnaires au 31 décembre 2006, étaient :

- Fonds Doughty Hanson 36,60 %
- Schroders 10,04 %
- Bestinver 5,22 %

E) Titres non représentatifs du capital

À la date d'enregistrement du présent document de référence, la Société n'a émis aucun titre non représentatif du capital.

F) Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

1. Description des plans existants

a) Plan d'options

En juillet 2005, suite à l'offre publique d'achat, le Groupe a ouvert des plans d'options d'achat d'actions accordé à certains salariés. Ces plans sont dénouables en actions (dénouement en instruments de capitaux propres au sens de IFRS 2). Le Directoire a ouvert deux plans d'options en 2005, un en 2006 et un en 2008.

Les principales caractéristiques de ces plans d'option sont les suivantes :

	29/06/2005	28/09/2005	27/11/2006	22/01/2008	05/11/2008
Nombre d'options accordées	421 900	34 500	400 000	390 000	10 000
Prix d'exercice	26,00 €	30,50 €	26,00 €	27,00 €	26,00 €
Période d'acquisition des droits	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Durée d'exercice	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans

b) Augmentation de capital réservée aux salariés

Dans le cadre de son introduction en Bourse, le Groupe a proposé à ses salariés des actions décotées de 20 % par rapport au prix d'introduction en Bourse. Les actions souscrites par les salariés français du Groupe font l'objet d'une période de blocage de cinq ans (sauf cas de sortie anticipée prévus par la loi) dans le cadre d'un plan d'épargne groupe.

Les principales caractéristiques de cette offre étaient les suivantes :

	29/06/2005
Nombre d'actions souscrites	56 856
Prix de souscription	20,80 €

2. Évolution du nombre d'options

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen
Options en circulation au 01/01/2005	-	-
Options attribuées	456 400	26,30 €
Options annulées	- 14 000	26,00 €
Options exercées	-	-
Options en circulation au 31/12/2005	442 400	26,40 €
Dont options exerçables	-	-
Options attribuées	400 000	26,00 €
Options annulées	- 23 500	26,00 €
Options exercées	-	-
Options en circulation au 31/12/2006	818 900	26,19 €
Dont options exerçables	-	-
Options attribuées	-	-
Options annulées	- 42 000	26,32 €
Options exercées	-	-
Options en circulation au 31/12/2007	776 900	26,18 €
Dont options exerçables	-	-
Options attribuées	400 000	26,98 €
Options annulées	- 48 500	26,10 €
Options exercées	-	-
Options en circulation au 31/12/2008	1 128 400	26,47 €
Dont options exerçables	-	-

Le nombre d'options en circulation au 31 décembre 2008 se décompose comme suit :

Date d'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice	Durée de vie contractuelle résiduelle
29/06/2005	326 900	26,00 €	6,5 ans
28/09/2005	31 500	30,50 €	6,7 ans
27/11/2006	375 000	26,00 €	7,9 ans
22/01/2008	385 000	27,00 €	9,1 ans
05/11/2008	10 000	26,00 €	9,9 ans

3. Juste valeur des instruments attribués

Les justes valeurs des stock-options sont déterminées par un évaluateur indépendant à partir d'un modèle binomial. Les hypothèses retenues pour déterminer la juste valeur des options sont les suivantes:

Date d'attribution	29/06/2005	28/09/2005	27/11/2006	22/01/2008	05/11/2008
Cours à la date d'attribution	26,00 €	31,00 €	23,26 €	23,10 €	23,35 €
Prix d'exercice	26,00 €	30,50 €	26,00 €	27,00 €	26,00 €
Durée de vie attendue	10 ans	10 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Volatilité attendue	40 %	40 %	40 %	40 %	42,25 %
Taux sans risque	3,20 %	3,20 %	3,73 %	3,84 %	3,51 %
Taux de distribution de dividendes	3,00 %	3,00 %	2,90 %	2,90 %	3,24 %
Juste valeur	10,40 €	12,53 €	6,08 €	5,91 €	7,35 €

La volatilité attendue de l'action a été déterminée à partir de la volatilité historique de groupes comparables.

La juste valeur des actions attribuées dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés a été déterminée comme la différence entre le cours à la date de l'introduction en Bourse et le prix de souscription et s'élève à 5,20 euros par action.

4. Impact sur le résultat des paiements basés sur actions

Le montant des charges comptabilisées au titre de paiements basés sur actions en application d'IFRS 2 se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006	2005
Options attribuées le 29 juin 2005	682	883	969	538
Options attribuées le 28 septembre 2005	100	108	108	28
Augmentation de capital réservée aux salariés	-	-	-	296
Options attribuées le 27 novembre 2006	452	493	47	-
Options attribuées le 22 janvier 2008	435	n.a.	-	-
Options attribuées le 5 novembre 2008	3	n.a.	-	-
Total	1 672	1 484	1 124	862

G) Dividendes

La politique de distribution du Groupe consiste, après prise en considération des besoins en capitaux de la société, du rendement des capitaux, de la rentabilité actuelle et future de la société ainsi que de la pratique de marché en matière de distribution de dividendes, notamment dans le secteur d'activité du Groupe, à viser un objectif de distribution de 30 % à 40 % du résultat net.

Saft proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire de Juin, la distribution d'un dividende de 0,68 euro par action.

Les dividendes versés par la société au titre des trois derniers exercices sont les suivants :

Exercice	Mise en paiement	Dividende	Nombre d'actions	Distribution
2005	7 juillet 2006	0,65 €	18 480 073	12 012 048
2006	5 juillet 2007	0,68 €	18 480 756	12 566 914
2007	7 juillet 2008	0,68 €	18 475 053	12 563 036

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État dans un délai de cinq ans à compter de leur date de mise en paiement.

H) Autorisations en vigueur

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital (art. L. 225-100 al.7 du Code de commerce)

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation	Date d'autorisation	Durée de la validité	Plafond	Date d'exercice	Montant utilisé
Augmentation de capital	Augmenter le capital par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription.	Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2008 (13 ^e Résolution)	26 mois	Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, 9,5 millions d'euros maximum. Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement en actions, limité à 6 millions d'euros.	Non utilisée en 2008	Néant
Augmentation de capital	Augmenter le capital par l'émission d'actions ordinaires réservées aux adhérents d'un PEE ouvert aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées avec suppression du droit préférentiel de souscription.	Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2008 (16 ^e Résolution)	26 mois	650 000 d'euros (montant nominal)	Non utilisée en 2008	Néant
Attribution d'options de souscription	Consentir des options de souscription d'actions en faveur des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux.	Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2008 (12 ^e Résolution)	18 mois	Les options de souscription consenties en vertu de cette délégation ne pourront donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 400 000 d'euros	Non utilisée en 2008	Néant
Émission d'emprunts obligataires convertibles	Émission des titres de créances donnant accès au capital de la Société.	Accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2008 (13 ^e Résolution)	26 mois	Montant nominal maximum des émissions de titres de créance donnant accès au capital susceptibles d'être émis : 300 millions d'euros	Non utilisée en 2008	Néant

VII. Développement durable

A) Environnement, hygiène et sécurité

L'environnement, l'hygiène et la sécurité sont des priorités essentielles chez Saft. Les piles et accumulateurs fabriqués par le Groupe fournissent de l'énergie électrique sans aucune émission lors de leur utilisation, et les impacts de nos produits pendant les autres phases de leur cycle de vie ; essentiellement la fabrication et le recyclage, sont analysés avec l'objectif d'identifier des directions d'amélioration. Saft s'efforce en outre de minimiser l'utilisation de matières premières primaires au bénéfice de matières premières secondaires (issues du recyclage), c'est pourquoi les produits de Saft contribuent au développement durable.

1. Politique et organisation

Depuis déjà de nombreuses années, la conformité réglementaire et la réduction des impacts environnementaux de l'activité du Groupe sont au cœur des valeurs de Saft. Afin de mettre en œuvre cette politique, le Groupe a créé une équipe dédiée dotée de la responsabilité de suivre et minimiser les impacts de ses activités et produits pendant l'ensemble de leur cycle de vie.

Cette équipe environnementale fonctionne sous la coordination du Directeur Environnement du Groupe et comprend des responsables environnement sur chaque site de production ainsi qu'un responsable éco-conception.

Les responsables environnement des sites sont sous l'autorité directe des directeurs de sites industriels qui sont eux-mêmes responsables opérationnels de la mise en œuvre de la politique du Groupe. Cette équipe de spécialistes environnementaux assure la conformité avec les réglementations environnementales et coordonne les actions d'amélioration continue. Elle s'assure aussi que les obligations à venir soient identifiées suffisamment en amont pour qu'elles puissent être traduites en plans d'action de façon immédiate.

Le responsable éco-conception met en œuvre les méthodologies d'analyse du cycle de vie (ACV) au sein du Groupe et fournit une assistance aux équipes de développement au sein de chaque division. L'objectif est de fournir à ces dernières l'assistance requise qui leur permettra d'identifier les axes de réduction d'impacts au sein des produits développés et fabriqués dans leur division.

2. Conformité avec les lois et règlements

Dans tous les pays où Saft dispose d'une usine, le Groupe est en conformité avec des réglementations locales sévères qui, bien que nationales ou internationales, visent souvent à réglementer les substances classées. Avant même que REACH soit promulgué au sein de l'Union européenne (REACH réglemente la fabrication et l'utilisation des substances chimiques, avec l'objectif de protéger la santé humaine et l'environnement), Saft avait déjà mis en œuvre des systèmes et mesures adaptées lors des étapes de conception et de fabrication de nos produits afin d'assurer que les risques potentiels étaient minimisés.

3. REACH

En 2008, Saft a achevé l'étude de l'évaluation de l'impact de REACH sur son activité ; les filiales du Groupe situées en Union européenne ont préenregistré les substances qu'elles fabriquent ou importent de fournisseurs extra-européens, et ont procédé à de nombreux échanges avec leurs chaînes d'approvisionnement européennes pour s'assurer que celles-ci prenaient les dispositions permettant d'être conformes aux obligations d'enregistrement de REACH.

Dans un but de conduire au mieux les obligations d'enregistrement qui pointent à l'horizon, Saft prend part à la création et à la conduite des consortia au sein desquels sont partagés les coûts des dossiers d'enregistrement, les études techniques et les obligations administratives.

Saft ne prévoit pas que le processus d'enregistrement de REACH conduise à l'arrêt de la commercialisation de certains de ses produits.

4. La directive batteries (2006/66/CE)

Au cours des années, le Groupe a progressivement développé une politique de collecte et de recyclage de ses batteries usagées, et plus particulièrement de sa gamme Ni-Cd. Cette politique trouve sa source dans notre usine suédoise d'Oskarshamn qui opère une usine de recyclage originellement bâtie pour traiter les déchets de production du site, et qui a progressivement étendu son activité. Pendant les années 1980, elle commença à recycler les batteries usagées de nos clients industriels suédois intéressés par la réutilisation des déchets comme matière première dans la fabrication de nouveaux articles.

Le Groupe a progressivement étendu cette politique vers les clients d'autres pays du nord de l'Europe, puis pendant les années 1990, en direction de l'ensemble de l'Union européenne ainsi que vers l'Amérique du Nord. À cette fin, le Groupe a identifié des sociétés capables de collecter des batteries usagées en provenance de nos clients, de les trier et de les expédier vers notre usine de recyclage d'Oskarshamn.

Plus récemment, des actions ont été engagées en vue d'identifier des points de collecte au sein des nouveaux membres de l'Union européenne ainsi qu'en direction de pays plus lointains, tels que Taïwan, l'Australie et l'Afrique du Sud, et maintenant en direction de plusieurs pays africains. Au cours des prochaines années, les efforts se concentreront sur le développement de points de collecte au sein des pays en voie de développement, pays dont les infrastructures de traitement des déchets sont moins développées.

Parallèlement, des partenariats avec plusieurs recycleurs se sont mis en place en Europe et en Amérique du Nord, et nous sommes en mesure de proposer des solutions de recyclage pour tous les systèmes chimiques fabriqués par le Groupe.

Le résultat de cette politique et de sa mise en œuvre est que la vaste majorité des clients ont la possibilité de venir déposer leurs batteries usagées à un point de collecte à partir duquel ces déchets peuvent être pris en charge et expédiés auprès d'un recycleur autorisé, en conformité avec les règles applicables aux transports transfrontaliers de déchets.

Saft mène les démarches visant à s'assurer que le Groupe sera en conformité totale avec la directive 2006/66/CE de l'Union européenne concernant la conception et la fin de vie des piles et accumulateurs, et ce au fur et à mesure de sa transposition au sein de chaque État membre.

Le Groupe s'était déjà mis en conformité avec les obligations relative à la conception.

Concernant la fin de vie des batteries, la directive déplace la responsabilité de la collecte et du recyclage en direction des producteurs. En tant qu'acteur important de ce marché, Saft accompagne les États-membres sur la transposition et la mise en œuvre de cette directive. Parallèlement, Saft prend les mesures adaptées afin d'assurer que son réseau de collecte soit en conformité avec les exigences des transpositions nationales.

5. Indicateurs de performance environnementale

Le Groupe Saft a progressivement mis en œuvre différents indicateurs pour évaluer les impacts de son activité sur le milieu naturel. Ces indicateurs font l'objet d'une consolidation et d'un suivi interne aux fins de cette évaluation, mais sont aussi communiqués aux autorités de contrôle locales dans le cadre du suivi de l'exploitation imposé par les permis d'exploiter auxquels nos sites industriels sont généralement astreints.

a) Quantité d'eau utilisée

La quantité totale d'eau utilisée dans nos sites pour les opérations de production comme pour l'utilisation sanitaire est suivie. L'eau de nos sites est soit fournie par les services ou compagnies des eaux municipales ou locales, soit au moyen de prélèvements directs en nappe phréatique en accord avec les autorisations en vigueur.

La quantité d'eau consommée est directement liée au volume d'activité du Groupe et dépend très fortement du mix-produit. En effet, la quantité d'eau consommée par unité produite est très différente selon les technologies de batteries fabriquées. Il est donc difficile d'interpréter simplement l'évolution de ces quantités au cours du temps. Une réduction des quantités consommées peut être obtenue par la mise en place de processus industriels moins consommateurs d'eau ou par la mise en œuvre de systèmes en boucle fermée (notamment pour les installations de refroidissement).

Il faut noter que seule une fraction mineure des quantités d'eau utilisées par le Groupe est incorporée à nos produits. La très grande majorité est retournée au milieu naturel (sous phase liquide ou gazeuse) après traitement adapté, et en conformité avec les spécifications techniques des permis d'exploiter de nos sites.

b) Qualité des eaux rejetées

Les substances chimiques ayant un impact sur l'environnement et présentes dans les rejets aqueux ont été identifiées et font l'objet d'un suivi des concentrations et des quantités rejetées. Les eaux de process sont traitées par des stations d'épuration au sein du site (c'est le cas le plus fréquent) ou par des stations d'épurations municipales (dans le cadre de conventions de traitement qui fixent des spécifications d'acceptabilité du rejet).

Différentes techniques peuvent être mises en œuvre pour réduire les quantités de matières présentes dans les rejets aqueux : changements de procédés de fabrication et réduction des émissions.

Cependant, les caractéristiques des produits finis construits sont très liées aux process de fabrication eux-mêmes générateurs des rejets aqueux, et il est donc complexe de changer ces process sans changer les performances des batteries construites, qui doivent par ailleurs répondre à des spécifications très précises.

Un point d'amélioration plus direct est l'action sur la conception ou le fonctionnement des stations de traitement des eaux.

c) Qualité de l'air rejeté

De façon similaire, les substances chimiques ayant un impact sur l'environnement et présentes dans les rejets aériens ont été identifiées et font l'objet d'un suivi des concentrations et des quantités rejetées. De façon générale, l'air rejeté des zones de production font l'objet de mesures de filtrations avant expulsion.

Différentes techniques peuvent être mises en œuvre pour réduire les quantités de matières présentes dans les rejets aériens : changements des procédés de fabrication et réduction des émissions (filtration des particules, condensation de certaines substances telles que les solvants, etc.).

Cependant, les caractéristiques des produits finis construits sont très liées aux process de fabrication eux-mêmes générateurs des rejets aériens, et il est donc complexe de changer ces process sans changer les performances des batteries construites, qui doivent par ailleurs répondre à des spécifications très précises.

Un point d'amélioration plus direct est l'action sur la conception ou le fonctionnement des équipements de captage et de traitement de l'air rejeté.

d) Nature et quantité de déchets générés

Tous les flux de déchets générés par nos sites sont identifiés et pesés, puis consignés dans des registres avec la destination suivie. Il est donc possible de suivre avec précisions le devenir de nos déchets, qu'ils soient classés dangereux ou non dangereux, et qu'ils suivent une filière de recyclage ou non.

La quantité de déchets générés peut être réduite au moyen d'une amélioration du contrôle des processus de fabrication. Cependant, la nature très évolutive de nos gammes et la nécessité de lancer de nouveaux produits avec de nouveaux processus industriels conduits à la génération de produits non conformes durant les phases de montées en cadence, produits non conformes qui sont classés comme déchets.

Nous nous efforçons en permanence d'identifier de nouvelles solutions de recyclage et de mieux séparer les flux de déchets au sein de nos usines afin de réduire la fraction de déchets non recyclés.

e) Énergie consommée

La consommation d'énergie sous toutes ses formes, électrique (quelle que soit sa méthode de production), gaz naturel ou vapeur, est mesurée. Si les processus industriels peuvent être rendus plus efficaces, il apparaît que cette consommation peut être réduite au moyen de l'amélioration énergétique des bâtiments (chauffage, éclairage, air conditionné, etc.) et par la capture et la réutilisation des flux chauds précédemment perdus.

f) Certification ISO 14001

Le Groupe poursuit une politique de certification des systèmes de management environnementaux des sites industriels. L'an dernier, nous avons annoncé la certification de nos sites de Nersac et de Poitiers, cette année le Groupe peut annoncer la certification ISO 14001 de notre site de Bordeaux, certification achevée lors du quatrième trimestre 2008.

Sites certifiés ISO 14001

Saft Bordeaux – France	2008
Saft Poitiers Défense et Espace – France	2007
Saft Poitiers Division Piles au Lithium – France	2007
Saft Nersac – France	2007
Friwo – Allemagne	2004
Saft Ferak – République tchèque	2003
Tadiran – Israël	2000
Saft Oskarshamn – Suède	1999
Tadiran – Allemagne	1999

6. Objectifs environnementaux assignés à nos filiales étrangères

Le Groupe ne fait pas de distinction entre les efforts requis des sites situés en France et ceux localisés dans d'autres pays. Toutes les implantations du Groupe sont sujettes aux mêmes attentes en termes de conformité réglementaire, de réduction des impacts environnementaux et de partage des meilleures pratiques.

En raison de l'acquisition partielle et récente d'Amco-Saft Limited en Inde, les politiques du Groupe se mettent en place de façon progressive.

7. Impacts environnementaux des activités du Groupe*

	Unités	2008	2007	2006	2005
Qualité des rejets aqueux					
Quantité de Cd	t	0,032	0,037	0,034	0,035
Quantité de Ni	t	0,078	0,071	0,061	0,070
Qualité des rejets aériens					
Quantité de Cd	t	0,011	0,011	0,025	0,016
Quantité de Ni	t	0,056	0,067	0,160	0,177
IPA	t	156	125	140	220
Consommation d'eau					
	000t	671	739	789	825
En provenance du réseau de distribution	000t	410	484	661	667
En provenance de la nappe phréatique	000t	261	255	128	158
Quantité de déchets générés					
	t	7 711	7 798	7 583	6 660
Dangereux	t	2 572	2 572	2 628	2 455
Dont recyclés	t	958	979	928	1 239
Banals	t	5 140	5 226	4 955	4 205
Dont recyclés	t	3 405	3 041	2 438	2 383
Consommation énergétique					
	MWh	234 300	240 410	243 532	256 814
Électricité	MWh	126 802	130 207	129 863	134 895
Gaz	MWh	95 397	97 903	102 169	110 819
Vapeur	MWh	12 100	12 300	11 500	11 100

* Excluant le groupe ASB, AMCO-Saft Inde, Saft Zhuhai Chine

Il doit être noté que de nombreux indicateurs sont en amélioration grâce à une combinaison d'efforts opérationnels et d'investissements déployés au sein du Groupe.

Ces résultats ont été obtenus essentiellement grâce à de nombreuses actions individuelles qui prises une à une ont un impact faible, nous souhaitons cependant mettre en avant les quelques améliorations d'organisation et les investissements qui ont contribué aux améliorations des indicateurs environnementaux sélectionnés :

- Qualité des rejets aqueux et aériens :
 - Les rejets aqueux et aériens consolidés au niveau du Groupe sont tous en conformité avec les exigences des standards et des permis locaux. Bien que certains indicateurs soient en retrait par rapport à l'année précédente, nos équipes continuent de travailler afin de reprendre la direction d'impacts en décroissance.
- Réduction de la consommation d'eau :
 - Des investissements conduits à Bordeaux et à Poitiers, deux sites français, en 2007, enregistrent des effets positifs sur l'année 2008.
 - Notre usine de Valdosta a mis en œuvre diverses mesures opérationnelles de réduction de consommation d'eau.
- Amélioration du recyclage des déchets :
 - À l'image de nombreuses autres usines du Groupe, notre site de Valdese aux États-Unis a mis en place une collecte sélective des déchets d'emballage et des cartons.
- Réduction de la consommation d'énergie :
 - Face à des coûts d'énergie élevés pendant la majorité de l'année, toutes nos usines se sont efforcées d'identifier de nouveaux axes de réduction de leurs consommations d'énergie.
 - Plusieurs systèmes de capture et de réutilisation de chaleurs ont été mis en place dans notre usine de Bordeaux en France.
 - Notre filiale Tadiran en Israël a changé de source d'énergie pour sa salle sèche et a ainsi économisé en énergie consommée.

8. Provisions pour risques environnementaux

Le Groupe a provisionné certains risques environnementaux pour un montant total de 12,8 millions d'euros au 31 décembre 2008 (contre 12,2 millions d'euros au 31 décembre 2007) pour couvrir les coûts futurs de reprise et de recyclage des accumulateurs usagés et pour couvrir certains coûts de dépollution de sols dont la majorité ne se matérialisera qu'à l'occasion d'un éventuel arrêt d'activité industrielle sur le site considéré.

Le changement par rapport à l'an dernier résulte essentiellement d'une évolution de la parité Euro/Dollar américain.

9. Conservation des ressources

Le développement durable passe aussi par la conservation des ressources. Le programme de recyclage de Saft apporte une contribution significative à cet objectif. De plus, comme détaillé ci-dessus, Saft s'efforce de minimiser les consommations d'eau et d'énergie lors des phases de fabrication.

Les technologies de batteries Saft économisent des matières premières du fait de la longévité supérieure de nos batteries par rapport à des conceptions ou des technologies plus traditionnelles.

Les batteries Saft contribuent au développement des sources d'énergie renouvelables, car notre Groupe a conçu des batteries dont les caractéristiques sont spécifiques aux besoins de ces segments. Ces batteries Saft sont déjà installées dans des systèmes photovoltaïques autonomes et sont en phase de test sur des systèmes connectés au réseau électrique.

B) Ressources humaines et données sociales consolidées

Au total, Saft compte 4 004 salariés répartis dans le monde. Au cours de l'exercice 2008, le Groupe a vu ses effectifs légèrement augmenter.

Nombre de salariés du Groupe répartis par pays

Pays	31 décembre 2006	31 décembre 2007	31 décembre 2008
France ^{(1) (2)}	1 775	1 751	1 773
États-Unis	712	753	729
Suède	472	461	483
Israël	290	306	325
République tchèque	205	215	219
Autres ⁽³⁾	463	492	475
Total	3 917	3 978	4 004

(1) Groupe ASB exclu

(2) Comprend Saft SA, Saft Acquisition SAS et Unicontal

(3) Comprend notamment AMCO-Saft India Ltd et Saft Zhuhaï Chine

Sur un effectif moyen de 4 004 personnes, l'emploi intérimaire représente en moyenne 9 %.

Nombre de salariés du Groupe répartis par division

Divisions	2006	2007	2008
SBG	1 637	1 652	1 717
IBG	1 515	1 606	1 575
RBS	655	606	593
Activités Groupe	110	114	119
Total	3 917	3 978	4 004

1. Répartition des salariés du Groupe par catégorie et par genre

Les femmes représentent 36,5 % de l'effectif global du Groupe.

La répartition par catégorie socioprofessionnelle est la suivante :

- Ingénieurs et cadres : 161 femmes / 635 hommes
- Techniciens et administratifs : 368 femmes / 715 hommes
- Ouvriers : 932 femmes / 1 193 hommes

Nombre d'embauches au sein du Groupe sur l'année 2008

En 2008, le Groupe a embauché 272 personnes en contrat à durée indéterminée dont 76 ingénieurs et cadres, 61 techniciens et administratifs, 135 ouvriers ; et 187 personnes en contrat à durée déterminée dont 28 ingénieurs et cadres, 40 techniciens et administratifs, 119 ouvriers.

Nombre de départs de salariés du Groupe sur l'année 2008

Le nombre de départs du Groupe en 2008 s'est élevé à 433, parmi lesquels 61 départs à la retraite et 121 départs collectifs pour motif économique principalement sur notre site de Valdosta en Géorgie (États-Unis).

2. Une richesse d'expertises et de valeurs pérennes

Le Groupe se distingue par un taux de fidélisation élevé de son personnel : 25 % du personnel a plus de vingt-cinq ans d'ancienneté. Cette stabilité des équipes est notamment due à une culture d'entreprise forte, pérennisée par les transferts de compétences et le partage d'expérience au niveau mondial.

L'implication des salariés et leur capacité d'autonomie constituent des valeurs clés du modèle économique du Groupe. Enfin, Saft s'appuie sur la richesse des échanges apportés par ses équipes multiculturelles.

3. Le développement de la mobilité

Le Groupe encourage aussi bien la mobilité géographique que fonctionnelle de ses collaborateurs et communique sur les opportunités au sein de l'organisation notamment via un système de publication des postes vacants et les entretiens de carrière.

4. Une stratégie continue de formation et de partenariat

Le Groupe a poursuivi sa politique de développement des compétences par des actions de formation avec, durant l'exercice 2008, 64 % des effectifs formés (répartis comme suit : 34 % femmes et 66 % hommes) et un total de 61 156 heures de stages rémunérées.

Des programmes globaux de formations sont également déployés au niveau international dans les domaines des techniques de vente, du management, de la gestion de projets.

Au-delà du renforcement de l'efficacité des équipes, le Groupe a également la volonté de développer une culture et un langage communs dans ces domaines.

De même, des activités de sponsoring d'écoles et d'associations professionnelles sont mises en œuvre aux États-Unis, en Israël, en Suède et en République tchèque.

5. Un rôle sociétal international

Le Groupe a notamment participé et levé des fonds pour « Cancer Society » aux États-Unis, le Téléthon en France et a sponsorisé plusieurs initiatives à destination des personnes en situation de handicap en République tchèque et en Israël.

6. L'intéressement, la participation, les plans d'épargne salariale

En France, les membres du personnel bénéficient de compléments de rémunération sous des formes légales diverses : intéressement, participation, plans d'épargne d'entreprise.

7. Un système de rémunération attractif

Renforcer l'engagement des équipes passe par une politique de rémunération cohérente et attractive pour l'ensemble des collaborateurs. Les dispositifs de rémunération, qui tiennent compte des contextes locaux, sont coordonnés dans un esprit de transparence et d'équité. La rémunération des ingénieurs et cadres comporte une part fixe et une part variable en fonction d'objectifs fixés en début d'année. Ces objectifs sont en partie liés aux performances financières du Groupe ou de l'entité, et en partie individualisés.

8. Les rémunérations et leur évolution

Une augmentation moyenne des salaires n'a pas de caractère représentatif, compte tenu des évolutions spécifiques à chaque pays.

9. Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

26 accords collectifs ont été signés en 2008 au sein du Groupe.

10. Les conditions d'hygiène et de sécurité

La définition des accidents du travail diverge selon les pays. Néanmoins, le Groupe a retenu une définition commune pour l'ensemble des pays et de ses filiales, à savoir : tous les accidents de travail, hors trajet, ayant entraîné un arrêt d'au moins une journée.

Le nombre d'accidents du travail ainsi définis s'est élevé en 2008 à 81, et le nombre de journées de travail perdues pour accidents du travail s'est élevé à 2 247 sur la même période.

11. Principales données sociales pour le Groupe à la clôture de l'exercice 2008

Global (femmes et hommes)	
Ingénieurs et cadres	20 %
Employés et techniciens	27 %
Ouvriers	53 %
Femmes : 36,5 % des effectifs	
Ingénieurs et cadres	20 %
Employés et techniciens	34 %
Ouvriers	44 %
Hommes : 63,5 % des effectifs	
Ingénieurs et cadres	80 %
Employés et techniciens	66 %
Ouvriers	56 %
Pyramide des âges	
Moins de 25 ans	7 %
De 25 à 39 ans	31 %
De 40 à 49 ans	28 %
50 ans et plus	34 %
Ancienneté	
De 0 à 4 ans	31 %
De 5 à 14 ans	24 %
De 15 à 24 ans	20 %
Plus de 25 ans	25 %
Travailleurs handicapés (en fonction des définitions légales des pays)	
Nombre de travailleurs handicapés salariés	93
Formation professionnelle ⁽¹⁾	
Nombre de salariés formés	2 482
Soit en % des effectifs	67 %
Nombre d'heures de formation	61 156
Absentéisme ⁽¹⁾	
Taux annuel global	4,3 %
Accidents du travail	
Taux de fréquence	11,1 %
Taux de gravité	0,3 %
Sécurité	
Nombre de personnes formées à la sécurité	2 562
Soit en % des effectifs (inscrits + intérim moyen)	59 %

(1) Hors site de Valdese.

VIII. Activité et résultats de Saft Groupe SA

La société Saft Groupe SA a une activité de holding financière. Elle détient 100 % des parts sociales de la société Saft Finance Sàrl qui détient directement ou indirectement les différentes filiales du Groupe Saft.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2008 s'est élevé à 6,6 millions d'euros contre 6,4 millions d'euros en 2007. Il correspond principalement à la rémunération des différents services rendus par la société aux différentes filiales du Groupe Saft.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 5,1 millions d'euros en 2008 (4,9 millions d'euros en 2007) et sont principalement constituées d'honoraires et du coût des prestations rendues par Saft SA. Le résultat d'exploitation, à 1,5 million d'euros, est stable par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif de 33,2 millions d'euros, compte tenu de dividendes perçus des filiales du Groupe pour un montant de 33,5 millions d'euros.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel négatif de 0,2 million d'euros (produit de 0,3 million d'euros en 2007), correspondant aux bonis et malis sur le rachat d'actions propres dans le cadre du contrat de liquidité, le résultat net 2008 de Saft Groupe SA s'est élevé à 34,4 millions d'euros contre 1,1 million d'euros en 2007.

En ce concerne l'affectation de ce résultat 2008, il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire de distribuer un dividende de 0,68 euro par action. Il est par ailleurs envisagé de proposer aux actionnaires la possibilité d'un paiement du dividende en actions.

Le total du bilan s'élève à 220,2 millions d'euros, sans évolution significative par rapport à l'exercice précédent.

L'actif immobilisé est constitué essentiellement des parts sociales de Saft Finance Sàrl pour 215,8 millions d'euros. L'actif courant est principalement composé des actions propres détenues pour 1,2 million d'euros et des disponibilités pour 2,9 millions d'euros.

Après le remboursement en 2008 de sa dette financière vis-à-vis de Saft SA pour un montant de 21,3 millions d'euros, le passif du bilan est principalement constitué des capitaux propres pour 219,5 millions d'euros, les dettes courantes ne s'élevant qu'à 0,7 million d'euros.

Résultat des cinq derniers exercices

Nature des indications (en euros)	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
Capital en fin d'exercice				
a) capital social	18 514 086	18 514 086	18 514 086	18 514 086
b) nombre d'actions ordinaires existantes	18 514 086	18 514 086	18 514 086	18 514 086
c) nombres d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice				
a) chiffre d'affaires hors taxes	1 543 717	6 156 200	6 359 932	6 576 701
b) résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 6 090 768	1 039 958	1 084 488	34 508 681
c) impôts sur les bénéfices	-	-	-	62 956
d) résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 6 090 768	1 039 958	1 084 488	34 445 725
e) résultats distribués	12 012 048	12 566 914	12 563 036	ND
Résultats par action				
a) résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	- 0,33	0,06	0,06	1,86
b) résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 0,33	0,06	0,06	1,86
c) dividende attribué à chaque action	0,65	0,68	0,68	ND
Personnel				
a) effectif moyen des salariés employés	-	-	-	-
b) montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-
c) montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	-	-	-	-

Le Groupe Saft a été constitué au cours de l'année 2005. En conséquence, aucune donnée n'est disponible au titre de l'exercice 2004.

Avertissement

Les comptes sociaux et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 présentés dans ce document ont été arrêtés par le Directoire, revus par le Comité d'Audit et approuvés par le Conseil de Surveillance de Saft.

Certaines déclarations figurant dans le présent document contiennent des informations prospectives qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent par nature des risques, identifiés ou non, et des incertitudes pouvant donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels ou les objectifs de Saft et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations.

États financiers consolidés 2008 certifiés

I. Bilan consolidé	92
II. Compte de résultat consolidé	94
III. État consolidé des produits et des charges comptabilisés sur la période	95
IV. Tableau de flux de trésorerie consolidé	96
V. Notes annexes aux États Financiers Consolidés	97
Note 1. Informations relatives à l'entreprise	97
Note 2. Principes comptables	97
Note 3. Risques de marché et politique de gestion des risques financiers	107
Note 4. Périmètre de consolidation	113
Note 5. Changement du périmètre de consolidation	114
Note 6. Informations par segment d'activité et par zone géographique	114
Note 7. Immobilisations incorporelles nettes	117
Note 8. Écarts d'acquisition	118
Note 9. Immobilisations corporelles nettes	119
Note 10. Tests de perte de valeur des actifs	120
Note 11. Autres actifs financiers non courants	121
Note 12. Stocks	121
Note 13. Créances et comptes rattachés	122
Note 14. Instruments financiers dérivés	122
Note 15. Trésorerie et équivalents de trésorerie	123
Note 16. Capitaux propres	124
Note 17. Emprunts	124
Note 18. Autres passifs financiers non courants	126
Note 19. Impôts	126
Note 20. Pensions et indemnités de départ à la retraite et autres avantages au personnel	128
Note 21. Provisions pour autres passifs et autres dettes	131
Note 22. Fournisseurs et comptes rattachés	132
Note 23. Charges par nature	132
Note 24. Frais de restructuration	133
Note 25. Autres charges et produits opérationnels	133
Note 26. Produits et charges financiers	133
Note 27. Résultat par action	134
Note 28. Participation dans les entreprises associées	135
Note 29. Engagements au titre d'obligations contractuelles et autres engagements hors bilan	135
Note 30. Rémunération des dirigeants	135
Note 31. Litiges	136
Note 32. Événements postérieurs à la clôture	136
Note 33. Paiements fondés sur des actions	136
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	139

I. Bilan consolidé

Actif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Actif non courant				
Immobilisations incorporelles nettes	7	236,0	242,2	247,7
Écarts d'acquisition	8	107,3	103,5	111,5
Immobilisations corporelles nettes	9	112,6	108,0	110,8
Immeubles de placement	9	0,2	0,4	0,5
Participations dans des entreprises associées	28	19,5	17,2	21,2
Impôts différés actifs	19	13,3	10,5	10,6
Autres actifs financiers non courants	11	1,3	2,6	2,7
		490,2	484,4	505,0
Actif courant				
Stocks	12	79,2	78,5	71,3
Créances et comptes rattachés	13	153,8	156,7	136,5
Instruments financiers dérivés	14	0,1	0,3	1,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	68,8	42,3	61,6
		301,9	277,8	271,2
Total de l'actif		792,1	762,2	776,2

Passif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Capitaux propres	16			
Capital		18,5	18,5	18,5
Prime d'émission		- 27,7	- 15,1	- 2,6
Actions propres		- 1,0	- 0,7	- 0,6
Réserves de conversion		7,6	- 3,0	- 3,9
Réserves de juste valeur		9,1	16,5	13,8
Réserves de consolidation		146,7	109,9	81,5
Intérêts minoritaires		0,6	0,8	0,7
Total capitaux propres de l'ensemble consolidé		153,8	126,9	107,4
Dettes				
Dettes non courantes				
Emprunts	17	324,3	332,4	352,4
Autres passifs financiers non courants	18	5,5	6,1	8,1
Impôts différés passifs	19	66,8	68,5	63,7
Pensions et indemnités de départ à la retraite	20	9,5	9,5	11,1
Provisions pour autres passifs et autres dettes	21	38,5	37,5	45,0
		444,6	454,0	480,3
Dettes courantes				
Fournisseurs et comptes rattachés	22	152,9	153,1	150,8
Dettes d'impôts	19	2,3	5,6	5,3
Emprunts	17	25,6	7,7	9,8
Instruments financiers dérivés	14	5,6	1,3	4,2
Pensions et indemnités de départ à la retraite	20	0,2	0,2	0,3
Provisions pour autres passifs et autres dettes	21	7,1	13,4	18,1
		193,7	181,3	188,5
Total du passif		792,1	762,2	776,2

II. Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Note	2008	2007 retraité	2006 retraité
Chiffre d'affaires	6	609,4	600,5	560,2
Coût des ventes	23	- 437,6	- 443,8	- 395,7
Marge brute		171,8	156,7	164,5
Frais de distribution et de vente	23	- 31,9	- 30,8	- 32,8
Frais administratifs	23	- 43,5	- 40,5	- 40,9
Frais de recherche et de développement	23	- 15,6	- 15,1	- 14,9
Frais de restructuration	24	- 0,2	0,8	- 0,6
Autres charges et produits opérationnels	25	0,1	- 2,0	9,6
Résultat opérationnel		80,7	69,1	84,9
Produits et charges financiers	26	- 28,8	- 23,3	- 12,0
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	28	- 10,0	- 7,6	- 4,1
Résultat avant impôt		41,9	38,2	68,8
Impôt sur le bénéfice	19	- 6,8	- 11,3	- 21,9
Résultat net de la période		35,1	26,9	46,9
Résultat net après minoritaires		35,1	26,9	46,9
Dont résultat part du Groupe		35,1	26,9	46,9
Dont intérêts minoritaires		-	-	-
Résultat par action en euros	27	1,90	1,46	2,54
Résultat par action dilué en euros	27	1,90	1,46	2,54

III. État consolidé des produits et des charges comptabilisés sur la période

(en millions d'euros)	Note	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Couvertures de flux de trésorerie	14	- 5,8	- 3,3	- 0,9
Couverture d'investissements nets	17	- 6,7	5,5	8,5
Écarts actuariels sur plans de retraite à prestations définies	20	1,2	1,6	0,8
Différences de conversion		10,4	1,0	- 6,3
Impôts sur les éléments imputés directement aux capitaux propres ou transférés des capitaux propres		3,9	- 1,1	- 3,9
Profit net comptabilisé directement en capitaux propres	16	3,0	3,7	- 1,8
Résultat net de la période		35,1	26,9	46,9
Total des produits comptabilisés durant l'exercice		38,1	30,6	45,1
<i>Revenant :</i>				
Aux actionnaires de la société		38,3	30,5	45,2
Aux intérêts minoritaires		- 0,2	0,1	- 0,1

L'analyse de la variation des capitaux propres consolidés est détaillée en note 16.

IV. Tableau de flux de trésorerie consolidé

(en millions d'euros)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Résultat net	35,1	26,9	46,9
Ajustements :			
Résultat dans les entreprises associées (net de dividendes)	10,5	7,7	4,4
Charge d'impôt	6,8	11,3	21,9
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels et corporels	29,3	27,7	25,8
Produits et charges financiers	28,8	23,3	12,0
Variation des provisions	- 5,7	- 9,7	- 7,9
Autres éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie	0,8	- 2,5	- 8,7
	105,6	84,7	94,4
Variation des stocks	- 1,7	- 10,9	- 6,8
Variation des créances clients et autres créances	3,2	- 24,5	- 14,6
Variation des dettes fournisseurs et autres dettes	-	3,9	10,0
Variation du besoin en fonds de roulement	1,5	- 31,5	- 11,4
Flux de trésorerie généré par l'activité avant coût de l'endettement brut et impôt	107,1	53,2	83,0
Intérêts financiers payés	- 16,8	- 20,5	- 12,6
Impôt payé	- 8,7	- 10,5	- 10,4
Flux net de trésorerie généré par l'activité	81,6	22,2	60,0
Flux de trésorerie généré par les opérations d'investissement			
Acquisition de filiales, nette de la trésorerie acquise	- 12,8	- 5,4	- 1,7
Achat d'immobilisations corporelles	- 22,6	- 18,0	- 21,5
Achat d'immobilisations incorporelles	- 5,8	- 6,5	- 6,5
Produits de cessions d'immobilisations corporelles	1,3	0,2	1,0
Produits de cessions d'actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	5,3	2,9	2,5
Achats de titres à court terme ⁽¹⁾	- 4,1	- 2,8	- 3,4
Encaissements d'intérêts	-	2,6	1,6
Flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissement	- 38,7	- 27,0	- 28,0
Flux de trésorerie généré par les opérations de financement			
Achat / Vente d'actions propres	- 0,3	- 0,1	- 0,6
Variation de l'endettement	-	-	- 20,2
Augmentation / (diminution) des autres dettes à long terme	-	- 0,3	- 0,3
Dividendes payés aux actionnaires	- 12,6	- 12,5	- 12,0
Flux net de trésorerie générés par les opérations de financement	- 12,9	- 12,9	- 33,1
Variation nette de la trésorerie	30,0	- 17,7	- 1,1
Trésorerie et équivalent de trésorerie au début de la période	42,3	61,6	64,1
Gains / (pertes) de change sur trésorerie et équivalents de trésorerie	- 3,5	- 1,6	- 1,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	68,8	42,3	61,6

(1) Les produits de cessions d'actifs financiers disponibles à la vente et les achats de titres à court terme concernent, tant en 2006 qu'en 2007 et 2008 les achats et ventes de titres de la Société dans le cadre de la gestion du contrat de liquidité au titre duquel Saft Groupe SA confie à un établissement financier des moyens financiers afin que celui-ci puisse réguler le cours de l'action et sa liquidité.

V. Notes annexes aux États Financiers Consolidés

Note 1. Informations relatives à l'entreprise

La société Saft Groupe SA (la « Société » et avec ses filiales consolidées, le « Groupe » ou « Saft ») a été constituée le 23 mars 2005. Société anonyme de droit français, elle a son siège 12, rue Sadi Carnot, 93170 Bagnolet, et est cotée à la bourse de Paris (compartiment B d'Euronext) depuis le 29 juin 2005.

En date du 12 février 2009, le Directoire a arrêté et autorisé la publication des états Financiers Consolidés de Saft Groupe SA.

Les États Financiers Consolidés sont présentés en millions d'euros, sauf indication contraire.

Note 2. Principes comptables

2.1 Principes de préparation des États Financiers Consolidés

En application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les États Financiers Consolidés du Groupe Saft Groupe SA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008, ont été établis conformément au référentiel IFRS, tel qu'approuvé dans l'Union européenne et sont conformes aux IFRS de l'IASB. Ils comprennent, à titre comparatif, des données relatives aux exercices 2007 et 2006 présentées selon les mêmes règles.

Les normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiées, tels qu'adoptés par l'IASB mais non entrés en vigueur dans l'Union européenne n'ont pas d'incidence sur les États Financiers du Groupe et sont présentés en note 2.32. Ces normes sont disponibles à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les États Financiers Consolidés ont été préparés en application de la convention du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs (y compris les instruments dérivés) et passifs financiers (instruments dérivés) qui ont été évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat.

Les États Financiers Consolidés du Groupe sont établis selon les principes et méthodes comptables présentés ci-après.

Les principales hypothèses et estimations prises en compte dans la préparation des États Financiers Consolidés sont décrites à la note 2.31.

Les normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiées, non encore entrés en vigueur, sont détaillés à la note 2.32.

Les principes comptables utilisés pour ces États Financiers Consolidés sont identiques à ceux appliqués par la Société pour ses États Financiers Consolidés au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006, à l'exception de la méthode de comptabilisation des crédits d'impôt au titre de la recherche.

Constatant l'évolution de la pratique en la matière, et afin de donner une plus juste mesure du coût pour le Groupe de sa Recherche & Développement, le Directoire de Saft a décidé de comptabiliser, à compter du 1^{er} janvier 2008 les crédits d'impôt au titre de la recherche en diminution des frais de recherche et développement sur la ligne

« Frais de Recherche et développement ». Le Groupe comptabilisait jusqu'au 31 décembre 2007 les crédits d'impôt au titre de la recherche sur la ligne « Autres charges et produits opérationnels ». L'impact de ce changement s'analyse comme suit :

- montant reclassé au 31 décembre 2007 : 1,9 million d'euros.
- montant reclassé au 31 décembre 2006 : 2,4 millions d'euros.

Les nouvelles normes IFRS et les interprétations de l'IFRIC, telles qu'adoptées par l'Union européenne pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008, ont été appliquées par la Société. Ils n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation et de présentation des comptes.

La Société n'a pas appliqué par anticipation les normes et interprétations dont l'utilisation n'est pas obligatoire en 2008.

2.2 Méthodes de consolidation

Les États Financiers Consolidés au 31 décembre 2008 comprennent les États Financiers de Saft Groupe SA et de ses filiales. Les États Financiers des filiales consolidées et sociétés mises en équivalence ont été retraités afin d'être présentés conformément aux principes comptables du Groupe.

Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les sociétés dont le groupe détient un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs et passifs de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel est comptabilisé en écart d'acquisition ou goodwill (voir note 2.7).

Les coentreprises contrôlées conjointement sont consolidées par mise en équivalence.

La mise en équivalence s'applique également à toutes les autres sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est notamment présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur à 20 %.

Les titres mis en équivalence, y compris les écarts d'acquisition y afférents, sont initialement inscrits au bilan à leur coût. Ils sont ultérieurement augmentés ou diminués de la quote-part de situation nette générée après l'acquisition, diminuée des pertes de valeurs.

La quote-part du Groupe dans le résultat de la période des sociétés mises en équivalence est comptabilisée en compte de résultat sur la ligne « Quote-part dans le résultat des entreprises associées ».

Toutes les transactions internes significatives sont éliminées en consolidation. Les pertes internes ne sont éliminées qu'à condition que la valeur des éléments d'actifs cédés ne soit pas supérieure à la valeur recouvrable de ces éléments.

2.3 Information sectorielle

Un secteur d'activité est une composante distincte de l'entreprise qui est engagée dans la fourniture d'un produit ou service unique ou d'un groupe de produits ou services liés, et qui est exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité. Un secteur géographique est une composante distincte de l'entreprise engagée dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposée à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Le premier niveau d'information sectorielle du Groupe est le secteur d'activité et le second est le secteur géographique.

2.4 Conversion des transactions et comptes exprimés en devises étrangères

Les éléments repris dans les États Financiers de chaque entité individuelle du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité fonctionne (devise de fonctionnement). En conséquence, les transactions libellées en devises autres que la monnaie de fonctionnement sont initialement enregistrées dans les comptes de l'entité sur la base du cours de change en vigueur à la date de la transaction.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la devise de fonctionnement de l'entité au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts de conversion en résultant sont enregistrés dans le compte de résultat.

2.5 Conversion des États Financiers établis en devises étrangères

Les États Financiers Consolidés du Groupe sont présentés en euros qui est la devise de fonctionnement du Groupe et sa devise de présentation des comptes.

Les bilans des sociétés dont la devise de fonctionnement est différente de l'euro sont convertis en euros au cours de change de clôture, et leurs comptes de résultat et tableaux de flux de trésorerie au cours de change moyen de l'exercice.

Les écarts de change résultant de la conversion des investissements nets du Groupe dans des entités étrangères et des emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements, sont inscrits dans les capitaux propres au poste « Réserves de conversion ».

Lorsqu'une entité située hors de la zone euro est cédée, ces écarts de conversion sont repris par le résultat en augmentation ou diminution du résultat de cession.

Les écarts d'acquisition et autres ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme étant des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc convertis en euros au taux de clôture.

Les tableaux ci-dessous montrent les principaux cours de change utilisés pour la préparation des États Financiers Consolidés. Le taux de clôture est utilisé pour la conversion du bilan et le taux moyen de la période pour la conversion du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie :

	2008		2007		2006	
	Taux moyen de la période	Taux de clôture au 31 décembre	Taux moyen de la période	Taux de clôture au 31 décembre	Taux moyen de la période	Taux de clôture au 31 décembre
Couronne norvégienne	8,22	9,75	8,02	7,96	8,05	8,24
Couronne suédoise	9,61	10,87	9,25	9,44	9,25	9,04
Couronne tchèque	24,95	26,87	27,76	26,63	28,34	27,49
Dollar américain	1,47	1,39	1,37	1,47	1,26	1,32
Dollar australien	1,74	2,03	1,64	1,68	1,67	1,67
Dollar de Singapour	2,08	2,00	2,06	2,12	1,99	2,02
Livre anglaise	0,80	0,95	0,68	0,73	0,68	0,67

2.6 Immobilisations incorporelles hors goodwill

Conformément à la norme IAS 18 « Immobilisations incorporelles », seuls les actifs dont le coût peut être déterminé de façon fiable, et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficient au Groupe sont comptabilisés en immobilisations incorporelles.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

Les immobilisations incorporelles du Groupe correspondent pour l'essentiel :

- aux marques et relations clientèles acquises en janvier 2004 à l'occasion de l'acquisition des activités batteries du Groupe Alcatel ;
- aux technologies, en partie protégées, acquises lors de l'opération ci-dessus décrite ;
- aux projets de développement immobilisés conformément aux dispositions de la norme IAS 38.

Les marques ont été évaluées selon la méthode de valorisation par les royalties, identique à celle utilisée pour valoriser les technologies. Les marques font l'objet d'investissements réguliers, elles ont une durée d'utilité indéfinie et ne sont pas amorties.

La valeur des relations clientèles a été déterminée à partir de la somme actualisée des surprofits générés par la clientèle au cours de la durée de vie résiduelle des relations commerciales. Les relations clientèles sont amorties linéairement sur la durée estimée des avantages économiques que ces relations commerciales procurent, à savoir :

- Division Specialty Battery Group : 20 ans ;
- Division Industrial Battery Group : 14 ans.

Saft détient un large portefeuille de technologies grâce à ses fortes capacités de Recherche et Développement, dont environ 75 % sont dédiés au développement et à la standardisation de ses produits. La plupart des technologies de Saft sont protégées compte tenu de leur importance stratégique.

à l'occasion de l'acquisition des activités batteries du groupe Alcatel, les technologies de Saft ont été valorisées selon la méthode des royalties qui consiste à évaluer la valeur de la redevance que Saft devrait payer à un tiers pour pouvoir les utiliser.

Chaque technologie est amortie selon le mode linéaire sur la base de taux d'amortissement déterminés en fonction de leur maturité et perspectives commerciales comme suit :

- Lithium Ion	21 ans
- Lithium Primaire	11 ans
- Nickel Cadmium	11 ans
- Nickel Metal Hydrure	7 ans
- Autres Technologies	4 ans

Dépenses de Recherche et Développement

Les dépenses de Recherche et Développement sont enregistrées en charges de l'exercice durant lequel elles sont encourues, à l'exception de certains frais de développement, inscrits en immobilisations incorporelles conformément à la norme IAS 38, lorsque les six conditions d'activation suivantes sont strictement réunies :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa mise en vente ;
- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ;
- disponibilité des ressources (techniques, financières et humaines) nécessaires à l'achèvement du développement ;
- capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le coût des projets de développement capitalisés à l'actif est égal à la somme des dépenses encourues à partir de la date à laquelle le projet a satisfait pour la première fois aux six critères ci-dessus listés. Les frais de développement initialement pris en charges ne sont pas activés au cours de périodes futures.

Les frais de développement sont amortis sur une durée déterminée :

- soit sur la durée d'utilisation du procédé ou la durée de commercialisation du produit, si elle peut être déterminée ;
- soit selon la durée de vie de la technologie correspondante.

L'amortissement des frais de développement capitalisés ne débute que lors de la commercialisation du produit.

Les durées de vie des frais de développement capitalisés sont généralement comprises entre 3 et 21 ans. Elles sont revues chaque année et les ajustements éventuels en résultant sont comptabilisés de façon prospective.

Les dépenses de Recherche et Développement refacturables, engagées dans le cadre de contrats signés avec la clientèle, sont incluses dans les travaux en cours sur contrats à long terme.

2.7 Goodwill

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », l'écart entre le coût d'acquisition d'une entreprise et la quote-part du Groupe dans ses actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en goodwill.

Les goodwill sont rattachés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) du Groupe. Le nombre et le périmètre des Unités Génératrices de Trésorerie du Groupe au 31 décembre 2008 n'ont pas évolué par rapport à l'exercice 2007.

Conformément à la norme IFRS 3, les goodwill ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et à minima une fois par année.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs », la méthodologie utilisée par le Groupe afin de déterminer d'éventuelles pertes de valeur de ces actifs consiste à comparer les valeurs recouvrables des Unités Génératrices de Trésorerie à la valeur comptable de leurs actifs respectifs.

Les valeurs recouvrables des Unités Génératrices de Trésorerie sont déterminées :

- à partir des flux de trésorerie d'exploitation attendus de l'Unité Génératrice de Trésorerie sur la durée du plan (3 ans) de l'UGT considérée et d'une valeur terminale ;
- par actualisation de ces flux de trésorerie au coût moyen pondéré du capital du Groupe.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel. Les dépréciations comptabilisées sont irréversibles.

Les principales modalités et conclusions issues de la réalisation de ces tests à l'occasion de la clôture 2008 sont présentées en note 10.

2.8 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » seuls les actifs dont le coût peut être déterminé de façon fiable, et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe, sont comptabilisés en immobilisations.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente.

Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production.

La valeur brute des immobilisations corporelles est diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur comptabilisées.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction de la durée d'utilisation estimée suivante :

Bâtiments administratifs et commerciaux	20 à 40 ans
Constructions et matériel industriel :	
Bâtiments industriels	20 à 25 ans
Bâtiments industriels en leasing	15 ans
Ouvrages d'infrastructure	10 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
Sauf petit outillage	3 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire. Les amortissements sont calculés sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction, le cas échéant, d'une valeur résiduelle quand celle-ci est jugée significative.

Les durées d'utilisation initiales et résiduelles des actifs sont revues à chaque clôture et ajustées en cas de changement significatif.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus à but locatif ou pour valoriser le capital ou les deux. Ils ne sont pas détenus pour être vendus, utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives.

Les immeubles de placement sont comptabilisés en tant qu'actif, lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'immeuble de placement iront au Groupe et que le coût de l'immeuble de placement peut être évalué de façon fiable.

La méthode utilisée pour comptabiliser les immeubles de placement est la méthode du coût historique amorti.

Contrats de location-financement

Les immobilisations financées au moyen d'un contrat de location-financement, tel que défini par la norme IAS 17, sont comptabilisées à l'actif, comme décrit à la note 2.28.

2.9 Perte de valeur des actifs corporels et incorporels

Les actifs incorporels, dont la durée de vie est indéfinie et qui ne sont pas amortis, font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. De même, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles ou corporelles amortissables font l'objet d'un test de dépréciation afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure aux flux de trésorerie opérationnels futurs actualisés qu'ils génèrent. Lorsque ce test met en évidence que la valeur ainsi déterminée est inférieure à leur valeur nette comptable, le Groupe prend en compte l'effet sur les flux de trésorerie futurs de stratégies alternatives. Dans le cas où un écart subsisterait, une provision est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles à la valeur déterminée suivant les flux de trésorerie opérationnels futurs actualisés ou la juste valeur si elle existe.

Les principales modalités et conclusions issues de la réalisation de ces tests à l'occasion de la clôture 2008 sont présentées en note 10.

2.10 Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants sont évalués et comptabilisés conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers » relative aux actifs et passifs financiers.

Titres de participation

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie « disponibles à la vente » et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de Bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier, une provision pour dépréciation est constatée par le résultat. En cas d'évolution ultérieure favorable, la provision est reprise en capitaux propres si elle porte sur des actions (reprise possible par le résultat dans le cas d'une obligation).

Prêts et créances

Les prêts et créances initialement comptabilisés à la juste valeur, sont ensuite comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

Les créances financières du Groupe comprennent principalement les dépôts et cautionnements versés.

Un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué à chaque clôture afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de perte de valeur de ces actifs.

2.11 Stocks

Les stocks et encours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient (y compris les coûts indirects de production) et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

2.12 Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont comptabilisées à leur juste valeur, diminuées d'une éventuelle provision pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation des créances clients et autres débiteurs est constatée lorsqu'il devient probable qu'une créance ne pourra pas être encaissée en totalité. La dépréciation est constatée au compte de résultat, en résultat opérationnel.

2.13 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités. Les soldes créditeurs de banque étant assimilés à un financement sont exclus de la trésorerie.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan correspondent à la trésorerie telle que définie ci-dessus.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat financier. Pour les placements disponibles à la vente, les variations de juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres ou en résultat dans le cas d'indication objective d'une dépréciation plus que temporaire de la valeur mobilière.

2.14 Capitaux propres

Capital

Les actions ordinaires sont classées au poste « Capital ». Les coûts relatifs à l'émission de nouvelles actions sont comptabilisés net d'impôt en déduction du produit de l'émission.

Autres éléments de capitaux propres

Outre le capital social, les capitaux propres consolidés sont constitués des éléments suivants :

- les primes d'émission correspondant à l'excédent des apports effectués par les actionnaires de Saft Groupe SA par rapport à la valeur nominale des actions ;
- les actions propres enregistrées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont enregistrés directement dans les capitaux propres ;
- les réserves de conversion qui enregistrent les écarts de change provenant de la conversion en euros des états financiers des filiales ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'euro ;
- les réserves de juste valeur qui enregistrent principalement les variations de valeur de marché des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie futurs et de couverture des investissements... ;
- les réserves de consolidation comprenant les résultats non distribués de la société mère du Groupe ainsi que la part du Groupe dans les résultats cumulés des sociétés intégrées globalement ou mises en équivalence depuis leur entrée dans le périmètre de consolidation ;
- les intérêts des actionnaires minoritaires au sein des filiales du Groupe consolidés par l'utilisation globale.

2.15 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a mis en place des plans de rémunération à long terme qui se dénoueront en de capitaux propres (options sur actions). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options sur actions est comptabilisée en charges en contrepartie d'un compte de capitaux propres. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées, sans tenir compte des conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché. Les conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché sont intégrées aux hypothèses sur le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables.

À chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Les sommes perçues lorsque les options sont levées, sont créditées aux postes « Capital apporté » (valeur nominale) et « Prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

2.16 Emprunts

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les emprunts sont initialement enregistrés au coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu, net des coûts liés à l'emprunt. Postérieurement à leur première comptabilisation, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'égaliser la trésorerie nette de l'emprunt avec l'ensemble des flux de trésorerie engendrés par le service de l'emprunt. Le coût amorti est calculé en prenant en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

Les emprunts sont classés en dettes courantes, sauf si le Groupe a un droit inconditionnel de différer le remboursement de ces emprunts pour au moins 12 mois à la date de la clôture.

2.17 Autres passifs financiers non courants

Évalués et comptabilisés conformément à la norme IAS 39, les autres passifs financiers non courants comprennent principalement :

- les avances conditionnées remboursables versées par l'État en faveur de la recherche ;
- les autres dettes financières à long terme décrites en note 18. Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », ce passif résultant de l'acquisition du secteur batteries du Groupe Alcatel, a été enregistré pour sa valeur actualisée. Le montant de cette dette est diminué des paiements effectivement effectués par le Groupe.

2.18 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Les différences temporaires imposables proviennent principalement :

- de l'élimination, dans les comptes consolidés, des écritures constatées dans les états financiers des filiales en application d'options fiscales dérogatoires ;
- des retraitements effectués sur les états financiers de filiales consolidées pour aligner les principes comptables utilisés avec ceux du Groupe.

Toutefois et en application de la norme IAS 12, il n'est pas constaté d'impôt différé sur les différences temporelles générées par un goodwill dont la dépréciation n'est pas déductible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués selon la méthode du report variable, sur la base des taux en vigueur ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat ou les capitaux propres au cours de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les différences temporaires dues au titre de la distribution éventuelle de réserves des filiales sont comptabilisées, sauf dans la mesure où le Groupe contrôle la distribution et qu'il est probable que ces différences temporaires ne seront pas réalisées dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs d'impôts différés ne sont inscrits et maintenus au bilan que dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. L'appréciation par le Groupe de sa capacité à récupérer ces actifs, repose principalement sur les éléments suivants :

- les prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- l'existence de différences temporaires taxables ;
- l'analyse de la part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir, incluses dans les pertes passées ;
- enfin, l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

2.19 Pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages accordés au personnel

Selon les lois et usages en vigueur au sein de chaque pays, le Groupe accorde à ses salariés différents régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux.

En France, chaque employé du Groupe bénéficie d'une indemnité de fin de carrière. Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Au-delà des régimes de base, les régimes complémentaires peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies, et dans ce dernier cas, totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (actions, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés, etc.).

Régimes de base

Dans certains pays, et plus particulièrement en France, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État.

Régimes à cotisations définies

Les prestations versées aux bénéficiaires de ces régimes dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe est donc limité aux cotisations versées, qui sont enregistrées en résultat sur l'exercice.

Régimes à prestations définies

La valorisation de l'engagement du Groupe au titre de ces régimes est calculée annuellement par des actuaires indépendants en utilisant, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », la méthode « Projected Unit Credit ».

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité supplémentaire de droit à prestations, chacune de ces unités étant évaluée séparément, pour évaluer l'obligation finale.

Ces calculs intègrent des hypothèses :

- de dates de départ à la retraite,
- de rotation du personnel,
- de mortalité,
- d'augmentation des salaires futurs et d'inflation,
- de rendements futurs des actifs de couverture,
- et enfin, d'actualisation.

Les prestations futures probabilisées sont actualisées en utilisant des taux spécifiques pour chaque pays. Les taux d'actualisation sont déterminés par référence au taux de rendement des obligations émises par l'État et les entreprises de premier rang.

Les actifs dédiés à la couverture des obligations sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice et présentés en déductions des obligations.

Ces régimes sont de différents types :

- rente : les retraités bénéficient du versement d'une pension pendant toute leur période de retraite (régime de retraite en Allemagne et régime de retraite complémentaire des cadres en France, par exemple) ;
- capital en cas de départ à la retraite ou de départ du salarié (indemnités de fin de carrière en France et en Israël notamment).

Par ailleurs, le Groupe participe à un régime multiemployeur à prestations définies en Suède et ne dispose pas d'informations suffisantes pour le comptabiliser comme régime à prestations définies. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations définies.

Des écarts actuariels se créent lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles.

Dans le cas d'avantages postérieurs à l'emploi, ces écarts sont comptabilisés directement en capitaux propres dans l'exercice au cours duquel ils sont évalués, en application de l'option ouverte par la norme IAS 19 amendée en décembre 2004. Dans le cas d'avantages à long terme pendant l'emploi, les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés dans le résultat opérationnel de l'exercice correspondant.

2.20 Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision correspond à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour régler l'obligation, notamment pour les provisions liées aux coûts de recyclage des batteries en fin de vie qui sont retournées.

Les coûts effectivement supportés par le Groupe peuvent diverger de ces estimations ce qui pourrait avoir un impact significatif sur sa situation financière.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total du montant provisionné, par exemple du fait d'une couverture d'assurance ou d'une garantie de passif, le remboursement est comptabilisé uniquement lorsqu'il est certain.

Provisions pour restructurations

Le coût des restructurations est intégralement provisionné pour un exercice donné lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture dudit exercice par l'annonce de cette décision aux tiers concernés. Le montant de cette provision couvre essentiellement le paiement des indemnités de licenciement, des préavis non effectués, des formations des personnes sortant des effectifs et prend également en compte les coûts liés aux fermetures de sites. Les mises au rebut d'immobilisations, les dépréciations de stocks et d'autres actifs liées directement à des mesures de restructuration sont également prises en compte dans ces provisions.

Provisions pour autres obligations et charges

Les provisions pour affaires comptabilisées par le Groupe couvrent les garanties sur produits vendus ainsi que certains risques spécifiques. Les provisions concernant les garanties sur des produits couvrent essentiellement le risque de retours justifiés pendant la période de garantie de produits vendus. Cette garantie peut aller de 12 mois pour les batteries standards à 10 ans, hors cas exceptionnels. Le Groupe comptabilise également des provisions pour faire face à des réclamations de clients sur des produits livrés.

Les provisions pour affaires sont déterminées à partir d'informations indiquant que des problèmes techniques sont survenus sur des produits, soit vendus, soit en stock. Les sources d'informations peuvent être internes (service assurance qualité) ou externes (service commercial après réclamations reçues des clients). Ces informations sont traitées par les services techniques et les services qualité qui analysent et déterminent statistiquement les quantités concernées.

Le Groupe comptabilise les provisions pour garantie sur les produits vendus en se fondant sur les conditions contractuelles et les données statistiques établies sur la base de l'expérience passée ainsi que sur des estimations et des hypothèses établies par le Groupe en fonction des informations relatives aux risques sous-jacents.

Ces estimations et hypothèses sont déterminées à partir de réclamations formelles faites par les clients du Groupe. Les informations contenues dans ces réclamations formelles sont confrontées aux données techniques internes permettant ainsi d'évaluer le montant du risque.

2.21 Chiffre d'affaires et contrats de construction

Le chiffre d'affaires est constitué par les ventes de marchandises et les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe, nettes de TVA, des remises accordées et des pénalités de retard.

Conformément à la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe et que le Groupe a transféré à l'acheteur l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété des biens. Dans le cas d'accords prévoyant une acceptation formelle des biens, équipements ou services reçus par le client, le chiffre d'affaires est en principe différé jusqu'à la date d'acceptation.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différés de paiement aurait un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en serait tenu compte en actualisant les paiements futurs.

Pour les ventes de produits effectuées par l'intermédiaire de distributeurs, le chiffre d'affaires est comptabilisé lors de l'expédition au réseau de distribution. Les retours estimés conformément aux engagements contractuels et aux statistiques sur les ventes passées sont comptabilisés à la même date.

Contrats de construction

Aux termes de la norme IAS 11 « Contrats de construction », un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou autodépendants en termes de conception, de technologie et de fonction ou de finalité.

Les contrats de construction conclus par le Groupe Saft concernent principalement la conception et la construction de systèmes de batteries dans les domaines militaires et des satellites.

Conformément à la norme IAS 11, le chiffre d'affaires et les résultats relatifs aux contrats de construction sont enregistrés selon la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes décrits précédemment, sous réserve de certaines spécificités telles que le respect de jalons définis contractuellement ou les coûts encourus rapportés aux coûts totaux estimés du contrat.

Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée.

Si des incertitudes existent concernant l'acceptation par le client ou dans le cas de contrats d'une durée relativement courte, le chiffre d'affaires n'est reconnu qu'à hauteur des coûts engagés récupérables.

Les travaux en cours sur contrats à long terme sont comptabilisés pour leur coût de production et n'incorporent ni frais administratifs ni frais commerciaux. La variation des pénalités de retard ou relatives à la mauvaise exécution du contrat est comptabilisée en diminution du chiffre d'affaires.

Les paiements partiels reçus sur contrats de construction sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif pour la partie correspondant à des travaux non encore effectués. Le montant des coûts encourus, augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées (notamment en provisions pour pertes à terminaison), est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est comptabilisé à l'actif en « Créances sur contrats à long terme ». S'il est négatif il est comptabilisé au passif en « Avances et acomptes reçus sur contrats à long terme ».

2.22 Coût des ventes

Le coût des ventes comprend principalement :

- le coût de production, qui inclut le coût d'acquisition des matières premières et autres composants utilisés pour la production, les charges directes de production (principalement les salaires) et les charges indirectes de production dans la mesure où elles sont rattachées à la production des produits vendus ;
- les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- les provisions pour retour ; et
- les frais de vente (transports, emballages et commissions sur vente).

2.23 Marge brute

La marge brute correspond au chiffre d'affaires net diminué du coût des ventes.

2.24 Résultat opérationnel

Il inclut la marge brute, les charges administratives et commerciales, les frais de recherche et développement, les autres produits et charges, les frais de restructuration.

Les autres produits et charges opérationnels correspondent principalement aux éléments suivants :

- les gains et pertes sur les contrats de couverture d'achat et de ventes de matières premières qui ne satisfont pas aux critères de couverture au sens de la norme IAS 39 ;
- les plus ou moins-values sur cessions de titres de participation ;
- les résultats de cession ou de coût de la mise au rebus des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- les charges et produits hors gestion courante de la société et qui se caractérisent principalement par leur nature et leur montant inhabituels.

Comme explicité en note 2.1 ci-dessus, les crédits d'impôt recherche, comptabilisés jusqu'au 31 décembre 2007 en « Autres charges et produits opérationnels » sont comptabilisés en diminution des frais de recherche et développement sur la ligne « Frais de Recherche et Développement » à compter du 1^{er} janvier 2008.

L'impact de ce changement s'analyse comme suit :

- montant reclassé au 31 décembre 2007 : 1,9 million d'euros.
- montant reclassé au 31 décembre 2006 : 2,4 millions d'euros.

La notion de résultat opérationnel s'apprécie avant résultat financier et impôt sur le bénéfice.

2.25 Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers incluent les produits et charges d'intérêts, les variations de valeur des actifs financiers (actifs détenus à des fins de transaction ou placements disponibles à la vente), les dépréciations des autres immobilisations financières, les gains et pertes de change, les variations de valeur des instruments financiers (à l'exception des instruments de couverture d'actifs ou de passifs non financiers) et d'autres charges et produits financiers nets. Les charges financières intègrent également la composante financière du coût des pensions et d'actualisation des actifs et passifs. Les charges et produits d'intérêts sont comptabilisés au prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.26 Instruments financiers dérivés

Le Groupe peut être amené à utiliser des contrats portant sur des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt, des cours de change et des prix de certains métaux.

Les instruments financiers dérivés qui répondent aux critères de la comptabilité de couverture selon IAS 39 sont classés en instruments de couverture. Les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture, bien que mis en place dans une perspective de gestion des risques, sont comptabilisés comme des instruments détenus à des fins de transactions.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur.

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transactions sont classés en actifs et passifs courants.

2.27 Comptabilité de couverture

Couverture de flux de trésorerie

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une transaction future hautement probable, la part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres.

Si la transaction future conduit ultérieurement à comptabiliser un actif non financier ou un passif non financier, le profit ou la perte cumulé correspondant est sorti des capitaux propres et inclus dans le coût initial ou dans toute autre valeur comptable de l'actif ou du passif non financier.

Si la transaction future conduit ultérieurement à comptabiliser un actif ou un passif financier, les profits et pertes associés qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres sont repris dans le résultat de la, ou des, période(s) au cours desquelles l'actif ou le passif affecte le résultat (par exemple, lorsque le produit ou la charge d'intérêt est comptabilisé).

Pour les couvertures de flux de trésorerie autres que celles visées par les deux dispositions précédentes, les profits ou pertes associés cumulés sont sortis des capitaux propres et inclus dans le résultat financier de la ou des période(s) au cours desquelles la transaction future couverte affecte le résultat. La part inefficace du profit ou de la perte est comptabilisée immédiatement en résultat.

Lorsque l'instrument de couverture arrive à échéance, est vendu, résilié ou exercé, ou lorsque le Groupe révoque la désignation de la relation de couverture, mais s'attend toujours à ce que la transaction couverte prévue soit réalisée, le profit ou la perte cumulé à cette date est maintenu en capitaux propres et est comptabilisé conformément à la méthode précédemment décrite lorsque la transaction se produit. Lorsque le Groupe ne s'attend plus à ce que la transaction couverte soit réalisée, le profit ou la perte cumulé latent qui avait été comptabilisé en capitaux propres est comptabilisé immédiatement en résultat.

Couverture de juste valeur

La comptabilité de couverture de juste valeur est utilisée lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné en tant que couverture des variations de juste valeur d'un actif ou d'une dette figurant au bilan (ou d'un engagement ferme).

Les instruments de couverture sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les éléments couverts sont réévalués à leur juste valeur pour la part du risque couvert. Les ajustements de la valeur nette comptable de l'élément couvert correspondant sont comptabilisés en résultat.

Couverture d'investissements nets

Les couvertures d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Les pertes ou les profits sur l'instrument de couverture se rapportant à la partie efficace de la couverture sont comptabilisés en capitaux propres ; le profit ou la perte se rapportant à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé au compte de résultat, en résultat financier.

Les pertes et les profits cumulés comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat lorsque l'activité à l'étranger est cédée.

2.28 Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17, les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont classés en tant que contrats de location-financement. Ils sont comptabilisés au bilan au début du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque période.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrat de location simple.

Les coûts indirects initiaux engagés lors de la négociation du contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisé sur la période de location sur les mêmes bases que les revenus locatifs.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

2.29 Distribution de dividendes

La distribution de dividendes a pour conséquence la constatation d'une dette dans les États Financiers de l'exercice au cours duquel la distribution a été votée.

2.30 Établissement des États Financiers Consolidés intermédiaires

Les produits perçus et les charges encourues de façon saisonnière, cyclique ou occasionnelle pendant un exercice ne sont ni anticipés ni différés à une date intermédiaire, s'il n'est pas approprié de les anticiper ou de les différer à la fin de l'exercice.

Les impôts sont calculés dans les États Financiers Consolidés intermédiaires en réalisant une projection du taux d'imposition que l'entité estime sur l'ensemble de l'exercice.

2.31 Utilisation d'hypothèses et d'estimation

Le processus d'établissement des États Financiers Consolidés, conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les États Financiers, tels que les amortissements et les provisions.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur.

L'utilisation d'hypothèses et d'estimations lors de l'établissement des États Financiers Consolidés portent notamment sur :

- les tests de dépréciation des goodwill et autres valeurs immobilisées ;
- le calcul des engagements de retraites et assimilés ;
- certaines provisions.

Les hypothèses et estimations utilisées par le Groupe lors de la réalisation des tests de perte de valeur des actifs sont décrites dans la note 10 ci-après présentée.

2.32. Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiées, non encore entrés en vigueur

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2009 ou postérieurement et qui n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe comprennent notamment :

- IAS 23 (révisé), « Coûts d'emprunts » (entrée en vigueur à partir des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009). La révision requiert la capitalisation des coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible (c'est-à-dire d'un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu) aux coûts de cet actif. L'option consistant à la prise en charge immédiate de ces coûts d'emprunts a été supprimée. Le Groupe appliquera IAS 23 (révisé) à compter du 1^{er} janvier 2009 ; cette révision n'est toutefois pas actuellement applicable dans la mesure où le Groupe ne possède pas d'actifs éligibles.
- IFRS 8 « Segments opérationnels » (entrée en vigueur à partir des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009). IFRS 8 remplace IAS 14. Le nouveau standard requiert la mise en place d'une approche basée sur les modalités de gestion de l'entreprise par laquelle l'information par segment doit être présentée de manière identique à l'information utilisée pour le reporting interne. Le Groupe appliquera cette nouvelle norme à partir du 1^{er} janvier 2009. La direction n'anticipe pas de changement sur l'information par segment dans la mesure où les segments actuellement utilisés tant pour les besoins du reporting externe que pour la publication des états financiers sont identiques.
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle » (entrée en vigueur à partir des exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2008). IFRIC 13 clarifie le fait que, lorsque des produits où services sont vendus à un client avec un programme de fidélisation de la clientèle, la transaction est un contrat à éléments multiples et les avantages à recevoir du client doivent être alloués entre les différents composants de la transaction sur la base de leur juste valeur. IFRIC 13 n'est pas applicable aux opérations du Groupe étant donné qu'aucune société du groupe ne met en œuvre de programme de fidélisation.
- IFRIC 15 « Contrats de construction » (applicable à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009) traite des modalités d'application de la norme IAS 11 « Contrats de construction » aux contrats de construction immobilière. Cette interprétation ne trouve pas d'application au regard des activités du groupe Saft.

• IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net d'une activité à l'étranger ». Selon cette interprétation, la possibilité d'utiliser la comptabilité de couverture dans les états financiers consolidés d'une entité n'est ouverte que s'il existe une exposition au risque de change liée à la différence existant entre la monnaie de fonctionnement d'une activité à l'étranger et celle utilisée par l'entité mère. En revanche, le fait d'utiliser une monnaie différente de la monnaie de fonctionnement pour la présentation des états financiers ne constitue pas un risque de change éligible à la comptabilité de couverture. Cette interprétation publiée par l'IASB n'ayant à ce jour pas été approuvée par l'Union européenne, sa date d'application reste incertaine. Cette interprétation ne trouve pas à s'appliquer au groupe Saft, la devise de présentation des comptes consolidés étant la devise fonctionnelle de l'entité mère.

Note 3. Risques de marché et politique de gestion des risques financiers

Risque sur le capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectifs de préserver la continuité de son exploitation tout en étant en mesure d'offrir un rendement à ses actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure du capital optimale.

Afin d'optimiser la structure de son capital, le Groupe peut être conduit à ajuster le montant des dividendes payés aux actionnaires, à rembourser une partie de son capital aux actionnaires, à émettre de nouvelles actions ou à vendre des actifs pour réduire le montant de son endettement.

Risque de liquidité

Identification et mesure du risque

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face aux engagements à leur échéance. Il concerne, d'une part, le risque que des actifs ne puissent être vendus rapidement dans des conditions satisfaisantes en cas de besoin et, d'autre part, le risque d'exigibilité anticipée des passifs ou de non-accès au crédit à des conditions satisfaisantes.

Concernant les actifs financiers, le Groupe dispose essentiellement de disponibilités à l'exception des actifs financiers dédiés au financement de ses engagements au titre des pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme envers ses salariés (cf. note 20 ci-après) et des créances envers ses clients (cf. risque de crédit). Le Groupe ne dispose donc pas de titres financiers significatifs susceptibles de présenter un risque de liquidité.

Concernant le risque de liquidité lié à l'endettement, la dette bancaire du Groupe et les modalités de son amortissement sont décrites dans la note 17. Ces modalités comportent le remboursement en date du 5 juillet 2010 du solde de la dette à cette date, soit 144,5 millions d'euros et 235 millions d'USD. Le Groupe entretient de bonnes relations avec ses prêteurs et espère pouvoir refinancer ces sommes soit à cette date, soit avant cette date.

Les engagements contractuels pris auprès des banques lors de la mise en place de cette dette senior requièrent que le Groupe se conforme aux ratios financiers suivants (mesurés semestriellement) :

- Ratio de couverture des charges d'intérêt nettes : le ratio d'EBITDA sur charge d'intérêts nets doit être au minimum de 3,5.
- Ratio d'endettement : le ratio d'endettement net sur l'EBITDA doit être inférieur à 3,5.

La définition de l'EBITDA est incluse dans les engagements contractuels pris auprès des banques. Cette définition est en ligne avec celle qu'utilise le Groupe dans le cadre de sa communication financière. L'EBITDA est défini comme étant le résultat opérationnel avant amortissement, coût de restructuration et autres produits et charges opérationnels. L'endettement financier net est défini comme étant les emprunts moins la trésorerie et équivalents de trésorerie.

L'évolution de ces ratios à la clôture de l'exercice est présentée ci-après.

Ratio d'endettement :

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Trésorerie et équivalents de trésorerie	- 68,8	- 42,3	- 61,6
Emprunts	341,1	330,4	350,2
Intérêts courus	6,4	7,6	9,6
Crédi-bail et autres dettes financières	2,4	2,1	2,4
Dette nette	281,1	297,8	300,6
EBITDA (12 derniers mois)	110,1	96,1	99,3
Ratio d'endettement net sur l'EBITDA	2,55	3,10	3,03

Ratio de couverture des intérêts nets :

	2008	2007	2006
Charge d'intérêts nets	14,4	15,8	14,2
EBITDA (12 derniers mois)	110,1	96,1	99,3
Ratio d'EBITDA sur charge d'intérêts nets	7,6	6,1	7,0

Enfin, au-delà de sa trésorerie, le Groupe dispose d'une capacité de financement additionnelle sous la forme d'une ligne de crédit revolving multi-devises de 30 millions d'euros.

Ainsi, au 31 décembre 2008, la situation du Groupe au regard de la liquidité est la suivante :

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Lignes de crédit non utilisées	14,5	13,6	16,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	68,8	42,3	61,6
Total	83,3	55,9	77,6

Gestion du risque

Le Groupe dispose de systèmes centralisés dits de « cash pooling » qui permettent une centralisation au niveau du Groupe, sur les principales devises, des liquidités disponibles au sein des différentes filiales du Groupe. Ces systèmes permettent une gestion centralisée de la liquidité du Groupe.

La Direction de la trésorerie Groupe surveille sur une base hebdomadaire les positions de trésorerie de chacune et de l'ensemble des unités et filiales du Groupe. La position hebdomadaire de trésorerie du Groupe fait l'objet d'un reporting à la Direction Générale.

Le Groupe dispose d'autre part d'une gestion prévisionnelle de la liquidité au travers des prévisions de cash-flows issus du budget et/ou du plan à trois ans élaborés à la fin de chaque exercice.

Risque de taux d'intérêt

Identification du risque

Hormis les actifs financiers dédiés au financement de ses engagements au titre des pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme envers ses salariés (cf. note 20 ci-après), le Groupe n'encours pas de risque significatif de taux d'intérêt sur ses actifs financiers, principalement constitués de sa trésorerie. Au 31 décembre 2008, 100 % de la trésorerie du Groupe est constitué de disponibilités. Les équivalents de trésorerie détenus au cours de l'exercice 2008 ont principalement consisté en contrats de pensions livrées (repos) au jour le jour sur des titres de sociétés publiques ou bénéficiant d'une garantie de l'État américain et bénéficiant d'une notation AAA. L'encours maximum de pensions livrées au cours de l'exercice 2008 s'est élevé à 7,2 millions d'USD.

Le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt presque exclusivement du fait de son endettement à long terme. La dette financière à long terme du Groupe, décrite en note 17 aux États financiers consolidés, est une dette à taux variable, qu'il s'agisse de sa fraction en euros ou de celle en USD.

Mesure et gestion du risque

Le risque de taux d'intérêt du Groupe est mesuré et géré de manière centralisée par la Direction de la trésorerie du Groupe qui centralise les excédents et les besoins de trésorerie courants des filiales et met en place les financements externes appropriés.

La stratégie et les politiques de gestion du risque de taux sont validées par la Direction Générale du Groupe.

En date du 31 décembre 2008, le Groupe a couvert comme suit le risque de fluctuation des taux d'intérêt de sa dette à long terme :

- Le taux d'intérêt US LIBOR de la dette senior en USD est plafonné au taux 6 % avec un taux plancher de 3,145 % ; l'encours couvert est de 210 millions de dollars (pour une dette totale en USD de 256 millions de dollars au 31 décembre 2008). Au 31 décembre 2008, ce contrat remplit les critères de couverture au sens de la norme IAS 39. Il est donc comptabilisé à sa juste valeur au bilan, seule la variation de la valeur temps de l'option étant enregistrée au compte de résultat.
- Le taux d'intérêt Euribor de la dette senior en euros est plafonné au taux maximum de 5 % ; l'encours couvert est de 130 millions d'euros (pour une dette totale en euros de 158 millions d'euros au 31 décembre 2008). Au 31 décembre 2008, ce contrat ne remplit pas les critères de couverture au sens de la norme IAS 39. Il est donc comptabilisé à sa juste valeur au bilan, la variation de juste valeur étant enregistrée au compte de résultat.

Les justes valeurs des instruments dérivés de gestion du risque de taux du Groupe s'analysent comme suit :

Nature de l'instrument (en millions)	Devise	Notionnel		Valeur de marché	
		1 à 5 ans	> 5 ans	31/12/2008	31/12/2007
Collar					
Payeur fixe/Receveur Euribor 6M	USD	210,0	-	- 3,5	- 0,8
Cap					
Payeur fixe/Receveur US Libor 6M	EUR	130,0	-	0,1	0,2

L'impact des variations de juste valeur des instruments financiers de gestion du risque de taux d'intérêt sur le résultat de l'exercice 2008 du Groupe s'élève à 0,4 million d'euros, montant comptabilisé en résultat financier.

La gestion à court terme du risque de taux d'intérêt consiste principalement, dans le respect des objectifs fixés par la Direction Générale, à :

- optimiser le coût de la dette à long terme au travers de la fixation des périodes d'intérêt (de un à six mois) en fonction des anticipations de la courbe des taux sur un horizon de six mois ;
- optimiser le rendement des excédents de trésorerie. Les décisions prises en ce domaine sont soumises à autorisation préalable de la Direction Générale.

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Dettes en USD			
Taux fixe	-	-	-
Taux variable	183,5	173,2	193,3
Dettes en euros			
Taux fixe	-	-	-
Taux variable	157,6	157,2	156,9
Total Passifs financiers à taux variable	341,1	330,4	350,2
Actifs financiers à taux variable	-	-	-
Position nette avant gestion	341,1	330,4	350,2
Cap en couverture de la dette en euros	130,0	130,0	
Collar en couverture de la dette en USD	150,9	142,7	
Swap de taux d'intérêt sur la dette en USD			189,8
Swap de taux d'intérêt sur la dette en euros			51,8
Position nette après gestion	60,2	57,7	108,6

Une augmentation des taux d'intérêt de 1 % sur la dette nette à taux variable au 31 décembre 2008, en retenant les mêmes hypothèses de *fixing* que celles ayant prévalu en 2008, aurait pour conséquence une augmentation de la charge annuelle d'intérêt (avant impôt) de 2,3 millions d'euros, après prise en compte de l'effet des instruments de couverture ci-avant décrits. L'impact sur les capitaux (hors résultat) serait de 1,5 million d'euros et correspondrait essentiellement à l'impact de la variation de la juste valeur du collar.

Risques de fluctuation du cours des matières premières

Identification et mesure du risque

Le Groupe est exposé principalement à la variation de prix des matières premières utilisées dans ses processus de production, soit par le biais d'achat de produits industriels ou plus directement d'achat de matières premières brutes ou transformées. Les prix de ces matières premières fluctuent selon l'offre et la demande, et sont donc incontrôlables par le Groupe.

Leur fluctuation pourrait donc avoir un impact significatif sur les coûts de production et, en conséquence, sur la profitabilité du Groupe.

La principale matière première (hors énergie) utilisée par le Groupe est le nickel dont les prix se négocient sur le London Metal Exchange (LME), marché international de matières premières. Les autres achats de métaux non ferreux, toutefois moins significatifs, concernent le cobalt, le cadmium et le lithium. Les prix du cobalt se négocient de gré à gré sur la base des cotations du LME. Le prix du cadmium est indexé sur celui publié dans le *London Metal Bulletin*. Le prix du lithium est négocié directement avec les fournisseurs.

L'exposition du Groupe aux fluctuations du prix du nickel affecte principalement la division Industrial Battery Group (IBG) dont la consommation annuelle (nette des recyclages) est d'environ 1 500 à 1 700 tonnes et, dans une moindre mesure, la division Rechargeable Battery Systems (RBS) dont la consommation annuelle est d'environ 400 à 500 tonnes.

Le prix moyen du nickel sur le LME a été réduit de 43 % de 2007 à 2008 passant d'une moyenne de 37 200 USD/tonne au cours de l'exercice 2007 à une moyenne de 21 030 USD/tonne au cours de l'exercice 2008.

Gestion du risque

La politique de couverture suivie par le Groupe pour se prémunir des fluctuations du cours du nickel consiste principalement à couvrir, de manière centralisée, tout ou partie des besoins estimés au sein de la division IBG. Jusqu'au troisième trimestre 2008, la mise en œuvre de la politique de couverture avait conduit le Groupe à couvrir jusqu'à 70 % des besoins de la division IBG sur un horizon de six à neuf mois. Profitant de la baisse du nickel au troisième trimestre 2008, cet horizon de couverture a été étendu à douze mois. Ainsi au 31 décembre 2008, la couverture portait sur environ 70 % des besoins totaux de la division IBG estimés pour l'année 2009. Cette couverture est réalisée au moyen de contrats d'achat à terme ou d'instruments dérivés (swaps et/ou options) libellés en USD, devise d'achat du nickel.

La politique dite de « surcharge » appliquée au sein de la division RBS, et consistant à indexer les prix de vente de ses produits sur le cours du nickel sur le London Metal Exchange, ne nécessite pas de couverture spécifique et systématique des achats de nickel au-delà du cours plancher du mécanisme d'indexation. Toutefois, le Groupe peut être amené à effectuer, ponctuellement certaines opérations de couverture au moyen des mêmes instruments dérivés que susmentionnés.

La politique de couverture (niveaux de couverture des besoins estimés de chaque division et horizon de couverture des besoins) ainsi que les modalités de couverture (nature des instruments utilisés et contreparties contractuelles) font l'objet d'une approbation par un comité spécifique comprenant le Directeur Général du Groupe, le responsable des achats groupe, le Directeur Général de la division IBG et le Directeur Financier du Groupe.

Les principes généraux du traitement comptable des instruments dérivés de couverture des risques de fluctuation des cours de matières premières sont explicités ci-avant dans la note 2.27 aux États financiers consolidés, au paragraphe relatif aux couvertures de flux de trésorerie.

Les gains et pertes résultant des contrats de couverture sont affectés aux coûts de vente de la division dont le besoin est couvert dans la mesure où ces contrats sont désignés comme des contrats de couverture au sens de la norme IAS 39.

Les gains ou pertes réalisés sur les contrats n'étant pas désignés comme des contrats de couverture au sens de la norme IAS 29, sont comptabilisés en « Autres charges et produits opérationnels ».

Au 31 décembre 2008, les instruments financiers dérivés mis en place par le Groupe pour couvrir le risque de variation de cours sur matières premières sont les suivants :

	Montants nominaux des contrats	Valeur de marché des contrats au 31 décembre 2008			Total
		Couverture de flux de trésorerie futurs	Couverture de juste valeurs	Non affectés (trading)	
Nickel					
Contrats d'achat à terme	-	-	-	-	-
Swaps	19,0	- 2,1	-	-	- 2,1
Total	19,0	- 2,1	0	0	- 2,1

L'impact sur les comptes consolidés du Groupe des opérations de couverture existantes à la clôture de l'exercice est le suivant :

	Impact en capitaux propres au 31 décembre 2008	Impact en résultat 2008	Sensibilité de l'impact en capitaux propres à une hausse de 10 % du cours du nickel
Nickel			
Contrats d'achat à terme	-	-	-
Swaps	- 1,1	0,4	0,5
Total	- 1,1	0,4	0,5

L'impact sur le résultat consolidé du Groupe de la variation de valeur de marché des instruments financiers de couverture du risque de variation de cours du nickel serait de 0,1 million d'euros dans l'hypothèse d'une hausse de 10 % du prix du nickel.

Risques de change

Identification et mesure du risque

Compte tenu de la diversité géographique de ses implantations et de ses activités, le Groupe est exposé à la variation des cours de change et en particulier à la parité USD/Euro. Les fluctuations des parités de change peuvent donc avoir, un impact significatif sur la situation financière du Groupe et sur la comparabilité de certaines données d'un exercice à l'autre. L'impact de ces fluctuations peut s'apprécier au niveau :

- des risques liés à l'évolution de la devise autre que l'euro dans laquelle une société du Groupe tient sa comptabilité (risque de conversion) ; et
- des risques liés à l'évolution d'une devise autre que celle dans laquelle une société du Groupe tient sa comptabilité (risque de transaction).

L'exposition du Groupe au risque de change résultant des achats et ventes réalisés par les sociétés du Groupe dans d'autres devises que leur monnaie fonctionnelle (risque de transaction) affecte principalement les unités ayant une double activité de production et de commercialisation, les entités purement commerciales réalisant principalement leurs achats et leurs facturations clients dans leur devise fonctionnelle.

Les principaux risques de change affectant les entités ayant une activité de production et une forte activité internationale concerne les fluctuations de leur monnaie locale par rapport à l'euro et à l'USD, devise dans laquelle le Groupe réalise en moyenne près de 40 % de son chiffre d'affaires.

Le poids respectif des principales devises dans le chiffre d'affaires du Groupe est le suivant :

	Euro	USD	GBP	Autres devises
Exercice 2008	48,41 %	38,54 %	5,35 %	7,7 %
Exercice 2007	45,81 %	41,23 %	6,45 %	6,5 %

Le Groupe a une dette de 256 millions d'USD au 31 décembre 2008. Cette dette est adossée aux actifs en USD du Groupe. À ce titre, elle est considérée comme une couverture d'investissements nets en devises et l'impact des variations de change sur la dette du Groupe en USD est enregistré en capitaux propres.

Le Groupe supporte d'autre part un risque de change lié à la conversion de son endettement en euros au sein d'entités en République tchèque et en Suède pour lesquelles l'euro ne constitue pas leur monnaie fonctionnelle. En application des normes IFRS, les écarts de conversion de cette dette en euros dans la monnaie fonctionnelle de ces entités sont constatés au compte de résultat de la période de ces entités. Ces gains ou pertes de change (voir note 26 ci-après) sont maintenus en résultat consolidé lors de la conversion en euros des États financiers de ces mêmes entités.

Gestion du risque de transaction

La sensibilité globale du Groupe à la parité USD contre l'euro est limitée par une double politique de couverture consistant principalement :

- à acheter ou à fabriquer dans la même devise que la devise de facturation,
- à utiliser les cash-flows nets en USD au service partiel de la dette du Groupe libellée en USD.

Il convient à ce titre de mentionner que c'est en USD que le Groupe réalise principalement ses achats de matières premières et notamment ses achats de nickel et autres métaux.

Sauf cas particuliers, l'identification, la mesure et la gestion des risques de change transactionnels liés aux ventes et achats en devises autres que la devise fonctionnelle sont opérés localement par chaque entité, sous la supervision de la Direction de la trésorerie du Groupe.

Le tableau ci-dessous présente les actifs et passifs courants pour les principales devises d'exposition du Groupe au 31 décembre 2008 ainsi qu'une mesure de la sensibilité des positions résiduelles.

	GBP	SEK	USD	ILS
Actifs courants	11,0	17,9	242,3	3,7
Dettes courantes	- 4,7	- 22,6	- 186,8	- 4,5
Position bilantielle nette avant gestion	6,3	- 4,7	55,5	- 0,8
Couvertures en cours au 31 décembre 2008	-	-	-	-
Position bilantielle nette après gestion	6,3	- 4,7	55,5	- 0,8
Cours des devises contre euro au 31 décembre 2008	0,95	10,87	1,39	5,07
Impact en euros d'une baisse de l'euro de 5 %	0,3	- 0,2	2,9	0,0

Le Groupe estime, tous les autres paramètres restant inchangés, qu'une variation de 10 % de la parité USD contre euro a un impact de même sens de l'ordre de 4 % sur le chiffre d'affaires et un impact de même sens de l'ordre de 6 % à 7 % sur l'EBITDA (tel que défini dans les États financiers consolidés). Bien que moins sensible aux variations individuelles contre l'euro des devises autres que l'USD, le chiffre d'affaires et la marge d'EBITDA sont affectés par leurs variations. Le poids total des autres devises dans le chiffre d'affaires du Groupe étant d'environ 13 %.

Gestion du risque de conversion

Le Groupe détient certains investissements dans des activités à l'étranger dont les actifs nets sont exposés au risque de conversion de devises. Le risque de change lié à la détention des actifs nets des entités étrangères du Groupe est pour l'essentiel géré au moyen d'emprunts libellés dans la devise concernée. Le Groupe n'a pas contracté de couverture spécifique sur ses actifs nets à l'étranger autre que des emprunts libellés dans la devise des entités étrangères.

Risque crédit et de contrepartie

Le risque de crédit auquel le Groupe est exposé provient essentiellement des créances et engagements commerciaux vis-à-vis des clients du groupe ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en dépôts auprès d'établissements bancaires et d'institutions financières, des instruments financiers et produits dérivés de gré à gré contractés avec des institutions financières.

Risque de crédit client

De par l'activité de Saft, les créances clients constituent la principale source de risque crédit. Du fait de la très grande diversité de ses marchés et clients, le client le plus important représente moins de 4 % du chiffre d'affaires consolidé en 2008 (contre 5 % en 2007), et les 10 plus importants clients du Groupe représentent respectivement 22 % et 24 % du chiffre d'affaires consolidé des exercices 2008 et 2007.

Le risque de crédit client est géré localement au niveau de chaque entité. Une évaluation du risque de non-recouvrement est réalisée selon une périodicité trimestrielle ou lorsqu'un événement rend incertain le recouvrement d'une créance.

Les principaux clients du Groupe font également l'objet d'un suivi périodique au niveau de la Direction Financière du Groupe.

Risque de contreparties bancaires et financières

Le risque de contrepartie provenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers de produits dérivés contractés avec des établissements bancaires et/ou institutions financières est géré d'une manière centralisée par le département de la trésorerie groupe.

Afin de limiter son risque de contrepartie, la trésorerie centralisée au niveau du Groupe est principalement gérée avec des établissements bancaires qui sont eux-mêmes prêteurs vis-à-vis du Groupe.

Les opérations sur instruments dérivés de couverture du risque de prix sur matières premières ont également pour contreparties des établissements prêteurs vis-à-vis du Groupe.

Estimation de la juste valeur des instruments financiers

Les valeurs de marché des instruments financiers de taux ou de matières premières ont été calculées sur la base des justes valeurs de marché communiqué par les contreparties à ces transactions.

Note 4. Périmètre de consolidation

La société Saft Groupe SA a été constituée en mars 2005 et est la société mère du Groupe.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 comprend les sociétés suivantes :

Dénomination sociale	Pays	Quotité de contrôle et d'intérêt	Méthode de consolidation
Saft Groupe SA	France	100	IG
Friemann & Wolf Batterietechnik GmbH (Friwo)	Allemagne	100	IG
Saft Batterien GmbH	Allemagne	100	IG
SGH GmbH	Allemagne	100	IG
Tadiran Batteries GmbH	Allemagne	100	IG
Saft UK Ltd	Angleterre	100	IG
Saft Australia Pty Ltd	Australie	100	IG
Saft Batteries Pty Ltd	Australie	100	IG
Saft Zhuhai (Ftz) Batteries Co, Ltd	Chine	100	IG
Saft Nife ME Ltd	Chypre	100	IG
MSB	Écosse	50	ME
Saft Baterias SL	Espagne	100	IG
Eternacell, Inc.	États-Unis	100	IG
Florida Substrate Inc. (=Saft PPF)	États-Unis	100	IG
Saft America Inc.	États-Unis	100	IG
Saft Federal Systems Inc. (=Tadiran)	États-Unis	100	IG
Saft JV Holding Co	États-Unis	100	IG
ATB	États-Unis	50	ME
Johnson Controls-Saft Advanced Power Solutions LLC	États-Unis	49	ME
Saft SA	France	100	IG
Saft Acquisition SAS	France	100	IG
ASB	France	50	ME
Johnson Controls-Saft Advanced Power Solutions SAS	France	49	ME
Saft Hong Kong Ltd	Hong Kong	100	IG
Amco-Saft India Ltd	Inde	51,04	IG
Tadiran Batteries Ltd	Israël	100	IG
Saft Batterie Italia Srl	Italie	100	IG
Saft Finance Sarl	Luxembourg	100	IG
Saft AS Norway	Norvège	100	IG
Saft Batterijen BV	Pays-Bas	100	IG
Saft Ferak AS	République tchèque	100	IG
Saft Batteries Pte Ltd	Singapour	100	IG
Alcad AB	Suède	100	IG
Fast Jung KB	Suède	100	IG
Saft AB	Suède	100	IG
Saft Sweden AB	Suède	100	IG

Dans le tableau ci-dessus, "IG" signifie que la société est consolidée par intégration globale et "ME" que la société est consolidée par mise en équivalence.

Note 5. Changement du périmètre de consolidation

Il n'y a pas eu de changements du périmètre de consolidation tant en 2007 qu'en 2008.

En janvier 2006, Saft et Johnson Controls a créé la joint-venture Johnson Controls-Saft Advanced Power Solutions LLC (Johnson Controls-Saft), avec pour objectif de devenir le principal fournisseur en occident de batteries pour véhicules hybrides et véhicules électriques. Le savoir-faire confirmé de Saft dans le domaine des technologies avancées pour batteries à haute performance vient compléter les atouts de Johnson Controls, dont notamment la capacité de production à grande échelle et la connaissance remarquable du secteur automobile mondial. Saft apporte à la joint-venture son savoir-faire ainsi que des licences et contrats technologiques, en contrepartie d'une participation de 49 %. Johnson Controls apporte son savoir-faire, des licences et des contrats technologiques ainsi que 40 millions de dollars en numéraire et en actifs, en échange d'une participation de 51 %.

JCS a créé une filiale détenue à 100 %, Johnson Controls-Saft Advanced Power Solutions SAS, pour ses activités européennes.

Saft a créé une holding détenue à 100 % Saft JV Holding C°, qui détient les investissements du Groupe dans JCS.

Aussi, en janvier 2006, Saft a acquis une participation majoritaire de 51 % dans Amco-Saft India Ltd, fabricant indien de batteries industrielles au nickel-cadmium. Les objectifs de cette opération seront d'étendre l'activité existante de la société au marché local industriel et de renforcer sa présence sur les marchés ferroviaire et militaire. L'impact de cette acquisition sur les comptes consolidés de l'exercice 2006 est peu significatif : la juste valeur des actifs nets acquis (51,04 %) s'est élevée à 0,8 million d'euros et le goodwill constaté s'est élevé 0,8 million d'euros. Amco-Saft India a contribué au chiffre d'affaires consolidé 2006 du Groupe à concurrence de 2,2 millions d'euros et sa contribution sur le résultat 2006 du Groupe est non significative.

ASB/MSB, la joint-venture du Groupe avec EADS, est consolidée par mise en équivalence depuis l'exercice 2006 alors qu'elle l'était auparavant par intégration proportionnelle. Les comptes du Groupe de 2005 ont été retraités pour mettre ASB/MSB en mise en équivalence. ASB a aussi créé une nouvelle filiale, ATB, en 2006.

En 2006, Saft a fusionné Saft US 2003 Inc. dans Saft America Inc. Saft US 2003 Inc. a donc disparu.

Note 6. Informations par segment d'activité et par zone géographique

a) Informations par segment d'activité

Le Groupe Saft est structuré autour des secteurs d'activités suivants :

- La division Specialty Battery Group (SBG) qui produit des batteries utilisées notamment dans les compteurs électriques (eau, gaz, électricité), les systèmes automatiques de relevé de compteur et de péage autoroutier, les systèmes de sauvegarde de mémoires d'ordinateurs, les satellites, les radios et équipements portables des forces armées, les missiles et les torpilles.
- La division Industrial Battery Group (IBG) qui produit des batteries destinées à l'alimentation d'énergie de secours dans les infrastructures industrielles et les réseaux de télécommunications, les industries aéronautiques et ferroviaires.
- La division Rechargeable Battery Systems (RBS) qui produit une gamme spécifique de batteries rechargeables destinées à l'éclairage de sécurité et à des équipements électroniques professionnels.
- La division Johnson Controls-Saft (JCS) spécialisée dans le développement, la production et la commercialisation de batteries de technologies avancées destinées aux véhicules hybrides et aux véhicules électriques.
- La division Autres comprend les holdings du Groupe. Elle inclut les fonctions centrales telles que l'informatique, la recherche, la direction générale et la direction financière et administrative.

La mesure de la performance de chaque segment est basée sur le résultat opérationnel avant impôt.

Les tableaux ci-dessous déclinent les informations pour les quatre principaux segments d'activités et Autres.

Résultat opérationnel par segment d'activité

Au 31/12/2008						
(en millions d'euros)	IBG	RBS	SBG	JCS	Autres	Total
Chiffre d'affaires du segment	356,4	101,8	319,0	-	-	777,2
Chiffre d'affaires intrasegment	- 64,3	- 25,3	- 78,2	-	-	- 167,8
Chiffre d'affaires consolidé	292,1	76,5	240,8			609,4
Résultat opérationnel	47,6	- 1,7	37,6	-	(2,8)	80,7
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-	-	1,4	- 11,4	-	- 10,0
Le résultat opérationnel inclut les charges ou produits suivants :						
Amortissement des immobilisations incorporelles	- 4,2	- 0,8	- 6,5	-	-	- 11,5
Amortissement des immobilisations corporelles	- 6,7	- 2,4	- 7,9	-	- 0,2	- 17,2
Dépréciation d'actifs	-	- 0,6	-	-	-	- 0,6
Provisions pour restructuration	- 0,1	- 0,2	0,1	-	-	- 0,2
Autres charges et produits opérationnels	- 0,1	- 0,1	0,3	-	-	0,1

Au 31/12/2007

(en millions d'euros)	IBG	RBS	SBG	JCS	Autres	Total
Chiffre d'affaires du segment	350,4	110,4	297,9	-	-	758,7
Chiffre d'affaires intrasegment	- 68,0	- 27,0	- 63,2	-	-	- 158,2
Chiffre d'affaires consolidé	282,4	83,4	234,7	-	-	600,5
Résultat opérationnel (retraité)	35,2	0,1	38,5	-	- 4,7	69,1
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-	-	0,6	- 8,2	-	- 7,6
Le résultat opérationnel inclut les charges ou produits suivants :						
Amortissement des immobilisations corporelles	- 6,3	- 2,2	- 7,6	-	- 0,4	- 16,5
Dépréciation d'actifs	-	- 0,2	-	-	-	- 0,2
Amortissement des immobilisations incorporelles	- 4,1	- 0,7	- 6,1	-	- 0,1	- 11,0
Provisions pour restructuration	0,2	0,2	0,4	-	-	0,8
Autres charges et produits opérationnels	-	- 0,1	- 0,3	-	- 1,6	- 2,0

Au 31/12/2006

(en millions d'euros)	IBG	RBS	SBG	JCS	Autres	Total
Chiffre d'affaires du segment	284,9	102,4	300,3	-	-	687,6
Chiffre d'affaires intrasegment	- 46,2	- 21,4	- 59,8	-	-	- 127,4
Chiffre d'affaires consolidé	238,7	81,0	240,5	-	-	560,2
Résultat opérationnel (retraité)	44,6	- 8,9	42,8	16,1	- 9,7	84,9
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-	-	0,3	- 4,4	-	- 4,1
Le résultat opérationnel inclut les charges ou produits suivants :						
Amortissement des immobilisations corporelles	- 5,2	- 2,2	- 7,4	-	- 0,6	- 15,4
Amortissement des immobilisations incorporelles	- 3,7	- 0,7	- 5,6	-	- 0,3	- 10,3
Provisions pour restructuration	0,2	- 0,4	- 0,4	-	-	- 0,6
Autres charges et produits opérationnels	- 0,2	- 0,3	- 0,4	16,1	- 5,6	9,6

Bilan et investissements par segment d'activité**Au 31/12/2008**

(en millions d'euros)	IBG	RBS	SBG	JCS	Autres	Total
Total actif	209,9	71,9	301,5	- 10,3	219,1	792,1
Passif hors capitaux propres	46,7	17,5	82,7	3,1	488,3	638,3
Acquisition d'immobilisations et capitalisation de frais de R&D	- 13,2	- 2,4	- 12,3	-	- 0,5	- 28,4

Au 31/12/2007

(en millions d'euros)	IBG	RBS	SBG	JCS	Autres	Total
Total actif	184,1	77,6	296,7	1,8	202,0	762,2
Passif hors capitaux propres	53,8	22,4	97,2	1,7	460,2	635,3
Acquisition d'immobilisations et capitalisation de frais de R&D	- 6,3	- 3,3	- 14,2	-	- 0,7	- 24,5

Au 31/12/2006

(en millions d'euros)	IBG	RBS	SBG	JCS	Autres	Total
Total actif	184,6	70,5	296,9	11,1	213,1	776,2
Passif hors capitaux propres	52,0	22,6	83,2	4,2	506,9	668,9
Acquisition d'immobilisations et capitalisation de frais de R&D	- 9,7	- 2,4	- 15,3	-	- 0,6	- 28,0

b) Informations par zone géographique

Chiffre d'affaires consolidé par zone géographique

(en millions d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Europe	312,3	302,9	288,1
Amérique du Nord	192,9	198,6	183,3
Asie-Océanie	59,6	54,8	53,3
Proche-Orient et Afrique	39,3	39,5	32,8
Amérique du Sud	5,1	4,7	2,4
Autres	0,2	-	0,3
Total	609,4	600,5	560,2

Le chiffre d'affaires est alloué sur la base de la localisation géographique des clients.

Total actif

(en millions d'euros)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Europe	614,8	601,7	604,8
Amérique du Nord	128,1	116,2	128,2
Asie-Océanie	21,8	16,9	9,8
Proche Orient et Afrique	27,4	27,4	33,4
Amérique du Sud	-	-	-
Autres	-	-	-
Total	792,1	762,2	776,2

Les actifs sont alloués sur la base de leur localisation géographique.

Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, y compris capitalisation de frais de recherche et développement

(en millions d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007	Exercice 2006
Europe	- 15,2	- 16,4	- 16,3
Amérique du Nord	- 10,2	- 6,2	- 7,0
Asie-Océanie	- 0,2	- 0,2	- 2,0
Proche-Orient et Afrique	- 2,8	- 1,7	- 2,7
Amérique du Sud	-	-	-
Autres	-	-	-
Total	- 28,4	- 24,5	- 28,0

Les acquisitions d'immobilisations sont allouées sur la base de la localisation géographique des actifs.

Note 7. Immobilisations incorporelles nettes

L'évolution des immobilisations incorporelles nettes est la suivante :

(en millions d'euros)	Logiciels	Marques	Frais de développement	Autres immobilisations incorporelles	Total
Valeur nette au 01/01/2006	0,2	125,8	11,7	115,1	252,8
Acquisitions	0,1	-	6,3	0,1	6,5
Cessions	-	-	- 0,9	-	- 0,9
Amortissement	- 0,3	-	- 0,9	- 9,1	- 10,3
Écarts de change	-	-	- 0,4	-	- 0,4
Transfert	0,1	-	-	-	0,1
Dépréciation	-	-	- 0,1	-	- 0,1
Valeur nette au 31/12/2006	0,1	125,8	15,7	106,1	247,7
Au 31/12/2006					
Valeur brute	3,2	125,8	17,3	134,4	280,7
Cumul des amortissements	- 3,1	-	- 1,6	- 28,3	- 33,0
Valeur nette	0,1	125,8	15,7	106,1	247,7
Valeur nette au 01/01/2007	0,1	125,8	15,7	106,1	247,7
Acquisitions	0,2	-	6,3	-	6,5
Cessions	-	-	-	-	-
Amortissement	- 0,2	-	- 1,7	- 9,1	- 11,0
Écarts de change	-	-	- 0,8	-	- 0,8
Transfert	-	-	-	-	-
Dépréciation	-	-	- 0,2	-	- 0,2
Valeur nette au 31/12/2007	0,1	125,8	19,3	97,0	242,2
Au 31/12/2007					
Valeur brute	3,4	125,8	22,8	134,4	286,4
Cumul des amortissements	- 3,3	-	- 3,5	- 37,4	- 44,2
Valeur nette	0,1	125,8	19,3	97,0	242,2
Valeur nette au 01/01/2008	0,1	125,8	19,3	97,0	242,2
Acquisitions	0,1	-	5,5	0,2	5,8
Cessions	-	-	-	-	-
Amortissement	- 0,1	-	- 2,4	- 9,0	- 11,5
Écarts de change	-	-	0,1	-	0,1
Transfert	-	-	-	-	-
Dépréciation	-	-	- 0,6	-	- 0,6
Valeur nette au 31/12/2008	0,1	125,8	21,9	88,2	236,0
Au 31/12/2008					
Valeur brute	3,4	125,8	28,4	134,5	292,1
Cumul des amortissements	- 3,3	-	- 6,5	- 46,3	- 56,1
Valeur nette	0,1	125,8	21,9	88,2	236,0

les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les technologies et relations clientèles comptabilisées lors de l'acquisition des activités batteries du Groupe Alcatel en 2004.

L'amortissement et les dépréciations des immobilisations incorporelles impactent la ligne « coût des ventes » du compte de résultat.

Note 8. Écarts d'acquisition

Les principaux écarts d'acquisition résultent du rachat par les Fonds Doughty Hanson, en janvier 2004, des activités batteries du groupe Alcatel. La valeur d'acquisition des entités opérationnelles acquises a été allouée en partie sur les actifs et passifs apportés, qui ont été comptabilisés à leur juste valeur au 14 janvier 2004 sur la base d'une valorisation réalisée par un expert indépendant. Cette revalorisation par rapport aux valeurs comptables dans le bilan consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2004 a porté sur :

- les immobilisations incorporelles, pour un montant de 201 millions d'euros. Celles-ci sont principalement composées de marques, projets de recherche et développement, de valeur de la clientèle par ligne de produits.
- les immobilisations corporelles pour 24 millions d'euros. La durée de vie de ces immobilisations a été également revue.

Le solde non alloué par rapport à la valeur d'acquisition a été traité en écart d'acquisition, pour un montant de 117,1 millions d'euros.

L'évolution des écarts d'acquisition est le suivant :

(en millions d'euros)	2005	2006	2007	2008
Valeur nette au 1^{er} janvier	108,1	119,2	111,5	103,5
Entrée de périmètre (AMCO-Saft India Ltd)	-	0,8	-	-
Dépréciation	-	-	-	-
Écarts de change	11,1	- 8,5	- 8,0	3,8
Valeur nette au 31 décembre	119,2	111,5	103,5	107,3

Les écarts d'acquisition sont alloués aux unités génératrices de trésorerie auxquels ils correspondent.

Au 31/12/2008

(en millions d'euros)	IBG	RBS	SBG	Total
Europe	20,2	-	14,7	34,9
Amérique du Nord	41,5	-	30,2	71,7
Asie-Océanie	0,7	-	-	0,7
Proche-Orient et Afrique	-	-	-	-
Amérique du Sud	-	-	-	-
	62,4	-	44,9	107,3

Au 31/12/2007

(en millions d'euros)	IBG	RBS	SBG	Total
Europe	20,2	-	14,7	34,9
Amérique du Nord	39,2	-	28,6	67,8
Asie-Océanie	0,8	-	-	0,8
Proche-Orient et Afrique	-	-	-	-
Amérique du Sud	-	-	-	-
	60,2	-	43,3	103,5

Au 31/12/2006

(en millions d'euros)	IBG	RBS	SBG	Total
Europe	20,2	-	14,7	34,9
Amérique du Nord	43,9	-	31,9	75,8
Asie-Océanie	0,8	-	-	0,8
Proche-Orient et Afrique	-	-	-	-
Amérique du Sud	-	-	-	-
	64,9	-	46,6	111,5

Note 9. Immobilisations corporelles nettes

L'évolution des immobilisations corporelles nettes est la suivante :

(en millions d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Immobilisations en cours	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur nette au 01/01/2006	9,0	25,1	62,7	6,0	6,3	109,1
Entrée de périmètre	-	-	0,2	-	-	0,2
Acquisitions	-	0,7	13,2	6,5	1,1	21,5
Cessions	- 0,4	- 0,1	- 0,6	-	- 0,1	- 1,2
Amortissement	-	- 2,4	- 12,1	-	- 0,9	- 15,4
Écarts de change	-	- 0,3	- 2,1	- 0,1	- 0,1	- 2,6
Transfert	-	0,2	6,4	- 7,4	0,5	- 0,3
Valeur nette au 31/12/2006	8,6	23,2	67,7	5,0	6,8	111,3
Au 31/12/2006						
Valeur brute	8,6	40,5	154,0	5,0	13,2	221,3
Cumul des amortissements	-	- 17,3	- 86,3	-	- 6,4	- 110,0
Valeur nette	8,6	23,2	67,7	5,0	6,8	111,3
Valeur nette au 01/01/2007	8,6	23,2	67,7	5,0	6,8	111,3
Acquisitions	0,5	1,2	7,5	7,9	0,9	18,0
Cessions	-	-	- 0,4	-	- 0,1	- 0,5
Amortissement	-	- 1,8	- 13,3	-	- 1,4	- 16,5
Écarts de change	- 0,1	- 0,6	- 2,9	- 0,2	- 0,1	- 3,9
Transfert	-	0,8	3,8	- 4,8	0,2	-
Valeur nette au 31/12/2007	9,0	22,8	62,4	7,9	6,3	108,4
Au 31/12/2007						
Valeur brute	9,0	40,8	155,3	7,9	13,9	226,9
Cumul des amortissements	-	- 18,0	- 92,9	-	- 7,6	- 118,5
Valeur nette	9,0	22,8	62,4	7,9	6,3	108,4
Valeur nette au 01/01/2008	9,0	22,8	62,4	7,9	6,3	108,4
Acquisitions	-	2,2	18,2	1,4	0,8	22,6
Cessions	- 0,6	-	- 0,2	-	-	- 0,8
Amortissement	-	- 2,1	- 14,0	-	- 1,1	- 17,2
Écarts de change	- 0,1	- 0,1	-	- 0,1	0,1	- 0,2
Transfert	-	-	1,7	- 1,7	-	-
Valeur nette au 31/12/2008	8,3	22,8	68,1	7,5	6,1	112,8
Au 31/12/2008						
Valeur brute	8,3	39,7	167,3	7,5	14,5	237,3
Cumul des amortissements	-	- 16,9	- 99,2	-	- 8,4	- 124,5
Valeur nette	8,3	22,8	68,1	7,5	6,1	112,8

Les immobilisations corporelles financées par des contrats de location-financement et de location de longue durée s'élèvent à 3,3 millions d'euros, montant inchangé par rapport aux exercices 2007 et 2006. Ces immobilisations concernent principalement l'usine de Nersac. Elles sont classées en « Autres immobilisations corporelles » dans le tableau ci-dessus.

Les immeubles de placement s'élèvent en valeur nette à 0,2 million d'euros au 31 décembre 2008 (2,7 millions d'euros en valeur brute), contre des valeurs nettes respectives de 0,4 million d'euros et 0,5 million d'euros au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006.

Note 10. Tests de perte de valeur des actifs

Le Groupe procède au cours du second semestre de chaque année à des tests de perte de valeur de ses actifs incorporels, corporels ainsi que de ses goodwill, selon les principes exposés dans la note 2.9.

Ces tests sont effectués systématiquement sur une base annuelle pour ce qui concerne les actifs incorporels non amortis ainsi que les goodwill. Ils ne sont mis en œuvre pour les immobilisations amortissables que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur.

À la clôture de l'exercice 2008, aucun indice de perte de valeur n'a été identifié concernant les actifs corporels amortissables du Groupe ; en ce qui concerne les actifs incorporels amortissables, seuls quelques projets de développement capitalisés ont été dépréciés pour un montant total de 0,6 million d'euros, compte tenu de l'absence de perspectives de commercialisation des produits attachés à ces projets.

a) Principales hypothèses utilisées

Les flux de trésorerie futurs utilisés pour déterminer la valeur d'utilité des actifs sont ceux résultant des prévisions actualisées du second semestre de l'année en cours et du Plan Stratégique qui couvre un horizon de trois années (soit les données budgétaires de l'année suivante plus deux années).

Le Plan Stratégique couvrant la période 2009-2011 été élaboré avec des hypothèses économiques jugées réalistes par le management du Groupe, qu'il s'agisse des niveaux de chiffre d'affaires ou des prix des matières premières et de l'énergie.

Les taux d'actualisation utilisés correspondent au Coût Moyen Pondéré du Capital calculé sur la base de paramètres sectoriels éventuellement majoré d'un spread reflétant le degré de risque spécifique de l'actif testé. Les données utilisées pour la détermination de ces taux proviennent dans leur grande majorité d'une source externe indépendante.

Compte tenu de l'évolution des différents paramètres, le taux d'actualisation utilisé (hors spread) a augmenté de 40 points de base par rapport à celui utilisé en 2007.

b) Tests de valorisation des actifs incorporels non amortis

Marques

Les tests de valorisation des marques reposent sur une actualisation des redevances qui seraient versées par un tiers souhaitant les utiliser, sur la base des prévisions de chiffre d'affaires par marque du Plan Stratégique. La valeur d'utilité inclut d'autre part une valeur terminale intégrant un taux de croissance à long terme différencié selon le caractère plus ou moins stratégique des marques valorisées.

En l'absence d'indice d'amélioration ou de dégradation significative des conditions de rentabilité des marques du Groupe, les taux de redevance utilisés en 2008 n'ont pas été modifiés par rapport à l'exercice précédent.

De même les taux de croissance à long terme utilisés sont inchangés par rapport à ceux en vigueur lors des précédents tests effectués en 2007.

À l'issue de ces tests, aucune perte de valeur des marques du Groupe n'a été constatée à la clôture de l'exercice 2008 par rapport à leur valeur comptable à cette date, y compris après prise en compte des facteurs de sensibilité suivants :

- une baisse de 50 % du taux de croissance des ventes à l'horizon du plan conduirait à une baisse de la valeur des marques de 6,8 %, sans pour autant que celle-ci devienne inférieure à leur valeur nette comptable ;
- une baisse de 100 points de base de la croissance à long terme au-delà de l'horizon du plan conduirait à une baisse de la valeur des marques de 10,3 %, sans pour autant que celle-ci devienne inférieure à leur valeur nette comptable ;
- enfin, une augmentation du Coût Moyen Pondéré du Capital de 100 points de base conduirait à une baisse de la valeur des marques de 8,8 %, sans pour autant que celle-ci devienne inférieure à leur valeur nette comptable.

Goodwill

Le principal goodwill du Groupe est le goodwill « Saft » résultant de l'acquisition des activités batteries du groupe Alcatel et du transfert du contrôle de ces activités aux Fonds Doughty Hanson en janvier 2004.

Le test de dépréciation du goodwill consiste à comparer la valeur nette comptable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie avec sa valeur recouvrable, qui se définit comme le maximum entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de cession. Le Groupe a retenu comme Unités Génératrices de Trésorerie les secteurs d'activité tels qu'existants à la date d'acquisition des activités batteries du groupe Alcatel et du transfert du contrôle de ces activités aux Fonds Doughty Hanson en janvier 2004, sachant qu'aucun goodwill n'avait été affecté à l'UGT que constitue la division Rechargeable Battery Systems.

La valeur d'utilité est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés résultant du Plan Stratégique et d'une valeur terminale intégrant un taux de croissance, non différencié selon les Unités Génératrices de Trésorerie. Il est identique au taux de croissance utilisé pour la valorisation de la marque Saft, et est inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Le taux d'actualisation utilisé n'est pas différencié selon les Unités Génératrices de Trésorerie. Il se base sur le Coût Moyen Pondéré du Capital sans spread de majoration. Il est donc indépendant de la structure financière du Groupe et de la façon dont celui-ci a financé l'acquisition des actifs appartenant à l'Unité Génératrice de Trésorerie testée.

Aucune perte de valeur des goodwill n'a été constatée à l'issue de la comparaison entre la valeur d'utilité ainsi calculée et la valeur nette comptable des Unités Génératrices de Trésorerie.

Les tests de sensibilité décrits ci-après confirment l'absence de perte de valeur des goodwill du Groupe :

- une baisse de 20 % du résultat opérationnel des UGT à l'horizon du Plan Stratégique conduirait à une baisse de leur valeur d'utilité de 23,8 % pour IBG et de 20,0 % pour SBG, sans pour autant que celle-ci devienne inférieure à leur valeur nette comptable ;
- l'hypothèse de l'absence totale de croissance à long terme au-delà de l'horizon du plan conduirait à une baisse de la valeur d'utilité de 22,6 % pour IBG et de 21,7 % pour SBG, sans pour autant que celle-ci devienne inférieure à leur valeur nette comptable ;

- une augmentation du Coût Moyen Pondéré du Capital de 200 points de base conduirait à une baisse de la valeur d'utilité de 21,7 % pour IBG et de 21,1 % pour SBG, sans pour autant que celle-ci devienne inférieure à leur valeur nette comptable.

Le second goodwill inscrit à l'actif du bilan du Groupe résulte de l'acquisition par Saft (via sa filiale Saft Batteries Pte Ltd basée à Singapour) en janvier 2006 de 51,04 % des titres de la société Amco Power Systemes Limited, devenue par la suite Amco Saft India Limited.

Le test de valeur de ce goodwill a été réalisé selon une méthodologie similaire à celle précédemment décrite, mais en tenant compte des spécificités liées à l'environnement économique et financier de l'Inde. Aucune perte de valeur du goodwill Amco n'a été constatée à l'issue de la comparaison entre la valeur d'utilité ainsi calculée et la valeur nette comptable d'Amco Saft India Limited.

Note 11. Autres actifs financiers non courants

Les créances financières se détaillent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Participations dans les sociétés liées ⁽¹⁾	0,4	0,4	0,4
Parts dans les GIE GBLA et GLM1 ⁽²⁾	0,1	0,1	0,1
Dépôts et cautionnement	0,8	2,1	2,2
	1,3	2,6	2,7

(1) La société Unicontal, n'étant pas significative, a été exclue du périmètre de consolidation. Le capital de cette société anonyme de droit français qui s'élève à 38 234 euros est détenu à 99,7 % par la société Saft SA. Le prix de revient des titres détenus s'élève à 379 217 euros pour des capitaux propres au 31 décembre 2008 d'un montant de 301 141 euros. Le résultat net 2008 réalise un profit de 6 945 euros.

(2) Historiquement, dans le cadre de son activité de production de batteries pour véhicules électriques, Saft et un constructeur automobile ont conclu un accord de partenariat en 1995 et sont membres de deux groupements d'intérêt économique (GIE). Aux termes de cet accord, le constructeur automobile assure la commercialisation des véhicules équipés de batteries Saft. L'un des GIE est propriétaire des batteries (GBLA), l'autre assure leur location aux propriétaires des véhicules (GLM1). La participation de Saft est de 25 % dans le premier GIE et de 26 % dans le second. C'est actuellement une activité de remplacement dédiée à un parc déclinant de véhicules électriques fabriqués avant septembre 2005.

Note 12. Stocks

Les stocks se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Matières premières et marchandises			
- Valeur brute	35,4	38,6	32,7
- Dépréciation	- 3,2	- 4,5	- 4,0
Valeur nette	32,2	34,1	28,7
Encours de production industrielle			
- Valeur brute	28,1	29,0	29,1
- Dépréciation	- 1,1	- 1,9	- 2,6
Valeur nette	27,0	27,1	26,5
Produits finis (au coût)			
- Valeur brute	20,8	18,7	17,7
- Dépréciation	- 0,8	- 1,4	- 1,6
Valeur nette	20,0	17,3	16,1
Total stocks et encours nets	79,2	78,5	71,3

L'ensemble des stocks a une durée d'utilisation inférieure à un an.

Note 13. Créances et comptes rattachés

Les créances et comptes rattachés se détaillent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Valeur brute des créances clients	119,5	132,0	117,1
Dépréciation des créances clients	- 2,5	- 2,9	- 3,0
Valeur nette des créances clients	117,0	129,1	114,1
Créances sur contrats à long terme	8,1	5,5	4,6
État, impôt sur le bénéfice	11,0	8,8	6,6
État, autres impôts et taxes	10,3	7,3	6,4
Charges payées d'avance	5,8	4,6	2,2
Personnel	0,1	0,4	-
Paiement d'avance	0,4	0,7	1,7
Autres	1,1	0,3	0,9
Total créances et comptes rattachés	153,8	156,7	136,5

L'échéance de l'ensemble des créances est à moins d'un an.

Note 14. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2008		Au 31/12/2007		Au 31/12/2006	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Produits dérivés de couverture du risque de taux d'intérêt	0,1	3,5	0,3	0,8	1,7	0,1
Instruments dérivés de couverture du risque de prix sur matières premières	-	2,1	-	0,5	0,1	4,1
	0,1	5,6	0,3	1,3	1,8	4,2

Le Groupe est exposé aux risques de hausse des taux d'intérêt sur la dette senior, celle-ci ayant été contractée à taux variables. Afin de se prémunir contre ces risques, Saft a négocié successivement, en fonction des refinancements, des contrats d'échange de taux d'intérêt, puis des caps (ou contrats de taux plafond) et collars (contrats de taux plafond et plancher) de taux d'intérêt.

Les soldes au bilan ci-dessus mentionnés au 31 décembre 2006 concernent un swap de taux d'intérêt (contrat d'échange de taux d'intérêt) conclu le 22 juillet 2005. En application des dispositions du contrat de financement du 5 juillet 2005, 50 % au moins du total emprunté était converti en taux fixe pour les deux premières années. Ce swap a permis d'obtenir un taux fixe de 2,295 % l'an sur un montant de dettes de 51,8 millions d'euros et de 3,95 % l'an sur un montant de dettes libellées en dollars américains de 250 millions de dollars. Ce contrat d'échange de taux d'intérêt est arrivé à échéance le 5 juillet 2007. Ce contrat a fait l'objet d'une documentation de la relation de couverture au sens de la norme IAS 39, les variations de la valeur de marché de ce contrat qui répondent aux critères de la norme IAS 39 et qui étaient comptabilisées en capitaux propres, ont été extournées.

Les soldes au bilan ci-dessus mentionnés pour le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008 correspondent aux contrats de taux d'intérêt plafond (caps) et contrats de taux d'intérêt plancher et plafond (collar) décrit en note 3 « Risques de marché et politique de gestion des risques financiers », ci-avant présentée et mis en œuvre dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt sur la dette senior du Groupe.

Les instruments financiers de couverture du risque de prix sur matières premières concernent uniquement des instruments de couverture du risque de prix sur le nickel.

Note 15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie se compose des éléments suivants :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Disponibilités	68,8	40,3	51,5
Équivalents de trésorerie	-	2,2	8,4
Autres	-	- 0,2	1,7
	68,8	42,3	61,6

Note 16. Capitaux propres

a) Capital et primes d'émission

Au 31 décembre 2008, le capital social, inchangé par rapport aux deux exercices précédents, est composé de 18 514 086 actions de Saft Groupe SA.

b) Variation des capitaux propres consolidés

Les variations des capitaux propres entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2008 s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Pour actionnaires majoritaires			Pour Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
	Capital	Prime d'émission	Réserves et résultat consolidé		
Situation au 01/01/2006	18,5	15,5	39,0	-	73,0
Affectation du résultat	-	- 6,1	6,1	-	-
Plans d'options sur actions réservées au personnel (valeur des services rendus par le personnel)	-	-	1,1	-	1,1
Dividendes versés	-	- 12,0	-	-	- 12,0
Rachat d'actions propres	-	-	- 0,6	-	- 0,6
Acquisition AMCO	-	-	-	0,8	0,8
Résultats reconnus directement en capitaux propres ⁽¹⁾	-	-	- 1,7	- 0,1	- 1,8
Résultat de la période	-	-	46,9	-	46,9
Situation au 31/12/2006	18,5	- 2,6	90,8	0,7	107,4
Plans d'options sur actions réservées au personnel (valeur des services rendus par le personnel)	-	-	1,5	-	1,5
Dividendes versés	-	- 12,5	-	-	- 12,5
Rachat d'actions propres	-	-	- 0,1	-	- 0,1
Résultats reconnus directement en capitaux propres ⁽¹⁾	-	-	3,6	0,1	3,7
Résultat de la période	-	-	26,9	-	26,9
Situation au 31/12/2007	18,5	- 15,1	122,7	0,8	126,9
Plans d'options sur actions réservées au personnel (valeur des services rendus par le personnel)	-	-	1,7	-	1,7
Dividendes versés	-	- 12,6	-	-	- 12,6
Rachat d'actions propres	-	-	- 0,3	-	- 0,3
Résultats reconnus directement en capitaux propres ⁽¹⁾	-	-	3,2	- 0,2	3,0
Résultat de la période	-	-	35,1	-	35,1
Situation au 31/12/2008	18,5	- 27,7	162,4	0,6	153,8

(1) Voir l'état consolidé des produits et des charges comptabilisés sur la période.

Note 17. Emprunts

Description et évolution de la dette du Groupe

Le 5 juillet 2005, un syndicat bancaire, conduit par Mizuho Corporate Bank Ltd et BNP Paribas, a accordé à Saft Groupe SA et à différentes sociétés du Groupe de nouvelles ouvertures de crédit (les « Ouvertures de Crédit ») comportant un prêt à échéance fixe, non renouvelable (le crédit nouvelle échéance) avec deux tranches, l'une de 167 millions d'euros et l'autre de 270 millions de dollars, ainsi qu'un crédit revolving multidevisé (le nouveau crédit renouvelable) pour une somme maximum de 30 millions d'euros.

La nouvelle ouverture de crédit a été accordée pour une période de cinq années soit jusqu'au 5 juillet 2010.

Sauf remboursement anticipé, l'amortissement contractuel de cette dette senior s'effectue, à compter du 5 janvier 2008, par échéances successives semestrielles :

- d'un montant de 4,5 millions d'euros avec un dernier remboursement de 144,5 millions d'euros pour la tranche en euros et,
- d'un montant de 7 millions de dollars US avec un dernier remboursement de 235 millions de dollars US pour la tranche en dollars.

Le 30 novembre 2006, le Groupe a procédé à un remboursement anticipé des échéances de 9 millions d'euros et de 14 millions de dollars US prévues en 2008.

L'endettement net au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007 s'élevait donc à 158 millions d'euros et 256 millions de dollars US.

Les échéances de remboursement prévues 2008 ayant été anticipées (cf. ci-avant), la dette du Groupe au 31 décembre 2008 est donc inchangée par rapport à l'exercice précédent, soit 158 millions d'euros et 256 millions de dollars US.

Les échéances contractuelles suivantes prévues en janvier 2009 ont été honorées par le Groupe pour des montants respectifs de 4,5 millions d'euros et 7,0 millions d'USD.

Les Ouvertures de Crédit portent intérêts au taux EURIBOR pour les tirages en euros et au taux US LIBOR pour les tirages en US\$, dans chaque cas augmentées d'une marge variant en fonction de l'endettement net total de l'ensemble des emprunteurs rapporté à l'EBITDA contractuel, qui devrait être comprise entre 0,45 % et 1,10 % par an.

Sur la base de la dette nette totale du Groupe au 31 décembre 2007, cette marge a été réduite de 0,725 % à 0,675 % au 1^{er} janvier 2008 puis à 0,65 % à compter du 1^{er} juillet 2008.

Sur la base de la dette nette totale du Groupe au 31 décembre 2008, cette marge a été réduite de 0,65 % à 0,55 % au 1^{er} janvier 2009.

Les contrats relatifs aux Ouvertures de Crédit comprennent un certain nombre de stipulations usuelles pour ce type de contrats. Ainsi les cessions et acquisitions faites par le Groupe sont soumises à des conditions usuelles. Tout autre emprunt d'un montant supérieur à 90 millions d'euros en sus des sommes tirées au titre des différentes Ouvertures de Crédit est soumis à des limitations contractuelles.

Ces contrats sont également assortis de clauses de changement de contrôle de la Société (plus de 50 % des droits de vote) dont la mise en jeu pourrait conduire au remboursement anticipé ou à l'annulation totale du financement sur demande de la majorité des prêteurs.

En outre, l'octroi et le maintien de prêts en vertu de ces contrats sont soumis au respect de certains ratios financiers :

- ratio maximum de l'endettement financier net (Total Net Debt) sur l'EBITDA contractuel : 3,50 pour chaque période de douze mois se terminant après le 30 juin et le 31 décembre ; et
- ratio minimum d'EBITDA contractuel sur les charges nettes d'intérêt (Total Net Interest Costs) : 3,50 pour chaque période de douze mois se terminant après le 30 juin et le 31 décembre.

Enfin, le Groupe s'est engagé à fournir aux prêteurs certaines informations périodiques, telles que les comptes consolidés annuels audités, et ce dans les 120 jours à compter de la clôture de chaque exercice, ainsi que les comptes consolidés semestriels dans les 120 jours de la clôture de chaque semestre.

Charge de la dette

Exercice 2006

Les taux d'intérêt fixes sur le swap mis en place le 22 juillet 2005 et en vigueur tout au long de l'exercice ont été les suivants :

- un taux fixe de 2,295 % sur un montant de dette senior de 51,8 millions d'euros ;
- un taux fixe de 3,95 % sur un montant de dette senior de 250 millions de dollars américains.

Les taux moyens d'intérêt sur la dette senior sur l'exercice 2006 se sont ainsi établis comme suit :

- 3,423 % sur la dette senior en euros ;
- 4,725 % sur la dette senior en dollars américains.

Exercice 2007

Le swap de taux d'intérêt ci-dessus mentionné a expiré le 5 juillet 2007.

Pour prémunir le Groupe contre une hausse importante des taux d'intérêt, deux couvertures du risque de taux d'intérêt ont été mises en place le 14 mars 2007 et avec une échéance fixée au 5 juillet 2010 :

- un contrat de couverture portant sur un montant de dettes de 210 millions de dollars américains sous forme d'un « collar » à prime nulle, le taux plancher de ce contrat est de 3,145 % l'an, son taux plafond est de 6,0 % l'an ;
- un contrat de couverture portant sur un montant de dettes de 130 millions d'euros sous forme d'un « cap » avec un taux plafond de 5,0 % l'an. Une prime de 96 000 euros a été payée à la mise en place de ce contrat.

Ainsi, les taux d'intérêt moyens annuels 2007 sur la dette senior ont été les suivants :

- sur la dette senior en euros de 4,495 % ;
- sur la dette senior en dollars américains de 5,324 %.

Exercice 2008

L'exercice 2008 n'a été marqué par aucune modification des modalités ci-dessus décrites de gestion et de couverture du risque de taux.

Ainsi, les taux d'intérêt moyens annuels sur la dette senior au cours de l'exercice 2008 ont été les suivants :

- sur la dette senior en euros de 5,231 % ;
- sur la dette senior en dollars américains de 3,899 %.

Analyse de la dette au 31 décembre

a) Analyse de la dette par nature

(en millions d'euros)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Non courant			
Senior debt – Tranche en Euro	148,6	157,2	156,9
Senior debt – Tranche en USD	173,5	173,2	193,3
Autres dettes financières	0,7	0,3	0,3
Crédit-bail	1,5	1,7	1,9
	324,3	332,4	352,4
Courant			
Senior debt – Tranche en Euro	9,0	-	-
Senior debt – Tranche en USD	10,0	-	-
Intérêts courus	6,4	7,6	9,6
Crédit-bail	0,2	0,1	0,2
	25,6	7,7	9,8

b) Analyse par échéance de remboursement de la dette non courante

(en millions d'euros)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Entre 1 et 2 ans	323,6	19,0	0,3
Entre 3 et 5 ans	1,0	314,2	353,1
Plus de 5 ans	0,6	0,7	1,1
	325,2	333,9	354,5
Frais bancaires	- 0,9	- 1,5	- 2,1
	324,3	332,4	352,4

c) Analyse de la dette par devise

(en millions d'euros)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Euro	164,1	163,4	163,6
Dollar américain	186,7	178,2	200,7
	350,8	341,6	364,3
Frais bancaires	- 0,9	- 1,5	- 2,1
	349,9	340,1	362,2

Aux 31 décembre 2006, 2007 et 2008, les dettes étant à taux variables, leur juste valeur n'est pas différente de leur valeur comptable.

Couverture des investissements nets dans des activités à l'étranger

Certains emprunts du Groupe, libellés en dollars américains et résultant des opérations de refinancement du 5 juillet 2005, ont été désignés en tant que couverture des investissements nets dans les filiales américaines et israéliennes du Groupe. La différence de conversion positive de 6,7 millions d'euros (5,5 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 8,5 millions d'euros au 31 décembre 2006) découlant de la conversion de l'emprunt en euros à la date de clôture a été comptabilisée en réserves de juste valeur dans les capitaux propres, pour son montant de 4,8 millions d'euros net d'impôts (3,9 millions au 31 décembre 2007 et 6,0 millions d'euros au 31 décembre 2006).

Note 18. Autres passifs financier non courants

Saft Finance Sarl s'est engagée, au titre du contrat d'acquisition par les Fonds Doughty Hanson des activités batteries du groupe Alcatel, à verser, dès qu'elle deviendrait distribuable (en accord avec EADS qui détient 50 % de la participation de ASB), la moitié de la trésorerie que ASB détenait à la date de réalisation de la cession, soit 4,2 millions d'euros.

Le paiement ayant un caractère probable et en application de la norme IFRS 3, le montant résiduel de cette somme, soit 2,7 millions d'euros, (3,3 millions d'euros au 31 décembre 2007) a été constaté en dettes à long terme au passif et actualisé pour 2,3 millions d'euros (2,6 millions d'euros au 31 décembre 2007).

Note 19. Impôts

a) Analyse de la charge d'impôt sur le bénéfice

(en millions d'euros)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
(Charge) / produit d'impôts exigibles	- 9,6	- 7,9	- 12,3
(Charge) / produit d'impôts différés	2,8	- 3,4	- 9,6
(Charge) / produit d'impôts comptabilisé en résultat	- 6,8	- 11,3	- 21,9

b) Rationalisation de la charge d'impôt

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui ressortirait du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices des sociétés consolidées en raison des éléments suivants :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Résultat net avant impôt	41,9	38,2	68,8
Charge d'impôt théorique au taux d'imposition en France	- 14,3	- 13,1	- 23,5
Éffet de la différence de taux entre France et autres pays	3,3	0,1	- 0,7
Réduction impôt récurrent (Israël)	-	-	1,0
Différences permanentes y compris crédit impôt recherche	2,6	0,5	1,2
Éffets des changements de taux	- 1,2	-	-
Utilisation de pertes antérieurement non reconnues	3,2	1,6	0,7
Déficit de la période n'ayant pas donné lieu à l'activation d'impôt différé	- 0,4	- 0,4	- 0,6
Produit/(charge) d'impôt rapporté(e) dans le compte de résultat	- 6,8	- 11,3	- 21,9
Taux d'impôt effectif	16,3 %	29,6 %	31,8 %

c) Impôts différés constatés au bilan

(en millions d'euros)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Actifs d'impôts différés à récupérer à plus de 12 mois	5,3	5,7	8,5
Actifs d'impôts différés à récupérer à moins de 12 mois	8,0	4,8	2,1
	13,3	10,5	10,6
Passifs d'impôts différés à payer à plus de 12 mois	- 48,8	- 50,7	- 51,0
Passifs d'impôts différés à payer à moins de 12 mois	- 18,0	- 17,8	- 12,7
	- 66,8	- 68,5	- 63,7

La variation des impôts différés nets est la suivante :

(en millions d'euros)	
Au 01/01/2006	- 39,4
IAS 32/39 au 01/01/05	0,1
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en résultat	- 9,6
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en capitaux propres	- 0,9
Écart de change	- 3,3
Au 31/12/2006	- 53,1
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en résultat	- 3,5
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en capitaux propres	0,8
Écart de change	- 2,2
Au 31/12/2007	- 58,0
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en résultat	2,8
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en capitaux propres	1,2
Écart de change	0,5
Au 31/12/2008	- 53,5

Les sources d'impôts différés passifs sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Ajustement juste valeur (acquisition)	Dépréciation d'actifs	Autres différences temporaires	Total impôts différés passifs
Au 01/01/2006	- 46,4	- 6,3	- 4,0	- 56,7
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en résultat	2,1	- 1,6	- 3,4	- 2,9
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en capitaux propres	-	-	- 0,8	- 0,8
Écart de change	- 3,7	-	0,4	- 3,3
Au 31/12/2006	- 48,0	- 7,9	- 7,8	- 63,7
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en résultat	- 0,4	- 1,7	- 1,2	- 3,3
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en capitaux propres	-	-	0,6	0,6
Écart de change	- 2,1	-	-	- 2,1
Au 31/12/2007	- 50,5	- 9,6	- 8,4	- 68,5
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en résultat	- 0,6	- 0,3	2,2	1,3
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en capitaux propres	-	-	- 0,6	- 0,6
Écart de change	1,0	-	-	1,0
Au 31/12/2008	- 50,1	- 9,9	- 6,8	- 66,8

Les sources d'impôts différés actifs sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Ajustement juste valeur (acquisition)	Elimination de marge interne sur stock	Différences temporaires	Total impôts différés actifs
Au 01/01/2006	3,1	1,2	13,0	17,3
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en résultat	- 0,2	- 0,4	- 6,1	- 6,7
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-
Écart de change	-	-	-	-
Au 31/12/2006	2,9	0,8	6,9	10,6
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en résultat	- 0,4	0,2	-	- 0,2
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en capitaux propres	-	-	0,2	0,2
Écart de change	-	-	- 0,1	- 0,1
Au 31/12/2007	2,5	1,0	7,0	10,5
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en résultat	-	0,1	1,4	1,5
Produits/(charges) d'impôts comptabilisés en capitaux propres	-	-	1,8	1,8
Écart de change	-	-	- 0,5	- 0,5
Au 31/12/2008	2,5	1,1	9,7	13,3

Au 31 décembre 2008, les impôts différés non activés (montants en base taxable) s'élèvent à 19,8 millions d'euros pour Friemann & Wolf Batterietechnik GmbH en Allemagne et à 6,0 millions d'euros pour Saft Groupe SA en France.

Note 20. Pensions et indemnités de départ à la retraite et autres avantages au personnel

Les provisions pour engagements de retraite et autres engagements sociaux sont constituées par :

- les pensions et indemnités de fin de carrière ;
- les autres avantages à long terme (avantages liés à l'ancienneté).

(en millions d'euros)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Engagements inscrits au bilan au titre :			
- des pensions et indemnités de fin de carrière	9,7	9,7	11,4
- des autres avantages à long terme	3,1	3,8	4,2
	12,8	13,5	15,6

a) Pensions et indemnités de fin de carrière

Provision comptabilisée au bilan

Les variations au cours de l'exercice, des obligations au titre des régimes à prestations définies et de la juste valeur des actifs des régimes, sont détaillées ci-après :

(en millions d'euros)	Engagements de retraite		
	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Évaluation des engagements :			
Valeur actuelle totale des engagements à l'ouverture	17,1	18,4	19,3
Coût des services rendus de l'exercice	1,3	0,7	0,8
Charge d'intérêt	1,5	0,8	0,8
Modification de régime	6,9	-	-
Reclassement	8,7	-	-
Restructuration	-	- 0,2	- 0,9
Autres (écarts de change)	- 0,8	-	-
Pertes et (gains) actuariels	- 1,1	- 1,6	- 0,8
Prestations payées	- 1,5	- 1,0	- 0,8
Valeur actuelle totale des engagements à la clôture	32,1	17,1	18,4
Dont régimes partiellement ou intégralement financés	27,7	13,5	14,5
Dont régimes non financés	4,4	3,6	3,9
Couverture des engagements :			
- Valeur de marché des fonds investis à l'ouverture	7,4	7,0	6,7
- Rendement attendu des fonds	0,7	0,3	0,3
- Gains/(Pertes) actuariels	0,7	-	-
- Reclassement	7,7	-	-
- Autres (écarts de change)	- 0,7	-	-
- Contributions	0,2	0,3	-
- Prestations payées	- 0,3	- 0,2	-
Valeur de marché des fonds investis à la clôture	15,7	7,4	7,0
Engagements nets	16,4	9,7	11,4
Coûts des services non reconnus	- 6,7	-	-
Passifs inscrits au bilan	9,7	9,7	11,4

Suite à une analyse détaillée des engagements de pension et indemnité de fin de carrière de sa filiale israélienne, le groupe a décidé, à compter du 1^{er} janvier 2008, de présenter séparément la valeur actuelle de ses engagements et du montant des fonds investis en couverture. Au 31 décembre 2007, le passif net présenté de 1 million d'euros, se décompose comme suit :

- 8,7 millions d'euros au titre de la valeur actuelle totale des engagements et,
- 7,7 millions d'euros au titre de la valeur de marché des fonds.

Par ailleurs, l'évaluation des engagements de départ en retraite des personnels employés en France tient compte du barème applicable en vertu de l'article 11 du nouvel Accord National Interprofessionnel sur la modernisation du travail en date du 11 janvier 2008. Il en résulte un coût des services de 6,9 millions d'euros à reconnaître à compter de fin juillet 2008 sur une durée résiduelle de 14 ans.

Les coûts de retraite pris en charges se décomposent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Coût des services rendus de l'exercice	1,3	0,7	0,8
Charge d'intérêt	1,5	0,8	0,8
Rendement attendu des fonds	- 0,7	- 0,3	- 0,3
Amortissement du coût des services passés	0,3	-	-
Autres	-	- 0,2	- 0,1
Coût net sur la période	2,3	1,0	1,2

Les montants reconnus au bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Actif (dette) en début de période	- 9,7	- 11,4	- 12,7
Restructuration	-	-	0,9
Coût net sur la période	- 2,3	- 1,0	- 1,2
Reclassification des provisions Israël	- 0,7	-	-
Cotisations/Prestations versées	1,4	1,1	0,8
Montant reconnu dans l'état consolidé des produits et des charges (écart actuariel)	1,6	1,6	0,8
Actif (dette) en fin de période	- 9,7	- 9,7	- 11,4

Les écarts d'expérience s'analysent comme suit :

	2008	2007	2006
Écarts d'expérience sur passif	- 0,7	- 0,2	- 0,7
Valeur actuelle totale des engagements à la clôture	- 32,1	- 17,1	-
Écarts d'expérience sur actif	-	-	- 18,4
Valeur de marché des fonds investis à la clôture	15,7	7,4	7,0

L'évolution entre les exercices 2007 et 2008 de la valeur actuelle des engagements d'une part et, de la valeur de marché des fonds investis d'autre part, s'explique en partie par le changement de présentation des engagements nets de pensions et d'indemnités de fin de carrière de la filiale israélienne du Groupe mentionné ci-avant.

Hypothèses actuarielles

Pour les régimes de pensions et d'indemnités de fin de carrière à prestations définies donnant lieu à calcul actuariel, les hypothèses de base de ces calculs ont été déterminées pour chaque pays, tandis que les hypothèses spécifiques (taux de rotation du personnel, augmentation de salaire) sont fixées société par société.

En France, au 31 décembre 2008, les indemnités de fin de carrière évaluées en supposant principalement un départ à la retraite à l'initiative des salariés, avec paiement d'indemnité de départ en retraite soumis à charge sociale.

Les taux indiqués ci-dessus se décomposent par zone géographique de la manière suivante en 2008 :

	Taux d'actualisation	Hypothèse de taux de progression des salaires à long terme	Taux de rendement long terme attendus sur les actifs
France	5,0 - 5,5 % (fonction de la durée)	3,0 %	3,9 % - 4,3 %
Allemagne	5,4 - 5,5 % (fonction de la durée)	2,75 - 3 %	4,5 %
Norvège	5,0 - 5,5 % (fonction de la durée)	3,0 %	6,0 %
Israël	5,5 %	1,75 % - 5 %	6,0 %
Italie	5,5 %	3,5 %	5,5 %

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations de haute sécurité de maturité équivalente à la durée des régimes évalués (référence Bloomberg).

Les taux de rendement des placements dépendent de la composition du portefeuille, de la maturité des actifs et des performances futures attendues.

Les actifs détenus en France sont investis sur un contrat d'assurance. Le Groupe ne s'attend pas à verser des cotisations en 2009 au titre de ces contrats d'assurance.

Les actifs détenus en Israël sont investis dans un fonds de gestion multi-employeur. Environ 27 % des actifs de ce fonds sont investis en contrats d'assurance, le solde étant investi en actions à hauteur d'environ 10 %, et en obligations de l'état israélien ou du secteur privé pour environ 63%.

b) Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme font l'objet de provisions pour un montant de 3,1 millions d'euros au 31 décembre 2008 (contre 3,8 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 4,2 millions d'euros au 31 décembre 2006).

Ces régimes sont essentiellement des gratifications d'ancienneté versées en France, à Singapour, en République tchèque ainsi qu'un régime de congés liés à l'ancienneté en Australie.

c) Régimes à cotisations définies

L'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charges. Le montant des cotisations ainsi comptabilisées en charges pour les régimes propres à l'entreprise (hors régimes légaux de type sécurité sociale) s'élève pour 2008 à 1,7 million d'euros (contre 1,8 million d'euros en 2007, et à 1,8 million d'euros en 2006).

Note 21. Provisions pour autres passifs et autres dettes

(en millions d'euros)	Provisions / Affaires	Provisions restructuration	Autres provisions	Total
Au 01/01/2006	50,1	8,5	14,4	73,0
Dotations de l'exercice	8,5	0,4	0,7	9,6
Utilisations	- 4,2	- 2,4	- 0,4	- 7,0
Reprises sans objet	- 8,6	- 0,4	- 0,4	- 9,4
Transfert	- 0,4	- 0,1	0,2	- 0,3
Écart de change	- 2,1	- 0,1	- 0,9	- 3,1
Ajustement du taux d'actualisation	0,1	-	0,2	0,3
Au 31/12/2006	43,4	5,9	13,8	63,1
Au 01/01/2007	43,4	5,9	13,8	63,1
Dotations de l'exercice	6,5	-	0,6	7,1
Utilisations	- 5,7	- 2,3	-	- 8,0
Reprises sans objet	- 6,6	- 0,6	- 1,4	- 8,6
Transfert	0,1	- 0,1	0,3	0,3
Écart de change	- 2,0	- 0,1	- 0,9	- 3,0
Ajustement du taux d'actualisation	0,1	-	- 0,1	-
Au 31/12/2007	35,8	2,8	12,3	50,9
Au 01/01/2008	35,8	2,8	12,3	50,9
Dotations de l'exercice	7,1	0,1	0,4	7,6
Utilisations	- 3,8	- 0,6	-	- 4,4
Reprises sans objet	- 7,8	- 0,1	- 1,4	- 9,3
Transfert	- 0,2	- 0,4	0,4	- 0,2
Écart de change	0,4	-	0,4	0,8
Ajustement du taux d'actualisation	0,1	-	0,1	0,2
Au 31/12/2008	31,6	1,8	12,2	45,6

(en millions d'euros)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Non courant	38,5	37,5	45,0
Courant	7,1	13,4	18,1
	45,6	50,9	63,1

a) Provisions pour affaires

Les provisions pour affaires couvrent les garanties sur produits vendus et les risques spécifiques. Au 31 décembre 2008, les provisions pour affaires s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Provisions pour garantie	23,6	29,8	36,4
Provisions pour pénalités	-	-	0,1
Provisions pour litiges	1,4	1,3	1,3
Provisions pour pertes sur contrat à long terme	0,3	0,2	0,1
Autres provisions	6,3	4,5	5,5
	31,6	35,8	43,4

Au 31 décembre 2008, les provisions pour affaires dans la division IBG comprennent les éléments suivants :

- une provision de 1,8 million d'euros liée aux batteries Ni-Cd pour les véhicules électriques (2,4 millions d'euros en 2007) ;
- une provision de 3,5 millions d'euros liée aux coûts de recyclage pour les batteries en fin de vie qui sont retournées chez Saft (3,1 millions d'euros en 2007) ;
- une provision de 2,6 millions d'euros relative à une garantie liée au contrat BESS en Alaska (1,0 million d'euros en 2007) ;
- une provision de 2,3 millions d'euros liée aux batteries Ni-Cd pour les activités Télécom stationnaires (2,3 millions d'euros en 2007).

Au 31 décembre 2008, les provisions pour affaires dans la division SBG comprennent principalement :

- une provision de 4,8 millions d'euros liée à des garanties données au Gouvernement américain pour des batteries qui sont utilisées dans des applications militaires (5,9 millions d'euros en 2007) ;
- une provision de 2,3 millions d'euros sur des clients de Tadiran Batteries Ltd en Israël (2,3 millions d'euros en 2007).

Au 31 décembre 2008, les provisions pour affaires dans la division RBS comprennent une provision de 0,6 million d'euros pour remplacement de batteries défectueuses (1,5 million en 2007).

b) Provisions pour restructuration

Au 31 décembre 2008, les provisions pour restructuration concernent principalement une provision pour recyclage de batteries relative à une activité brésilienne qui a été vendue en 2001, dont le solde s'élève à 1,7 million d'euros au 31 décembre 2008 (1,6 million d'euros au 31 décembre 2007).

c) Autres provisions

Au 31 décembre 2008, les autres provisions incluent une provision de 6,6 millions d'euros liée aux coûts de dépollution du site Valdosta aux États-Unis (6,3 millions d'euros au 31 décembre 2007), ainsi qu'une provision de 2,9 millions d'euros pour les médailles du travail en France (3,6 millions d'euros en 2007).

Note 22. Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Fournisseurs	74,2	78,5	71,0
Avances et acomptes reçus sur contrats à long terme	2,9	2,4	4,1
Charges à payer et autres dettes	13,8	12,1	15,0
Dettes sociales et dettes fiscales rattachées	42,0	40,9	40,7
Autres avances et acomptes reçus des clients	17,7	16,9	16,9
Autres dettes	2,3	2,3	3,1
	152,9	153,1	150,8

Note 23. Charges par nature

L'impact des amortissements, dépréciations et pertes de valeur et des frais de personnel dans le résultat opérationnel est le suivant :

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Immobilisations incorporelles			
- Amortissements	- 11,5	- 11,0	- 10,3
- Dépréciations	- 0,6	- 0,2	- 0,1
Immobilisations corporelles			
- Amortissements	- 17,2	- 16,5	- 15,4
- Dépréciations	-	-	-
Charges salariales et charges sociales	- 170,8	- 170,4	- 168,9
Autres	- 328,6	- 333,3	- 280,6
	- 528,7	- 531,4	- 475,3

La ligne « Autres » est principalement composée du coût d'acquisition des matières premières et des frais de vente (transports, emballages et commissions sur vente).

Ce détail par nature de charges se ventile dans les lignes suivantes du compte de résultat :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Coût des ventes	- 437,6	- 443,8	- 395,7
Frais de distribution et de vente	- 31,9	- 30,8	- 32,8
Frais administratifs	- 43,5	- 40,5	- 40,9
Frais de recherche (retraité)	- 15,6	- 15,1	- 14,9
Frais de restructuration	- 0,2	0,8	- 0,6
Autres charges et produits d'exploitation (retraité)	0,1	- 2,0	9,6
	- 528,7	- 531,4	- 475,3

Note 24. Frais de restructuration

L'analyse des coûts de restructuration est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Restructuration Allemagne	0,1	0,4	- 0,4
Restructuration France	- 0,1	0,2	- 0,4
Restructuration Singapour	- 0,2	-	-
Provision pour recyclage au Brésil	-	0,2	0,2
	- 0,2	0,8	- 0,6

Note 25. Autres charges et produits opérationnels

L'analyse des autres charges et produits opérationnels est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Gains/(pertes) sur contrats dérivés sur matières premières	-	- 1,5	- 5,3
Création de Johnson Controls-Saft	-	-	14,9
Profits/(pertes) sur cessions d'immobilisations	0,4	- 0,3	-
Autres produits/(charges)	- 0,3	- 0,2	-
	0,1	- 2,0	9,6

Dans le cadre de ses activités françaises, le Groupe bénéficie d'un crédit d'impôt recherche calculé sur la base de ses frais de recherche et développement. Comme explicité en note 2.1, les crédits d'impôt recherche, comptabilisés en « Autres charges et produits opérationnels » jusqu'au 31 décembre 2007 sont, à compter du 1^{er} janvier 2008, enregistrés en diminution des frais de recherche et développement sur la ligne « Frais de Recherche et Développement » du compte de résultat.

Au cours de l'exercice 2006, il a été comptabilisé en « Autres produits » un produit de 14,9 millions d'euros résultant de la création de la JV Johnson Controls-Saft. Ces produits correspondent à la quote-part de Saft dans la plus-value relative aux actifs apportés dans la JV.

Note 26. Produits et charges financiers

Le détail du résultat financier net est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	1,3	1,5	1,8
Coût de l'endettement financier brut	- 16,3	- 17,9	- 16,6
Autres produits et charges financiers :			
- Actualisation des provisions pour autres passifs	- 2,6	- 1,3	- 1,3
- Juste valeur des instruments financiers	1,3	0,6	0,1
- Gains/(pertes) de change	- 12,5	- 6,2	4,0
	- 28,8	- 23,3	- 12,0

Les gains/pertes de change en 2006, 2007 et 2008 comprennent principalement les différences de change sur les emprunts libellés en euros détenus par les filiales du Groupe en Suède et en République tchèque.

La perte nette de change 2008 de 12,5 millions d'euros comprend à hauteur de 16,0 millions d'euros la perte de change non réalisée sur la partie de la dette du groupe en euro localisée en Suède (108,0 millions d'euros). Une perte de change de même nature avait été enregistrée en 2007 pour un montant de 4,7 millions d'euros.

Note 27. Résultat par action

Le résultat par action est calculé à partir du nombre réel moyen d'actions de Saft Groupe SA en circulation au cours de chaque exercice, déduction faite de la moyenne des actions propres détenues sur la période.

Comme le montre le tableau ci-dessous, il n'y a pas d'instruments de capitaux propres induisant une dilution potentielle aux 31 décembre 2006, 2007 et 2008 (voir note 33).

	2008	2007	2006
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires Saft Groupe SA en circulation	18 514 086	18 514 086	18 514 086
Moins nombre moyen d'actions propres détenues	- 42 304	- 32 180	- 26 102
Nombre d'actions pour le calcul du résultat par action de base	18 471 782	18 453 199	18 487 984
Éffet des actions dilutives : options non exercées	-	-	-
Nombre d'actions pour le calcul du résultat par action dilué	18 471 782	18 453 199	18 487 984

Note 28. Participation dans les entreprises associées

Le Groupe détient 50 % du capital d'ASB, sa filiale commune avec EADS, et indirectement 50 % du capital de MSB et ATB, sociétés détenues à 100 % par ASB. Le Groupe détient également, 49 % du capital de Johnson Controls-Saft, constituée en 2006.

Comme mentionné en note 2.2 relative aux méthodes de consolidation, s'agissant de coentreprises contrôlées conjointement le sous-groupe ASB ainsi que Johnson Controls-Saft sont consolidés par mise en équivalence.

La quote-part du Groupe dans le bilan d'ASB et de Johnson Controls-Saft (Sociétés non cotées) est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 31/12/2008		Au 31/12/2007		Au 31/12/2006	
	JCS	ASB	JCS	ASB	JCS	ASB
Actifs non courants	20,4	7,9	12,3	7,6	4,7	5,8
Actifs courants	8,1	10,2	5,9	8,8	9,6	8,7
	28,5	18,1	18,2	16,4	14,3	14,5
Passifs non courants	5,5	-	-	-	-	0,9
Passifs courants	14,5	7,1	11,5	5,9	3,2	3,5
	20,0	7,1	11,5	5,9	3,2	4,4
Actifs nets	8,5	11,0	6,7	10,5	11,1	10,1

La quote-part du Groupe dans le compte de résultat d'ASB et de Johnson Controls-Saft est la suivante :

(en millions d'euros)	2008		2007		2006	
	JCS	ASB	JCS	ASB	JCS	ASB
Chiffre d'affaires	4,3	12,0	2,6	10,8	0,9	8,3
Coût des ventes	- 2,8	- 7,8	- 0,8	- 7,8	- 0,1	- 6,3
Frais opérationnels	- 12,9	- 2,2	- 10,0	- 1,9	- 5,2	- 1,9
Produits/(charges) financiers	-	0,2	-	0,1	-	0,1
Impôt sur le bénéfice	-	- 0,8	-	- 0,6	-	0,1
Résultat de la période	- 11,4	1,4	- 8,2	0,6	- 4,4	0,3

Note 29. Engagements au titre d'obligations contractuelles et autres engagements hors bilan

Le tableau ci-après résume les engagements hors bilan.

(en millions d'euros)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Garanties données sur offres	0,4	0,4	0,3
Garanties sur avances reçues	6,4	3,0	2,8
Garanties données sur contrats	4,5	7,7	7,1
Effets escomptés non échus et assimilés	-	-	-
Autres engagements	4,2	5,3	3,8
Sous-total – Engagements donnés	15,5	16,4	14,0

a) Cautionnements et garanties

Saft a consenti certains engagements à l'égard de ses clients aux fins d'exécuter des contrats qui lui ont été confiés (engagements de bonne fin, engagements sur avances et acomptes reçus, restitution, etc.). Le montant total de ces engagements est de 15,5 millions d'euros au 31 décembre 2008. Cette somme représente le montant maximal potentiel (non actualisé) que le Groupe serait amené à payer au titre des garanties données et n'est pas diminuée des sommes que le Groupe pourrait éventuellement recouvrer dans le cadre de recours en justice ou du fait de contre garanties reçues.

b) Garanties données sur la dette, avances reçues et sûretés réelles

Lors du financement du 5 juillet 2005 aucune garantie n'a été donnée aux établissements prêteurs.

Saft n'a consenti aucune autre sûreté réelle et n'a pas recours au financement par le biais d'escompte d'effets ou de créances.

c) Autres engagements

(en millions d'euros)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Obligation d'achat inconditionnelle	-	-	-
Obligation d'achat sur immobilisations corporelles	6,4	5,3	6,7
Sous-total – Engagements sur achats	6,4	5,3	6,7
Engagements sur créances – Dailly	-	-	-
Autres engagements	-	-	-
Total – Autres Engagements	6,4	5,3	6,7

Le Groupe Saft a adopté l'utilisation de la norme IAS 32-39 sur les instruments financiers au 1^{er} janvier 2005.

Les engagements d'achats et de vente de commodités ou de devises à terme figurent dans le bilan consolidé aux 31 décembre 2006, 2007 et 2008 pour leur juste valeur.

Note 30. Rémunération des dirigeants

Les dirigeants sont les membres du Directoire. Les rémunérations versées au cours de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

(en euros)	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	Au 31/12/2006
Salaires et autres avantages à court terme	1 426 011	1 396 663	1 488 728
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	101 845
Autres avantages à long terme	-	-	-
Paielements fondés sur des actions			Voir note 33

Au 31 décembre 2008, les provisions incluses dans le bilan du Groupe au titre des engagements de retraites des dirigeants s'élevaient à 0,2 million d'euros (contre 0,3 million d'euros au 31 décembre 2007 et 0,5 million d'euros au 31 décembre 2006).

Note 31. Litiges

Tous les litiges identifiés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été provisionnés dans la mesure où la Société l'estimait nécessaire à hauteur de l'estimation de la sortie de ressources qui pourrait en résulter. Aucun litige pris individuellement n'est significatif.

Note 32. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement intervenu après la clôture est en mesure d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe.

Note 33. Paiements fondés sur des actions

Description des plans existants

a) Plan d'options

En juillet 2005, suite à l'offre publique d'achat, le Groupe a ouvert des plans d'options d'achat d'actions accordé à certains salariés. Ces plans sont dénouables en actions (dénouement en instruments de capitaux propres au sens de IFRS 2). Le Directoire a ouvert deux plans d'options en 2005, un en 2006 et un en 2008.

Les principales caractéristiques de ces plans d'options sont les suivantes :

	29/06/2005	28/09/2005	27/11/2006	22/01/2008	05/11/2008
Nombre d'options accordées	421 900	34 500	400 000	390 000	10 000
Prix d'exercice	26,00 €	30,50 €	26,00 €	27,00 €	26,00 €
Période d'acquisition des droits	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Durée d'exercice	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans

b) Augmentation de capital réservée aux salariés

Dans le cadre de son introduction en Bourse, le Groupe a proposé à ses salariés des actions décotées de 20 % par rapport au prix d'introduction en Bourse. Les actions souscrites par les salariés français du Groupe font l'objet d'une période de blocage de 5 ans (sauf cas de sortie anticipée prévus par la loi) dans le cadre d'un plan d'épargne Groupe.

Les principales caractéristiques de cette offre étaient les suivantes :

	29/06/2005
Nombre d'actions souscrites	56 856
Prix de souscription	20,80 €

Évolution du nombre d'options

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen
Options en circulation au 01/01/2005	-	-
Options attribuées	456 400	26,30 €
Options annulées	- 14 000	26,00 €
Options exercées	-	-
Options en circulation au 31/12/2005	442 400	26,40 €
<i>Dont options exerçables</i>	-	-
Options attribuées	400 000	26,00 €
Options annulées	- 23 500	26,00 €
Options exercées	-	-
Options en circulation au 31/12/2006	818 900	26,19 €
<i>Dont options exerçables</i>	-	-
Options attribuées	-	-
Options annulées	- 42 000	26,32 €
Options exercées	-	-
Options en circulation au 31/12/2007	776 900	26,18 €
<i>Dont options exerçables</i>	-	-
Options attribuées	400 000	26,98 €
Options annulées	- 48 500	26,10 €
Options exercées	-	-
Options en circulation au 31/12/2008	1 128 400	26,47 €
<i>Dont options exerçables</i>	-	-

Le nombre d'options en circulation au 31 décembre 2008 se décompose comme suit :

Date d'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice	Durée de vie contractuelle résiduelle
29/06/2005	326 900	26,00 €	6,5 ans
28/09/2005	31 500	30,50 €	6,7 ans
27/11/2006	375 000	26,00 €	7,9 ans
22/01/2008	385 000	27,00 €	9,1 ans
05/11/2008	10 000	26,00 €	9,9 ans

Juste valeur des instruments attribués

Les justes valeurs des stock-options sont déterminées par un évaluateur indépendant à partir d'un modèle binomial. Les hypothèses retenues pour déterminer la juste valeur des options sont les suivantes :

Date d'attribution	29/06/2005	28/09/2005	27/11/2006	22/01/2008	05/11/2008
Cours à la date d'attribution	26,00 €	31,00 €	23,26 €	23,10 €	23,35 €
Prix d'exercice	26,00 €	30,50 €	26,00 €	27,00 €	26,00 €
Durée de vie attendue	10 ans	10 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Volatilité attendue	40 %	40 %	40 %	40 %	42,25 %
Taux sans risque	3,20 %	3,20 %	3,73 %	3,84 %	3,51 %
Taux de distribution de dividendes	3,00 %	3,00 %	2,90 %	2,90 %	3,24 %
Juste valeur	10,40 €	12,53 €	6,08 €	5,91 €	7,35 €

La volatilité attendue de l'action a été déterminée à partir de la volatilité historique de groupes comparables.

La juste valeur des actions attribuées dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés a été déterminée comme la différence entre le cours à la date de l'introduction en bourse et le prix de souscription et s'élève à 5,20 euros par action.

Impact sur le résultat des paiements basés sur actions

Le montant des charges comptabilisées au titre de paiements basés sur actions en application d'IFRS 2 se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2008	2007	2006	2005
Options attribuées le 29 juin 2005	682	883	969	538
Options attribuées le 28 septembre 2005	100	108	108	28
Augmentation de capital réservée aux salariés	-	-	-	296
Options attribuées le 27 novembre 2006	452	493	47	-
Options attribuées le 22 janvier 2008	435	-	-	-
Options attribuées le 5 novembre 2008	3	-	-	-
Total	1 672	1 484	1 124	862

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2008)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SAFT GROUPE SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société, notamment pour ce qui concerne le risque de liquidité lié à l'endettement, comme indiqué dans la note 3. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.9 et 10. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.

Par ailleurs, la société constitue des provisions pour autres passifs et autres dettes afin de couvrir notamment les coûts de restructuration et les risques liés aux garanties sur produits vendus (provisions pour affaires), selon les modalités décrites dans la note 2.20. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 17 février 2009

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Bruno Tesniere

MOORESTEPHENS SYC
SYC SA
Serge Yablonsky

Comptes sociaux annuels

I. Bilan – Actif	142
II. Bilan – Passif avant répartition	142
III. Compte de résultat de l'exercice	143
IV. Notes annexes au comptes annuels	144
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	150
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	151

I. Bilan – Actif

(en euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Actif immobilisé			
Autres participations	215 767 288	215 767 288	215 767 288
Autres immobilisations financières	-	1 008 937	1 094 560
	215 767 288	216 776 225	216 861 848
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commande	2 805	-	-
Clients et comptes rattachés	172 262	163 417	143 790
Autres créances	164 064	1 272 034	202 820
Valeurs mobilières de placement	1 175 752	1 056 283	653 360
Disponibilités	2 929 602	796 424	904 986
	4 444 485	3 288 158	1 904 956
Total	220 211 773	220 064 383	218 766 804

II. Bilan – Passif avant répartition

(en euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Capitaux propres			
Capital social ou individuel	18 514 086	18 514 086	18 514 086
Primes d'émission, de fusion, d'apport	164 413 674	176 976 710	189 543 624
Réserve légale	2 124 446	-	-
Report à nouveau	-	1 039 958	-
Résultat de l'exercice	34 445 725	1 084 488	1 039 958
	219 497 931	197 615 242	209 097 668
Dettes			
Emprunts et dettes financières divers	-	21 374 330	8 748 852
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	692 258	1 064 635	898 453
Dettes fiscales et sociales	10 584	10 176	21 831
Autres dettes	11 000	-	-
	713 842	22 449 141	9 669 136
Total	220 211 773	220 064 383	218 766 804

III. Compte de résultat de l'exercice

(en euros)	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
Total des produits d'exploitation	6 576 701	6 359 932	6 156 200
Charges d'exploitation			
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	-	300
Autres achats et charges externes	4 964 040	4 709 952	4 753 956
Impôts, taxes et versements assimilés	11 229	23 452	17 153
Autres charges	143 213	121 688	168 090
	5 118 482	4 855 092	4 939 499
Résultat d'exploitation	1 458 219	1 504 840	1 216 701
Produits financiers			
Produits financiers de participation	33 500 000	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	134 487	39 819	49 679
Différences positives de change	12 389	831	1 694
	33 646 876	40 650	51 373
Charges financières			
Intérêts et charges assimilées	409 510	737 455	248 852
Différences négatives de change	4 430	11 793	8 151
	413 940	749 248	257 003
Résultat financier	33 232 936	- 708 598	- 205 630
Résultat courant avant impôt	34 691 155	796 242	1 011 071
Produits exceptionnels sur opérations en capital	122 510	316 526	91 169
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	304 984	28 280	62 282
Résultat exceptionnel	- 182 474	288 246	28 887
Impôts sur les bénéfices	- 62 956	-	-
Bénéfice ou perte	34 445 725	1 084 488	1 039 958

IV. Notes annexes au comptes annuels

A) Informations relatives à l'entreprise

La société Saft Groupe SA a été constituée en mars 2005 par des fonds dont Doughty Hanson & Co Limited est le gestionnaire (les « Fonds Doughty Hanson ») avec pour objectif de rassembler, sous le contrôle d'une société de droit français, les différentes filiales opérationnelles du Groupe Saft acquises directement ou indirectement par Saft France Sarl, une société de droit luxembourgeois constituée dans le cadre de l'acquisition en janvier 2004 des entités opérationnelles du Groupe Saft auprès d'Alcatel par ces fonds.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre. Cet exercice social couvre une période de 12 mois.

L'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2005 a autorisé la mise en œuvre d'un programme de rachat pour les besoins de son contrat de liquidité. La décision de mise en œuvre a été prise par le Directoire le 27 janvier 2006.

- Moyens affectés au contrat de liquidité : 1 700 000 euros.
- Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 %.
- Nombre maximale de titres dont le rachat est autorisé : 1 851 409 actions.
- Prix maximal d'achat : 40,40 euros par action.
- Durée du programme : jusqu'à la date limite de validité de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2007, soit jusqu'au 6 décembre 2008.
- Situation au 31 décembre 2008 : 52 323 actions détenues pour un prix de revient de 1 175 756,96 euros.

B) Règles et principes comptables généralement admis en France

Les comptes sont établis selon le plan comptable général 1999 et le Code de Commerce, ainsi qu'aux règles et principes comptables français. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Participations, autres titres immobilisés

Les participations et autres titres immobilisés sont comptabilisés à leur coût d'achat plus frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage pour la Société. Elle est déterminée en fonction de l'actif net réévalué de la Société considérée, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

2. Valeurs mobilières de placement

Elles constituent des placements temporaires de disponibilités sous forme de comptes bloqués et sont immédiatement disponibles.

3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4. Dettes

Les dettes sont portées au passif à leur valeur nominale.

5. Base de conversion des éléments exprimés en monnaies étrangères

Le cas échéant, les éléments exprimés en monnaies étrangères sont enregistrées pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes de change font l'objet d'une provision pour risques.

C) Immobilisations financières

(en euros)	01/01/2008	Acquisitions / Augmentations	Cessions / Diminutions	31/12/2008
Autres participations	215 767 288	-	-	215 767 288
Prêts et autres immobilisations financières	1 008 937	-	1 008 937	-
Total	216 776 225	-	1 008 937	215 767 288

D) Composition du capital social

Au 31/12/2008

(en euros)	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts sociales composant le capital social au début d'exercice	18 514 086	1
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	-	-
Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice	-	-
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	18 514 086	1

Au 31 décembre 2008, le capital social souscrit est composé de 18 514 086 actions ordinaires, entièrement libérées et représentant 18 514 086 euros.

E) Charges à payer

Au 31/12/2008

(en euros)	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	598 070
Dettes fiscales et sociales	10 584
Autres dettes	11 000
Total des charges à payer	619 654

F) État des créances à la clôture de l'exercice

Au 31/12/2008

(en euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	-	-	-
Actif circulant			
Autres créances clients	172 262	172 262	-
Taxe sur la valeur ajoutée	164 063	164 063	-
Compte-courant	-	-	-
Total des créances	336 325	336 325	-

G) État des dettes à la clôture de l'exercice

Au 31/12/2008

(en euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	692 258	692 258	-	-
Autres impôts, taxes & assimilés	10 584	10 584	-	-
Autres dettes	11 000	11 000	-	-
Total des dettes	713 842	713 842	-	-
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	21 374 330	-	-	-

H) Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Au 31/12/2008

(en euros)	Montant
Résultat de l'exercice	34 445 725
Impôts sur les bénéfices	62 956
Résultat avant impôts	34 508 681
Variation des provisions réglementées	-

I) Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Au 31/12/2008

(en euros)	Montant	Accroissements et allègements
Accroissements de la dette future d'impôts	-	-
Allègements		-
- <i>Organic</i>	10 584	3 618
- Déficits fiscaux reportables	5 987 468	2 046 517
Allègements de la dette future d'impôts	5 998 052	2 050 135

J) Rémunérations des dirigeants au 31 décembre 2008

Rémunérations allouées aux membres de direction et de contrôle :

- total des rémunérations brutes 2008 des membres du Directoire : 1 426 012 euros ;
- total des rémunérations 2008 des membres du Conseil de Surveillance : 143 213 euros.

K) Effectif moyen

La Société n'a pas de personnel.

L) Liste des filiales et participations

Filiales et participations (en euros)	Capitaux propres	Quote-part du résultat détenu	Résultat du dernier exercice clos
Filiales (plus de 50 % du capital détenu) :			
- Saft Finance SARL (montant de participation de 215 767 288 euros)	57 293 229	100	35 429 533

M) Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en euros)	Résultat avant impôt	Taux	Impôt
Résultat courant	34 691 155	-	-
Résultat exceptionnel (y compris participation)	- 182 474	-	-
Résultat comptable	34 508 681	-	- 62 956

La charge d'impôt de 62 956 euros au titre de l'exercice 2008 correspond à des retenues à la source non déductibles sur exercices antérieurs. La société n'a pas supporté d'impôt au titre de ses résultats de l'exercice ayant utilisé ses déficits fiscaux reportables à concurrence de 2 825 474 euros.

N) Variation des capitaux propres

(en euros)	01/01/2008	Affectation résultat 2007	Dividende	Autres mouvements	31/12/2008
Capital social	18 514 086	-	-	-	18 514 086
Prime d'émission & boni de fusion	176 976 710	-	12 563 036	-	164 413 674
Réserve légale	-	2 124 446	-	-	2 124 446
Réserve spéciale sur plus-values à long terme	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-	-
Report à nouveau	1 039 958	- 1 039 958	-	-	-
Résultat de l'exercice	1 084 488	- 1 084 488	-	34 445 725	34 445 725
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
Total	197 615 242	-	12 563 036	34 445 725	219 497 931

O) Situation avec les entreprises liées au 31 décembre 2008

Bilan	(en euros)
Clients et comptes rattachés	172 262
Créances compte-courant	2 857 702
Dettes compte-courant	-
Résultat	
Intérêts financiers	84 572
Intérêts financiers	- 404 814
Revenus de participation	33 500 000

P) Emprunts et dettes financières diverses

	Au 01/01/2008	Nouveaux emprunts	Remboursements	Solde au 31/12/2008
Compte-courant Saft France	21 374 330	-	21 374 330	-
Total	21 374 330	-	21 374 330	-

Q) Plan de stock-options

1. Plan d'options

En juillet 2005, suite à l'offre publique d'achat, le Groupe a ouvert des plans d'options d'achat d'actions accordés à certains salariés. Ces plans sont dénouables en actions (dénouement en instruments de capitaux propres au sens de IFRS 2). Le Directoire a ouvert deux plans d'options en 2005, un en 2006 et deux en 2008.

Les principales caractéristiques de ces plans d'options sont les suivantes :

	29/06/2005	28/09/2005	27/11/2006	22/01/2008	05/11/2008
Nombre d'options accordées	421 900	34 500	400 000	390 000	10 000
Prix d'exercice	26,00 €	30,50 €	26,00 €	27,00 €	26,00 €
Période d'acquisition des droits	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Durée d'exercice	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans

2. Augmentation de capital réservée aux salariés

Dans le cadre de son introduction en Bourse, le Groupe a proposé à ses salariés des actions décotées de 20 % par rapport au prix d'introduction en Bourse. Les actions souscrites par les salariés français du Groupe font l'objet d'une période de blocage de 5 ans (sauf cas de sortie anticipée prévus par la loi) dans le cadre d'un plan d'épargne groupe.

Les principales caractéristiques de cette offre étaient les suivantes :

	29/06/2005
Nombre d'actions souscrites	56 856
Prix de souscription	20,80 €

Évolution du nombre d'options

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen
Options en circulation au 01/01/2005	-	-
Options attribuées	456 400	26,30 €
Options annulées	- 14 000	26,00 €
Options exercées	-	-
Options en circulation au 31/12/2005	442 400	26,40 €
Dont options exerçables	-	-
Options attribuées	400 000	26,00 €
Options annulées	- 23 500	26,00 €
Options exercées	-	-
Options en circulation au 31/12/2006	818 900	26,19 €
Dont options exerçables	-	-
Options attribuées	-	-
Options annulées	- 42 000	26,32 €
Options exercées	-	-
Options en circulation au 31/12/2007	776 900	26,18 €
Dont options exerçables	-	-
Options attribuées	400 000	26,98 €
Options annulées	- 48 500	26,10 €
Options exercées	-	-
Options en circulation au 31/12/2008	1 128 400	26,47 €
Dont options exerçables	-	-

Le nombre d'options en circulation au 31 décembre 2008 se décompose comme suit :

Date d'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice	Durée de vie contractuelle résiduelle
29/06/2005	326 900	26,00 €	6,5 ans
28/09/2005	31 500	30,50 €	6,7 ans
27/11/2006	375 000	26,00 €	7,9 ans
22/01/2008	385 000	27,00 €	9,1 ans
05/11/2008	10 000	26,00 €	9,9 ans

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Saft Groupe SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification de nos appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce :

La note B.1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des participations et autres titres immobilisés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à ceux-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, 17 février 2009

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Bruno Tesniere

MOORESTEPHENS SYC

SYC SA

Serge Yablonsky

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre de diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

a) Régime de retraite supplémentaire de Monsieur Bruno Dathis

Dirigeant concerné :

Monsieur Bruno Dathis, membre du Directoire de votre société, salarié de Saft SA, contrôlée indirectement par votre société.

Nature et objet :

Monsieur Bruno Dathis est affilié depuis le 13 mars 2008 au régime de retraite supplémentaire à cotisations définies mis en place au bénéfice des dirigeants et des cadres de Saft SA dans le cadre d'un Plan d'Épargne Retraite Interentreprises (PERI).

Les taux des cotisations à la charge de Saft SA sont les suivants :

- de 0 à 3 PASS ⁽¹⁾ inclus : 0,2 %
- de plus de 3 PASS à 4 PASS inclus : 7 %
- de plus de 4 PASS à 11 PASS inclus : 8 %

Votre conseil de surveillance a autorisé cette convention lors de sa séance du 5 mai 2008.

Modalités :

L'appel de cotisations concernant le contrat Plan d'Épargne Retraite d'Entreprise de M. Bruno Dathis à la charge de Saft SA au titre de l'exercice 2008 s'est élevé à 6 milliers d'euros.

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

a) Management Services Agreement (MSA)

Nature et objet :

Lors de sa séance du 29 juin 2005, votre conseil de surveillance a confié à votre société, holding du groupe Saft, certaines activités de soutien aux sociétés opérationnelles qu'elle contrôle directement ou indirectement en leur offrant des prestations de services dans le domaine du conseil en gestion.

Cette convention signée le 1^{er} octobre 2005 a été conclue pour une durée initiale de 39 mois arrivant à expiration le 31 décembre 2008 et est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes supplémentaires de 12 mois sauf dénonciation sous réserve d'un préavis de 6 mois.

En contrepartie des services rendus, votre société facture trimestriellement aux filiales signataires des prestations évaluées sur la base de 1,1 % du chiffre d'affaires hors groupe réalisé par la filiale concernée.

Modalités :

Au 31 décembre 2008, les prestations facturées par votre société aux filiales opérationnelles du groupe se sont élevées à 6 576 milliers d'euros hors taxes.

L'intégralité de ces prestations a été réglée au 31 décembre 2008, à l'exception de celles relatives aux filiales suivantes : Tadiran Batteries Ltd, Saft Batterien GmbH et Unicental.

Au 31 décembre 2008, la créance constatée sur ces filiales s'élève à 172 milliers d'euros.

b) Services Agreement

Nature et objet :

Lors de sa séance du 29 juin 2005, votre conseil de surveillance a autorisé votre société à conclure avec Saft SA un contrat de prestations de services dans le domaine du conseil en gestion.

Cette convention qui a pris effet au 1^{er} octobre 2005 expirait le 31 décembre 2008 et est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes supplémentaires de 12 mois sauf dénonciation sous réserve d'un préavis de 3 mois.

En contrepartie des services rendus, Saft SA facture les coûts réellement engagés.

[1] Plafond annuel de Sécurité sociale

Modalités :

Au 31 décembre 2008, les prestations facturées par SAFT SA à votre société se sont élevées à 3 735 milliers d'euros hors taxes. L'intégralité de ces prestations a été réglée au 31 décembre 2008.

c) Term and Revolving Facilities Agreement

Nature et objet :

À l'occasion de l'introduction en bourse du groupe Saft, la dette financière du groupe a été remboursée et refinancée. Les engagements financiers contractés au titre de cette dette se sont éteints et ont été remplacés par de nouveaux engagements.

Dans la perspective de ce refinancement, Mizuho Corporate Bank Limited s'est engagée, par lettre en date du 12 mai 2005 et sous condition suspensive de la réalisation de l'introduction en bourse, à accorder à votre société, et à certaines sociétés du groupe Saft, de nouvelles ouvertures de crédit.

La signature du « Term and Revolving Facilities Agreement » a été autorisée par votre conseil de surveillance lors de sa séance du 10 juin 2005.

Modalités :

Les ouvertures de crédit se composent d'une ouverture de crédit non renouvelable divisée en deux tranches, la première d'un montant maximum de 167 millions d'euros disponibles en euros, et la seconde de 270 millions de dollars américains disponibles en dollars américains et d'une ouverture de crédit multidevises renouvelable utilisable par tirages d'un montant maximum de 50 millions d'euros (montant réduit à 30 millions d'euros à la demande de Saft Groupe SA par avenant du 25 août 2005).

L'ouverture de crédit non renouvelable a été accordée pour une période de cinq années et doit, sauf remboursement anticipé, être remboursée à partir du trentième mois après le premier tirage, puis par échéances successives tous les six mois.

Il est prévu que l'ouverture de crédit renouvelable soit disponible pendant une période de cinq ans.

Dans le cadre de ce contrat, chacune des sociétés emprunteuses s'est engagée à faire face aux engagements des autres sociétés en cas de défaillance de celles-ci et ce sur simple demande du prêteur.

d) Régime de retraite supplémentaire de trois des membres du Directoire

Dirigeants concernés :

Monsieur John Searle, Président du Directoire de votre société, également Président du Conseil d'administration de Saft SA, société détenue à 100 % par Saft Acquisition SAS, elle-même contrôlée indirectement par votre société.

Madame Élisabeth Ledger, membre du Directoire de votre société, salariée de Saft SA, contrôlée indirectement par votre société.

Monsieur Xavier Delacroix, membre du Directoire de votre société et administrateur de Saft SA, contrôlée indirectement par votre société.

Nature et objet :

Un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies mis en place au bénéfice des dirigeants et des cadres de Saft SA et de Saft Acquisition SAS dans le cadre d'un Plan d'Épargne Retraite Interentreprises (PERI).

Les taux des cotisations à la charge de Saft SA ou de Saft Acquisition SAS sont les suivants :

- de 0 à 3 PASS inclus : 0,2 % ⁽¹⁾
- de plus de 3 PASS à 4 PASS inclus : 7 %
- de plus de 4 PASS à 11 PASS inclus : 8 %

Modalités :

L'appel de cotisations concernant le contrat Plan d'Épargne Retraite Interentreprises, à la charge de Saft SA et de Saft Acquisition SAS pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, au titre de Monsieur John Searle, de Madame Élisabeth Ledger et de Monsieur Xavier Delacroix s'est élevé respectivement à 21, 4 et 9 milliers d'euros.

Neuilly-sur-Seine, le 17 février 2009

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Bruno Tesnière

MOORESTEPHENS SYC

SYC SA

Serge Yablonsky

(1) Plafond annuel de Sécurité sociale

Informations complémentaires

I. Informations juridiques	154
II. Documents accessibles au public	161
III. Responsabilité du contrôle des comptes et tableau des honoraires des Commissaires aux Comptes	162
IV. Responsabilité du document de référence	163

I. Informations juridiques

A) Renseignements à caractère général concernant la société

Dénomination sociale :

Saft Groupe SA

Siège social :

12, rue Sadi Carnot, 93170 Bagnole (Seine-Saint-Denis, France)
Tél. : + 33 (0) 1 49 93 19 18

Forme juridique :

Société Anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance constituée le 23 mars 2005

Durée :

99 ans, soit jusqu'au 24 mars 2104

Objet social

(Résumé de l'article 2 des Statuts) :

En tout pays, l'étude, la fabrication, la vente et la location de tous accumulateurs, batteries et piles électriques, ainsi que de leurs éléments, de toutes autres applications dérivées, généralement de tous appareils mécaniques, électriques ou électroniques pouvant concourir à leur bon fonctionnement et subsidiairement de tous produits susceptibles d'être fabriqués avec son outillage, ainsi que la fabrication et la vente de tous matériels électriques ou électroniques ; l'acquisition, l'exploitation et la cession de tous brevets, licences, procédés et secrets de fabrication, tours de main, modèles ou marques, concernant les appareils et matériels ci-avant désignés ; et d'une façon générale, la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets spécifiés dans les statuts et à tous objets similaires ou connexes.

Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro B481 480 465 ; Son Code APE est le 6420 Z.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

B) Contrats et engagements importants

1. Ouvertures de crédit

Le 5 juillet 2005, un syndicat bancaire, conduit par Mizuho Corporate Bank Ltd et BNP Paribas, a accordé à Saft Groupe SA et à différentes sociétés du Groupe de nouvelles ouvertures de crédit (les « Ouvertures de Crédit ») comportant un prêt à échéance fixe, non renouvelable (le crédit nouvelle échéance) avec deux tranches, l'une de 167 millions d'euros et l'autre de 270 millions de dollars, ainsi qu'un crédit revolving multidevisé (le nouveau crédit renouvelable) pour une somme maximum de 30 millions d'euros. Les modalités de ces ouvertures de crédit et leurs évolutions sont décrites dans la partie « Éléments financiers » de ce document, dans la section « Faits marquants de l'exercice 2008 » ainsi qu'en note annexe n° 17 aux États Financiers Consolidés de l'exercice 2008.

2. Contrat pluriannuel avec l'Agence américaine de Logistique de la Défense

Le 16 juillet 2008, la filiale Saft America Inc. a signé avec l'Agence américaine de Logistique de la Défense – Defence Logistics Agency (DLA) un contrat pluriannuel pour la fourniture à l'armée américaine, la Marine, l'Armée de l'Air et les Marine Corps de batteries BA 5590 de technologie lithium dioxyde de soufre (Li-SO₂). Les termes du contrat portent sur des batteries Li-SO₂ utilisées pour plusieurs applications militaires portables telles que les systèmes de communication et les systèmes électroniques.

Avec ce contrat, Saft couvrira 100 % des besoins de l'armée américaine pour ce type de batteries. Le contrat avec l'Agence américaine de Logistique de la Défense (DLA) porte sur une quantité indéterminée pour une durée de base de deux ans, pour un montant maximum de 64 millions de dollars. Il pourra être complété de trois périodes optionnelles d'un an, pour un montant total du contrat qui pourrait atteindre 170 millions de dollars. Les commandes au titre de ce contrat seront passées selon les besoins du client, la première étant attendue vers la fin de l'année 2008.

Ce nouveau contrat positionne Saft comme fournisseur principal de batteries au lithium pour l'armée américaine. Ce contrat est important pour la charge future du site de production du Groupe de Valdese en Caroline du Nord.

3. Sociétés communes

ASB Group

L'une des filiales de Saft est partie, avec EADS France, à un pacte d'actionnaires, renouvelé en 2006, portant sur la participation égalitaire détenue dans la société ASB, qui produit principalement des piles thermiques à usage militaire. En vertu du document de ce pacte, tout changement de contrôle de l'un des deux actionnaires d'ASB confère à l'autre une option d'achat sur la totalité des actions de la filiale commune détenues par l'actionnaire concerné par le changement de contrôle. Dans une telle hypothèse, le prix serait fixé, à défaut d'accord entre les parties, par un expert désigné conformément à l'article 1843-4 du Code civil.

Johnson Controls-Saft

En janvier 2006, Johnson Controls et Saft ont créé une filiale commune, Johnson Controls-Saft Advanced Power Solutions LLC (JC-S), dans le but de développer et commercialiser des batteries pour véhicules hybrides et électriques. Saft 49 % et Johnson Controls 51 % du capital de la Joint-venture. Le Conseil d'Administration et la direction de la nouvelle société se composent des deux sociétés partenaires.

Les accords entre Saft et Johnson Controls comprennent un certain nombre de dispositions concernant l'administration conjointe de la société ainsi que les dispositions suivantes :

- Il est prévu que le financement de la joint-venture soit notamment assuré par des apports en trésorerie des partenaires. Saft n'a pas d'obligation d'investissement de trésorerie, mais dans ce cas, sa participation dans la joint-venture pourrait être réduite. Cependant, si Saft investit 40 millions de dollars durant les cinq premières années de la joint-venture, sa participation dans la filiale commune ne pourra être inférieure à 35 %, quels que soient les besoins de trésorerie de la joint-venture ;

- Saft dispose d'une option de vente sur l'ensemble de ses actions exerçable à compter du cinquième anniversaire de la création de la joint-venture ;
- JCI dispose de deux options d'achat pour réduire la participation de Saft au fur et à mesure que la filiale commune se développera :
 - la première option d'achat permet à Johnson Controls de réduire la participation de Saft à 35 % du capital. Cette option ne peut être exercée que lorsque le chiffre d'affaires annuel consolidé de la filiale commune aura atteint 500 millions de dollars ;
 - la seconde option d'achat permet à Johnson Controls de réduire la participation de Saft à 20 % du capital. Cette option ne peut être exercée que lorsque le chiffre d'affaires annuel consolidé de la filiale commune aura atteint 1 milliard de dollars.

Par ailleurs, à compter du cinquième anniversaire de la joint-venture, JCI aura la possibilité de céder sa participation à un tiers, sous réserve d'avoir préalablement proposé cette participation à Saft qui disposera d'un droit de premier refus. Si Saft n'a pas exercé ce droit de premier refus et que JCI vend sa participation à un tiers, Saft disposera aux mêmes conditions d'un droit de sortie conjointe de la joint-venture.

4. Engagements vis-à-vis des États français et israéliens

Par lettre en date du 11 décembre 2003 et dans le cadre de la cession du Groupe Saft par Alcatel aux Fonds Doughty Hanson, Tadiran, filiale israélienne de la Société, s'est engagée auprès du ministre de la Défense israélien (MOD) à maintenir confidentielle toute information relative aux commandes de batteries provenant du MOD et classée selon les normes du Security Directorate israélien. Tadiran s'est également engagée à ce que son *Général Manager* soit un citoyen israélien répondant à des normes de sécurité strictes. Tout changement de contrôle de Tadiran devra être notifié au MOD et devra faire l'objet d'une autorisation préalable du *Chief Scientist Office* et de l'*Investment Center* du ministère de l'Industrie et du Commerce israélien. Saft estime cependant que, compte tenu des produits concernés, les conséquences de cet engagement ne devraient pas avoir d'effet significatif sur la situation financière du Groupe.

L'État français a conclu avec la Société en date du 4 mai 2005 une convention, d'une durée de quatre-vingt-dix ans. Dans ce cadre, la Société s'est engagée à conserver la Direction Générale du Groupe et les fonctions associées en France. La Société a également contracté certains engagements et s'est portée fort de la bonne exécution par ses filiales françaises de leurs engagements pris au bénéfice direct ou indirect du ministère français de la Défense et relatifs, notamment, à la fourniture future par ses filiales françaises de produits utilisés dans les applications spatiales et de défense nationale françaises à des conditions justes et raisonnables pour toutes les parties. La Société s'est engagée, en outre, sous certaines conditions liées notamment à l'environnement concurrentiel, à maintenir et à développer en France certains actifs et technologies critiques au regard des applications de défense nationale française. Ces actifs et technologies correspondent à une part non significative du total des actifs du Groupe. Les actifs et technologies critiques au regard des applications de défense nationale française s'entendent des actifs existants à la date d'entrée en vigueur de la convention ou qui viendraient à être développés pendant la durée de celle-ci dans le cadre de marchés de défense français et afférents à la capacité de maîtrise d'œuvre, de conception, de fabrication, d'intégration et de maintien en condition opérationnelle relative aux batteries intégrées, notamment, dans les armes de dissuasion nucléaire, dans les avions et les missiles équipant les Forces armées françaises.

Enfin, l'État nommera un Commissaire du gouvernement auprès de Saft Groupe SA, comme il a déjà nommé un Commissaire du gouvernement auprès de Saft SA et d'ASB en 2004. Le Commissaire du gouvernement devra notamment recevoir certaines informations sur les flux financiers au sein du Groupe, sur les principales modifications de son actionariat et toutes les informations communiquées aux membres du Conseil de Surveillance. La mise à la disposition du Commissaire du gouvernement des différentes informations de son ressort n'affecte pas les engagements de confidentialité qui lient la Société ou ses filiales. Un éventuel changement de contrôle de la Société n'aurait aucun impact sur les engagements de cette dernière envers l'État.

En cas de violation de ces engagements, l'État peut mettre en cause la responsabilité de la Société conformément au droit applicable à la convention. Saft Finance Sarl et Saft Acquisition SAS, deux filiales de la Société, ont été dégagées de toute responsabilité découlant de l'autorisation relative aux investissements étrangers délivrée le 9 janvier 2004.

C) Principales dispositions statutaires

1. Objet social (article 2 des Statuts) :

La Société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- l'étude, la création, l'exploitation, la direction, la gérance de toutes affaires ou entreprises commerciales, industrielles, immobilières ou financières ;
- l'acquisition, la prise à bail, la location, avec ou sans promesse de vente, la construction et l'exploitation de toutes usines, ateliers, bureaux et locaux ;
- l'acquisition, la gestion et l'exploitation, la location, avec ou sans option d'achat, et accessoirement, la vente de tout bien d'équipement, matériel fixe, mobile ou roulant, machines et outillages, ainsi que tous véhicules terrestres, maritimes ou aériens ;
- la participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés, établissements ou groupements ayant un caractère immobilier, commercial, industriel ou financier, de participation à leur constitution ou à l'augmentation de capital de sociétés existantes ;
- la gestion d'un portefeuille de participations et de valeurs mobilières et les opérations y afférentes ;
- la propriété et la gestion de tous immeubles ;
- l'étude, la fabrication, la vente et la location de tous accumulateurs, batteries et piles électriques, ainsi que de leurs éléments, de toutes autres applications dérivées, généralement de tous appareils mécaniques, électriques ou électroniques pouvant concourir à leur bon fonctionnement et subsidiairement de tous produits susceptibles d'être fabriqués avec son outillage, ainsi que la fabrication et la vente de tous matériels électriques ou électroniques ;
- l'acquisition, l'exploitation et la cession de tous brevets, licences, procédés et secrets de fabrication, tours de main, modèles ou marques, concernant les appareils et matériels désignés à l'alinéa qui précède.

Et d'une façon générale, la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets ci-dessus spécifiés et à tous objets.

2. Assemblées Générales (article 22 des Statuts) :

1. Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.
2. Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Convocation et lieu de réunion des Assemblées

3. Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions prévues par la loi par le Conseil de Surveillance ou, à défaut, par les Commissaires aux Comptes ou toute autre personne habilitée par la loi.
4. Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Ordre du jour

5. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est arrêté par l'auteur de la convocation.
6. Toutefois, un ou plusieurs actionnaires ou le comité d'entreprise ont la faculté de requérir, dans les conditions déterminées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolution.
7. L'Assemblée Générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Toutefois, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance et procéder à leur remplacement.
8. L'ordre du jour d'une assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation.

Participation aux assemblées

9. Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité.
10. Pour avoir le droit de participer aux Assemblées Générales, voter par correspondance ou se faire représenter personnellement, les actionnaires doivent justifier d'une inscription, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, à leur nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires titulaires d'actions au porteur doivent justifier de l'inscription ou l'enregistrement de leurs titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, au moyen d'une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établies au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée, et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

11. Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire. À cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.
12. Tout actionnaire peut également envoyer un pouvoir à la Société sans indication de mandataire. Dans ce cas, le Président de l'Assemblée Générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentées ou agréées par le Directoire, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions ; pour émettre tout autre vote, l'actionnaire devra choisir un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par lui.
13. Chaque actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société dans les conditions fixées par la loi et les règlements. Ce formulaire doit être reçu par la Société trois jours avant la date de la réunion de l'assemblée, faute de quoi il n'en sera pas tenu compte.
14. Les actionnaires peuvent, sur décision du Conseil de Surveillance, participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Droit de vote

15. Tout actionnaire dispose d'autant de droits de vote qu'il possède ou représente d'actions.

Feuille de présence – Bureau – Procès-verbaux

16. Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur.
17. Les Assemblées Générales sont présidées par le Président du Directoire ou du Conseil de Surveillance ou, en leur absence, par le membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance le plus ancien présent à cette assemblée. En cas de convocation par les Commissaires aux Comptes ou toute autre personne habilitée par la loi, elle est présidée par l'auteur de la convocation. À défaut, l'Assemblée Générale élit elle-même son Président.
18. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les actionnaires, présents et acceptant ces fonctions, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.
19. Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.
20. Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis, d'en assurer la régularité et de veiller à l'établissement du procès-verbal.
21. Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du bureau et inscrits sur un registre spécial conservé au siège social. Les copies ou extraits de procès-verbaux sont signés par le Président ou le Vice-Président du Conseil de Surveillance ou un membre du Directoire.

Assemblées Générales ordinaires

22. L'Assemblée Générale ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

23. L'Assemblée Générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.
24. L'Assemblée Générale ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

Assemblées Générales extraordinaires

25. L'Assemblée Générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs stipulations ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.
26. L'Assemblée Générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent au moins le quart des actions ayant droit de vote sur première convocation et au moins le quart des actions ayant droit de vote sur deuxième convocation.
27. L'Assemblée Générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

Assemblées Générales spéciales

28. Les Assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie.
29. Les Assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent au moins la moitié des actions ayant droit de vote sur première convocation et au moins le quart des actions ayant droit de vote sur deuxième convocation.
30. L'Assemblée spéciale statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

3. Forme des actions (article 11 des Statuts) :

1. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.
2. Sauf en cas d'inscription en compte au nom d'un intermédiaire dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires, la propriété des actions résulte de leur inscription au nom de leur ou leurs titulaires, soit sur les registres tenus par la Société, ou un mandataire de celle-ci, pour les actions nominatives, soit sur les registres tenus par un intermédiaire financier habilité pour les actions au porteur.
3. En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société peut demander au dépositaire central qui assure la tenue du compte de ses titres les renseignements visés à l'article L. 228 -2 du Code de commerce. Ainsi, la Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, le nom et l'année de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination et l'année de constitution, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées Générales ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

4. La Société, au vu de la liste transmise par le dépositaire central, a la faculté de demander dans les mêmes conditions, soit par l'entremise de ce dépositaire central, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, les mêmes informations concernant les propriétaires des titres. Ces personnes sont tenues, si elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. L'information est fournie directement à l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, à charge pour ce dernier de la communiquer, selon le cas, à la Société ou au dépositaire central.
5. S'il s'agit de titres de forme nominative donnant immédiatement ou à terme accès au capital, l'intermédiaire inscrit pour le compte d'un propriétaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français est tenu de révéler l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité des titres détenus par chacun d'eux, sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.
6. Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été communiquée le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres. À l'issue de cette demande, la Société pourra demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant des participations dépassant 2,5 % du capital ou des droits de vote, de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital ou des droits de vote de la personne morale propriétaire des actions de la Société.
7. En cas de violation des obligations visées ci-dessus, les actions ou les titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels ces obligations n'ont pas été respectées seront privés des droits de vote pour toute Assemblée Générale, qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende correspondant sera différé jusqu'à cette date.
8. En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment ces obligations, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège social pourra, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet d'une demande d'information de la Société et éventuellement, pour la même période, du droit au paiement du dividende correspondant.

4. Cession des actions (article 12 des Statuts) :

1. Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.
2. Les cessions ou transmissions d'actions quelle qu'en soit la forme, nominative ou au porteur, sont réalisées à l'égard de la Société et des tiers par un virement de compte à compte dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur.
3. Les actions non libérées des versements exigibles ne peuvent faire l'objet d'un virement de compte à compte.

5. Franchissements de seuils (article 13 des Statuts) :

1. Conformément aux dispositions du Code de commerce, toute personne physique ou personne morale agissant seule ou de concert détenant des titres de capital au porteur inscrits en compte chez un intermédiaire habilité et qui vient à posséder un nombre d'actions de la Société représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote informe la Société et l'Autorité des marchés financiers dans un délai de cinq jours de Bourse, à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. Cette information est portée à la connaissance du public dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Ces informations sont également transmises, dans les mêmes délais et conditions, lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus visés.
2. À défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée conformément aux dispositions légales rappelées ci-dessus sont privées du droit de vote pour toute Assemblée Générale qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.
3. Toute personne physique ou morale qui, agissant seule ou de concert, vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant une proportion du capital ou des droits de vote supérieure ou égale à 1 %, puis à toute tranche supplémentaire de 1 % du capital ou des droits de vote, doit informer la Société du nombre total d'actions et de titres donnant accès au capital ou aux droits de vote de la Société qu'elle possède, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement du/ou des/des seuil(s) de participation.
4. À la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 1 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société, le non-respect de cette obligation d'information est sanctionné, pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, par la privation du droit de vote pour toute Assemblée Générale qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.
5. La même obligation d'information s'impose, dans le même délai et selon les mêmes modalités, à chaque fois que la fraction du capital social ou des droits de vote possédée par un actionnaire devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

6. Résultats sociaux – Répartition des bénéfices (article 24 des Statuts) :

1. Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale, ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social mais reprenant si, pour une cause quelconque, la réserve légale devient inférieure à ce dixième.
2. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

3. Sur le bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous autres fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.
4. En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.
5. Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'Assemblée Générale sont fixées par elle, ou à défaut, par le Directoire conformément aux prescriptions des articles L. 232-12 à L. 232-20 du Code de commerce.
6. L'Assemblée Générale peut ouvrir aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement en espèces et le paiement en actions nouvelles de la Société dans les conditions fixées par la loi.

D) Principales disposition du Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance

Un Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance, en ligne avec le dispositif préconisé par le Rapport Medef d'octobre 2003 a été approuvé et mis en œuvre par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 22 avril 2005 et modifié lors de la séance du 9 janvier 2006. Ce règlement intérieur est disponible sur le site de la Société (www.saftbatteries.com). Les principales stipulations de ce règlement intérieur sont les suivantes :

1. Préparation et organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Orientations stratégiques

Le Conseil de Surveillance se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques du Groupe et veille à leur mise en œuvre par le Directoire.

Les orientations à moyen terme des activités de Saft sont définies chaque année par un plan stratégique, dont le projet est préparé et présenté par le Directoire et adopté par le Conseil de Surveillance. Ce projet comprend notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers de Saft. Le Directoire présente un projet de budget annuel dans le cadre de ces orientations.

Le Directoire est chargé de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

Le Directoire doit obtenir l'autorisation du Conseil de Surveillance pour engager la Société dans le cadre d'investissements ou de désinvestissements modifiant le périmètre de consolidation du Groupe.

Le Directoire doit également obtenir l'autorisation du Conseil de Surveillance pour tout investissement dans le cadre d'une opération de croissance externe ou tout engagement supérieur à 30 millions d'euros qui ne s'inscrit pas dans les orientations budgétaires de la Société et qui ne présente pas un caractère opérationnel usuel.

Le Directoire doit aussi obtenir l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance pour l'émission de tout titre obligataire et pour mettre en œuvre l'une des délégations de compétence consenties par l'Assemblée Générale pour l'émission d'actions ou de toute autre valeur mobilière.

Le Président ou tout autre membre du Directoire porte à la connaissance du Conseil tout problème ou, plus généralement, tout fait de nature à remettre en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

Information des membres du Conseil de Surveillance

Chaque membre du Conseil de Surveillance dispose, outre l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil, des documents lui permettant de prendre position en toute connaissance de cause et de manière éclairée sur les points figurant à l'ordre du jour.

Lors de chaque Conseil de Surveillance, le Président porte à la connaissance de ses membres les principaux faits et événements significatifs portant sur la vie de Saft intervenus depuis la date du précédent Conseil.

Le membre du Conseil de Surveillance souhaitant, afin de disposer des informations nécessaires à l'exercice de son mandat, effectuer une visite au sein d'un établissement du Groupe, en fait la demande écrite au Président du Directoire par le biais du secrétariat du Conseil de Surveillance en précisant l'objectif de cette visite.

Contrôle par le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance peut être saisi d'une proposition de contrôle ou de vérification par son Président ou par le Président du Comité d'Audit.

Lorsque le Conseil décide qu'il y a lieu d'effectuer un tel contrôle ou une telle vérification, il en définit précisément l'objet et les modalités dans une délibération et y procède lui-même ou en confie l'exécution à l'un de ses comités, à l'un de ses membres ou à un tiers.

Lorsque le Conseil de Surveillance décide que le contrôle ou la vérification sera effectué par l'un de ses membres ou par un tiers, la mission est définie dans les conditions fixées ci-dessous.

Le Président du Conseil fixe les conditions d'exécution du contrôle ou de la vérification. En particulier des dispositions sont prises pour que le déroulement de l'opération trouble le moins possible la bonne marche des affaires de Saft.

L'audition de personnels de Saft lorsqu'elle est nécessaire est organisée.

Le Président du Conseil de Surveillance veille à ce que les informations utiles à la mission de contrôle de vérification soient fournies à celui qui la réalise.

Quel que soit celui qui effectue le contrôle ou la vérification, il n'est pas autorisé à s'immiscer dans la gestion des affaires.

Il est fait rapport au Conseil de Surveillance à l'issue du contrôle ou de la vérification. Celui-ci arrête les suites à donner à ce rapport.

Possibilité de conférer une mission spécifique à un membre du Conseil de Surveillance

Lorsque le Conseil de Surveillance décide qu'il y a lieu de confier à l'un (ou plusieurs) de ses membres ou à un (ou des) tiers une mission spécifique, il en arrête les principales caractéristiques.

Lorsque la ou les personnes pressenties pour réaliser la mission sont membres du Conseil de Surveillance, ils ne prennent pas part au vote sur leur désignation.

Sur la base de cette délibération, il est établi à l'initiative du Président du Conseil de Surveillance un projet de lettre de mission qui :

- définit l'objet précis de la mission ;
- fixe la forme que devra prendre le rapport de mission ;
- arrête la durée de la mission ;
- détermine, le cas échéant, après consultation du Comité des Rémunérations, la rémunération due aux personnes en charge de la mission ainsi que ses modalités de paiement ;
- prévoit, le cas échéant, un plafond de remboursement des frais de déplacement et des dépenses engagés par l'intéressé dans le cadre de la réalisation de la mission.

Le Président du Conseil de Surveillance soumet, s'il y a lieu, pour avis, le projet de lettre de mission, aux comités du conseil intéressés et communique aux Présidents de ces comités la lettre de mission signée.

Le rapport de mission est communiqué par le Président du Conseil de Surveillance aux membres dudit conseil.

Le Conseil de Surveillance délibère sur les suites à donner au rapport de mission.

Comités du Conseil de Surveillance

Afin de préparer ses travaux, le Conseil de Surveillance a créé un Comité d'Audit et un Comité des Rémunérations.

Les modalités de fonctionnement et le domaine de compétence de chaque comité sont fixés par le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance.

Réunions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance arrête chaque année, pour l'année à venir sur proposition de son Président, un calendrier de ses réunions.

Ce calendrier fixe les dates des réunions régulières du Conseil de Surveillance (chiffre d'affaires du premier et troisième trimestres ; résultats du premier semestre et comptes annuels ; réunion précédant l'Assemblée Générale annuelle, etc.) et, le cas échéant, à titre prévisionnel et révisable, les dates que les membres du Conseil de Surveillance doivent réserver en vue d'éventuelles réunions supplémentaires du Conseil de Surveillance.

Le Président arrête l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil de Surveillance et le communique en temps utile et par tous moyens appropriés à ses membres.

Les documents permettant aux membres du Conseil de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour par le Président sont communiqués par le Président aux membres du Conseil de Surveillance quarante-huit heures au moins avant la réunion du Conseil, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité.

En tout état de cause, le Conseil de Surveillance peut au cours de chacune de ses réunions, en cas d'urgence, et sur proposition du Président, délibérer de questions non inscrites à l'ordre du jour qui lui a été communiqué.

Le Conseil de Surveillance fait un point une fois par an sur son fonctionnement.

Participation aux réunions de Conseil de Surveillance par visioconférence

Sous réserve des dispositions légales et réglementaires, les réunions du Conseil de Surveillance peuvent intervenir par des moyens de visioconférence.

Le Président du Conseil de Surveillance veille à ce que des moyens de visioconférence retransmettant les délibérations de façon continue soient mis à la disposition des membres du Conseil souhaitant participer au Conseil de Surveillance.

2. Devoirs et responsabilité des membres du Conseil de Surveillance

Devoir de confidentialité des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et délibérations du Conseil et de ses comités, ainsi qu'à l'égard des informations qui y sont présentées.

De façon générale, les membres du Conseil de Surveillance sont tenus de ne pas communiquer à l'extérieur, ès qualité, notamment à l'égard de la presse.

Le Président du Conseil porte à la connaissance des membres du Conseil de Surveillance les informations devant être données au marché, ainsi que le texte des communiqués diffusés à cet effet au nom de Saft.

En cas de manquement avéré au devoir de confidentialité par l'un des membres du Conseil de Surveillance, le Président du Conseil de Surveillance, après avis de la conférence des Présidents des comités réunie à cet effet, fait rapport au Conseil de Surveillance sur les suites, éventuellement judiciaires, qu'il entend à ce manquement.

Devoirs d'indépendance des membres du Conseil de Surveillance

Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque membre du Conseil de Surveillance doit se déterminer indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque membre du Conseil de Surveillance est tenu d'informer le Président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la Société ou une des sociétés du Groupe ; ce dernier recueille, s'il y a lieu, l'avis du Comité des Rémunérations.

Il appartiendra au membre du Conseil de Surveillance intéressé, à l'issue de cette démarche, d'agir en conséquence, dans le cadre de la législation applicable.

Les membres du Conseil de Surveillance mettent au nominatif les actions de la Société qu'ils détiennent au moment où ils accèdent à leurs fonctions ainsi que celles qu'ils acquièrent pendant la durée de leur mandat.

Les membres du Conseil de Surveillance communiquent au Président du Conseil de Surveillance dès que possible les informations lui permettant de porter à la connaissance de l'Autorité des marchés financiers les opérations qu'ils ont effectuées sur les titres de la Société.

Les membres du Conseil de Surveillance s'abstiennent :

- d'effectuer toute opération sur les titres des sociétés du Groupe admis aux négociations sur un marché réglementé, tant qu'ils détiennent des informations privilégiées ;
- de procéder directement ou indirectement à des ventes à découvert de ces titres.

La première interdiction s'applique en particulier pendant la période de préparation et de présentation des résultats annuels et semestriels de Saft et d'informations trimestrielles.

Elle s'applique également pendant des périodes de préparation de projets ou d'opérations justifiant une telle abstention.

Le Président fixe ou confirme les dates de début et de fin des périodes mentionnées ci-dessus et les communique en temps utile aux membres du Conseil de Surveillance.

Le Président rend compte au Conseil de Surveillance des dispositions prises pour que les personnels de Saft détenant des informations privilégiées du fait de leurs fonctions ou participant à une opération de la nature de celles visées ci-dessus respectent ces règles.

Devoir de diligence des membres du Conseil de Surveillance

En acceptant le mandat qui lui a été confié, chaque membre du Conseil de Surveillance s'engage à l'assumer pleinement, à savoir notamment :

- à consacrer à l'étude des questions traitées par le Conseil de Surveillance et, le cas échéant, le Comité dont il est membre, tout le temps nécessaire ;
- à demander toutes informations complémentaires qu'il considère comme utiles ;
- à veiller à ce que le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance soit appliqué ;
- à forger librement sa conviction avant toute décision en n'ayant en vue que l'intérêt social ;
- à participer activement à toutes les réunions du Conseil de Surveillance, sauf empêchement ;
- à formuler toutes propositions tendant à l'amélioration des conditions de travail du Conseil de Surveillance et de ses comités.

Le Conseil de Surveillance veille à l'amélioration constante de l'information communiquée aux actionnaires. Chaque membre, notamment par sa contribution aux travaux des Comités du conseil, doit concourir à ce que cet objectif soit atteint.

Chaque membre s'engage à remettre son mandat à la disposition du conseil lorsqu'il estime de bonne foi ne plus être en mesure de l'assumer pleinement.

II. Documents accessibles au public

Les documents de référence annuels comprenant notamment les informations financières historiques sur la Société déposées auprès de l'AMF, sont accessibles sur le site Internet de la société à l'adresse suivante : www.saftbatteries.com et une copie peut en être obtenue au siège social de la Société (12, rue Sadi Carnot – 93170 Bagnolet).

L'ensemble de l'information réglementée diffusée par la Société en application des dispositions des articles 221-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF est disponible sur le site Internet de la Société dans la section « Espace Investisseur » à la rubrique « Information réglementée AMF ».

Les statuts de la Société, les procès verbaux d'Assemblées Générales, les rapports des Commissaires aux Comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social.

En application de l'article 222-7 du Règlement Général de l'AMF, la liste ci-dessous présente les informations publiées ou rendues publiques par la Société au cours de l'exercice 2008 pour satisfaire à ses obligations concernant la réglementation boursière. Cette liste est également disponible sur le site de la Société à l'adresse ci-dessus et sur le site de l'AMF à l'adresse : www.amf-france.org.

Communiqués de presse

- 15-01** Johnson Controls-Saft va fournir des batteries for SAIC Motor Corporation Ltd.
- 15-01** Johnson Controls-Saft Advanced Power Solutions va fournir un système de batterie hybride pour le nouveau modèle de la marque Chery.
- 31-01** Johnson Controls-Saft inaugure la première usine mondiale de production de batteries au lithium-ion pour véhicules hybrides.
- 31-01** Johnson Controls-Saft gagne un nouveau contrat de batteries lithium-ion pour véhicules hybrides.
- 07-02** Saft Groupe SA annonce son chiffre d'affaires pour le quatrième trimestre et l'exercice 2007.
- 07-02** Saft annonce que son Directeur Financier, Nick Smith, quittera le Groupe à la fin du mois de février.
- 13-03** Le Groupe Saft annonce ses résultats pour l'exercice 2007.
- 13-03** Bruno Dathis est nommé Directeur Financier de Saft Groupe.
- 13-03** Airbus sélectionne les systèmes-batteries lithium-ion Saft pour équiper l'A350 XWB.
- 06-05** Information financière trimestrielle de Saft Groupe SA pour le premier trimestre 2008.
- 07-07** Percée majeure pour Saft dans le secteur de l'électricité en Inde.
- 08-07** L'armée australienne confie à Saft une nouvelle commande de batteries au lithium.
- 16-07** Saft remporte un contrat avec l'armée américaine (Defense Logistics Agency-DLA) pouvant atteindre 170 millions de dollars.
- 24-07** Saft Groupe SA publie son chiffre d'affaires du second trimestre et du premier semestre 2008.
- 24-07** Saft choisi par le ministère de la Défense britannique pour deux importantes commandes de batteries au lithium primaire.
- 28-08** Saft Groupe SA annonce ses résultats pour le premier semestre 2008.
- 28-08** Saft, Conergy et Tenesol lancent SOLION, le plus grand projet européen de développement de stockage d'énergie photovoltaïque.
- 14-10** Johnson Controls-Saft annonce son deuxième contrat de production de batteries lithium-ion pour véhicules hybrides.
- 06-11** Information financière trimestrielle de Saft Groupe SA pour le troisième trimestre 2008.
- 13-11** Saft fournira les batteries du jet régional Superjet 100 de Sukhoi.
- 25-11** Saft et ABB développent un nouveau système batterie Li-ion haute tension pour renforcer la stabilité des réseaux de distribution d'énergie.
- 22-12** Saft lance la production d'une nouvelle gamme de batteries spécialement conçue pour les réseaux télécoms.

III. Responsabilité du contrôle des comptes et tableau des honoraires des Commissaires aux Comptes

Commissaires aux Comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Représenté par Bruno Tesnière

Date de nomination : 23 mars 2005

Échéance du mandat : AG 2011

Audit Moore Stephens SYC - SYC SA

5, rue du Midi

92200 Neuilly-sur-Seine

Représenté par Serge Yablonsky

Date de nomination : 12 mai 2005

Échéance du mandat : AG 2011

Commissaires aux Comptes suppléants

Monsieur Pierre Coll

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Échéance du mandat : AG 2011

SYC Audit SA

15, rue du Midi

92200 Neuilly-sur-Seine

Échéance du mandat : AG 2011

Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

Exercice couvert : 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)	PricewaterhouseCoopers Audit				SYC SA-Moore Stephens SYC			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	849	857	75,0 %	83,1 %	133	130	91,1 %	92,5 %
• Émetteur	45	160	4,0 %	15,5 %	45	42	28,8 %	29,8 %
• Filiales intégrées globalement	804	697	71,0 %	67,6 %	88	88	60,3 %	62,7 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes :	2	4	0,2 %	0,4 %	13	11	8,9 %	7,5 %
• Émetteur	-	-	-	-	-	-	-	-
• Filiales intégrées globalement	2	4	0,2 %	0,4 %	13	11	8,9 %	7,5 %
Sous-total	852	861	75,2 %	83,5 %	146	141	100 %	100 %
Autres prestations								
Juridique et fiscal	281	170	24,8 %	16,5 %	-	-	-	-
Sous-total	281	170	24,8 %	16,5 %				
Total	1 133	1 031	100 %	100 %	146	141	100 %	100 %

IV. Responsabilité du document de référence

Responsables du document de référence

John Searle, Président du Directoire de Saft Groupe SA
Bruno Dathis, membre du Directoire et Directeur Financier

Responsable de l'information financière

Bruno Dathis, membre du Directoire et Directeur Financier

Attestation des responsables du document de référence

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du rapport de gestion figurant en pages 42 à 88 du présent document présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.



Informations incluses par référence

En application de l'article 28 du règlement n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les rapports des contrôleurs légaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007 et figurant respectivement aux pages 112 et 158 du document de référence déposés à l'AMF sous le visa n° R08-109 en date du 4 novembre 2008 ;
- les comptes consolidés et les rapports des contrôleurs légaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007 et figurant respectivement aux pages 176 et 227 du document de référence déposés à l'AMF sous le visa n° R08-109 en date du 4 novembre 2008 ;
- les informations relatives à l'examen de la situation financière et du résultat, aux frais de R&D, et aux investissements de l'exercice 2007 en comparaison avec l'exercice 2006, figurent en pages 97 à 102 du document de référence enregistré au près de l'AMF sous le visa n° R.08-0109 en date du 4 novembre 2008.

Tables de concordance

Document de référence

Afin de faciliter la lecture du document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par le règlement européen n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

Informations		Pages
1	Personnes responsables	163
2	Contrôleurs légaux des comptes	162
3	Informations financières sélectionnées	6, 7
4	Facteurs de risque	64, 107 et suivantes
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution de la Société	12, 154
5.2	Investissements*	46, 47, 48
6	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	14 à 39
6.2	Principaux marchés	14 à 39
6.3	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	n.a.
6.4	Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	64, 69
6.5	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	01
7	Organigramme	
7.1	Description sommaire du Groupe	12, 13
7.2	Liste des filiales	50, 113
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées et toute charge majeure pesant dessus	28, 48
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	81 et suivantes
9	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1	Situation financière	48, 96, 123, 124, 125
9.2	Résultat d'exploitation	44 et suivantes
10	Trésorerie et capitaux	48
11	Recherche et développement, brevets et licences	48
12	Information sur les tendances	03, 49
13	Prévisions ou estimations du bénéfice	49
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1	Organes de direction	51 à 52
14.2	Conflit d'intérêt	63
15	Rémunérations et avantages	54 et suivantes
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	51 et suivantes
17	Salariés	
17.1	Nombre de salariés	85
17.2	Participations et stock-options	58, 78, 79, 86, 148, 149
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	78

* Il n'existe pas à ce jour d'investissements significatifs prévus pour lesquels les organes de direction ont déjà pris des engagements fermes.

Informations		Pages
18	Principaux actionnaires	77
19	Opérations avec des apparentés	134
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1	Informations financières historiques	163
20.2	Informations financières proforma	n.a.
20.3	États financiers consolidés	91 et suivantes
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	139, 163
20.5	Date des dernières informations financières	44
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	n.a.
20.7	Politique de distribution des dividendes	79
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	69
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	49
21	Informations complémentaires	153 et suivantes
21.1	Capital social	58, 77, 78, 154, 155
21.2	Acte constitutif et statuts	154 à 158
22	Contrats importants	154 et suivantes
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt	n.a.
24	Documents accessibles au public	161
25	Informations sur les participations	50, 113

Rapport financier annuel

Ceci est la table de concordance faisant le lien entre les informations requises dans le le rapport financier annuel (RFA) et les informations présentes dans le présent document de référence (DDR).

Informations requises dans le rapport financier annuel		Pages
Attestation du responsable du document		163
Rapport de gestion :		
- Analyse des résultats, de la situation financière et des risques de la société mère et de l'ensemble consolidé (art.L.225-100 et L.225-100-2 du Code de commerce).		43 et suivantes
- Informations relatives à la structure du capital et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (art.L.225-100-3 du Code de commerce).		75, 77
- Informations relatives aux rachats d'actions (art.L.225-211, al.2, du Code de commerce)		77
États financiers et rapports :		
- Comptes annuels		141 et suivantes
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels		150 à 152
- Comptes consolidés		91 et suivantes
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés		139

Notes

Notes

Notes



12, rue Sadi Carnot – 93170 Bagnolet – France
Tél. : + 33 (0)1 49 93 19 18 – Fax : + 33 (0)1 49 93 19 55
www.saftbatteries.com